

République et canton de Genève

# Rapport de gestion du Conseil d'Etat 2014



# Table des matières

Conseil d'Etat .....	5
Réalisations par politiques publiques .....	22
<b>A Formation .....</b>	<b>23</b>
<b>B Emploi, marché du travail .....</b>	<b>30</b>
<b>C Action sociale .....</b>	<b>33</b>
<b>D Personnes âgées .....</b>	<b>37</b>
<b>E Handicap .....</b>	<b>39</b>
<b>F Environnement .....</b>	<b>41</b>
<b>G Aménagement et logement .....</b>	<b>47</b>
<b>H Sécurité et population .....</b>	<b>53</b>
<b>I Justice</b> (Pour cette politique publique, se reporter au rapport d'activité du Pouvoir judiciaire)	
<b>J Mobilité .....</b>	<b>63</b>
<b>K Santé .....</b>	<b>66</b>
<b>L Economie .....</b>	<b>76</b>
<b>M Finance et impôts .....</b>	<b>79</b>
<b>N Culture, sports et loisirs .....</b>	<b>86</b>
<b>O Autorité et gouvernance .....</b>	<b>90</b>
<b>P Activités de support et prestations de moyen .....</b>	<b>99</b>
<b>Q Energie .....</b>	<b>108</b>
<b>Organigrammes .....</b>	<b>110</b>



# Conseil d'Etat

La première année de la législature 2014-2018 est aussi la première sous le régime de la nouvelle constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012. Cette constitution apporte des innovations sur l'organisation même du Conseil d'Etat, notamment la création d'un département présidentiel intégrant en particulier les relations extérieures et la Genève internationale, et chargé de veiller à la cohérence de l'action gouvernementale.

L'année 2014 a aussi été marquée par l'affirmation de la nécessité d'améliorer la marge d'autofinancement du canton pour assurer la réalisation d'investissements essentiels pour la qualité de vie des Genevois. Cela suppose de tenir compte des contraintes du frein à l'endettement, mais aussi des enjeux liés à la future réforme de la fiscalité des entreprises, essentielle pour soutenir l'emploi dans notre canton.

Le Conseil d'Etat a donc intégré ces différentes contraintes dans l'élaboration de son programme de législature, qui s'est concrétisé en septembre par le dépôt du projet de budget 2015 matérialisant ces objectifs. Simultanément, il s'est fortement engagé au plan national pour défendre les intérêts de notre canton dans des dossiers tels que la mise en œuvre du frein à l'immigration voté le 9 février, le soutien à la Genève internationale, la péréquation financière entre la Confédération et les cantons et le soutien fédéral à la politique d'agglomération.

## Suivi du programme de législature du Conseil d'Etat 2014-2018

### Priorité 1: Consolider les bases de la prospérité du canton

#### 1. Gérer les conséquences du frein à l'immigration en tenant compte des particularités du canton

Le Conseil d'Etat soutient de manière ferme les accords bilatéraux et la libre circulation des personnes en particulier, qui contribuent grandement à la prospérité de notre canton et qui ont systématiquement été soutenus en votation populaire par les électeurs genevois.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat s'est immédiatement investi après l'adoption de l'initiative populaire dite « contre l'immigration de masse » pour que sa mise en œuvre tienne compte des intérêts particuliers de notre canton sur les plans culturel, académique et économique, mais aussi sur le plan de la Genève internationale. Il soutient les efforts du Conseil fédéral visant à trouver une solution compatible avec nos accords bilatéraux avec l'Union européenne.

Dans son programme de législature 2014-2018, le Conseil d'Etat confirme que la gestion du frein à l'immigration constitue une priorité. Il a fait valoir la position du canton de Genève auprès des autorités fédérales, dans le cadre d'audition auprès des chambres fédérales, et auprès des autres cantons, notamment dans le cadre de la Conférence des gouvernements cantonaux et de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique. Le canton est fortement impliqué dans les travaux de mise en œuvre du nouvel article constitutionnel sur l'immigration avec le double objectif de s'assurer que les besoins de nos entreprises soient pris en compte et de maintenir et renforcer le dispositif actuel de mesures d'accompagnement.

Le canton de Genève est en effet particulièrement concerné. En 2013, tous statuts confondus, Genève a eu besoin de quelque 37'000 permis de travail et/ou de séjour, pour un solde migratoire dix fois inférieur, ce qui résulte d'un taux de rotation particulièrement élevé lié au profil spécifique de notre économie, à la présence de nombreuses organisations internationales, gouvernementales ou non, et de sociétés multinationales. De manière générale, le recours à la main d'œuvre étrangère est une nécessité pour le bon fonctionnement de nos entreprises et de notre société. Des secteurs tels que la santé ou la construction sont représentatifs de cette réalité.

D'autre part, le dispositif de surveillance et de contrôle du marché du travail mis en place par le canton de Genève a démontré son efficacité pour lutter contre les risques de sous-enchère salariale et la concurrence déloyale. Basé sur des contrôles a posteriori qui permettent de vérifier les conditions effectives de travail et de salaire sur le terrain, le dispositif genevois concerne aussi bien les entreprises suisses que

les entreprises étrangères qui détachent du personnel dans notre canton. Le Conseil d'Etat considère qu'un dispositif efficace de surveillance et de contrôle du marché du travail est un corollaire indispensable au maintien de l'ouverture de notre marché du travail.

Plus globalement, le Conseil d'Etat appuie les efforts du Conseil fédéral pour stabiliser les relations de la Suisse avec l'Union européenne, notamment en matière de recherche et d'accès au marché intérieur. Parmi les enjeux actuels, il considère que la résolution du dossier croate constitue un élément clé pour trouver une solution globale avec nos partenaires européens.

## **2. Unifier la fiscalité des entreprises**

Ce dossier déterminant pour l'avenir du canton de Genève a connu, durant l'exercice écoulé, des avancées notables. En mars 2014, le Conseil d'Etat a fait connaître sa position dans le cadre de la consultation fédérale au sujet du rapport de l'organe de pilotage de la 3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), ceci en étroite concertation avec le canton de Vaud, dont les intérêts rejoignent largement ceux de Genève.

Le Conseil d'Etat a constaté avec satisfaction que ce rapport ne remettait pas en cause la stratégie suivie par notre canton depuis 2012, qui prévoit notamment une baisse conséquente du taux ordinaire d'imposition des bénéficiaires en vue d'un alignement de ce taux pour toutes les entreprises aux environs de 13%. Ce taux unique doit être comparé aux taux actuels, à savoir 24% pour le régime ordinaire et 8% pour les sociétés à statut particulier. Les cantons de Genève et de Vaud ont toutefois demandé que le Conseil fédéral tienne compte des spécificités du deuxième pôle économique du pays, notamment en ce qui concerne la compensation financière en faveur des cantons les plus concernés par les effets de la réforme.

En septembre 2014, le Département fédéral des finances a mis en consultation l'avant-projet RIE III, qui propose une série de mesures techniques et fiscales destinées à compenser l'abolition des statuts fiscaux cantonaux et à améliorer l'attractivité de la Suisse. L'avant-projet reconnaît en outre que des baisses d'impôts substantielles peuvent être introduites dans les cantons pour lesquels les mesures techniques ne suffisent pas à garantir le maintien des entreprises qui perdront leur statut privilégié, et à préserver les emplois. A Genève, cette baisse du taux ordinaire conduirait, pour

les entreprises à statut, à une hausse jugée acceptable de 8% à 13%.

Dans sa prise de position, le Conseil d'Etat a insisté sur la nécessité de limiter les mesures techniques et fiscales à celles qui visent directement à compenser la suppression des statuts cantonaux, afin de ne pas alourdir inutilement le coût de la réforme. Genève a aussi demandé – à l'instar du canton de Vaud – que l'enveloppe globale de la compensation fédérale soit augmentée, afin de correspondre à la réalité des pertes à venir. Cette compensation devrait en outre être mieux ciblée sur les cantons qui seront effectivement touchés par la suppression des statuts. Le message du Conseil fédéral accompagnant le projet de loi est attendu pour mi-2015.

Au plan cantonal, des réflexions sont en cours concernant des mesures compensatoires en lien avec la baisse du taux d'imposition. Celles-ci pourraient prendre la forme d'une contribution des entreprises privées en faveur de la formation, de l'innovation ou de la petite enfance.

Parallèlement à cet important processus de consultation, le Conseil d'Etat s'est très fortement impliqué tout au long de l'année écoulée dans la défense des intérêts du canton, en étroite collaboration avec le gouvernement vaudois. De nombreuses séances d'information, débats et rencontres ont eu lieu dans toute la Suisse, avec des parlementaires fédéraux, d'autres gouvernements cantonaux, les principales associations économiques nationales, de nombreux responsables d'entreprises ainsi que des représentants des médias. Toutes ces actions ont en particulier visé à convaincre que l'intérêt des cantons les plus fortement touchés par la réforme de l'imposition des entreprises rejoint l'intérêt général de notre pays, et que le succès de la réforme est lié à l'allocation d'une compensation équitable en faveur de ces cantons. En effet, les entreprises à statut dans les cantons de Vaud et Genève rapportent à la Suisse quelque 919 millions d'impôt fédéral direct sur les sociétés, sans compter l'imposition des quelque 85'000 emplois liés.

On notera encore que le processus fédéral de réforme se déroule dans le cadre d'un contexte international qui connaît lui-même d'importantes évolutions, dont certaines sont susceptibles d'influer sur le contenu de certaines mesures proposées dans la RIE III. L'OCDE a ainsi publié en septembre 2014 ses premières recommandations pour lutter contre l'évasion fiscale de

la part des sociétés multinationales, et ses dernières recommandations sont attendues pour l'automne 2015. Des démarches pour mieux cadrer et rendre plus transparent le traitement fiscal des sociétés multinationales sont également en cours au sein de l'Union européenne, une évolution qui s'est notamment accélérée depuis la révélation du scandale « LuxLeaks ».

### **3. Défendre et promouvoir le rôle et la mission de la Genève internationale**

2014 fut une année de stabilité et de consolidation pour la Genève internationale. Les chiffres de l'office cantonal de la statistique indiquent que, par rapport à 2013, l'emploi a progressé de 0,5% dans les organisations internationales et les missions permanentes. Malgré des réflexions en cours sur la délocalisation de services administratifs au sein de certaines organisations internationales, aucun départ massif n'a été observé. Une vingtaine de nouvelles organisations non gouvernementales (ONG) a été recensée, principalement dans le domaine des droits de l'homme et celui de l'humanitaire. Le départ ou la fermeture de trois ONG (de taille modeste) a été signalé.

L'activité des organisations internationales a été marquée par les crises en Syrie et en Afrique de l'Ouest (Ebola). La réunion de haut niveau sur le conflit syrien, Geneva II, qui s'est tenue entre Montreux et Genève en janvier, a permis de faire la démonstration de la compétence des autorités hôte pour accueillir des négociations de paix de ce type et notamment pour en assurer la sécurité.

En novembre, le Conseil fédéral a adopté un message sur les « mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte ». Si ce message est approuvé par les Chambres fédérales, 44,8 millions de francs supplémentaires seront disponibles pour soutenir la Genève internationale entre 2016 et 2019. Les mesures proposées par le Conseil fédéral dans ce message découlent directement de la stratégie définie avec le canton et la Ville de Genève dans le cadre du Groupe permanent conjoint sur les priorités de la Genève internationale en 2013.

La Confédération, le canton et la Ville de Genève ont poursuivi leurs échanges sur le financement de la rénovation des bâtiments des organisations internationales. L'accent a été mis sur le Palais des Nations. En décembre,

l'assemblée générale des Nations-Unies a approuvé un crédit de 18 millions de dollars pour financer la planification des travaux.

Etant donné l'importance stratégique du territoire qui accueille la plus grande concentration d'organisations internationales au monde et les nombreux développements qui y sont planifiés, le canton a décidé d'activer le périmètre dit le « Jardin des Nations » en tant que « grand projet » d'urbanisme. Une structure de coordination complète, sous le pilotage du département présidentiel, a été mise en place, à laquelle participent tous les partenaires publics concernés, des communes à la Confédération.

Enfin, la promotion de la Genève internationale a connu un nouvel élan grâce à l'impulsion donnée par le directeur général a.i. de l'ONUG et son *perception change project* visant à mettre en valeur l'impact du travail des organisations internationales genevoises. Le canton s'est activement impliqué dans la mise en œuvre de celui-ci.

### **4. Préserver la mission de service public de l'aéroport international de Genève et lui donner les moyens d'adapter son infrastructure à l'évolution de l'aéronautique et des exigences environnementales**

En octobre 2014, Genève Aéroport a reçu des autorités fédérales le permis de construire pour l'aile est. Ce bâtiment à haute performance énergétique (5'000 mètres carrés de panneaux solaires, sondes géothermiques, triples vitrages) remplacera l'actuel bâtiment gros-porteurs, datant de 1975 et aujourd'hui obsolète. Tandis que la construction de l'aile est proprement dite commencera en 2016, les travaux préparatoires (aménagement du tarmac, notamment) ont déjà débuté, de même que l'enfouissement d'une partie de la route douanière. En outre, pour pallier la perte de capacités liée au chantier de l'aile est, un bâtiment provisoire dénommé GP+ doté de salles d'embarquement a été mis en service.

Genève Aéroport a effectué en 2014 des investissements pour un montant de quelque 110 millions de francs. Outre les chantiers liés à la zone est, il convient notamment de citer le début de la construction d'un amortisseur de bruit, les aménagements dans la halle de fret, la transformation des anciens locaux du Musée de

l'Auto en parkings (pour les bus roulant sur le tarmac et les voitures) et la poursuite de la rénovation du tarmac ainsi que de la plateforme en front d'aérogare.

Genève Aéroport a par ailleurs poursuivi son programme d'insonorisation en 2014. A ce jour, plus de 3'000 logements dans les communes riveraines en Suisse et en France ont été insonorisés par Genève Aéroport pour un coût total excédant 46 millions de francs.

Quant aux efforts entrepris depuis plusieurs années en matière de gestion de l'énergie, ils se sont notamment traduits en 2014 par le déploiement complet de compteurs de chaleur et d'électricité (*smart metering*) pour tous les consommateurs finaux du site ainsi que par la mise en œuvre de plus de cinquante projets d'optimisation. Ces mesures ont permis une diminution de quelque 3% de la consommation électrique par rapport à 2013, malgré la croissance du trafic et des surfaces.

Genève Aéroport a obtenu pour la quatrième année consécutive le renouvellement de sa certification carbone, qui valide les efforts réalisés pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de cette certification, il a signé une charte et s'est engagé à diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> dues aux bâtiments de l'aéroport de 500 tonnes en 2020 et de 5'000 tonnes en 2030 par rapport à 2012.

Toujours en matière environnementale, il a déposé la demande d'approbation des plans pour le bassin de rétention côté Vengeron et a réalisé une étude visant à dresser l'état des lieux de la mobilité aux abords de la plateforme aéroportuaire.

En 2014, Genève Aéroport a accueilli quelque 15,2 millions de passagers, soit une fréquentation en hausse de 5%. Durant la même période, les mouvements (décollages et atterrissages) ont enregistré une légère diminution (-0,6% pour l'ensemble), tandis que les mouvements de la seule aviation de ligne et charter ont augmenté de 3,4%, traduisant une amélioration de la qualité de la desserte.

Conformément aux négociations menées avec les compagnies aériennes, Genève Aéroport a augmenté ses redevances aéronautiques au 1<sup>er</sup> avril 2014. Quant à la classification des avions, elle a été actualisée afin de maintenir l'effet incitatif de la redevance bruit.

S'agissant de la protection des droits des travailleurs du site de l'aéroport, Genève Aéroport a décidé d'introduire une clause arbitrale dans les nouvelles concessions et de demander aux entreprises concessionnées de lui fournir chaque année un bilan social. Enfin, il convient de relever la création, en septembre 2014, sous l'égide du Conseil de surveillance du marché de l'emploi, d'un groupe de travail « aéroport » auquel participent des représentants des entreprises, des syndicats, de Genève Aéroport et de l'État et qui est chargé d'examiner les conditions de travail dans les entreprises présentes sur le site de l'aéroport.

## **5. Renforcer la formation et viser une certification pour chaque jeune**

Les actions menées pour renforcer le système genevois de formation s'inscrivent dans la perspective de favoriser l'égalité des chances et de créer les conditions pour que chaque jeune trouve sa place dans la société et au sein du monde professionnel. Ainsi, le Conseil d'Etat s'est fixé comme objectifs, d'une part, de viser l'obtention d'une certification pour chaque jeune et, d'autre part, de développer une école la plus inclusive possible pour répondre aux besoins différenciés des élèves, quels que soient leurs difficultés, leurs talents et leur origine sociale.

La rentrée 2014 a été marquée par l'introduction du mercredi matin d'école pour les élèves de 5P à 8P. Ces périodes supplémentaires d'enseignement ont permis, sur les quatre années du cycle moyen, d'augmenter la dotation horaire du français et de l'allemand, d'introduire un enseignement de l'anglais en 7P et 8P et de formaliser celui de la formation générale. En parallèle, trente postes d'enseignant-e-s chargés de soutien pédagogique ont été déployés à la rentrée 2014 dans les classes du cycle élémentaire, afin de soutenir notamment l'apprentissage de la lecture.

Une première évaluation du nouveau cycle d'orientation (nCO) a été réalisée par la Cour des comptes ainsi que par la direction générale de l'enseignement obligatoire sur la base du suivi de la première volée des élèves issus du nCO. Cette analyse sera poursuivie de manière à apporter des mesures d'adaptation pour améliorer l'orientation et la transition vers le secondaire II. Dans ce sens, les normes réglementaires de passage d'une section à l'autre ont été modifiées depuis la rentrée 2014. De même, afin de permettre une réorientation plus rapide des élèves et d'éviter le décrochage



scolaire, les conditions de dérogation, de redoublement et d'interruption de la scolarité dans une même filière de formation ont été modifiées dans l'enseignement secondaire II.

Parallèlement, un plan d'action est en cours d'élaboration pour valoriser la formation professionnelle et augmenter à la fois l'attractivité de cette filière pour les jeunes et l'offre de places d'apprentissage en voie duale.

Enfin, dans le but de concrétiser l'obligation constitutionnelle de se former jusqu'à 18 ans, des dispositifs sont en place pour lutter contre le décrochage scolaire et les ruptures de formation. Une trentaine de jeunes en risque de décrochage ou d'abandon scolaire sont accueillis depuis la rentrée 2014 dans l'établissement Lullin. Par ailleurs, Cap-Formations a suivi pendant l'année près de 1'500 jeunes de 15 à 25 ans ayant interrompu leur formation, et 50% d'entre eux ont pu commencer ensuite un certificat fédéral de capacité ou une attestation fédérale professionnelle.

Afin de favoriser l'accès, le maintien et la réussite de tous les élèves dans l'école ordinaire, un plan de mesures pour l'école inclusive est en cours. Il prévoit notamment la mise en place de dispositifs destinés aux enfants et aux jeunes à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap (aménagement scolaires pour les élèves dys- ou porteurs de troubles du spectre autistique, assistance à l'intégration scolaire, classes intégrées), aux élèves à haut potentiel et aux sportif-ve-s ou artistes d'élite, et enfin à la prise en considération des situations particulières liées à la migration.

## **6. Encourager le partenariat social et renforcer la lutte contre le dumping salarial et les abus**

Afin de conjuguer ouverture du marché du travail et protection contre le risque de sous-enchère salariale et la concurrence déloyale, le Conseil d'Etat s'engage pour le renforcement du dispositif de surveillance du marché du travail. Il encourage le développement des conventions collectives de travail (CCT), outil par excellence du partenariat social. Le canton compte 147 CCT en vigueur au 31 décembre 2014.

Une lutte efficace contre la sous-enchère salariale et la concurrence déloyale implique des mesures ciblées. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a prononcé en 2014, sur demande des partenaires sociaux, l'arrêté d'extension facilitée de la CCT du commerce de détail (entrée en

vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2014) et de la CCT des parcs et jardins (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015). Dans quatre autres secteurs (économie domestique, esthétique, transports de choses pour le compte de tiers, monteurs de stand), des contrats-type de travail sont en place. Genève est l'un des quatre cantons à avoir fait usage à ce jour de cette mesure d'accompagnement à la libre circulation des personnes qui permet d'édicter des salaires minimums impératifs en cas de risque de sous-enchère abusive et répétée.

Le dispositif de contrôle et de surveillance du marché du travail répartit les responsabilités entre les partenaires sociaux et l'Etat. Afin de renforcer la collaboration entre les organes existants, le Conseil d'Etat a souhaité que des contrats de prestations avec les commissions paritaires soient mis en œuvre. Les secteurs du gros œuvre, du second œuvre, des parcs et jardins, du nettoyage, de la métallurgie du bâtiment et du commerce de détail sont déjà couverts par de tels contrats. La délégation de compétence concerne le contrôle des entreprises actives sur un marché public et le respect de la loi sur le travail au noir sous l'angle de la détection d'infractions à la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants.

S'agissant des marchés publics, Genève a mis sur pied un large dispositif de contrôle des conditions de travail. Le cadre légal a été renforcé en 2014 pour les marchés de la construction par l'instauration d'une obligation pour l'entreprise contractante d'annoncer à l'autorité adjudicatrice tout sous-traitant participant à l'exécution de la prestation, durant toute la durée d'exécution du contrat. Le non-respect de cette obligation entraîne des conséquences particulièrement dissuasives pour l'adjudicataire et le sous-traitant.

Le Conseil d'Etat se félicite enfin que le Conseil fédéral ait mis en consultation un projet de loi fédérale sur l'optimisation des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Les propositions rejoignent en partie celles défendues par le canton de Genève, notamment l'élargissement des dispositions d'une CCT qui peuvent faire l'objet d'une procédure d'extension facilitée et l'augmentation du plafond des amendes administratives de 5'000 à 30'000 francs.

## **7. Favoriser le retour en emploi des chômeurs**

Le chômage a diminué de 0,2 point à Genève

en 2014 et de 0,1 point au plan national. Cette évolution positive est le résultat d'une politique de gestion du chômage impliquant l'ensemble des acteurs principaux concernés, y compris les employeurs du canton.

L'année 2014 a ainsi vu la mise en place d'une nouvelle directive destinée aux régies publiques et aux organismes subventionnés par l'Etat. Ces entités doivent prioritairement et systématiquement s'adresser à l'office cantonal de l'emploi (OCE) en cas de recrutement. Il leur est demandé de donner la priorité aux chômeurs genevois, à compétences égales, comme c'était déjà le cas pour les services de l'Etat. En 2015, les communes et les employeurs privés seront encouragés à s'intéresser encore davantage aux compétences des personnes sans emploi.

De son côté, l'OCE a amélioré les conditions-cadres facilitant, au niveau opérationnel, la réinsertion des chômeurs. Le nombre moyen de demandeurs d'emploi suivis par conseiller en personnel ORP a été réduit de 20% en 2014. En parallèle, un nouveau mode de collaboration entre ces deux acteurs a été défini, impliquant de la part de chacun un engagement réciproque, des objectifs et un plan d'actions personnalisés pour chaque bénéficiaire des prestations de l'OCE. Finalement, les premières démarches visant à réviser, en 2015, l'ensemble des mesures de formation et de réinsertion pour chômeurs ont été initiées fin 2014, dans une logique d'efficience.

Pour les chômeurs pénalisés en raison de leur profil, les actions suivantes ont été réalisées :

- Le guichet CAP Formations, créé en septembre 2013, a pu déployer tous ses effets, grâce à une collaboration interinstitutionnelle DEAS-DIP de qualité. Destiné à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes de 15 à 25 ans en rupture de formation et à éviter qu'ils ne recourent au chômage après l'école, il a permis d'accueillir, orienter et coacher près de 1'500 jeunes durant l'année scolaire 2013-2014. Alors que plus de 650 d'entre eux ont pu être formés, 88 ont déjà trouvé un premier emploi grâce à CAP Formations.
- Les personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année ou ayant épuisé leurs indemnités restent, du fait de la durée même de leur chômage, défavorisées sur le marché de l'emploi. Les premières ont continué de bénéficier des retombées positives du label « 1+pour tous », décerné à 127 entreprises au total. Les chômeurs en fin de droit risquant une perte du lien social ont pu recourir aux emplois de solidarité (EdS), avec la signature

de plus de 153 nouveaux contrats de travail à durée indéterminée. Un rapport d'auto-évaluation a permis de confirmer, en 2014, qu'il était nécessaire de mieux cibler les emplois de solidarité en fonction de leurs objectifs et de l'âge des bénéficiaires, ce qui permettra à l'avenir de soutenir davantage les chômeurs de cinquante ans et plus. En outre, un projet de modification de loi a été proposé par le Conseil d'Etat, dans le but de permettre aux personnes en EdS de continuer de cotiser à l'assurance-chômage, en accord avec le Secrétariat d'Etat à l'économie. Si elles venaient à perdre leur travail, ces personnes pourraient ainsi percevoir des indemnités de chômage.

## **Priorité 2: Réformer le fonctionnement de l'Etat et maîtriser la dette**

### **8. Réformer la répartition des tâches entre les communes et le canton**

L'article 133 de la nouvelle constitution genevoise exige que, dans le cadre du délai général fixé pour sa mise en œuvre au 31 mai 2018, la loi fixe la répartition des tâches entre les communes et le canton. Cette répartition doit être régie par les principes de « proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité ».

Cet important chantier, qui doit aboutir prioritairement à rapprocher des citoyens les prestations publiques en faveur de la population et à renforcer le rôle des communes, figure parmi les priorités du Conseil d'Etat pour la législature. Dès le début 2014, le Conseil d'Etat a informé l'Association des communes genevoises (ACG) qu'il entendait constituer avec elle un comité de pilotage politique afin d'assurer la meilleure concertation possible dans ce domaine. Ce comité de pilotage a été désigné en avril 2014, formé de trois conseillers d'Etat et du bureau de l'ACG. Il a chargé un groupe de travail paritaire, composé de trois collaborateurs de l'administration cantonale et de cinq collaborateurs de l'ACG et des communes, d'établir un rapport sur les domaines dans lesquels la répartition des compétences devait être revue au sens de la nouvelle constitution.

Ce rapport a été adopté et publié fin juin 2014. Le comité de pilotage a prévu de conduire la réforme en trois trains de lois, le premier fin 2014, le deuxième au printemps 2015 et le dernier fin 2015. Ces délais doivent permettre à la fois de tenir compte de la complexité variable

des domaines traités, et des impératifs de calendrier du Grand Conseil pour respecter le délai constitutionnel.

Le 29 octobre 2014, le Conseil d'Etat a mis en consultation auprès des communes, via l'ACG, un premier avant-projet de loi cadre fixant les principes de cette répartition, et rappelant parmi ces principes que toute tâche transférée d'un échelon à un autre devait s'accompagner des ressources nécessaires à son accomplissement. A ce projet de loi-cadre était joint un inventaire de trente propositions concrètes de nouvelle répartition, fondées à la fois sur le rapport du groupe de travail technique, sur une liste de points d'amélioration proposée par le Conseil administratif de la Ville de Genève et sur les réflexions du Conseil d'Etat. Ces propositions ont été publiées sur la page Internet [www.ge.ch/communes-canton](http://www.ge.ch/communes-canton), qui comprend aussi un dispositif permettant aux communes d'adresser directement au canton d'éventuelles questions sur ces propositions et d'obtenir des réponses dans un délai de 48 heures. Les réponses sont publiées sur le site Internet et accessibles à tous.

Le délai de réponse à la consultation, prévu initialement au 28 novembre 2014, a été étendu de manière à permettre à l'ACG d'adresser une réponse complète, qui est parvenue au Conseil d'Etat le 22 décembre 2014. Le projet de loi cadre, modifié suite à cette consultation, a été déposé au Grand Conseil début 2015. Le comité de pilotage ACG-Conseil d'Etat intensifiera en 2015 son rythme de travail pour analyser les propositions concrètes de nouvelle répartition et déposer les prochains trains de lois.

Lorsque les prestations à transférer auront été identifiées, il s'agira de procéder à une évaluation de leur coût pour s'assurer qu'un transfert de compétences d'un échelon à un autre soit accompagné d'un transfert de ressources. Cela conduira à une bascule de ressources fiscales assurant que le niveau institutionnel qui assume de nouvelles tâches dispose aussi des moyens de les financer.

## **9. Réformer la fiscalité communale et la péréquation intercommunale**

La péréquation intercommunale, malgré son renforcement au travers d'une loi entrée en vigueur en 2009, ne suffit pas à réduire les écarts considérables de ressources entre les communes du canton. Ainsi, par exemple, la Ville de Vernier dispose de quelque 110 millions de francs par an pour environ 34'000 habitants, tandis que Carouge, pour seulement 20'000

habitants, prévoit un budget de 100 millions en 2015, soit un écart, par habitant, de 50%. Cet écart passe à 82% entre la Ville de Vernier et celle de Genève, à 130% entre Vernier et Cologny et même à 175% entre Chancy et Cologny.

A ces écarts, qui posent des problèmes d'égalité devant l'impôt et devant les prestations, s'ajoute la question de la répartition de l'impôt communal entre le lieu de résidence et le lieu où le contribuable exerce son activité lucrative. Seul canton à pratiquer de la sorte en Suisse, Genève dispose donc d'un système fiscal qui pénalise les communes accueillant des habitants au profit de celles hébergeant des emplois. Ceci alors même que la plupart des charges financières communales sont liées directement à leurs habitants, bien plus qu'à leurs emplois (culture, sport, petite enfance, etc.). Ce système constitue donc un frein à la construction des logements dont les Genevois ont besoin, ce qui contribue à renchérir artificiellement le prix du logement dans notre canton et contraint de nombreuses familles à élire domicile dans le canton de Vaud ou en France voisine.

Le Conseil d'Etat souhaite donc revoir entièrement la péréquation intercommunale et ancrer le principe de l'imposition communale au lieu de domicile. Toutefois, en bonne logique, la réforme du système d'imposition devra se faire une fois que la nouvelle répartition des tâches entre canton et communes aura été définie et ses effets financiers mesurés. Dès lors, le Conseil d'Etat a choisi de traiter en priorité la réforme de la répartition des compétences entre les communes et le canton, pour laquelle un délai constitutionnel impose en outre un rythme soutenu, et qui concerne directement le fonctionnement du canton.

## **10. Maîtriser la dette**

Les intérêts de la dette financière de l'Etat de Genève s'élèvent à 232 millions de francs soit, pour ne donner qu'un exemple, un montant supérieur à la subvention annuelle allouée aux TPG. Pourtant, les taux d'intérêts sont historiquement bas. Dans le même temps, de nombreux investissements ne peuvent plus être retardés et risquent d'aggraver la charge de la dette. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a fait de la maîtrise du niveau de la dette une priorité centrale de sa stratégie.

Dans ce cadre, il a déjà mis en œuvre les mesures suivantes :

- Amélioration du résultat de fonctionnement : par rapport à la précédente planification

financière (PFQ 2014-2017), la planification 2015-2018 est en nette amélioration. Cet écart s'explique par une moindre croissance des charges découlant du plan de mesures du Conseil d'Etat. L'augmentation des charges du PFQ 2015-2018 est ainsi de 1,6%, contre un peu plus de 2% pour le PFQ 2014-2017. A ce stade, et compte tenu de l'estimation des futurs revenus fiscaux, un excédent proche de 300 millions est projeté pour 2018, ce qui permettrait alors d'autofinancer les investissements.

- Priorisation des investissements : stabilisés depuis 2011, les investissements sont fixés de manière à ce que leur niveau reste financièrement supportable. Le Conseil d'Etat a déposé en 2014 un train de projets de lois de crédits de renouvellement pour la période 2015-2019. Dorénavant, une large part des crédits de renouvellement est réservée aux rénovations des actifs existants, afin d'éviter que les moyens soient absorbés par de lourdes transformations.
- Meilleure valorisation des actifs : le Conseil d'Etat a adopté fin 2014 un projet de loi autorisant un transfert d'actifs entre l'Etat de Genève et les Ports Francs et Entrepôts de Genève SA. Le prix de ce transfert d'actifs se monte à 92 millions de francs. Il est réalisé au travers d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) d'une durée de nonante ans. De plus, le Conseil d'Etat a déposé, fin 2014, trois projets de lois visant à libérer les surfaces occupées par la caserne des Vernets au profit de 1'500 logements. A terme, ce projet permettra la création de nouvelles rentes DDP.

Le PFQ 2015-2018 indique que malgré les mesures déjà prises, le niveau d'endettement devrait continuer à croître et pourrait franchir le premier seuil du frein à l'endettement dès 2016. C'est pourquoi le Conseil d'Etat entend maintenir les efforts visant à maîtriser la dette et s'est engagé à présenter un plan de mesures complémentaires destiné à réduire la dette et à éviter le déclenchement du frein à l'endettement.

## 11. Elaborer des pistes de nouveaux revenus

A propos de la maîtrise de la dette, qui constitue comme indiqué ci-dessus une priorité majeure du Conseil d'Etat, le programme de législature souligne que celle-ci doit également s'appuyer sur l'acquisition de nouveaux revenus, dont la perception doit préserver l'attractivité de notre canton, renforcer l'équité entre citoyens, valori-

ser le travail, la prise de risque et la créativité, et être cohérent avec la transition énergétique de notre pays.

Cette volonté d'acquiescer de nouveaux revenus a trouvé une première concrétisation dans le plan de mesures du Conseil d'Etat, introduit dans le cadre du projet de budget 2015. Il contient des mesures qui déploieront leurs effets dès 2015, et d'autres dont les effets débiteront en 2016. En outre, des mesures complémentaires sont prévues, dont les conséquences financières restent encore à chiffrer et qui nécessiteront dans plusieurs cas des modifications législatives.

Les mesures introduites dans le projet de budget 2015 améliorent le budget d'environ 27 millions, dont 10 millions proviennent d'augmentations de recettes fiscales anticipées grâce à l'engagement de cinq contrôleurs fiscaux supplémentaires.

A ce stade, les principales autres augmentations de revenus concernent :

- les projets de réorganisation au sein de l'office cantonal de la population et des migrations, associés à une augmentation de revenus ;
- l'augmentation des moyens de la sécurité internationale, couverte par un financement fédéral, et l'augmentation des moyens pour la sécurité aéroportuaire, intégralement financée par Genève Aéroport ;
- la poursuite de la valorisation des terrains de l'Etat telle que mentionnée au point 10 ci-dessus, avec, en particulier, des projets relatifs aux Ports Francs de Genève et au Cercle des agriculteurs de Genève, pour lesquels des transferts d'actifs sont prévus, ce qui devrait permettre de réduire notablement les amortissements ;
- la réévaluation progressive des émoluments pour les autorisations de construire, ainsi que deux mesures structurelles pour le logement subventionné, qui engendreront une diminution des charges et une augmentation des revenus ;
- la réintroduction des émoluments pour demandes de délais de retour des déclarations fiscales inférieurs à trois mois, qui augmentera les recettes et incitera les contribuables à déposer plus rapidement leur déclaration, accélérant ainsi le traitement des dossiers de taxation ;
- la hausse des redevances des barrages hydrauliques, la révision du règlement fixant le tarif des empiètements sur ou sous le

domaine public cantonal, ainsi qu'une augmentation des émoluments suite à l'engagement de nouveaux experts au service technique de la direction générale des véhicules.

## **12. Rendre l'administration plus agile**

Les règles nécessaires à la gestion d'une administration réunissant quelque 17'000 personnes ont acquis, avec le temps, une telle complexité que leur allègement constitue l'une des priorités du Conseil d'Etat. Plusieurs démarches ont été initiées ou approfondies durant l'année pour simplifier les processus de décision et réduire la bureaucratie.

Le contrôle interne, dont le développement a été indispensable ces dernières années pour renforcer la rigueur et l'efficacité de l'Etat, a atteint une maturité qui pourra désormais l'amener à alléger certains processus. Des impulsions ont été données auprès des responsables métiers afin qu'ils participent à ce mouvement de simplification. Les cadres sont appelés à s'interroger sur la pertinence de leurs propres directives et, cas échéant, à les assouplir. L'objectif est de freiner la multiplication des règles, d'alléger ou supprimer celles qui peuvent l'être et d'assurer la meilleure cohérence possible dans leur application décentralisée.

Cette volonté de simplification passe par la formation et la sensibilisation des managers ainsi que par la responsabilisation du personnel. Le Conseil d'Etat a demandé à l'office du personnel de l'Etat (OPE) d'élaborer un plan d'action qui permettra de renforcer les compétences des cadres en matière de leadership, d'organisation et de motivation des équipes. Les nouvelles collaboratrices et les nouveaux collaborateurs seront mieux préparés à leur rôle par une journée d'accueil et un développement des formations qui contribuent à mettre l'accent sur le sens donné au travail. Ces actions permettront de faire évoluer la culture d'entreprise vers des procédures simplifiées et des décisions qui soient aisément applicables.

L'OPE agit aussi en favorisant la mobilité au sein du personnel. Il a revu la directive transversale sur l'évolution professionnelle pour mieux répondre aux besoins organisationnels de l'Etat et renforcer l'adéquation entre les compétences des collaboratrices et les prestations à délivrer. Dans le même sens, la révision des cahiers des charges va contribuer à l'efficacité de l'administration.

De son côté, le projet de nouveau Système Compétences, Rémunération, Evaluation (SCORE) vise à harmoniser la description des tâches et à simplifier leur application. La procédure de consultation, interrompue en début d'année, a repris sur la base du plan d'action décidé par le Conseil d'Etat le 24 septembre 2014. Cette consultation vise à favoriser le dialogue et se déroule en deux étapes. La première concerne la grille des emplois de référence, la seconde une simulation de la courbe salariale. L'objectif est de permettre le dépôt d'un projet de loi à l'automne 2015.

La réduction de 2% des effectifs des états-majors contribue également à la simplification des processus de décision et à une meilleure efficacité des rapports hiérarchiques. En outre, le Conseil d'Etat a réduit le nombre des commissions officielles.

## **13. Prestations nouvelles : pas de nouvelles charges sans ressources**

Ce principe est directement lié aux objectifs de maîtrise budgétaire et de renforcement de la capacité d'autofinancement des investissements. Le Conseil d'Etat l'a appliqué dès la première année de la législature en ne prévoyant aucune réforme entraînant des charges supplémentaires sans que celles-ci puissent être financées par des ressources nouvelles. C'est ainsi que dans le cadre du projet de budget 2015, adopté avec quelques modifications par le Grand Conseil, la forte hausse des effectifs pour assurer le fonctionnement de l'instruction publique (introduction du mercredi matin d'école en particulier) et les besoins de la chaîne sécuritaire et pénitentiaire n'aura été possible que grâce à une quarantaine de mesures représentant 154 millions d'amélioration budgétaire, dont 33 millions d'amélioration des recettes et 121 millions de réduction de charges.

Ces efforts devront se poursuivre dans le cadre du budget 2016 pour parvenir à augmenter la marge d'autofinancement des investissements.

## **14. Meilleure gouvernance pour les régions publiques autonomes**

Le Conseil d'Etat a déposé le 14 février 2014 le projet de loi 11391 sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) (A 2 24). Ce projet de loi reprend les aspects non contestés de la loi 10679 sur l'organisation des institutions de droit public, rejetée en votation populaire le 17 juin 2012. La contestation de la loi 10679 portait essentiellement sur la réduction du nom-

bre de membres dans les conseils d'administration et les conseils de fondation et, question liée, sur la présence ou non d'un représentant par parti politique représenté au Grand Conseil dans la plupart de ces entités.

Les autres objectifs de la loi 10679, non contestés durant les travaux parlementaires et en votation, ont donc été repris dans le PL 11391, à savoir :

- renforcer le contrôle et la surveillance des établissements par le Conseil d'Etat et par le Grand Conseil ;
- fixer des objectifs stratégiques et vérifier leur atteinte ;
- définir des règles claires et imposer la transparence dans la gestion, la rémunération et la politique du personnel ;
- permettre aux organes dirigeants des établissements publics de faire face dans les meilleures conditions à leurs importantes responsabilités.

Par rapport à la loi 10679, les principaux changements du PL 11391 sont les suivants :

- pas de modification de la composition des conseils d'administration, et notamment le maintien d'un membre par parti représenté au Grand Conseil lorsque cela est prévu dans les lois spécifiques ;
- pas de suppression du « bureau » existant dans les grands conseils d'administration ;
- adaptation du champ d'application des entités soumises ;
- adaptation à la nouvelle constitution ;
- rémunération des administrateurs siégeant dans d'autres institutions: la rémunération dite « en cascade » est reversée à l'institution « principale » ;
- suppression des exigences de nationalité suisse et de domicile à Genève, pour tenir compte de la jurisprudence récente (ATA/121/2013 du 26 février 2013 concernant le Conseil d'administration des SIG).

Le projet de loi est en attente de traitement devant la commission législative du Grand Conseil.

### **15. Chaîne sécuritaire : concentrer la répression sur les criminels**

La convention entre le Conseil d'Etat et le Ministère public pour mettre en œuvre une politique commune de lutte contre la criminalité a porté ses fruits. Après une année 2011 marquée par un volume d'infractions record, Genève a connu, en 2012 et en 2013, une baisse marquée de la criminalité (-19% entre 2011 et 2013 ; -11% entre 2012 et 2013).

La nouvelle politique 2014-2016, présentée le 17 septembre 2014, reprend les huit axes prioritaires de l'édition précédente et ajoute une nouvelle thématique : la lutte contre la criminalité informatique.

La coopération transfrontalière a été renforcée par la création de la brigade opérationnelle mixte franco-suisse (BOM) au 1<sup>er</sup> mars 2014. Situé dans la zone de sécurité prioritaire d'Annemasse, ce nouveau service, qui réunit deux policiers français et deux policiers genevois, facilite l'observation, l'échange de renseignements et la coordination opérationnelle de part et d'autre de la frontière, qu'il s'agisse de la lutte contre les stupéfiants, de la prévention et de la lutte contre les cambriolages ou pour combattre d'autres types de délits.

En date du 9 septembre 2014, le Grand Conseil a voté la nouvelle loi sur la police (LPol, PL 11228) qui sera soumise au peuple le 8 mars 2015. Cette loi est une révision majeure de la LPol datant de 1957. Elle prévoit une nouvelle organisation de la police en scindant la gendarmerie en trois services opérationnels : police-secours, la police de proximité et la police routière, qui opéreront aux côtés de la police judiciaire et de la police internationale.

Sur le plan organisationnel, l'opération pol MAX ad MIN, lancée en février 2013, a permis de réaffecter à leurs tâches prioritaires l'équivalent de 35 ETP de policiers, soit par le biais de la rationalisation des processus, soit par le biais du remplacement des policiers effectuant des activités administratives par d'autres catégories de personnel.

Le Conseil d'Etat poursuit la mise en œuvre de la planification pénitentiaire. Le 4 avril 2014, le canton a inauguré l'établissement d'exécution de mesures Curabilis, doté de 92 places de détention. Le 8 novembre 2013, le Grand Conseil a adopté la loi ouvrant un crédit d'investissement de 69'954'000 francs en vue de l'agrandissement de cent places de l'établissement de la Brenaz et de son aménagement en établissement de détention administrative. Le 29 novembre 2013, le Grand Conseil a adopté la loi ouvrant le crédit d'étude de 16'500'000 francs en vue de la réalisation et de l'équipement d'un établissement fermé de 450 places en exécution de peines sur le site pénitentiaire rive gauche (établissement les Dardelles).

S'agissant du renvoi des délinquants étrangers, la période sous revue a notamment permis de

renforcer la coopération avec les cantons latins, dans le but d'améliorer la gestion des placements en détention administrative. La planification dans le domaine de la détention administrative au niveau cantonal s'est poursuivie en parallèle avec la restructuration en cours du domaine de l'asile voulue par la Confédération et les cantons. Par ailleurs, la collaboration en matière de renvois s'est renforcée avec l'Office fédéral des migrations (ODM) à travers la création d'une cellule ODM/DSE en vue d'accélérer les expulsions. En outre, le canton a poursuivi ses efforts de consolidation de la chaîne sécuritaire par une plus grande coordination des processus, impliquant l'office cantonal de la détention, l'office cantonal de la population et des migrations et la police, en vue de mieux gérer les renvois.

## **16. Approfondir les liens au sein de l'agglomération**

Pour améliorer la qualité de vie, fluidifier les transports et préserver l'environnement de notre agglomération, caractérisée par plus de 110 kilomètres de frontière commune avec le canton de Vaud et la France, le Conseil d'Etat est fortement engagé dans les démarches de coordination politique du Grand Genève. Celles-ci se cristallisent par le dépôt, en 2012, d'un projet d'agglomération de deuxième génération auprès de la Confédération, qui prévoit d'investir quelque 3,5 milliards de francs pour soutenir des projets d'agglomération dans tout le pays d'ici 2022.

En septembre 2014, la Confédération a réservé un très bon accueil à ce projet d'agglomération, en lui accordant de nouveau un niveau de cofinancement de 40%, le plus élevé de tous les projets d'agglomération du pays, soit une participation fédérale de 204 millions de francs. Ce soutien confirme la pertinence, la qualité et la cohérence des projets d'infrastructures, d'urbanisation et d'environnement portés par le Grand Genève. Le taux de cofinancement accordé est en effet le plus élevé prévu par la Confédération, comme c'était le cas pour le projet d'agglomération de première génération et les projets urgents, tels que CEVA, TCMC (Tram Cornavin–Meyrin–Cern) et TCOB (Tram Cornavin–Onex–Bernex).

L'une des mesures prévues dans le cadre du projet d'agglomération, à savoir une subvention de 3,1 millions de francs pour participer à la construction, sur territoire français, de

cinq parkings-relais, a été refusée en votation populaire le 18 mai 2014. Tenant compte des enseignements de cet échec, le Conseil d'Etat entend préserver et défendre la mise en œuvre des politiques soutenues par la Confédération pour le bénéfice d'une des régions les plus dynamiques d'Europe. Pour les concrétiser, dans un contexte financier et politique franco-suisse délicat, le Conseil d'Etat a engagé un profond travail de priorisation des projets au sein du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT), instance de gouvernance du Grand Genève chargé de cette question depuis 2012.

L'agglomération franco-valdo-genevoise appelle des solutions concrètes et innovantes, ainsi que des règles de fonctionnement claires, simplifiées et adaptées, tant pour les habitants que pour les autorités concernées. Le Conseil d'Etat a donc entamé avec ses partenaires vaudois et français une révision des outils de coopération transfrontalière pour améliorer l'efficacité et la lisibilité des démarches franco-suisse, dans le respect des cadres institutionnels en vigueur de part et d'autre de la frontière.

## **Priorité 3: Développer nos ambitions collectives et améliorer la qualité de vie**

### **17. Renforcer la mixité sociale des quartiers**

Afin d'éviter les ghettos et de préserver la cohésion sociale, le Conseil d'Etat a pris l'engagement de renforcer la mixité sociale au sein des quartiers. L'objectif est ainsi de construire pour toutes les catégories de la population. Il s'agit concrètement de répondre aux besoins en logement en fonction des moyens et des attentes différenciées de chaque catégorie d'habitants. En particulier, la priorité du gouvernement est donnée à la construction de logements pour la classe moyenne, notamment au travers des dix « grands projets » prioritaires.

Au préalable, l'Etat a décidé d'augmenter la part des constructions dédiées au logement pour tendre au ratio « deux logements pour un emploi ». Il s'agit notamment d'offrir un toit à Genève aux nombreux actifs qui ont dû se loger hors du canton et qui subissent quotidiennement de longs trajets pendulaires. Pour

améliorer la mixité sociale, le gouvernement a veillé à équilibrer les typologies de logement en fonction des quartiers. Le parc des logements d'utilité publique (LUP) a notamment continué sa progression. Le gouvernement a de plus initié des discussions dans le cadre des Rencontres du logement pour renouveler l'accord de 2006 portant sur la répartition des catégories de logement en zone de développement, en maintenant un socle de logements sociaux pérennes. En complément, il envisage la fixation d'une nouvelle part de logements à prix modérés pour la classe moyenne.

Dans le projet Praille Acacias Vernets, le gouvernement a décidé, toujours dans l'optique de garantir la mixité, de ramener le taux de LUP à 50% (au lieu de 66%) sur les terrains propriété de l'Etat, avec l'engagement de compenser ces logements sociaux dans les autres grands projets du canton. Cette réflexion sur la répartition des typologies de logements doit se faire déjà en amont, dès le processus de planification et être intégré dans l'établissement des plans localisés de quartier.

S'agissant de l'acquisition d'appartements PPE en zone de développement, il convient de relever que par arrêt du 15 janvier 2015, le Tribunal fédéral a annulé la modification de la loi générale sur les zones de développement (LGZD), entrée en vigueur en mars 2014, estimant que le principe du « mono-accédant », décidé par le législateur, ne permettait pas d'atteindre l'objectif fondamental d'accession à la propriété à des fins d'habitation pour la classe moyenne.

Le Conseil d'Etat soutient l'initiative populaire 156 « Halte aux magouilles immobilières, OUI à la loi Longchamp ! » qui reprend pour l'essentiel le projet de loi 11141 déposé par le Conseil d'Etat le 14 mars 2013. Il s'agit maintenant de confirmer dans la loi que les appartements de type PPE en zone de développement doivent être mis en vente et en principe occupés par leurs propriétaires. Cette précision doit permettre de corriger les abus qui avaient été constatés, à savoir que des logements de ce type étaient acquis à des fins d'investissement voire de spéculation.

En outre, une nouvelle procédure permet désormais de consulter les offres de propriété par étages sur le site Internet de l'office cantonal du logement et de la planification foncière.

## 18. Loger la population

Le Conseil d'Etat a initié la mise en œuvre du plan directeur cantonal 2030 adopté à la fin de la législature précédente par le Grand Conseil, offrant un potentiel de 50'000 nouveaux logements. Le dossier est actuellement entre les mains de la Confédération pour approbation.

Bien que l'essentiel du marché du logement dépende du secteur privé, l'Etat doit donner des impulsions pour que l'on construise rapidement les logements dont le canton manque cruellement, sans rogner sur la qualité. Concrètement, il a fixé l'objectif de mettre à disposition deux millions de m<sup>2</sup> supplémentaires de surfaces disponibles pour la construction de logements d'ici 2018, tout en préservant les terres cultivables et les espaces verts. Il s'agit ainsi de tenir compte du quota de surfaces d'assolement fixé par la Confédération.

Le Conseil d'Etat a continué à soutenir la réalisation des dix « grands projets » prioritaires d'aménagement, dont dépend une part essentielle des nouveaux logements au travers des opérations d'extensions urbaines et du renouvellement urbain. En particulier, le projet Praille Acacias Vernets a fait l'objet d'avancées significatives, notamment avec l'adoption du plan directeur de quartier par le Conseil d'Etat et les communes de Lancy, Carouge et Genève, ainsi que la signature d'une convention cadre de collaboration avec ces mêmes communes.

Au sein des grands projets, l'objectif du gouvernement est désormais de tendre vers le ratio « deux logements pour un emploi ». Des efforts ont été conduits pour améliorer la planification. En particulier, la réforme de l'outil PLQ (plan localisé de quartier), visant à davantage de modularité pour la réalisation des formes urbaines, a été poursuivie et a été adoptée début 2015 par le Grand Conseil.

La problématique foncière est essentielle pour la réalisation de nouveaux logements. Le Conseil d'Etat a ainsi posé la cadre d'une véritable stratégie foncière de l'Etat, aujourd'hui inexistante. Une réflexion a été lancée afin de disposer notamment d'une structure mixte publique-privée capable de réaliser du remembrement foncier, d'équiper les terrains et de les mettre à disposition des constructeurs, qu'ils soient publics ou privés. Les coûts liés à l'aménagement et à l'équipement des nouveaux quartiers sont par ailleurs problématiques pour certaines communes. Le Conseil d'Etat a



entamé une démarche de réflexion avec des communes connaissant une forte mutation urbaine concernant de nouveaux outils ou mécanismes de financement. Le principe d'une compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas en fait partie.

Le Conseil d'Etat a aussi agi afin de préserver l'équilibre des quartiers en réalisant des quartiers socialement mixtes. Il s'agit pour ce faire de construire pour toutes les catégories de la population. L'objectif de 20% de logements sociaux pérennes assigné par la loi via le fonds de logements d'utilité publique est maintenu. Pour compléter la répartition actuelle des catégories de logements en zone de développement, une réflexion est en cours afin de faciliter le développement de logements à prix modérés pour la classe moyenne, en mobilisant les capacités de financement des investisseurs responsables comme les caisses de pension. Le Conseil d'Etat a par ailleurs affirmé sa volonté de maintenir l'offre complémentaire en PPE et d'encourager le développement des coopératives, par exemple lors de l'attribution de terrains.

Le gouvernement a de surcroît poursuivi les réformes en matière d'autorisations de construire en cours au sein de l'administration afin d'accélérer la production de logements.

Enfin, l'impératif de résoudre la crise du logement actuelle nécessite une action concertée et la recherche de solutions pragmatiques entre tous les acteurs intéressés. Dans ce but, le Conseil d'Etat a réuni les acteurs dans le cadre des Rencontres du logement entre novembre 2014 et mars 2015 au sein de quatre ateliers thématiques : les catégories de logement, la mise en œuvre du plan directeur cantonal, l'énergie et le rapport prix/qualité.

## **19. Améliorer la qualité de vie urbaine**

La dynamique d'amélioration de la qualité de vie urbaine est engagée sur plusieurs fronts. Celui de la sécurité notamment, pour lequel, outre une présence policière renforcée dans les quartiers, les rencontres GE\_veille avec la population et les associations locales participent à la pacification de l'espace public. Le principe des contrats locaux de sécurité signés avec des communes partenaires concrétise une mise en réseau opérationnelle des acteurs. La révision de la loi sur la police, sous réserve de l'issue du référendum du 8 mars 2015, permettra quant à elle une refonte de la gendarmerie et la création d'une nouvelle police de proximité.

La création de poumons verts dans les quartiers à forte densité contribue également à cette dynamique. Cette année, six mini-chantiers, aménagements menés à l'échelle locale par les pouvoirs publics, les privés et les habitants, ont été réalisés. Parmi eux, « Le jardin du biotope » au parc des Franchises, qui a rendu à la population 6'500 m<sup>2</sup> de nature en plein centre-ville, préambule à la requalification du parc des Franchises nécessaire à la densification urbaine dans le cadre du grand projet Châtelaine.

Dans ces projets de quartiers en devenir, plusieurs chartes des espaces publics ont été établies (à Châtelaine et aux Cherpines) et pour le projet Praille Acacias Vernets, le plan directeur de quartier a assis la nécessité d'une remise à ciel ouvert partielle de l'Aire et de la Drize. Le programme de renaturation s'est poursuivi avec 5'600 mètres réalisés en 2014, avec en point de mire la prévention des dangers d'inondation (renaturation de l'Aire) ainsi que l'organisation de la préservation et de la gestion des ressources en eau, en collaboration avec les partenaires du Grand Genève.

A l'échelle du canton, il s'avère en effet aujourd'hui essentiel de conduire la démarche d'urbanisation de façon qualitative, en préservant les surfaces d'assolement, comme l'exige la Confédération, et en luttant contre le mitage du territoire. En acceptant au mois de février la loi fixant des seuils minimaux de densification en zone de développement, la population a montré qu'elle soutient les autorités dans sa volonté de densifier plus fortement la couronne urbaine et de construire le long des axes de transport.

Afin de garantir la qualité de vie de ces nouveaux quartiers, le Conseil d'Etat encourage l'organisation régulière de concours d'architecture, stimulant la réflexion sur la diversité des formes urbaines. La réforme du plan localisé de quartier, adoptée début 2015, vise au même titre une plus grande diversité et adaptabilité des projets. Les aspects patrimoniaux ne sont pas négligés. Les objets dignes d'intérêt doivent être identifiés puis valorisés dans les constructions ultérieures. Enfin, le processus de concertation, rendu obligatoire par la nouvelle constitution, favorise l'adhésion de l'ensemble des partenaires aux projets urbains.

En matière de circulation, la coordination des chantiers publics affectant les transports porte ses fruits et est aujourd'hui incluse dans l'information en temps réel aux usagers. Les premiers accords interservices et avec le canton de Vaud,

incluant un appui financier de l'Office fédéral des routes, pour la mise en place d'outils de gestion de signalisation du trafic seront signés au printemps 2015. Un projet de loi de financement de la centrale régionale de gestion du trafic sera déposé à la même période. Par ailleurs, le Grand Conseil a validé fin 2014, dans le cadre du plan directeur des transports collectifs 2015-2018, la mise en œuvre commerciale du système TOSA, autobus articulé 100% électrique sans ligne de contact. Enfin, le projet de système de vélo en libre-service est désormais en mains de TPG Vélo SA, qui proposera en 2015 une refonte de son plan financier et de déploiement.

## **20. Préparer le vieillissement de la population et l'évolution des besoins des personnes handicapées**

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son rapport d'évaluation de l'exploitation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR) de l'institution genevoise de maintien à domicile (imad) et des lits UATR des cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana, ainsi que du projet pilote d'unité d'accueil temporaire médicalisée (UATM) conduit par la clinique et permanence d'Onex SA. Conformément aux recommandations du rapport, l'offre en UATR d'imad est optimisée, les lits UATR dans les cliniques de Joli-Mont et de Montana sont supprimés tandis que quelques lits UATR seront progressivement réintroduits dans des EMS dans le cadre budgétaire prévu. S'agissant de l'UATM, un financement a été accordé pour 2014 et les conditions de pérennisation de la prestation sont à l'étude.

La politique genevoise en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches vise à favoriser leur intégration dans la société. Parmi les enjeux majeurs de cette politique émergent les évolutions suivantes : le vieillissement des personnes en situation de handicap, l'augmentation de la lourdeur et de la complexité des cas pris en charge, l'augmentation du nombre de cas de handicap psychique et l'exclusion sociale de ces personnes. Afin de répondre à ces évolutions, des axes stratégiques sont en train d'être mis en œuvre par le biais de projets concrets menés par les établissements publics pour l'intégration et les Hôpitaux universitaires de Genève, tels que l'ouverture d'une antenne socio-éducative sur le site de Belle-Idée, le développement de l'équipe mobile de l'unité de psychiatrie du développement mental ou encore la création d'une deuxième structure intermédiaire sur le site

de Belle-Idée. Ces axes concernent l'adaptation de l'offre à l'évolution des besoins pour ces personnes, le soutien d'une approche à la fois socio-éducative (politique du handicap) et médico-thérapeutique (politique de la santé), le développement de modes de prise en charge répondant à l'évolution des besoins identifiés et au parcours de vie des personnes handicapées, ainsi que la reconnaissance et la valorisation du potentiel des personnes en situation de handicap (autonomie).

A Genève, on estime à 14% le pourcentage de personnes, âgées de quinze ans et plus (soit 55'000 personnes), qui s'occupent presque tous les jours ou au moins une fois par semaine d'un proche atteint dans sa santé ou dans son autonomie. A l'occasion de la journée annuelle dédiée aux proches aidants, le 30 octobre 2014, le département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) et le département vaudois de la santé et de l'action sociale se sont associés afin de sensibiliser l'ensemble de la population au rôle essentiel des proches aidants, d'informer la population sur les prestations de soutien qui existent et d'encourager leur recours pour prévenir l'épuisement.

Le comité de pilotage du programme de lutte contre la pénurie de professionnels de la santé s'est réuni deux fois en 2014. La direction générale de la santé a principalement travaillé sur la formation pratique des professionnels de la santé non universitaires (stages et apprentissages). Une enquête sur le nombre et le type de formations réalisées en 2012 et 2013 a été menée auprès de tous les acteurs concernés. Un modèle permettant de piloter et d'encourager la formation pratique a par ailleurs été développé.

Le canton a continué en 2014 à soutenir la politique de maintien à domicile pour éviter des hospitalisations inappropriées. Il a notamment augmenté les capacités de délivrance de soins de l'institution de maintien à domicile, dont la grande majorité des clients est constituée de personnes âgées.

## **21. Renforcer le soutien à la famille, à l'enfance et à la jeunesse**

Mieux concilier vie professionnelle et vie familiale et proposer une prise en charge adaptée aux enfants et aux adolescent-e-s constituent les deux axes autour desquels s'articulent les articles constitutionnels relatifs à l'accueil préscolaire et à l'accueil à journée continue.

Adoptés en votation populaire en 2010, les articles constitutionnels sur l'accueil à journée continue doivent être précisés dans une loi d'application. A cet effet, le canton a mené des travaux en concertation avec l'association des communes genevoises. En octobre 2014, un avant-projet de loi sur l'accueil à journée continue a été soumis à consultation. Il définit les principes et le cadre dans lequel les enfants qui suivent leur scolarité obligatoire dans l'enseignement public bénéficient d'un accueil à journée continue et distingue la prise en charge et l'organisation de l'accueil aux degrés primaire et secondaire I, pour l'un à charge des communes, pour l'autre à charge du canton. Le Conseil d'Etat devrait adopter le projet de loi sur l'accueil à journée continue au début de l'année 2015.

Les articles constitutionnels sur l'accueil préscolaire prévoient que l'offre de places d'accueil de jour soit adaptée aux besoins dans un délai de quatre ans après l'entrée en vigueur de la constitution. Tenant compte de cette échéance, le canton et les communes travaillent à l'élaboration d'un avant-projet de loi répondant à cet objectif et précisant l'organisation et le financement de l'accueil préscolaire. L'observatoire cantonal de la petite enfance, rattaché au service de la recherche en éducation, participe à l'identification des besoins d'accueil de la petite enfance et a réalisé en 2014 une enquête sur les pratiques et préférences des familles en matière d'accueil de la petite enfance ainsi qu'un relevé statistique auprès des structures d'accueil du canton. Ces données contribueront à l'élaboration de l'avant-projet de loi sur l'accueil préscolaire, qui devrait être soumis à consultation dans le courant du premier semestre 2015.

En outre, quel que soit l'âge des enfants, le rôle de parents n'est à l'heure actuelle pas toujours facile à tenir. Dès lors, une politique active de soutien à la parentalité s'avère nécessaire et doit comprendre un important volet de prévention, de façon à accompagner les familles en difficulté et éviter ainsi des risques et des coûts importants pour la collectivité. Il s'agit ainsi de renforcer les prestations ayant un effet préventif mais aussi celles visant, lors de placements, un retour rapide de l'enfant au sein de sa famille. L'assistance éducative en milieu ouvert, soit au sein de la famille, s'inscrit dans cette perspective et devra être renforcée, particulièrement en ce qui concerne les enfants en bas âge et les adolescents. Les moyens supplémentaires accordés par le Grand Conseil au service de protection des mineurs ont permis l'engagement

du personnel nécessaire à un travail d'accompagnement plus intense des parents en cas de placement. Enfin, en matière de prévention, une meilleure coordination des acteurs impliqués, dont les entités subventionnées mais aussi les communes, et un ciblage plus fin des populations à risques devraient permettre d'en améliorer l'efficacité.

## **22. Coordonner l'engagement de l'Etat en matière culturelle et sportive**

Durant l'année 2014, les travaux ont porté sur le premier volet des priorités relatives à la mise en œuvre de la loi sur la culture, notamment par une politique culturelle concertée entre le canton et la Ville de Genève, conformément à la déclaration conjointe du Conseil d'Etat et du Conseil administratif de la Ville de Genève du 30 octobre 2013. Ainsi, deux projets de loi ont été élaborés durant l'année : a) un projet de loi attribuant une aide financière à la Fondation du Grand Théâtre de Genève et ratifiant la convention de subventionnement négociée entre la fondation, la Ville de Genève et le canton pour les années 2015 à 2017, b) un projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement pour la construction de la Nouvelle Comédie dans le périmètre de la gare CEVA des Eaux-Vives. Les orientations et perspectives en matière culturelle ont fait l'objet d'échanges dans le cadre du groupe de concertation culturelle qui rassemble les villes, les communes et le canton, ainsi que dans celui de la plateforme de concertation pour les lieux culturels qui réunit les villes, les communes, le canton et les représentants-e-s des milieux culturels. La création du conseil consultatif de la culture a été reportée à 2015 avec la finalisation du règlement d'application de la loi sur la culture, élaborée tout au long de l'année avec les partenaires.

Le canton a contribué en 2014 au travail de planification des équipements sportifs, en particulier au développement du projet de nouvelle patinoire sur le site du Trèfle-Blanc. Dès le printemps 2014, une délégation du Conseil d'Etat a procédé, avec les représentants de la Ville de Genève, de l'Association des communes genevoises, et de la Ville de Lancy, à une étude approfondie du projet présenté par le Genève-Servette Hockey Club (GSHC) et ses partenaires. Sur la base de ces travaux portant notamment sur les questions du programme sportif, des éléments d'aménagement et de mobilité ainsi que de financement, les partenaires ont conclu à la nécessité de construire une nouvelle patinoire pour la pratique du hockey sur glace de haut niveau à Genève, tout

en incluant la nécessité de confirmer le dimensionnement du projet de nouvelle patinoire, de revoir globalement le projet sur le plan financier, de même que l'implication des collectivités publiques. Sur la base de ces conclusions, les représentants des collectivités publiques et les dirigeants du GSHC ont convenu d'un agenda commun afin de poursuivre conjointement les travaux.

Ces deux chantiers font également l'objet d'un examen approfondi dans le cadre de la réforme de la répartition des tâches entre les communes et le canton.

### **23. Réaliser les infrastructures prioritaires**

Conformément au plan directeur, le niveau des investissements en matière d'infrastructures est resté élevé en 2014. Cet effort traduit la volonté du Conseil d'Etat d'assurer l'entretien de son patrimoine, la poursuite des projets en cours et le démarrage des nouveaux chantiers nécessaires à l'exécution des politiques publiques. Les investissements se sont notamment matérialisés en faveur de la formation, avec le démarrage de la construction de l'école de commerce de Frontenex (82,1 millions de francs), la poursuite des travaux de la cinquième et de la sixième étape du Centre médical universitaire (CMU, respectivement 193,5 et 148,9 millions) et de la HEG Batelle (52,2 millions). La construction du bâtiment des lits 2 des HUG (253,7 millions) s'est poursuivie, ainsi que la troisième étape de la Maternité (73,7 millions). Sur le front de la sécurité, l'extension de l'établissement pénitentiaire de Brenaz (70 millions) a démarré et les études du projet de l'établissement pénitentiaire des Dardelles ont été lancées (16,5 millions). A noter d'autre part qu'un effort particulièrement important a été consenti pour des travaux d'entretien et de rénovation dans plusieurs bâtiments scolaires et universitaires. Cet effort a représenté un montant de 21 millions, soit près de 80% du budget total consacré aux travaux d'entretien.

En matière de mobilité, le projet CEVA a réalisé en 2014 pour plus de 250 millions de francs de travaux (dont 44% assumés par le canton). Aujourd'hui, l'ouvrage ferroviaire est réalisé à 40% et les principaux chantiers impactant la circulation sont clos. La creuse des tunnels progresse avec l'ouverture en mars 2014 des fronts d'attaque du tunnel de Champel. Au niveau des interfaces, cinq concours d'architecture ont été réalisés au cours de l'année pour les urbanisations autour des stations de Genève-Eaux-Vives, Lancy-Pont-Rouge et

Chêne-Bourg. La première requête en autorisation de construire a été déposée en décembre 2014 pour les espaces publics de la station de Chêne-Bourg. Enfin, depuis le milieu de l'année, la direction du projet CEVA publie trimestriellement un état de l'avancement du chantier de la ligne ferroviaire avec coûts, risques et délais. La mise en service complète de CEVA est planifiée à fin 2019, avec une mise en service partielle de la gare de Lancy-Pont-Rouge fin 2017.

En prévision de la mise en service de ce nouveau RER, l'examen des variantes de tracé souterrain d'extension de la Gare de Cornavin s'est poursuivi tout au long de l'année. Menée conjointement avec la Ville de Genève, l'Office fédéral des transports (OFT) et les CFF, cette étude livrera ses résultats, initialement annoncés pour fin 2014, d'ici à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015. En parallèle, des discussions ont été menées par le canton avec l'OFT afin d'obtenir l'actualisation du montant inscrit pour la Gare de Cornavin dans le programme FAIF (financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire) et de consolider les modalités de financement de la solution souterraine retenue.

Concernant les projets majeurs routiers et autoroutiers, le peuple genevois a refusé, en septembre 2014, l'initiative 152 « pour une traversée de la rade », confirmant ainsi que cet ouvrage n'aurait pas permis de gérer la croissance future du trafic automobile, ni de diminuer durablement l'engorgement du réseau routier au centre-ville. Le Conseil d'Etat a donc poursuivi sa stratégie de développement en deux temps des infrastructures autoroutières, telle que définie dans la stratégie « Mobilités 2030 ».

La première étape concerne la réalisation dès 2020 des travaux prioritaires d'élargissement de l'autoroute de contournement financés intégralement par la Confédération. Une stratégie confirmée par le Conseil fédéral dans son message du 26 février 2014 relatif à l'arrêté fédéral concernant l'allocation des moyens financiers nécessaires pour la deuxième période du programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales, un texte adopté par les deux Chambres fédérales.

La deuxième étape concerne la réalisation, à l'horizon 2030, du bouclage autoroutier avec la grande traversée du lac, entre les autoroutes suisses (Vengeron) et françaises. Le Conseil d'Etat a adopté en octobre 2014 un rapport de synthèse qui précise le projet et qui intègre la

traversée et ses mesures d'accompagnement. Il détaille l'analyse sous l'angle du développement territorial et les conditions de financement de l'ouvrage avec la mise en place éventuelle d'un péage et d'un partenariat public-privé. Le Conseil d'Etat a également adopté un plan d'actions qui définit les principaux jalons nécessaires pour un démarrage de la réalisation de cet ouvrage à l'horizon 2025.

Enfin, les travaux de construction du dépôt TPG En Chardon ont été entamés en automne. Ce chantier bénéficie d'une subvention cantonale de 150 millions de francs jusqu'en 2019.

#### **24. Aller vers la société à 2000 watts**

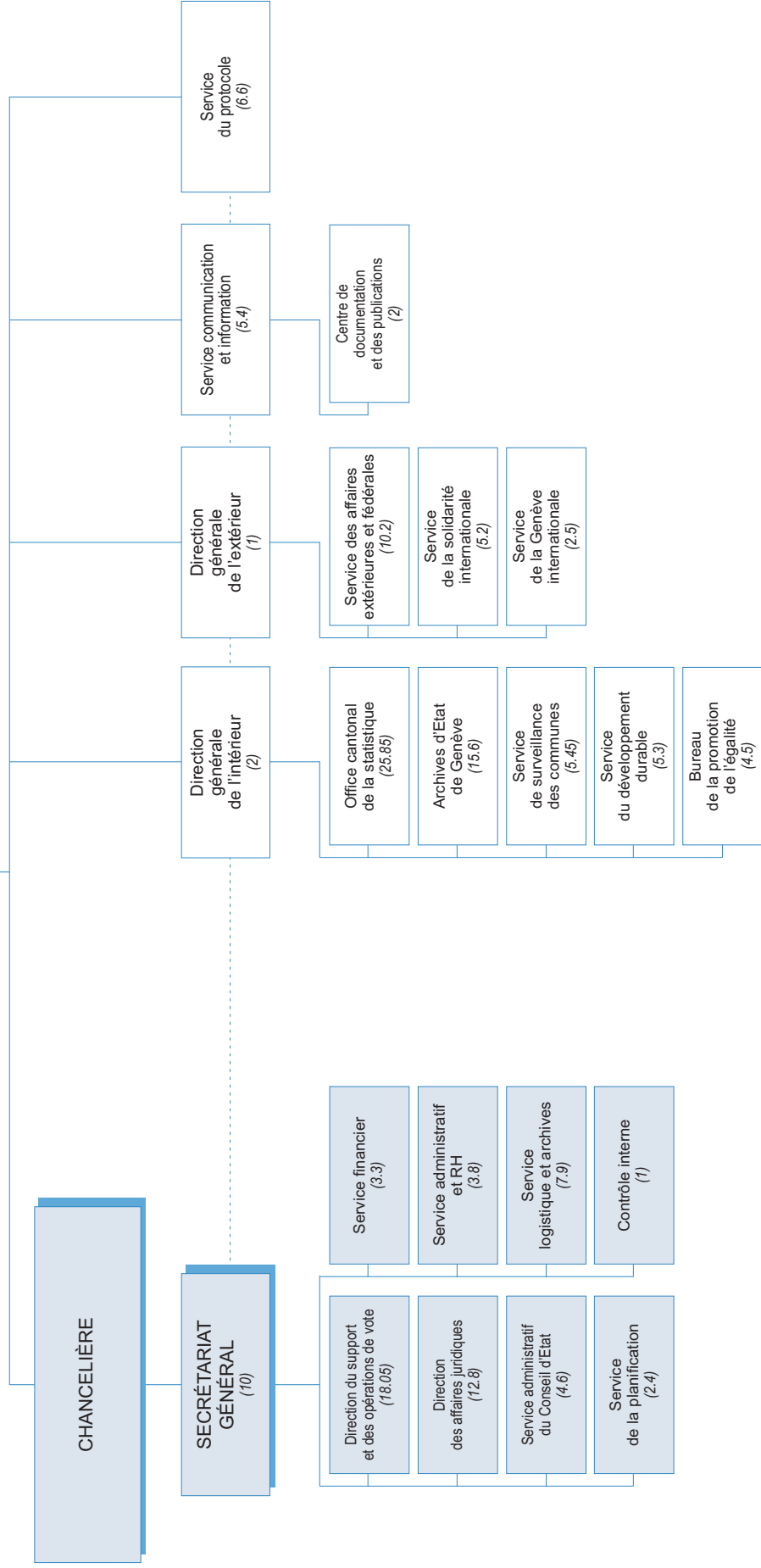
Genève et la Confédération ont décidé un tournant énergétique visant simultanément à réduire nos besoins en énergies fossiles et à affranchir la Suisse du nucléaire, sans toutefois augmenter la dépendance du canton à l'égard de la production énergétique étrangère (en particulier le gaz ou l'électricité). C'est pourquoi le Conseil d'Etat a poursuivi sa politique de réduction progressive de la consommation énergétique des individus, des entreprises et du patrimoine bâti, lequel représente près de 50% de la consommation énergétique du canton. Il s'agit par ce biais d'atteindre à long terme un niveau compatible avec les ressources planétaires (société à 2000 watts sans nucléaire). Dans ce but, le Conseil d'Etat a donné pour objectif de réduire de 13% la consommation thermique par personne d'ici 2018 (sur la base 2000).

Cette année, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'énergie, le gouvernement a fondé son action sur deux axes. Il a d'une part introduit des mesures contraignantes : suivi énergétique des bâtiments, audits et mesures d'économie pour les moins performants, assainissement des simples vitrages, engagement des grands consommateurs dans des programmes d'efficacité. D'autre part, il a favorisé des mesures volontaires déclenchées par des incitations financières et des informations appropriées.

Le Conseil d'Etat a par ailleurs renforcé les actions en faveur de la production d'énergie renouvelable indigène afin d'accroître notre indépendance énergétique. Il a notamment étendu les réseaux thermiques dans le cadre du projet de chauffage à distance de la zone industrielle de Plan-les-Ouates (CADZIPLO) et a lancé des travaux de prospection de géothermie de manière coordonnée au sein du Grand Genève (programme Géothermie 2020).

# ORGANIGRAMMES

# CONSEILLER D'ÉTAT

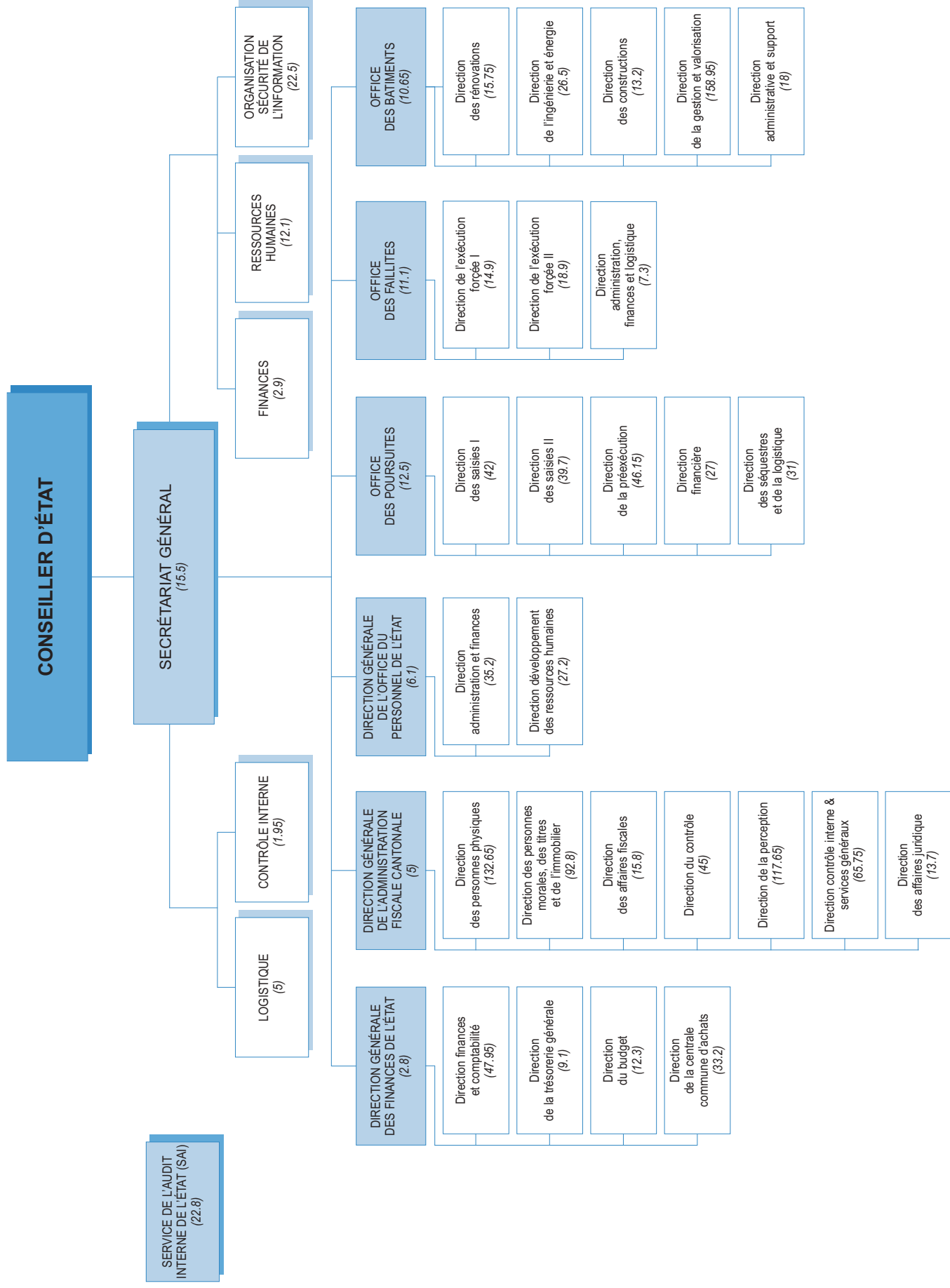


**Rattachés administrativement au département présidentiel**

- Groupe de confiance (6)
- Préposé(e) à la protection des données et à la transparence (1)
- Gestionnaire risque Etat (1)
- Bureau de l'Amiable compositeur
- Organe de répartition de la Loterie romande (3.6)

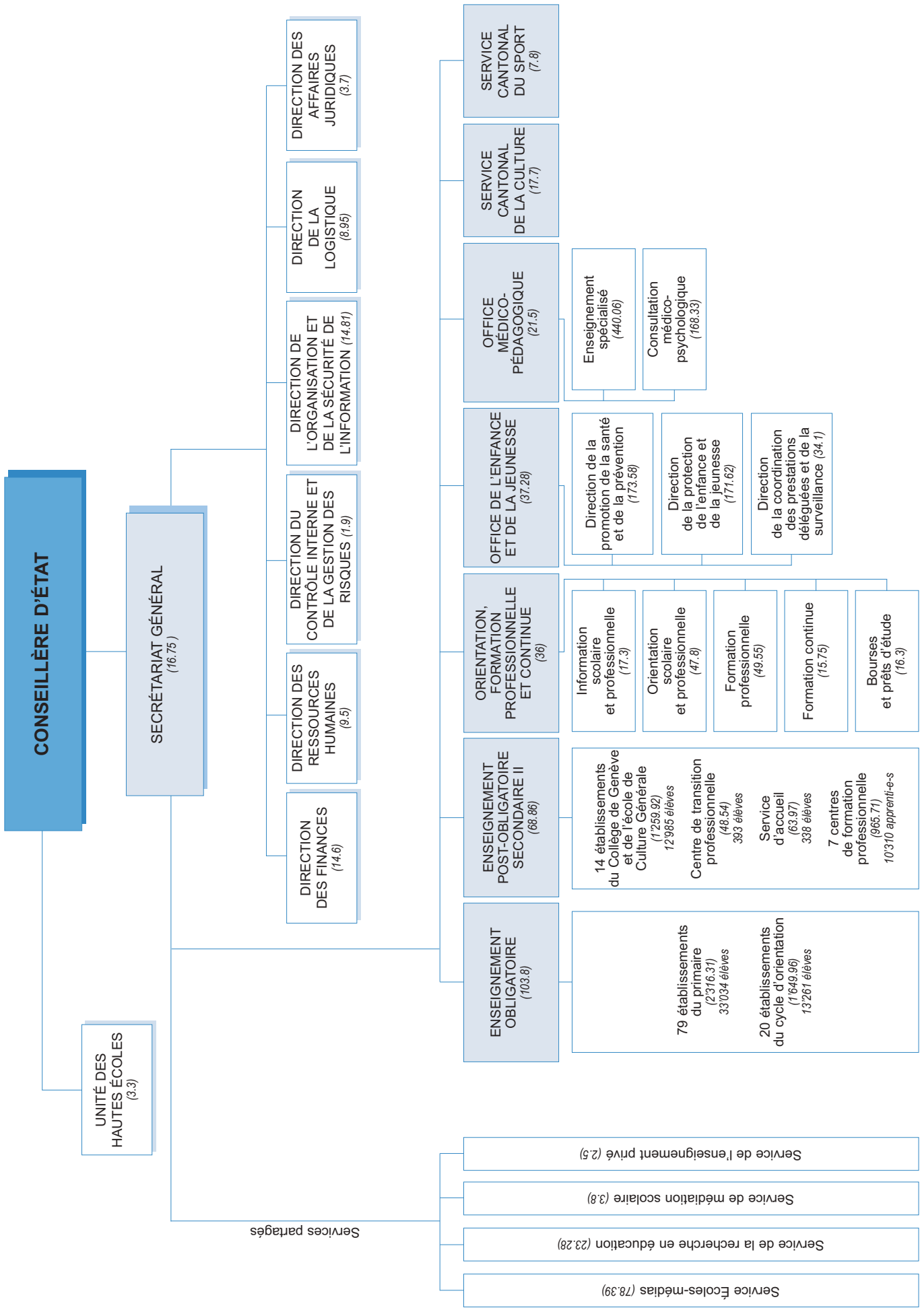
**Organigramme général du département présidentiel**

(avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2014)

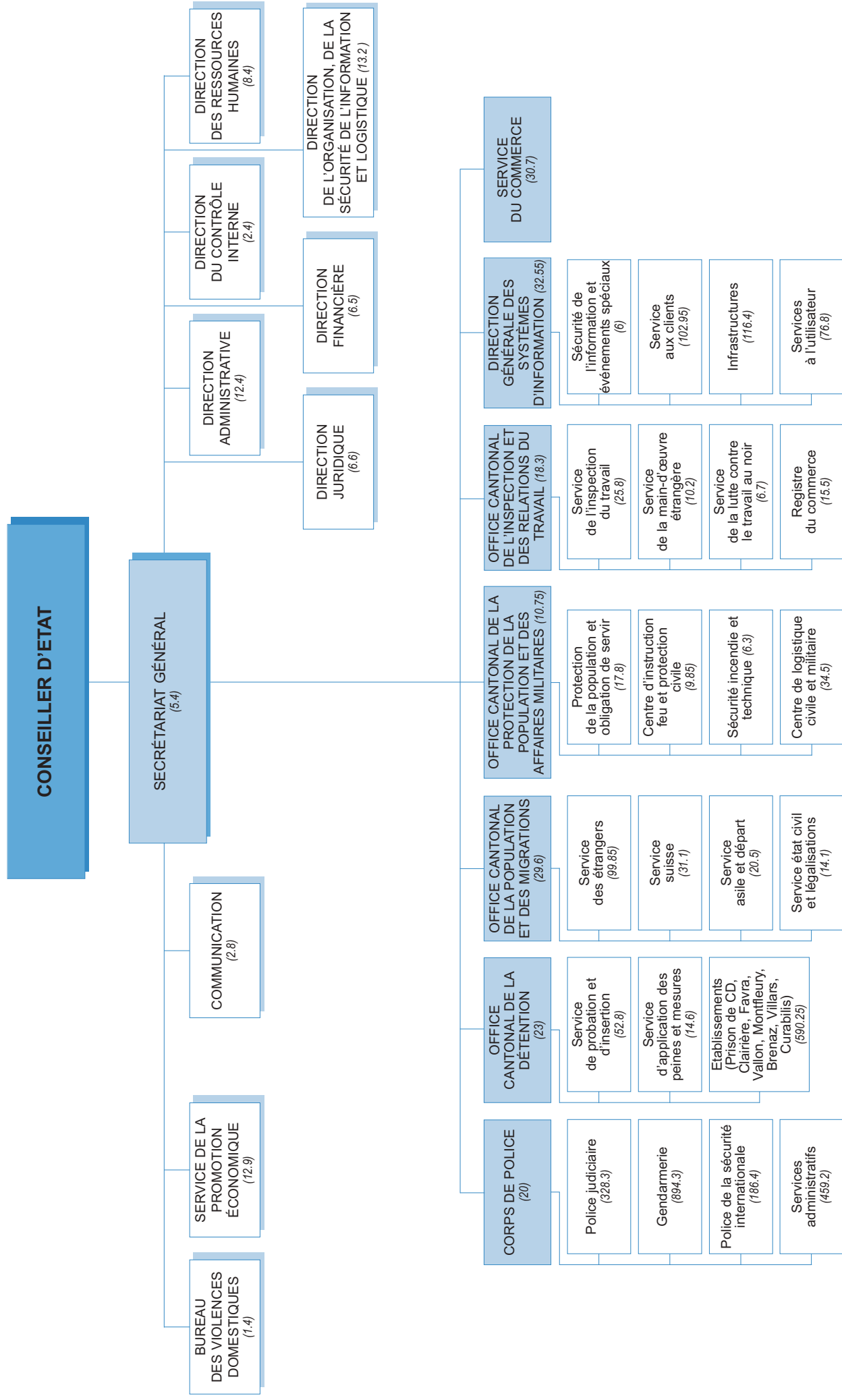


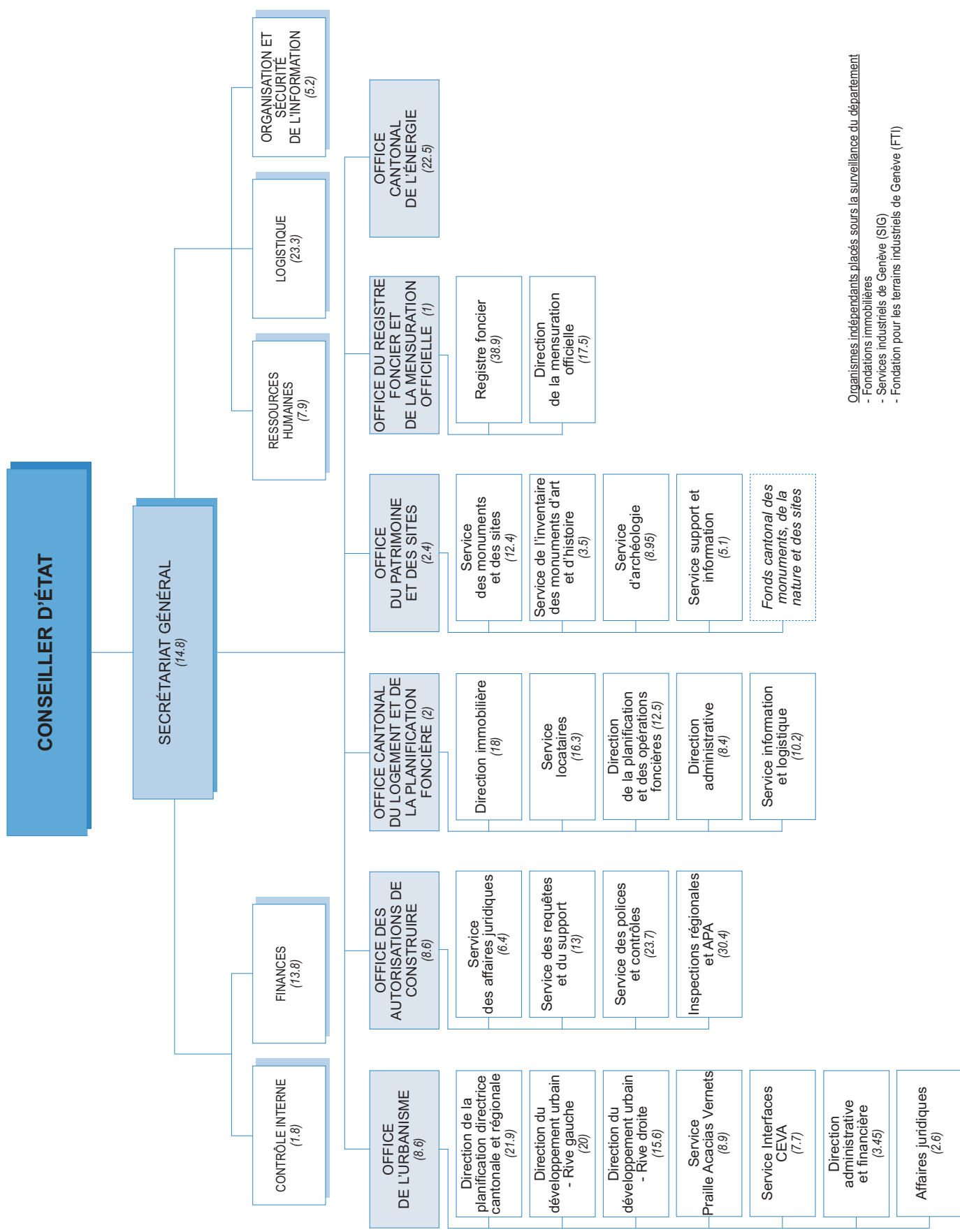
**Organigramme général du département des finances**  
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2014)





**Organigramme général du département de l'instruction publique, de la culture et du sport**  
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2014)



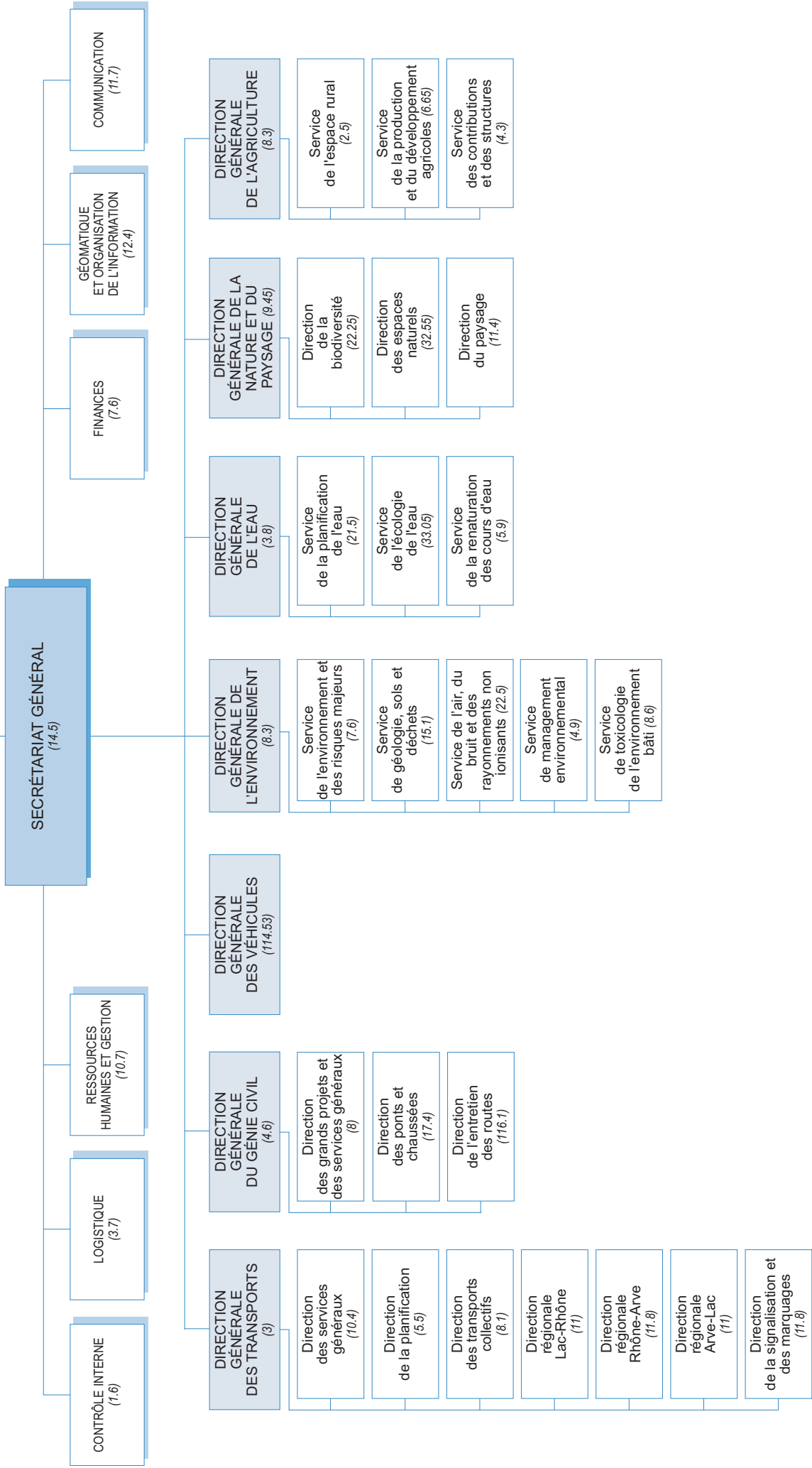


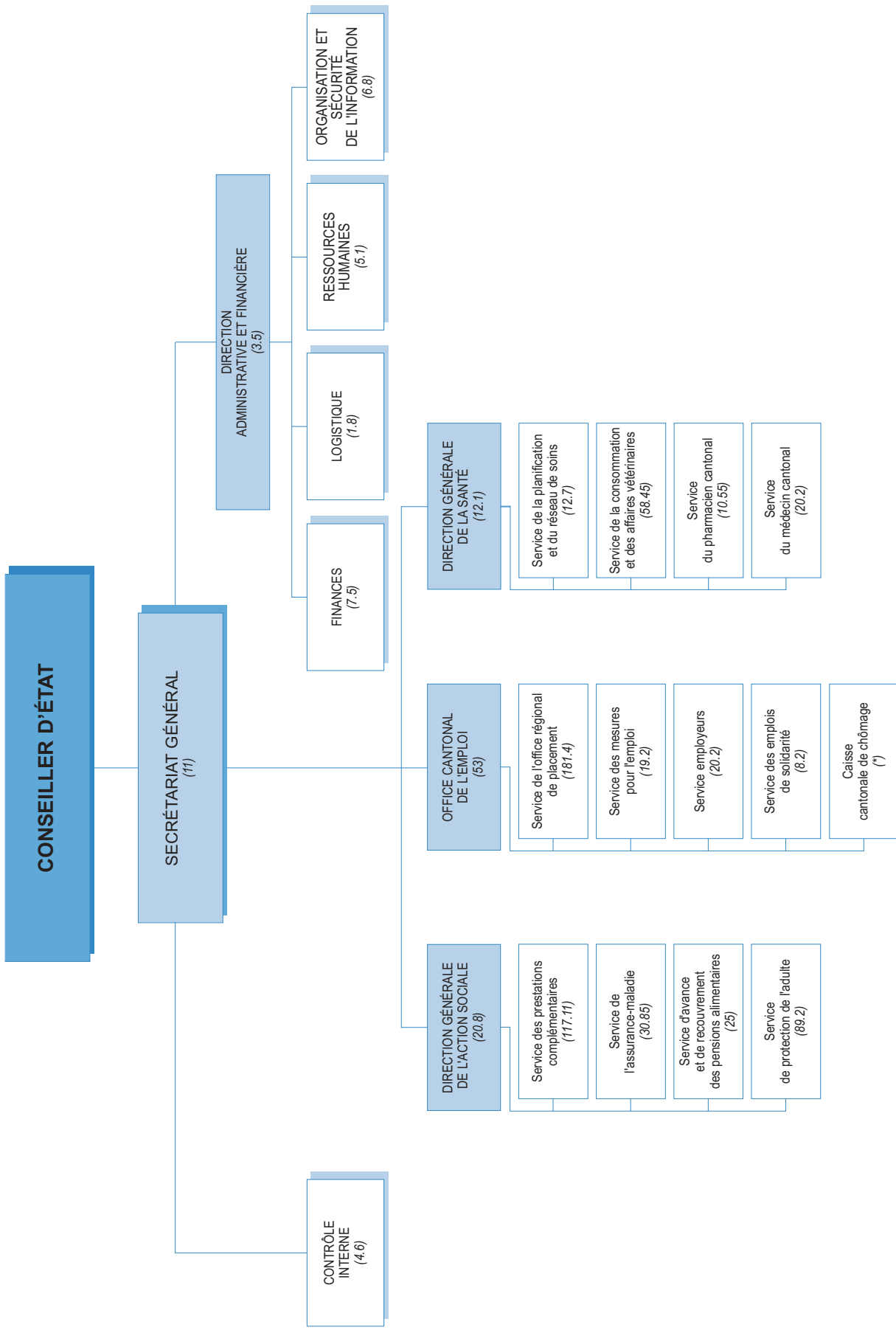
Organismes indépendants placés sous la surveillance du département

- Fondations immobilières
- Services industriels de Genève (SIG)
- Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)

**Organigramme général du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie**  
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2014)

# CONSEILLER D'ÉTAT





(\*) A titre indicatif, les effectifs de la caisse cantonale de chômage s'élevaient à 55. Ils ne sont pas compris dans l'effectif du département.

**Organigramme général du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé**  
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2014)

# **RÉALISATIONS PAR POLITIQUES PUBLIQUES**

# A Formation

## A01 Enseignement obligatoire

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Mercredi matin

Le nouvel horaire scolaire a été introduit à la rentrée 2014. L'augmentation de quatre périodes d'enseignement au cycle moyen a permis l'introduction de l'enseignement de l'anglais, le renforcement de l'enseignement de l'allemand et du français. Grâce aux ressources allouées, le soutien dédié aux élèves du cycle élémentaire a été renforcé. Les directions d'établissement ont été chargées d'organiser le nouvel horaire des élèves et des enseignant-e-s en respectant les conditions cadres définies par la direction générale en concertation avec les partenaires sociaux. La direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) assure le suivi de la mise en œuvre de la modification du temps scolaire.

#### Harmonisation scolaire - Plan d'études romand

Des moyens didactiques et des démarches pédagogiques ciblées ont été développés en lien avec le plan d'études romand (PER) et les moyens d'enseignement notamment pour y intégrer les enjeux de société. L'introduction de nouveaux moyens d'enseignement conformes au PER s'est poursuivie, avec la mise en œuvre progressive du plan « Mathématiques et sciences de la nature ».

#### Ecole inclusive

En 2014, plusieurs actions ont été mises en œuvre en faveur de l'école inclusive. Une procédure d'aménagements scolaires pour les élèves porteurs de troubles du spectre autistique a été élaborée et sera introduite en 2015.

Durant le premier trimestre de l'année scolaire 2014-2015, 14 assistant-e-s à l'intégration scolaire ont pu encadrer 26 élèves (10 filles et 16 garçons), principalement dans l'enseignement primaire (23 élèves), au CO (1 élève) et au secondaire II (2 élèves). Ces élèves avaient des besoins en lien avec des troubles moteurs (15), visuels (6), d'apprentissage de la propreté (3) et du spectre autistique (2). Les taux d'accompa-

gnement varient d'une demi-journée à un plein temps scolaire.

Le dispositif d'accueil pour les élèves migrants au sein des établissements primaires a été déployé et sera évalué en 2015. En outre, cette année a aussi vu la stabilisation d'un dispositif d'éducateurs pour accompagner les élèves migrants et notamment ceux vivant dans des foyers d'accueil.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

	2012-2013	2013-2014	2014-2015 (15.11.2014)		
	31.12.2012	31.12.2013	total	filles	garçons
Enseignement primaire	32'487	32'683	33'034	16'469	16'565
Office médico-pédagogique	1'777	1'775	1'768	565	1'203
Regroupements spécialisés	479	451	407	132	275
Institutions publiques	844	877	907	259	648
Institutions subventionnées	454	447	454	174	280
Cycle d'orientation	13'022	13'098	13'261	6'507	6'754

Effectifs d'élèves enregistrés dans la nBDS au 15 novembre 2012, 2013 et 2014 - Source : service de la recherche en éducation.

#### Consolidation de l'enseignement primaire

La réorganisation de l'enseignement primaire vise à améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience du système et à doter les établissements de structures adaptées aux besoins générés par l'évolution des enjeux scolaires et les exigences administratives. Le nombre initial de 93 établissements scolaires primaires en 2008 a été ramené à 73 à la rentrée 2014. En 2015, il est prévu un renforcement de l'autonomie des établissements et de l'autorité locale ainsi que la décentralisation des responsabilités.

#### Réseau d'éducation prioritaire

Le réseau d'enseignement prioritaire est composé de dix-sept établissements de l'enseignement primaire et de quatre collèges du cycle d'orientation. Des ressources supplémentaires sont allouées à ces établissements afin de permettre de mieux répondre aux besoins éducatifs des élèves scolarisés. Ces dispositifs sont maintenus dans le cadre de la réorganisation des établissements primaires.

#### Mise en œuvre du nouveau cycle d'orientation

Le nouveau cycle d'orientation (nCO) est entré dans sa phase de consolidation. Afin d'améliorer notamment le processus d'orienta-

tion, le Conseil d'Etat a modifié les normes réglementaires de passage d'une section à l'autre depuis la rentrée scolaire 2014.

Un audit de la Cour des comptes ainsi qu'une analyse interne réalisés en 2014 ont permis d'identifier des mesures de régulation et de correction pour renforcer l'efficacité du nCO. Elles feront l'objet de propositions et d'une mise en œuvre progressive dès la rentrée 2015.

### **Information et orientation scolaire et professionnelle (IOSP)**

En 2014, la formation IOSP des maîtres de classe du cycle d'orientation a été renforcée et en 2015, l'ensemble des maîtres assumant une charge de maîtrise de classe seront formés. Par ailleurs, les recommandations émises dans le rapport de la Cour des comptes ainsi que d'autres pistes élaborées par la DGEO et les directions d'établissement en collaboration avec l'office d'orientation et de formation professionnelle et continue permettront de tendre vers une meilleure orientation des élèves.

Les modifications touchant à la grille horaire ne pourront être introduites qu'après une évaluation des effets de l'introduction du mercredi matin sur les compétences des élèves, soit à l'horizon des années 2017-2018.

## **A02 Enseignement postobligatoire, formation continue et orientation**

### **PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE**

#### **Valorisation de la formation professionnelle**

Dans un canton où la grande majorité des jeunes s'orientent vers les filières de formation généralistes, la valorisation de la formation professionnelle passe par une communication sur les filières d'excellence et le développement de l'offre de maturités professionnelles, dans les domaines de la santé et du social tout particulièrement. Par ailleurs, des passerelles devraient être développées entre les voies de formation (ECG et formation professionnelle).

#### **Plan d'action pour l'apprentissage**

Le plan d'action pour le développement de l'apprentissage sera lancé en 2015 afin d'augmenter le nombre de places en formation

duale. Il devrait comprendre notamment des programmes de soutien aux entreprises formatrices, l'augmentation du nombre d'apprenti-e-s à l'Etat de Genève et dans le grand Etat, ainsi que la recherche de solutions pour décharger les entreprises des tâches administratives.

#### **Lutte contre l'échec scolaire**

Un plan d'actions visant à mieux orienter les élèves et à limiter les redoublements au secondaire II est en cours et s'appuie sur l'évaluation de l'adéquation des conditions d'admission des élèves du nouveau cycle d'orientation dans les formations du secondaire II (par l'analyse des parcours scolaires des élèves et de leurs notes).

#### **Formation jusqu'à 18 ans**

La première étape pour concrétiser l'obligation constitutionnelle de se former jusqu'à 18 ans a consisté à lutter contre le décrochage scolaire (signalement systématique de tout élève en risque de rupture de formation et création de l'établissement Lullin) et à intensifier le raccrochage scolaire, moyennant le dispositif de gestion du suivi individualisé.

Ouvert depuis la rentrée 2014, l'espace Lullin assure la prise en charge par une équipe pluridisciplinaire (enseignants, infirmiers, conseillers sociaux, etc.) d'une trentaine d'élèves en risque de décrochage ou d'abandon scolaire.

Dans le domaine de la formation professionnelle, plusieurs projets poursuivent également cet objectif : CAP Formations, destiné à recevoir les jeunes de 15 à 25 ans en rupture de formation, avec en particulier la mise sur pied d'un programme de retour à la formation financé par la Confédération ; la mise en place de stages de préqualification qui doivent permettre ensuite l'accès à une formation professionnelle ; la mise en réseau des différents dispositifs associatifs ou relevant de fondations ou de collectivités publiques, afin de faciliter l'articulation avec la formation.

### **PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES**

#### **Effectifs**

Les effectifs de l'enseignement secondaire II observés à la rentrée de septembre continuent à augmenter (211 élèves supplémentaires en particulier dans les filières généralistes, soit +0,9%). Cet accroissement pose des problèmes en matière de bâtiments scolaires (manque de places).



## Centres de formation professionnelle

Alors que les structures de transition ont été stabilisées et que les effectifs sont en légère baisse dans les classes de transition professionnelle, l'offre dans le domaine de l'attestation de formation initiale duale s'est légèrement élargie. Les effectifs augmentent dans ces filières certifiantes (plus de 350 apprenti-e-s).

## Apprentissage en dual

Le nombre total de contrats d'apprentissage signés en 2014 (filières CFC et AFP) s'élève à 2'183 (-1,84% par rapport à 2013). La formation en deux ans connaît un succès toujours plus grand et contribue à rendre possible l'accès à l'apprentissage à des jeunes en difficulté. Environ 40% d'entre eux poursuivent leur formation vers le CFC. En 2014, le taux de résiliation des contrats d'apprentissage, toutes filières confondues, est tombé au-dessous des 8,5%, alors qu'il s'élevait à 17,4% il y a cinq ans.

## Formation commerciale

La réforme de la formation professionnelle commerciale plein-temps est désormais achevée. Cette filière accueille traditionnellement un nombre plus important d'apprenti-e-s en filières plein-temps (env. 2'100) qu'en filières duales (env. 1'050). Cependant, entre 2013 et 2014, on constate une faible diminution des effectifs en filières plein-temps (-35) et une légère augmentation en filières duales (+59).

## CFC bilingue

En 2014, une deuxième volée d'apprenti-e-s a débuté sa formation d'employé-e-s de commerce en CFC bilingue anglais-français. Afin de mieux répondre aux souhaits des employeurs et des jeunes, cette filière bilingue sera liée, dès la rentrée 2016, à la maturité professionnelle intégrée.

## Filière de danse contemporaine

La filière professionnelle de la danse contemporaine a terminé son développement, puisque les premiers apprentis de cette filière ont obtenu leur CFC en juin 2014.

## Cité des métiers du Grand Genève

En 2014, plus de 27'000 personnes ont fréquenté la Cité des métiers (prestations d'information et de conseil dans les domaines de l'orientation, de la formation initiale et continue, de l'emploi). Les événements consacrés à la recherche de formation, d'emploi, à la gestion

de sa carrière ou encore à la création d'entreprises ont réuni plus de 7'000 personnes.

## Qualifications+

Ce dispositif, destiné à la qualification professionnelle des adultes, connaît un succès toujours plus grand et actuellement plus de 2'000 adultes sont soit dans l'attente d'un bilan ou d'une validation des acquis, soit déjà dans un processus de formation. 550 ont reçu cette année leur CFC ou leur AFP, en particulier dans les métiers de la santé, du social, de la construction, de l'horlogerie, de l'hôtellerie, de la restauration et du commerce.

	2012-2013	2013-2014	2014-2015 (15.11.2014)		
	31.12.2012	31.12.2013	total	filles	garçons
<b>Enseignement postobligatoire</b>	<b>23'328</b>	<b>23'765</b>	<b>24'026</b>	<b>11'847</b>	<b>12'179</b>
- <b>Elèves et apprentis en école</b>	<b>16'479</b>	<b>17'088</b>	<b>17'288</b>	<b>9'086</b>	<b>8'202</b>
Collège de Genève <sup>(1)</sup>	7'995	8'144	8'312	4'686	3'626
Ecole de culture générale <sup>(2)</sup>	3'535	3'726	3'871	2'320	1'551
CFP commerce <sup>(2)</sup>	2'286	2'500	2'364	941	1'423
CFP construction	377	411	413	43	370
CFP technique	709	718	717	45	672
CFP arts appliqués	512	524	559	352	207
CFP nature et environnement	245	267	251	87	164
CFP santé-social	633	623	641	523	118
CFP service et hôtellerie / restauration	78	85	79	70	9
E.S.I.G.	109	90	81	19	62
- <b>Maturité professionnelle post-cfc ou post-diplôme</b>	<b>594</b>	<b>409</b>	<b>376</b>	<b>161</b>	<b>215</b>
Maturité commerciale	309	271	299	137	162
Passerelle ECD maturité commerciale	205	44	5	4	1
Autres maturités professionnelles	80	94	72	20	52
- <b>Apprentis à temps partiel scolarisés à Genève (système dual)</b>	<b>4'864</b>	<b>4'794</b>	<b>4'829</b>	<b>1'810</b>	<b>3'019</b>
CFP commerce	1'989	1'983	1'960	1'098	862
CFP arts appliqués	82	86	74	47	27
CFP construction	1'035	1'018	1'063	35	1'028
CFP service et hôtellerie / restauration	460	465	463	185	278
CFP technique	627	601	597	35	562
CFP nature et environnement	108	107	110	19	91
CFP santé-social	563	534	562	391	171
- <b>A.C.P.O.(service)</b>	<b>270</b>	<b>299</b>	<b>338</b>	<b>150</b>	<b>188</b>
- <b>C.T.P.</b>	<b>374</b>	<b>406</b>	<b>393</b>	<b>156</b>	<b>237</b>
- <b>Ecoles pour adultes</b>	<b>747</b>	<b>769</b>	<b>802</b>	<b>484</b>	<b>318</b>
Collège pour adultes	305	296	307	183	124
E.C.G pour adultes	442	473	495	301	194

Effectifs d'élèves et d'étudiants enregistrés dans la nBDS au 15 novembre 2012, 2013 et 2014 - Source : service de la recherche en éducation.

<sup>(1)</sup> Y compris les classes d'accueil.

<sup>(2)</sup> Y compris les classes d'accueil et d'insertion professionnelle, les compléments de formation et les maturités spécialisées.

## A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Mineurs dans les centres d'accueil

Le Conseil d'Etat a validé le deuxième rapport de la *task force* pour améliorer les conditions d'existence des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) et mineurs accompagnés dans les centres d'accueil. Faisant suite aux propositions émises, il a notamment été décidé de concrétiser le projet de reconstruction du centre de Saconnex et d'assurer ainsi aux RMNA un espace réservé et répondant à leurs besoins. En outre, la collaboration avec l'association Reliance, qui propose des tutorats aux enfants en difficulté scolaire, est poursuivie, notamment au centre des Tattes.

#### Antenne thérapeutique à Versoix

La création de l'antenne thérapeutique de Versoix de l'office médico-pédagogique (OMP) a permis à une centaine d'enfants de cette région de bénéficier de traitements pour les troubles psychiques et des apprentissages, à proximité et en lien étroit avec leur réseau scolaire et social. Auparavant, les longs déplacements jusqu'au centre-ville de Genève provoquaient des absences scolaires difficiles à gérer.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

#### Prévention, promotion et soutien à l'enfance

En attendant le prochain plan cantonal de promotion de la santé et de prévention, qui devrait aboutir début 2016, le service de santé de l'enfance et de la jeunesse continue à délivrer ses prestations de base auprès des élèves tout en orientant son soutien aux projets d'établissements sur les axes prioritaires suivants : harcèlement en milieu scolaire, dépendances, décrochage scolaire, alimentation et mouvement.

Après le repositionnement du service des loisirs éducatifs sur les petites vacances scolaires afin d'offrir davantage d'activités à la journée aux jeunes enfants, celui-ci a initié une réforme visant un meilleur accès à l'information des loisirs éducatifs sur le canton.

La direction du service dentaire scolaire a été réorganisée afin d'améliorer le management des dix-sept cabinets dentaires et de permettre un meilleur suivi de la qualité des prestations.

#### Protection des mineurs

Sur les 6'853 enfants suivis par le service de protection des mineurs, 6'428 ont reçu un soutien socio-éducatif et 427 une assistance juridique ou un suivi financier. 834 enfants ont fait l'objet d'un placement hors du domicile de leurs parents. 21 décisions de clause péril concernant 26 enfants ont été prises.

L'octroi d'un budget supplémentaire a permis la création d'un groupe d'intervention socio-éducative supplémentaire et l'augmentation de l'effectif du groupe d'évaluations sociales, améliorant ainsi la prise en charge et le suivi des situations.

#### Pédagogie spécialisée

Le secrétariat à la pédagogie spécialisée a pris 5'686 décisions, qui ont notamment permis à 4'410 mineurs de bénéficier d'une prestation de logopédie et 611 d'une prestation de psychomotricité durant l'année 2014. L'ensemble des prestations financées par le SPS a amené ce dernier à traiter plus de 23'500 factures, pour un montant proche de 23 millions de francs.

#### Troubles psychiques et des apprentissages chez les mineurs

Depuis plusieurs années, les consultations de l'OMP sont saturées, ce qui se traduit par un nombre relativement stable d'enfants en traitement et de nouvelles consultations. En 2014, la très légère diminution des nouvelles demandes a été immédiatement compensée par quelques consultations supplémentaires qui ont ainsi pu être offertes lors d'évaluations et de traitements. Les parents qui ont consulté pour leur enfant se disent satisfaits à 92% des prestations de l'OMP.

L'unité d'urgence a été sollicitée pour 162 situations survenant dans les structures du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, afin de contenir une crise et de rétablir un climat de sérénité permettant au travail scolaire de se poursuivre. Les directeurs qui ont sollicité l'unité d'urgence expriment 94% de satisfaction par rapport à cette prestation.

Troubles psychiques et des apprentissages chez les mineurs	2012	2013	2014	Variation 2013/2014
Nbre d'enfants et ados traités	7'668	7'798	7'563	-235 (-3%)
Nbre de nouveaux cas	2'876	2'914	2'585	-329 (-11%)
Nbre total de séances	71'229	70'618	71'376	+758 (+1%)
Nbre de traitements intensifs dont				
- Traitements individuels	3'750	3'757	3'554	-203 (-5%)
- Traitements groupes	448	423	395	-28 (-6%)

## A04 Hautes écoles

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Adhésion au concordat intercantonal sur les Hautes écoles

La loi autorisant le Conseil d'Etat genevois à adhérer à l'accord intercantonal sur le domaine suisse des Hautes écoles est entrée en vigueur le 6 décembre 2014.

#### Loi sur la HES-SO Genève

La loi sur la HES-SO Genève est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014, lui offrant ainsi un statut d'établissement public autonome et une gouvernance renforcée.

#### Campus Biotech

Le Campus Biotech a ouvert ses portes afin d'accueillir 600 collaborateurs, dont notamment des groupes de neurosciences de l'Université de Genève et le centre opérationnel du projet de recherche *Human Brain Project*, soutenu par l'Union européenne.

#### Bâtiments

Après plusieurs années de rénovation, le bâtiment des Philosophes a rouvert ses portes. De même, la construction du bâtiment Uni Carl-Vogt et celle de CMU 5-6 se poursuit. Quant au bâtiment de la Haute école de gestion (HEG) à Battelle, celui-ci devrait être achevé pour la rentrée 2015. En outre, la Haute école de santé (HEdS) s'est dotée de pavillons provisoires pour pouvoir augmenter de 15% les effectifs de la filière « soins infirmiers ». Enfin, la HES-SO Genève gèrera un nouveau foyer pour étudiants à Carouge. Pour ce qui est des bâtiments de l'IHEID, la Maison de la Paix a été inaugurée en présence des représentants de la Confédération, du canton et de la Ville.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

#### Université de Genève

L'Université compte 15'587 étudiant-e-s et plus de 10'000 inscrits dans des programmes certifiant de formation continue.

L'Université dispose désormais de neuf facultés et treize centres et instituts interfacultaires. En effet, deux nouvelles facultés, issues de la

réorganisation de la faculté des sciences économiques et sociales, ont vu le jour.

En décembre 2014, le Conseil d'Etat a désigné le professeur Yves Flückiger à la fonction de recteur de l'Université de Genève dès le 15 juillet 2015.

#### Formation

L'Université offre 29 programmes de bachelors, 81 maîtrises et 36 maîtrises d'études avancées, 79 types de doctorats. L'Université a poursuivi le développement de son offre de cours *Massive Open Online Courses*, qui a attiré jusqu'à 30'000 inscrits par cours. En outre, l'offre de stages et ateliers pour préparer les étudiants à la vie active a été renforcée.

#### Recherche

L'Université de Genève, dont les projets de recherche aboutissent chaque année à plus de 3'500 publications, a gagné trois places dans le *ranking* de Shanghai pour se situer au 66<sup>e</sup> rang. En outre, elle abrite six pôles de recherche nationaux et participe notamment au 7<sup>e</sup> Programme-cadre de recherche de l'Union européenne.

#### Grand public

L'Université a poursuivi son programme de conférences destinées au grand public. Plus de 3'000 articles ont été publiés dans la presse écrite nationale et près de cent interventions ont été diffusées sur les ondes radio ou télévision.

#### Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)

L'IHEID a accueilli 304 nouveaux étudiant-e-s. Le nombre total d'étudiants est de 851, dont 523 étudiants de master et 328 de doctorat.

L'institut a signé un programme de double master avec la Kennedy School de Harvard et un programme de double diplôme avec la Peking University et le Smith College. Il compte désormais 31 partenaires académiques.

En 2014, l'IHEID a organisé plus d'une centaine de manifestations, notamment avec les organisations internationales.

#### HES-SO Genève

La HES-SO Genève compte 4'875 étudiant-e-s et 420 dans les modules complémentaires,

maturités spécialisées et classes propédeutiques, soit 4,61% de plus qu'en 2013.

La HES-SO Genève a passé avec succès en juin 2014 l'audit de suivi de certification de son système de management par la qualité.

### **Formation**

Deux filières d'études de niveau master, en design et en information documentaire, ont été accréditées. Par ailleurs, la HEG a ouvert une nouvelle option mineure dédiée aux « cycles de vie de l'entreprise ».

Les formations continues certifiantes de type CAS, DAS et MAS se sont enrichies de neuf nouvelles offres, notamment un CAS en « approche basée sur la pleine conscience – Mindfulness », un DAS en « didactique de l'enseignement et de la formation musicales » et un CAS en « gestion de projets culturels et musicaux ».

### **Recherche appliquée et développement**

La Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture a installé deux de ses laboratoires sur le site du Campus Biotech. La HEG participe à une étude qui vise à améliorer la gestion des PME, projet co-financé par la commission pour la technologie et l'innovation et par une entreprise privée. La HEdS participe à l'étude *Nurses at Work* qui suit les choix de carrière des infirmières en Suisse au cours des quarante dernières années.

## **A05 Enseignement spécialisé**

### **PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE**

#### **Introduction du mercredi matin**

Parallèlement à son introduction dans l'enseignement primaire, le mercredi matin a été organisé dans les structures spécialisées intégrées au sein des bâtiments scolaires pour les élèves du cycle moyen. Grâce aux ressources supplémentaires engagées, chaque équipe pédagogique a pu planifier une rentrée scolaire 2014 dans des conditions qui augmentent le temps d'enseignement aux élèves et renforcent la collaboration au sein des équipes enseignantes.

#### **Nouvelles classes intégrées au CO**

Dans le cadre de la poursuite du processus engagé depuis plusieurs rentrées scolaires

visant à créer des structures d'enseignement spécialisé intégrées dans des bâtiments scolaires des cycles d'orientation, la rentrée 2014 a vu l'ouverture de classes intégrées dans le collège de Cayla. Cette nouvelle structure vient compléter celles déjà intégrées dans les collèges de la Florence (rentrée 2012) et du Vuillonex (rentrée 2013), qui accueillent chacune dix-huit élèves.

### **PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES**

A la rentrée scolaire 2014, l'enseignement spécialisé a dû, comme à l'occasion de chaque rentrée, ajuster son dispositif pour répondre au besoin de prise en charge des élèves du canton à besoins éducatifs particuliers ou porteurs de handicap.

Le nombre de places en centres médico-pédagogiques (CMP) a été augmenté pour les enfants et adolescents porteurs de handicap - dont un nombre important nouvellement arrivés dans le canton -, ainsi que pour maintenir une prise en charge indispensable à des jeunes âgés de plus de 18 ans (54) n'ayant pas encore trouvé une solution dans les dispositifs pour majeurs. En conséquence, les CMP pour adolescents ont dû se réorganiser pour offrir douze places supplémentaires par l'ouverture d'un nouveau centre (CMP La Vaudaire) sur le site de Mancy.

Le maintien des plus de 18 ans au sein de l'enseignement spécialisé a eu des répercussions sur toutes les autres structures. En effet, par manque de places, un nombre important d'enfants n'ont pas pu être accueillis principalement dans les CMP du cycle élémentaire.

Etant donné la diminution du besoin de prise en charge scolaire en classe spécialisée et compte tenu de l'évolution du besoin sur l'ensemble du canton, l'office médico-pédagogique a fermé le regroupement de classes spécialisées de Jacques-Dalphin sur la commune de Carouge. Les élèves de ce secteur ont été répartis dans les classes spécialisées les plus proches, les parents ayant été étroitement associés dans ce processus.

Les difficultés d'accueil en foyer d'éducation spécialisée des élèves porteurs de handicap, compte tenu de leurs troubles ainsi que de leurs limites de capacités, ont amené à déménager, au printemps 2014, l'ancien foyer de Mancy à Bernex dans un bâtiment permettant depuis la rentrée 2014 une prise en charge à plein temps

toute l'année. Ce nouveau foyer de Pré-Lauret accueille actuellement huit jeunes, plus une place réservée aux accueils d'urgence.

## Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

### Enseignement obligatoire

Mesuré par les résultats aux évaluations communes, le niveau de compétence attendu pour les élèves en cours et au terme de la scolarité obligatoire (en français, mathématiques, allemand) est globalement inférieur aux attentes. Compte tenu de la variabilité temporelle constatée du niveau de difficulté des évaluations communes, des travaux sont menés dans le but de mieux adapter ces épreuves aux fonctions de contrôle des acquis des élèves.

Les différentiels de réussite des élèves des écoles du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et des écoles « non-REP » de l'enseignement primaire sont conformes aux attentes.

S'agissant de la promotion des filières scientifiques chez les filles, le taux de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science en 10<sup>ème</sup> année du cycle d'orientation est conforme aux attentes.

Les conditions d'encadrement et le nombre d'élèves par classe dans l'école obligatoire sont conformes aux conditions cadre définies pour l'enseignement primaire et pour le cycle d'orientation.

### Enseignement secondaire II

La filière gymnasiale et l'école de culture générale restent privilégiées à la sortie du cycle d'orientation. Conformément au programme de législature, la valorisation de la formation professionnelle devrait se refléter ces prochaines années dans les orientations des élèves à l'issue du cycle d'orientation.

Les réorientations vers des filières à exigences moins élevées restent importantes. Sur le plan des taux d'élèves certifiés, on observe que le taux de certifiés de la formation gymnasiale reste en-dessous de la cible fixée alors que les taux de certifiés dans la quasi-totalité des autres filières sont plus élevés que prévus.

La proportion d'élèves quittant l'enseignement secondaire II de manière précoce est en baisse par rapport à l'année scolaire précédente. Les mesures mises en place (CAP Formation, suivi

individualisé, etc.) semblent produire leurs premiers effets.

Les âges médians des certifiés sont proches des valeurs cibles fixées. La réduction de la durée des parcours scolaires au secondaire II n'est pas encore observée. L'âge médian le plus élevé est celui de l'obtention d'un CFC en formation professionnelle duale, ce qui résulte en particulier du fait que cette filière ne correspond généralement pas au choix initial de l'élève.

### Enseignement spécialisé

Les indicateurs mesurant la proportion d'élèves de l'enseignement spécialisé intégrés dans l'enseignement ordinaire à des degrés variables sont conformes aux cibles fixées.

Si le nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement ordinaire n'atteint pas la cible fixée, il augmente de douze élèves par rapport à l'année scolaire précédente.

La mise en œuvre progressive de l'école inclusive devrait permettre d'augmenter les intégrations partielles ou complètes dans l'enseignement ordinaire des élèves du spécialisé.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# B Emploi, marché du travail

## B01 Réinsertion des demandeurs d'emploi

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le dispositif d'échange d'informations entre les services de l'Etat en cas d'annonce de licenciement collectif par les entreprises a été renforcé en 2014. L'objectif est de permettre à l'Etat d'intervenir rapidement auprès des employeurs, le plus en amont possible, lorsque les décisions concernant le personnel menacé de licenciement ne sont pas encore toutes arrêtées. L'intervention doit notamment déboucher sur une discussion autour d'alternatives possibles au licenciement, profitables aussi bien aux employeurs qu'aux employés. Dans tous les cas, des conseils et de l'information continuent d'être dispensés en amont aux entreprises concernant le déroulement des procédures applicables en cas de licenciement collectif.

Cette démarche permet de renforcer la collaboration et la confiance entre l'Etat et les employeurs.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Sur l'ensemble de l'année 2014, 18'776 personnes se sont inscrites à l'office cantonal de l'emploi (OCE), alors que 18'910 en sont sorties (désinscriptions).

### Mesures de marché du travail (MMT) pour les chômeurs durant leur délai-cadre fédéral

	2012	2013	2014
PEF/STARE			
- AIT	382	349	255
- Stages	921	910	960
- EE	120	94	103
- ETFI*	626	598	482
- PETF	1'092	1'082	1'279
- AFO	44	51	51
- Semo	576	566	414
<b>Total</b>	<b>3'761</b>	<b>3'650</b>	<b>3'544</b>
Reclassement	2'257	2'200	2'414
Cours	9'981	10'907	11'363
<b>Total</b>	<b>15'999</b>	<b>16'757</b>	<b>17'321</b>
*nombre de demandeurs d'emploi concernés (les chiffres correspondent aux décisions MMT)	606	548	460

Abréviations :  
 AIT : allocation d'initiation au travail  
 EE : entreprises d'entraînement  
 ETFI : emplois temporaires fédéraux individuels  
 PETF : programmes d'emplois temporaires fédéraux  
 AFO : allocation de formation  
 Semo : semestre de motivation

### Placement des chômeurs durant leur délai-cadre fédéral

	2012	2013	2014
Placements sur emploi vacant annoncé à l'OCE	948	1'033	1'097

### Placement de chômeurs en fin de droit (ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales)

	2012	2013	2014
Placements en ARE	318	424	489
Placements en EdS	272	165	153

Abréviations :  
 ARE : Allocation de retour à l'emploi  
 EdS : Emploi de solidarité

Le placement en ARE a augmenté en 2014.

Le dispositif des emplois de solidarité (EdS) a permis le placement de 153 personnes entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2014, date à laquelle 717 personnes étaient sous contrat EdS. Le nombre de placements a diminué du fait que la limite du budget disponible a pratiquement été atteinte.

### Contrôle des procédures de licenciements collectifs

	2012	2013	2014
Licenciements collectifs annoncés	89	88	71
Entreprises concernées	64	73	48
Nombre de personnes licenciées	1'879	1'648	1'328

### Indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel

	2012	2013	2014
Dossiers traités	143*	133	94
Dossiers admis (en tout ou partie)	95*	94	62
Dossiers rejetés	48*	39	32
Employés effectivement indemnifiés	324	271	47

\* chiffre corrigé

## B02 Surveillance du marché du travail

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Contrôle du marché du travail et application des mesures d'accompagnement

L'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a la compétence de mener

des enquêtes d'observation du marché du travail et des contrôles sur les secteurs qui ne sont pas réglementés par une convention collective de travail (CCT) étendue. En 2014, 1'907 contrôles et observations d'entreprises ont été menés par l'OCIRT, en complément de ceux effectués par les commissions paritaires.

### Contrôles effectués auprès des entreprises suisses

	2012	2013	2014
Nombre d'entreprises contrôlées	1'016	1'264	1'391
Nombre de travailleurs contrôlés	11'313	11'878	13'877
% d'entreprises en ordre	71%	78%	73%
% des entreprises en infraction ayant corrigé leur situation	80%	82%	82%
Nb entreprises exclues des futurs marchés publics	28	29	16

Dans ce cadre, s'agissant des contrats-type de travail (CTT) avec salaires minimaux impératifs, l'OCIRT a mené deux campagnes de contrôle, une dans le secteur de l'esthétique et l'autre, encore en cours, dans le secteur des transports de choses pour compte de tiers. La totalité des 158 entreprises du secteur de l'esthétique occupant du personnel a été contrôlée. 54 entreprises étaient en infraction. 83% d'entre elles ont payé la totalité des rattrapages salariaux dus. Des amendes ont été prononcées à l'encontre de celles ayant refusé la mise en conformité.

### Contrôles effectués auprès des entreprises étrangères détachant du personnel à Genève et auprès des indépendants étrangers

	2012	2013	2014
Nombre d'entreprises contrôlées	170	183	198
Nombre de travailleurs contrôlés	676	615	800
Nombre d'indépendants contrôlés	38	58	73
% d'entreprises en ordre	26%	39%	22%
% des entreprises en infraction ayant corrigé leur situation	74%	53%	58%
Nombre d'entreprises sous décision d'interdiction de détachement	29	18	18
Nombre de travailleurs dont l'activité a été arrêtée pour cause d'absence de permis	Données pas encore recensées	18	19
Nombre de suspensions d'indépendants pour infraction à l'obligation de documentation	Pas encore de base légale	16	37

Il convient de souligner que les résultats d'infractions aux salaires minimaux ou de sous-enchères salariales ne reflètent pas le risque global de sous-enchère salariale, dans la mesure où les campagnes de contrôles sont précisément menées dans les secteurs identifiés comme à risque. Dans le domaine du détachement, l'OCIRT traite essentiellement

les situations d'infraction transmises par les commissions paritaires.

L'OCIRT établit aussi les documents qui reflètent les conditions de travail et prestations sociales en usage à Genève, qui servent de référence lors de l'analyse de la sous-enchère salariale. Les usages sont définis pour 23 secteurs professionnels. 2'942 entreprises se sont engagées à respecter les usages de leur branche. Enfin, l'OCIRT a mené ou initié 6 procédures d'extension de CCT, sur demande des partenaires sociaux.

### Santé et sécurité au travail

1'252 interventions ont été effectuées en 2014 en matière de prévention et contrôle de la santé et sécurité au travail.

Suite à la libéralisation des heures d'ouverture des magasins des stations-service situés sur les axes d'autoroute ou le long d'axes de circulation importants, la loi fédérale sur le travail a été modifiée. L'OCIRT a mené auprès de la totalité des stations-service du canton une campagne de contrôle, qui démontre qu'aucune station-service n'est ouverte la nuit. Par contre, 8 magasins de stations-service occupaient du personnel le dimanche sans autorisation. Des procédures de mise en conformité et de sanction ont été conduites à leur encontre.

Une nouvelle procédure d'examen des plans est en place. Les entreprises non industrielles ne sont plus soumises à une procédure formelle d'approbation mais doivent toutefois continuer à soumettre leurs projets à l'OCIRT pour examen.

### Lutte contre le travail au noir

Les résultats 2014 sont les suivants :

	Nb cas/période	Sanctions, prest. récupérées, en francs et jours/amende
Enquêtes main-d'œuvre étrangère / OCIRT	323 enquêtes	69 entreprises en infraction / 12'700 francs d'amendes prononcées
Hospice général	6 examens particuliers  283 suivis de dossier	2 décisions de restitution pour CHF 96'575,95 et de réduction-sanction des prestations. Deux plaintes pénales à l'étude.  Ayant abouti à 58 arrêts de l'aide et 124 autres mesures (suspension, sanction, rectification de l'aide)
Office cantonal de l'emploi	1'021 cas contrôlés	87 fraudeurs, près de ¼ de million réclamés
Office cantonal d'assurance invalidité	9 cas	9 fraudeurs
Caisse cantonale genevoise	933 cas contrôlés	Cotisations sociales de chômage facturées : presque CHF 1'250'000

La lutte contre le travail au noir par les services de l'Etat a permis de facturer presque 2 millions d'arriérés de cotisations et de récupération de prestations chômage indues.

D'une manière générale, on constate une diminution des infractions.

### Main d'œuvre étrangère

Le service de la main-d'œuvre étrangère a examiné environ 4'900 dossiers en 2014, un chiffre légèrement inférieur à celui de 2013.

	2012	2013	2014
Autorisations de travail B acceptées (Etats tiers)	564	541	451 (474) <sup>1</sup>
Autorisations de travail L acceptées (Etats tiers)	393	367	327 (342) <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Les chiffres indiqués pour 2014 sont ceux retenus par le secrétariat aux migrations (unités réellement prélevées) alors que les chiffres pour 2012 et 2013 (et 2014 entre parenthèses) correspondent aux nombres de décisions favorables rendues par le service, quelle que soit l'issue finale de la demande (retrait de la demande, départ prématuré de Suisse, refus d'approbation).

<sup>2</sup> Idem

Si le nombre d'autorisations contingentées délivrées a connu une baisse, le nombre d'autorisations non contingentées a augmenté (séjours de moins de 120 jours dans l'année). Le nombre de demandes déposées par des prestataires de service européens actifs en Suisse reste aussi important.

Les activités du service ont généré des émoluments d'un montant d'environ 642'000 francs (chiffre stable par rapport à 2013).

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

### Formation

Le programme de formation a rassemblé près de 1'200 personnes pour 12 cours, consacrés notamment à l'égalité salariale, au rôle de l'OCIRT dans les conditions de travail en usage ou dans les CTT, ou encore aux mesures d'accompagnement.

### Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

#### Réinsertion des demandeurs d'emploi

Le montant dépensé pour les mesures cantonales en 2014 est en ligne avec le budget alloué, s'élevant à 53,75 millions de francs. Il n'a pas été dépassé.

Les chiffres relatifs aux quatre objectifs suivants ne sont pas disponibles et sont liés à des indicateurs fédéraux :

- réinsérer rapidement les demandeurs d'emploi ;
- éviter le chômage de longue durée ;
- éviter les arrivées en fin de droit ;
- éviter les réinscriptions.

En ce qui concerne les emplois de solidarité, sur les mille postes initialement souhaités, l'OCE n'en a ouvert que 750, compte tenu des limitations financières fixées en cours d'année dans ce domaine.

### Surveillance du marché de l'emploi

Les objectifs figurant au budget de fonctionnement sont tous atteints s'agissant du respect des dispositions légales en matière de conditions de travail, de réduction du travail au noir et d'un traitement rapide des demandes d'autorisation de travail. Concernant la limitation des risques en matière de santé physique et psychique et de sécurité au travail, un nouvel indicateur sera introduit en 2015, l'actuel n'étant pas pertinent car portant sur un nombre d'infractions beaucoup trop bas pour être représentatif.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 sur les comptes.



# C Action sociale

## C01 Accès à l'assurance-maladie

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Dans le cadre du programme de l'administration en ligne (AeL), un « Espace SAM en ligne » a été mis en service en avril 2014. Il s'agit d'un véritable dossier personnalisé (et celui de son groupe familial) permettant de consulter sa situation relative aux subsides (par année et par caisse) avec la possibilité d'imprimer un relevé de subsides et/ou une attestation de non-subsidé. Le nombre de visiteurs est d'environ dix par jour.

Ces prestations viennent ainsi s'ajouter à la « caleulette en ligne » développée en février 2013, qui permet aux citoyens d'évaluer leur droit à un subsidé et, le cas échéant, de saisir un formulaire de demande adapté à leur situation. Les statistiques menées sur 2014 montrent une moyenne de près de 2'000 visiteurs mensuels au quatrième trimestre.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

#### Garantie de l'affiliation à l'assurance-maladie

Le service de l'assurance-maladie (SAM) a envoyé 24'874 lettres (23'183 en 2012 et 26'566 en 2013) aux personnes ayant élu domicile ou ayant annoncé une naissance à Genève en 2014, afin de contrôler leur affiliation au système de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal). Cette démarche a entraîné 7'915 affiliations d'office. Dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne, le SAM a envoyé 13'040 (14'394 en 2012 et 15'161 en 2013) lettres de contrôle d'affiliation aux travailleurs frontaliers exerçant une activité lucrative à Genève dans le but de connaître leur choix de système d'assurance-maladie applicable (affiliation au système d'assurance-maladie suisse ou français). 7'315 frontaliers (11'391 en 2012 et 8'572 en 2013) ont fait valoir leur droit d'option et ont choisi de s'assurer en France. A ce jour, 922 (318 en 2012 et 586 en 2013) ont fait le choix de s'assurer en Suisse selon la LAMal.

#### Subsides aux assurés

La contribution de l'Etat à la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie constitue un élément important d'une politique sociale équilibrée.

Le nombre de personnes ayant perçu des subsides couvrant la totalité de leur prime d'assurance-maladie (plafonnée à la prime moyenne cantonale) ou une partie de cette dernière est de :

	2012	2013	2014
Personnes bénéficiaires de l'aide sociale (subsidé 100%)	19'038	18'771	19'669
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI (subsidé 100%)	25'782	25'753	25'799
Personnes ayant droit à un subsidé partiel* en fonction de leur revenu déterminant unifié (RDU) (subsidé partiel)	61'761	62'858	61'092
Total	106'581	107'382	106'560

\* En 2014, le subsidé partiel calculé en fonction du RDU est de 40, 70 ou 90 francs par mois pour les adultes, 224 francs pour les jeunes adultes et 100, 75 ou 54 francs pour les enfants à charge.

Les prestations versées se montent ainsi, pour chaque catégorie, à :

En francs	2012	2013	2014
Personnes bénéficiaires de l'aide sociale (subsidé 100%)	69'712'222	72'170'114	78'040'459
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI (subsidé 100%)	131'294'314	132'155'737	136'724'426
Personnes ayant droit à un subsidé partiel en fonction de leur revenu déterminant unifié (RDU) (subsidé partiel)	62'601'382	64'061'792	62'503'533
Total	263'607'919	271'247'931	277'268'418

#### Recouvrement des assurés-maladie débiteurs

En application de l'article 64a LAMal, 55'841 dossiers débiteurs ont été traités par le SAM en 2014 (39'533 en 2012 et 37'861 en 2013) et le montant total payé au titre du contentieux s'élève à 46'165'245 francs (36'330'871 francs en 2012 et 39'470'705 francs en 2013). Selon cet article, les actes de défauts de biens et les titres équivalents sont gérés par les assureurs-maladie, qui doivent restituer aux cantons 50% des montants récupérés auprès des assurés. En 2014, seul un montant de 275'304 francs a été versé au SAM par les assureurs-maladie dans ce cadre.

## C02 Soutien à la famille

### Allocations familiales

En lien avec les effets de l'entrée en vigueur de l'IN 145 au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et afin d'assurer le financement des prestations, le Conseil d'Etat a de nouveau augmenté le taux de cotisation des allocations familiales, qui est passé de 1,9% en 2013 à 2,3% en 2014.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

#### Prestations complémentaires familiales

Les prestations complémentaires familiales ont continué à voir leur nombre de bénéficiaires augmenter (1'105 dossiers pour 3'825 bénéficiaires à fin 2014, contre 902 dossiers pour 3'045 bénéficiaires à fin 2013, soit une augmentation de près de 22%). Ces prestations permettent de favoriser l'intégration et le maintien sur le marché du travail et d'éviter un recours aux prestations de l'Hospice général pour des familles actives.

	2012	2013	2014 *
Dossiers (en cours au 31 décembre)	18	902	1'105
Nombre de bénéficiaires	61	3'045	3'825
Montants versés au titre des PCFam (CHF)	12'227	9'088'374	10'473'232
Montants versés au titre de l'aide sociale (CHF)	578	2'660'138	4'073'039

\* En 2014, les montants tiennent compte des restitutions de l'année qui sont déduites des dépenses suite aux nouvelles règles comptables introduites avec le passage au modèle de compte harmonisé (MCH2). Les restitutions de l'année en cours s'élèvent à 1'349'103 francs pour les PC FAM et 526'546 francs pour l'aide sociale.

#### Avance et recouvrement de pensions alimentaires

Le volume d'activité du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) est resté stable en 2014 par rapport aux années précédentes. Le taux de recouvrement du service a continué à augmenter, grâce principalement aux changements intervenus dans le cadre du droit de la poursuite et de la procédure pénale.

Depuis 2013, le taux de recouvrement indiqué correspond au taux historique (et non plus au taux annuel), soit le total cumulé des pensions facturées depuis la création du service en 1977 par rapport au montant total des encaissements cumulés depuis la même date. Il donne une vision générale de l'évolution du taux de recouvrement depuis l'existence du SCARPA.

	2012	2013	2014
Dossiers (en cours au 31 décembre)	3'164	3'088	3'067
avec avances	717	673	631
sans avances	2'447	2'417	2'436
Pensions facturées (CHF)	21'671'915,15	21'136'391,80	20'875'180,60
Avances payées (CHF)	6'612'702,20	6'552'692,35	5'990'613,50
Encaissements s/pensions (CHF)	9'555'016,00	9'758'831,71	10'208'334,61
Taux rec.s/pensions	44,09%	60,54%	60,71%

## C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Insertion et aide sociale individuelle

Un rapport intermédiaire externe, relatif à la mise en œuvre de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2012, a été rendu au mois de mai 2014. L'évaluation relève les forces et les faiblesses du dispositif mis en place, lequel au demeurant correspond aux souhaits du législateur. Le mode de gouvernance choisi est mentionné comme un élément constitutif de la dynamique positive entourant la mise en œuvre de la LIASI, laquelle a permis d'apporter des ajustements ponctuels visant à optimiser le concept et à promouvoir l'insertion des bénéficiaires de l'aide sociale sur le marché du travail.

#### Système d'information du revenu déterminant unifié (SI RDU)

La modification de la loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU) est entrée en vigueur le 6 septembre 2014. La LRDU impose aux services qui octroient des prestations sociales de le faire selon un ordre précis (hiérarchie des prestations).

Aussi, si une demande de prestation en amont de la prestation demandée n'a pas obtenu de décision alors que le demandeur y est éligible, le service concerné ne peut pas prendre de décision. Il doit renvoyer le demandeur auprès du service délivrant la prestation en amont afin qu'il obtienne une décision.

Parallèlement à l'entrée en vigueur de la LRDU, le projet informatique qui soutient cette loi (SI RDU) a été mis en œuvre progressivement par lots en 2014. C'est ainsi que les deux principaux lots, à savoir la remontée des différentes prestations sociales susmentionnées ainsi que la remontée des données fiscales qui constitue

des revenus déterminants socles sur lesquels se basent les décisions d'octroi des prestations sociales, ont été effectués.

Enfin, la nouvelle attestation RDU 2015 a été envoyée fin 2014 à près de 140'000 personnes à Genève. L'année 2015 verra la finalisation du projet SI RDU avec la mise en œuvre de la fonctionnalité informatique permettant l'actualisation du revenu déterminant d'une personne.

### Programme cantonal de lutte contre le surendettement

La phase pilote du programme cantonal de lutte contre le surendettement est arrivée à terme au mois de septembre 2014 et doit désormais être évaluée afin d'envisager un ancrage durable dans la politique publique concernée.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

A l'instar de l'année précédente, l'année 2014 a vu un accroissement du nombre de bénéficiaires (+1% à fin décembre) par rapport à 2013. L'Hospice général continue toutefois à développer ses actions en faveur de la réinsertion. Le service de réinsertion professionnelle accueillait, à fin 2014, 1'092 personnes en parcours de réinsertion, alors que 21% des personnes suivies au SRP depuis 2012 ont retrouvé un emploi.

Action sociale (situation au 31.12)	2012	2013	2014
Dossiers d'aide sociale et financière (ASF)	8'151	8'861	9'413
Dossiers RMCAS	2'265 *	1'981	1'729
Total dossiers avec aide financière	10'416 +8%	10'842 +8%	11'142 +3%
Dossiers d'accompagnement social	2'030	1'631	1'564
Nombre de dossiers totaux	12'446	12'473	12'706
Nombre de personnes totales suivies	20'765 +4%	20'573 +3%	20'823 +1%
Total des prestations sociales versées (en mio de francs)	242,7 +15%	260,3 +7%	271,9 +4%

\* Régime transitoire : depuis la mise en œuvre de la LIASI au 01.02.2012, il n'y a plus de nouveaux dossiers au RMCAS.

### C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et sous curatelle

#### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'entrée en vigueur du nouveau droit au 1<sup>er</sup> janvier 2013 implique la révision par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant de tous les dossiers ayant fait l'objet du prononcé d'une mesure tutélaire, dans un délai de deux ans. Ces travaux se sont ainsi poursuivis en 2014.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Compte tenu de la surcharge de travail chronique, de l'augmentation constante du nombre de dossiers confiés au service de protection de l'adulte (SPAd) et de l'impact de ces éléments sur la santé du personnel, le SPAd a obtenu en juin 2014 un crédit complémentaire pour permettre d'engager six personnes en renfort, sous contrat d'auxiliaire.

#### Curatelles d'adultes

Chiffres clés	2012	2013	2014
Dossiers actifs & en cours de clôture	2'350	2513	2'751
Nouveaux mandats	310	289	353
Opérations financières (nombre)	—	294'273	300'806

### C05 Actions en matière d'asile et de migration

#### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

##### Requérants d'asile et réfugiés statutaires

L'accueil et l'hébergement des requérants d'asile et des réfugiés statutaires sont assurés par l'Hospice général, qui a réorganisé son service d'aide aux migrants au début de l'année 2014. Cette année a été marquée par un fort afflux de demandeurs d'asile, avec un impact immédiat sur les structures d'hébergement collectif, nécessitant la réouverture de l'abri de protection civile de Châtelaine. Dans la mesure où les nouveaux arrivants sont en majorité originaires de pays vers lesquels le renvoi n'est pas raisonnablement exigible, le dispositif de l'Hospice général enregistre moins de sorties, ce qui contribue à saturer les structures d'hébergement.

Action sociale (situation au 31.12)	2012	2013	2014
Nombre de personnes prises en charge	4'980	4'785	5'218
<i>Evolution N-1</i>			+9%
dont assistées et logées	3'572	3'433*	3'828
dont logées seulement	1'408	1'352*	1'390
Nombre d'arrivées sur l'exercice (y c. transfert réfugiés statutaires en 2011)	1'753	1'294	1'513
Nombre de sorties	-1'460	-1'487	1'080
Total des prestations versées (en mio de francs)	15,2	19,2	22,3 +16%

\* chiffre corrigé

### Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Concernant les subsides aux assurés (C01), l'augmentation globale du montant des subsides

de 2,2% constatée entre 2013 et 2014 découle de l'évolution des primes d'une part (prime moyenne cantonale passée de 470 francs en 2013 à 483 francs en 2014, pour les adultes) et de l'accroissement du nombre de personnes au bénéfice d'un subside 100% d'autre part (personnes bénéficiaires de l'aide sociale et de prestations complémentaires). Cela étant, cette augmentation a été partiellement compensée par une légère diminution du nombre de personnes éligibles aux subsides partiels. Aussi, le montant total des subsides alloués est inférieur de 1,2% par rapport au budget.

Dans le cadre de la politique de soutien à la famille (C02) et concernant le recouvrement des pensions alimentaires, le montant des avances versées a sensiblement diminué en 2014 alors que les encaissements sur pensions ont légèrement augmenté.

Concernant la mise en œuvre et la conduite des mesures d'action sociale (C03), la commission des finances a octroyé un crédit complémentaire de 22 millions en 2014, de sorte à suivre la croissance des dossiers de l'aide sociale. Ce montant a depuis été intégré au budget 2015.

Par rapport à la politique de protection des personnes adultes sous tutelle et sous curatelle (C04), le nombre de nouveaux mandats confiés au service de protection de l'adulte a continué d'augmenter en 2014 (353 contre 289 en 2013). Le nombre de relève de mandats ayant sensiblement diminué, il en découle pour le service une augmentation de 8,6% du nombre total de dossiers suivis en 2014.

Concernant l'aide aux requérants d'asile et réfugiés statutaires (C05), le budget 2014 de l'Hospice général dédié à l'aide aux migrants se basait sur un nombre de 4'732 dossiers. Compte tenu des projections du nombre d'arrivées pour la fin 2014, la commission des finances a octroyé un crédit complémentaire de 3 millions de francs.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 sur les comptes.

# D Personnes âgées

## D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Encadrement médico-social des personnes âgées

Un deuxième contrat de prestations quadriennal avec les 51 établissements médico-sociaux (EMS) du canton a débuté en 2014, pour la période 2014-2017. Les objectifs et indicateurs fixés couvrent aussi bien des aspects liés à l'encadrement médico-social souhaité en faveur des personnes âgées (adéquation entre la charge en soins et l'indemnité allouée, composition du personnel soignant, formations, etc.) que des aspects liés à la gestion financière de l'établissement.

Par ailleurs, les différentes dispositions de la loi de gestion sur les établissements pour personnes âgées (LGEPA) ont continué de déployer leurs effets en 2014 (fixation des subventions en fonction de la charge en soins des résidents, fixation des loyers, harmonisation des prix de pension). S'agissant de la question du prix de pension, l'écart entre le plus haut et le plus bas a sensiblement diminué depuis 2008. De 116 francs en 2008 (min. 176 francs, max. 292 francs), cet écart s'élève à 75 francs en 2014 (min. 192 francs, max. 267 francs). Ce resserrement homogène des prix de pension s'inscrit précisément dans les objectifs de la LGEPA.

#### Optimisation de la gestion du flux d'information (disponibilités en EMS)

Dans le cadre de la loi sur le réseau de soins, les EMS, par leur représentation, ont participé aux différents travaux de la commission de coordination du réseau de soins et, en ce sens, ont notamment préparé la mise en place d'un outil commun et indispensable de quantification exhaustif des lits disponibles et de gestion des listes d'attente afin d'objectiver les besoins et l'offre existante de places d'EMS. La phase pilote débute dès janvier 2015.

#### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

En 2014, le canton a versé 122'024'876 francs de subvention directe aux 51 établissements

médico-sociaux, pour un total de 3'822 lits.

121 nouveaux lits d'EMS ont été mis à disposition du fait de l'ouverture/agrandissement de deux EMS :

- EMS Béthel : 40 lits (agrandissement)
- EMS Liotard : 81 lits (ouverture)

Parallèlement, 69 lits ont fermé durant la même année compte tenu :

- de la cessation d'activités de l'EMS Pressy (25 lits – 01.07.2014) et de l'EMS Coccinelle (37 lits – 01.01.2014) ;
- de la fermeture progressive de lits dans des chambres doubles de certains EMS afin d'améliorer le confort des résidents. C'est ainsi que le taux de chambres doubles dans les EMS est passé de 26,34% en 2009 à 5,9% en 2014.

Chiffres-clés	2012	2013	2014
Nombre d'établissements (reconnus LAMal) dont : - nouveaux - fermetures	53	52	51
	1	1	2
Subvention versée (CHF)	119'628'250	117'521'961	122'024'876
Nombre de lits long séjour (au 31 décembre)	3'745	3'770	3'822

## D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Délivrance de prestations complémentaires fédérales PCF AVS			
	2012	2013	2014*
Prestations versées (CHF)	232'715'367	235'791'308	234'797'757
Dossiers au 31.12	10'715	10'803	10'976
Délivrance de prestations complémentaires cantonales PCC AVS			
	2012	2013	2014
Prestations versées (CHF)	60'881'291	62'109'580	62'193'281
Dossiers au 31.12	8'820	8'936	9'002
Aides complémentaires pour les personnes âgées (assistance)			
	2012	2013	2014
Prestations versées (CHF)	3'921'247	3'694'488	3'813'944
Dossiers au 31.12	206	205	196

\* En 2014, les montants tiennent compte des restitutions de l'année qui sont déduites des dépenses suite aux nouvelles règles comptables introduites avec le passage au modèle de compte harmonisé (MCH2). Les restitutions de l'année en cours s'élèvent à 4'292'474 francs pour les PCF, à 814'215 francs pour les PCC et à 282'087 francs pour l'aide sociale.

Aussi bien pour les prestations complémentaires fédérales que cantonales, le nombre de dossiers est resté relativement stable entre 2014 et 2013 (légère progression de 1,6% pour les prestations complémentaires fédérales

(PCF) et de 0,7% pour les prestations complémentaires cantonales (PCC)).

### **Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement**

Le résultat 2014 de la politique D02 est inférieur au budget de près de 16 millions en lien notamment avec la modification des normes comptables (imputation des restitutions de l'année en cours en diminution des dépenses de prestations).

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 sur les comptes.

# E Handicap

## E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Prise en charge des personnes handicapées dans les EPH

Quinze établissements pour personnes handicapées (EPH) sont actifs dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées et sont au bénéfice d'une autorisation d'exploiter délivrée par le département. En 2014, le canton a versé 164'127'477 francs de subventions à ces quinze institutions pour un total de 2'567 places d'accueil au 31 décembre 2014.

49 nouvelles places ont été créées dans les établissements.

La commission cantonale d'indication (CCI) permet d'orienter les personnes en situation de handicap nécessitant un encadrement vers la solution de prise en charge la plus adaptée. En 2014, la direction générale de l'action sociale, en partenariat avec la CCI, a achevé le développement d'une nouvelle base de données afin d'améliorer le suivi des demandes d'indication. Cet outil constitue un support important et améliore la connaissance (notamment statistique) de ce domaine pour les placements en EPH.

La CCI a rendu 295 décisions d'indication au cours de l'année 2014.

#### Convention intercantonale relative aux institutions sociales

La convention intercantonale relative aux institutions sociales, à laquelle le canton de Genève a adhéré au 1<sup>er</sup> janvier 2008, fixe des règles de compensation des coûts entre cantons pour les séjours extra-cantonaux en institution. Pour les placements, dans ses propres institutions, de personnes adultes en provenance d'autres cantons, la compensation financière en faveur de l'Etat de Genève se monte en 2014 à 1'700'008 francs (1'758'138 francs en 2013).

En 2014, plusieurs projets novateurs ont été initiés afin de répondre au manque de places constaté pour certains types de handicap et également pour apporter des réponses novatrices à certains des problèmes identifiés

(notamment l'augmentation de la lourdeur et de la complexité des cas pris en charge). Il s'agit de trois projets développés en partenariat avec les Hôpitaux universitaires de Genève et les Etablissements publics pour l'intégration.

## E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Le soutien financier individuel aux personnes en situation de handicap se manifeste à travers les rentes et prestations versées par l'assurance-invalidité et par les prestations complémentaires fédérales et cantonales.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le nombre de dossiers concernant des personnes en situation de handicap à domicile ou en établissement a augmenté, puisqu'il est passé de 6'484 en 2013 à 6'629 en 2014 pour les prestations complémentaires cantonales AI, et a également augmenté pour les prestations complémentaires fédérales AI, puisqu'il est passé de 6'448 en 2013 à 6'668 en 2014.

Délivrance de prestations complémentaires fédérales - PCF AI			
	2012	2013	2014
Prestations versées (CHF)	124'236'001*	125'038'906*	128'167'764
Dossiers au 31.12	6'429*	6'448	6'668
Délivrance de prestations complémentaires cantonales - PCC - AI			
	2012	2013	2014
Prestations versées (CHF)	65'505'846*	65'295'999	65'880'819
Dossiers au 31.12	6'496	6'484	6'629
Aides complémentaires pour les rentiers AI (assistance)			
	2012	2013	2014
Prestations versées (CHF)	2'181'207*	1'941'732	1'637'975
Dossiers au 31.12	197*	194	167

\* chiffre corrigé

Le nombre de dossiers de prestations complémentaires fédérales et cantonales AI a progressé entre 2013 et 2014 (+3,4% pour les PCF AI et +2,2% pour les PCC AI).

## Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Concernant la mise en œuvre et la conduite des actions en faveur des personnes handicapées (E01), les subventions versées sont en adéquation au budget. En effet, l'écart entre les comptes et le budget est de moins de 1%.

Le résultat de la politique de soutien financier individuel aux personnes handicapées (E02) laisse apparaître un dépassement de près de 5 millions de francs par rapport au budget. Cela

étant, celui-ci est à mettre en relation avec le non dépensé budgétaire de près de 16 millions de la politique D02. Au niveau global, les politiques D02 et E02 se soldent ainsi sur un non-dépensé de 11 millions environ, dont 1,4 million au niveau des prestations et 9,5 millions en lien avec la modification des normes comptables (imputation des restitutions de l'année en cours en diminution des dépenses de prestations).

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.



# F Environnement

## F01 Protection de l'environnement

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Lancement opérationnel du projet GEothermie 2020

Les premiers travaux concrets de prospection ont commencé à l'été 2014, avec l'engagement de deux camions vibreurs le long de la route de Chancy. En matière de gouvernance transfrontalière, la commission environnement du Comité régional franco-genevois (CRFG) a créé une communauté transfrontalière de l'énergie, dont la première tâche d'importance sera la collaboration sur la géothermie de moyenne et grande profondeur à l'échelle du bassin géologique.

#### Améliorer la qualité de l'air à Genève

En 2014, Genève a procédé à l'harmonisation avec la France du déclenchement de la communication en cas de pics de pollution. La région parle désormais d'une seule voix pour informer la population. Le Conseil d'Etat a également décidé d'abaisser le seuil de déclenchement de la limitation de vitesse à 80 km/h sur l'autoroute de contournement. De son côté, l'administration a pratiquement bouclé la nouvelle stratégie cantonale de protection de l'air, qui devrait être entérinée par le Conseil d'Etat en 2015.

#### Environnement 2030

Le nouveau concept cantonal de la protection de l'environnement, qui constitue le document faitier de la politique environnementale du canton et le socle des plans d'actions et des planifications directrices sectorielles, approuvé par le Conseil d'Etat le 6 novembre 2013, a été examiné par la commission de l'environnement et de l'agriculture du Grand Conseil en 2014. Cette dernière a procédé à quelques amendements. Le document doit encore être approuvé par le plenum avant d'être largement diffusé aux milieux intéressés et à la population.

#### Masterplan pour le développement de la voiture électrique

Une étude a été lancée pour examiner la faisabilité de l'introduction à grande échelle de la voiture électrique à Genève. Les diverses

contraintes, la logistique nécessaire et les mesures promotionnelles envisageables seront notamment examinées. Les résultats, attendus à l'été 2015, permettront au Conseil d'Etat de se positionner et de lancer les actions.

#### Sensibiliser la population aux problématiques environnementales

Trois campagnes importantes ont été poursuivies cette année, avec un appui financier de partenaires privés. La campagne « Le Tri, c'est Chic » a permis de distribuer gratuitement 20'000 « sakatri » à la population. La campagne « Pour des travaux sans danger », destinée aux métiers de la construction et aux bricoleurs, s'est poursuivie (module d'information itinérant, brochures d'information et site Internet). Son objectif est de les rendre attentifs aux dangers de l'amiante, des PCB et du plomb lors des travaux sur les bâtiments existants. Enfin, l'exposition Exp'Air sur la pollution de l'air a continué à être proposée aux élèves des écoles secondaires.

#### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Comme les années précédentes, les activités se sont déployées dans des domaines multiples, en application de la cinquantaine de textes légaux et réglementaires fédéraux et cantonaux applicables dans le domaine de l'environnement.

#### Etudes de l'impact sur l'environnement

	2012	2013	2014
Etudes et notices d'impact sur l'environnement	26	29	41
Evaluations environnementales stratégiques en cours (grands projets)	10	10	10
Préavis sur les études et notices d'impact	-	-	69
Préavis environnement de procédures d'aménagement du territoire	-	-	24

#### Décisions et préavis

	2012	2013	2014
Préavis rayonnements non ionisants	57	59	47
Préavis air et bruit (y.c. entreprises)	595	717	1'340
Décisions réglage/assainissement de chaudières	1'433	2'281	1'475
Décisions assainissement (air / bruit entreprises, y.c. EP et hors chauffages)	0	15	28
Préavis accidents majeurs et utilisation d'organismes	73	67	104
Décisions accidents majeurs et utilisation d'organismes	0	0	3
Préavis sol	n/a	143	126
Préavis en matière de géologie/hydrogéologie	401	396	372

(suite décisions et préavis)	2012	2013	2014
Préavis pour les sondes géothermiques	135	133	99
Préavis gestion des déchets	73	95	74
Procédures pour plans d'extraction des gravières	2	0	8
Autorisations d'exploiter les gravières	4	2	1
Autorisations d'exploiter les installations déchets	29	10	18
Autorisations d'exporter les déblais	44	70	102

## Contrôles, plaintes, amendes et procédures judiciaires

	2012	2013	2014
Contrôles de chantiers amiante	134	137	106
Contrôles des entreprises OPAM et OUC	19	22	29
Contrôles sols	n/a	30	15
Contrôles formulaires déchets de chantier	1'557	1'524	1'989
Contrôles gestion des déchets	131	143	95
Contrôles des machines de chantier	703	220	101
Plaintes air (y.c. entreprises)	34	28	31
Plaintes bruit et rayonnements non ionisants (y.c. entreprises)	141	105	138
Amendes administratives en matière de déchets	44	64	20
Procédures judiciaires ouvertes	14	10	6

## Sites pollués

	2012	2013	2014
Demandes d'extraits de sites pollués	40	43	56
Sites contaminés à assainir	21	22	20

## F03 Gestion des eaux

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Réalisation d'une étude de planification des accès à l'eau

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Etat en août 2013, la direction générale de l'eau (DGEau) a conduit une étude de planification à l'échelle cantonale afin de mieux définir les besoins de la population en accès à l'eau et en places d'amarrage pour les bateaux. Il apparaît que le site des Eaux-Vives confirme tout son intérêt pour répondre en bonne partie à ces besoins. Le projet va donc être relancé et adapté pour répondre aux remarques du Tribunal administratif de première instance, apportées dans sa décision de juin 2013. L'inauguration de la plage publique de Genève, prévue en 2013, est donc reportée à 2019.

#### Organiser la gestion intégrée des eaux et cartographier les dangers liés aux crues

Après les trois premiers schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux

(SPAGE) approuvés par le Conseil d'Etat entre 2010 et 2012, le quatrième des six bassins versants analysés a été celui de Lac-Rhône-Arve, approuvé par le Conseil d'Etat le 8 octobre. Les deux derniers schémas (Allondon-Mandement et Champagne-La Laire) seront terminés en 2015.

Concernant les surfaces urbanisées, la planification cantonale de la gestion et de l'évacuation des eaux usées et pluviales se fait au travers six plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE). Les PREE Nant d'Avril et Seymaz ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 1<sup>er</sup> octobre, ce qui porte à quatre le nombre de PREE en force. Les deux derniers PREE (Lac rive droite et Lac rive gauche) seront finalisés en 2015.

Les principes des PREE sont intégrés dans les SPAGE au fur et à mesure. Ces outils de planification organisent la protection des eaux (qualitative et quantitative) ainsi que la protection contre les crues, dont la prise en compte est essentielle dans les divers projets d'aménagement du territoire.

### Révision du financement de l'assainissement

Afin de se conformer au principe de l'utilisateur-payeur inscrit dans la loi fédérale sur la protection des eaux et d'assurer un financement durable des installations d'assainissement des eaux, une loi modifiant la loi sur les eaux (L 2 05) a été adoptée par le Grand Conseil en novembre 2013 et qui est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Cette loi adapte les taxes existantes, à savoir la taxe d'épuration et la taxe de raccordement, et met en place un nouveau mode de financement pour le réseau secondaire d'assainissement, propriété des communes, en instaurant une taxe incitative pour préserver la perméabilité des sols.

Le règlement d'application de cette loi, à savoir le règlement relatif aux taxes d'assainissement des eaux (L 2 05.21), a été adopté par le Conseil d'Etat le 26 novembre 2014. Il détaille les modalités de calcul des taxes et les montants perçus dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### Planifications stratégiques cantonales dans les domaines des éclusées, du charriage, de la migration piscicole et de la renaturation

La législation fédérale sur la protection des eaux a été modifiée en 2011 dans le but de

revaloriser les écosystèmes. Ces modifications imposaient aux cantons d'élaborer les planifications stratégiques dans les domaines de l'assainissement des éclusées, du rétablissement d'un régime de charriage naturel, des mesures de renaturation ainsi que de la libre migration piscicole. La DGEau, en collaboration avec la direction générale nature et paysage (DGNP) et l'Office fédéral de l'énergie (OCEN), a ainsi élaboré une planification stratégique cantonale, que le Conseil d'Etat a transmise à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en décembre. Cette planification a fait l'objet d'une large consultation, réunissant, dans une logique de processus participatif, les différents acteurs concernés que sont les exploitants des ouvrages hydroélectriques, les représentants des milieux de protection de la nature et de la pêche ainsi que les communes. Après validation par l'OFEV, il appartiendra à la DGEau de veiller à sa mise en œuvre, sous réserve de disposer, en sus des financements fédéraux prévus, des budgets cantonaux nécessaires.

### **Renaturation de l'Aire, 3<sup>ème</sup> étape – tronçon aval Lully - pont des Marais**

Le chantier de cette troisième étape de la renaturation de l'Aire, d'un montant total de près de 25 millions de francs, permettant notamment de sécuriser le quartier Praille Acacias Vernets contre les inondations, s'est poursuivi en 2014. Les travaux rivière se sont terminés en juin par la remise en eau des « losanges » (lit majeur caractéristique destiné à devenir une plaine alluviale naturelle) sous Confignon, alors que l'ouvrage de gestion des crues avec ses digues de protection attenantes est fonctionnel. Ce chantier se terminera au printemps 2015 avec la réalisation des espaces publics et de nombreuses plantations.

### **Renaturation de la Versoix – secteur Forains-Molard**

Les travaux de sécurisation de l'ancienne papeterie de Versoix contre les inondations ont démarré au printemps, une fois les derniers forains partis. Un nouveau lit de crue a été réalisé en parallèle du cours d'eau, sujet à des « crues centenaires », afin de le décharger.

### **Renaturation de la Seymaz – secteur pont Bochet - pont Ladame**

La cunette (lit artificiel du cours d'eau) composée de blocs de pierre et de boulets noyés dans le béton a été démantelée sur près de 420 mètres. Le lit et les berges ont été complètement remodelés afin de recréer des méandres favorables à la faune et à la flore. L'ensemble de

l'opération (travaux + plantations + honoraires divers), d'un montant de 1 million de francs, a été pris en charge par un mécène désireux de rester anonyme.

### **Renaturation du Nant de Braille, 3<sup>ème</sup> étape – route de Sauverny**

Le Nant de Braille prend sa source dans le hameau d'Ecogia et s'écoule sur la commune de Versoix à proximité de la frontière avec le canton de Vaud. Il présente un fort potentiel pour la reproduction et le développement de la truite lacustre, une espèce phare pour le bassin lémanique. Des travaux d'amélioration de la qualité de l'eau ont été réalisés afin de traiter les eaux pluviales provenant de l'autoroute, puis de les déverser dans un bassin naturel qui fait tampon. A l'aval de la route de Sauverny, le Nant de Braille a été remis à ciel ouvert sur près de 600 mètres.

## **F04 Nature et paysage**

### **PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE**

#### **Corridors biologiques**

Le troisième contrat transfrontalier concernant le canton de Genève, celui de la région entre Vesancy et Versoix, a été signé le 27 février. En addition avec ceux d'Arve-Lac et de Champagne-Genévois, ces contrats de territoire impliquent aujourd'hui près de nonante communes et de nombreux partenaires gestionnaires ou associatifs. Sur un total de 130 mesures prévues d'ici 2019, pas moins de soixante sont actuellement en cours de préparation et de réalisation sur le territoire du canton. Ces mesures vont de la gestion de sites, de milieux ou d'espèces, à diverses actions de sensibilisation ou d'animation pédagogiques concernant la nature.

Par ailleurs, la cartographie des réseaux écologiques a été entreprise dans le but d'établir le plan sectoriel dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la biodiversité et du plan directeur cantonal.

#### **Nature en ville**

En plus du travail courant d'intégration aux diverses planifications et procédures liées à l'urbanisation, le programme d'actions « Nature en ville » se déploie progressivement. En 2014, plusieurs projets annoncés ont significativement progressé : les méthodes permettant de réaliser l'inventaire de la biodiversité ont été fixées et des secteurs à enjeux ont été désignés ; la

collaboration avec les communes a été renforcée avec l'édition d'un classeur complet de la Charte des jardins à leur intention ; plusieurs directives et recommandations ont été rédigées pour préciser les conditions de mise en œuvre et de soutien du programme (édition début 2015) ; le premier concours Nature en ville a permis de désigner deux lauréats (l'association FLAGS, fédération réunissant les associations du Grand-Saconnex et environs pour une création de plantages dans le parc André Chavanne, et le bureau d'étude en environnement Avis Verts pour le projet Préau Fleuri, concept de bacs contenant des fleurs de prairies, à intégrer dans les cours d'écoles) sur une quinzaine de projets déposés ; la Fête de la nature, qui se tient chaque année au mois de mai dans toute la Suisse, a eu lieu à Onex avec pour thème la nature en ville. Par ailleurs, un sentier didactique a été installé en terre de Pregny avec les Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève.

### Activités de plein air

Plusieurs réalisations améliorant la pratique pour la population des activités nautiques et de randonnée ont été inaugurées pendant l'année. Ainsi, des aménagements saisonniers ou durables concernant la baignade au lac ont été réalisés au Vengeron et à Baby-Plage ; de même, l'accès au Rhône au quai du Moulin à Vernier a été aménagé en collaboration avec la commune. D'autres projets ont été soumis à autorisation en ce qui concerne notamment l'accès au Jet d'eau, à Saugy (Genthod) et au Rhône. Au niveau « terrestre », il faut relever le soutien à la commune de Dardagny pour la construction d'un passage sous-voies pour les piétons à La Plaine, ainsi que la mise au point d'une application *smartphone* visant à faciliter l'accès aux randonneurs sur les itinéraires lémaniques.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Autorisations/permis	2012	2013	2014
Abattages d'arbres	2'091	2'094	2'113
Permis pêche annuels	2'831	2'922	2'760
Permis pêche journaliers	2'824	3'309	3'683

Après un léger fléchissement par rapport à 2011 (2'340), les autorisations d'abattage d'arbres se stabilisent mais le total reste élevé.

Le nombre de permis de pêche annuels vendus diminue par rapport à 2013 et se stabilise autour des 2'800 exemplaires. La même fluctuation apparaît pour les permis journaliers au cours des trois dernières années suite à une forte

augmentation de la demande en 2011, liée à la création du permis étang, vendu à 670 exemplaires en 2014.

Un travail d'amélioration continue des procédures et des applications informatiques permettant une gestion plus efficiente des décisions et de la facturation des prestations aux administrés est poursuivi. La priorité en 2014 a concerné les amarrages et la coordination avec les autorisations de construire. Les applications arbres et pêche nécessiteraient également une remise à niveau.

## F05 Politique agricole

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Favoriser l'innovation dans l'agriculture – projet de développement régional (PDR)

Le PDR genevois 2012-2018 a pour but de renforcer les filières agricoles du canton à travers un investissement global de 65 millions de francs dans des infrastructures agricoles durables (dont 1/3 de fonds publics fédéraux et cantonaux). Le projet est porté par le secteur coopératif genevois (Union maraîchère de Genève, Cercle des agriculteurs et Laiteries réunies), la fondation pour les zones agricoles spéciales et huit entreprises maraîchères.

Après deux ans et demi de mise en œuvre, le projet est déjà réalisé à plus de 55%. Deux mesures phares témoignent aujourd'hui de cette avancée : le nouveau bâtiment de l'Union maraîchère de Genève à Perly et la plateforme internet d'aide à la commercialisation des produits GRTA (Genève Région – Terre Avenir).

#### Genève Région – Terre Avenir (GRTA)

La nouvelle réglementation GRTA est entrée en vigueur en juillet. Elle correspond à une révision complète des exigences de la marque de garantie, de son organisation et du rôle des différentes commissions.

Lancé en 2013, le développement de GRTA dans la restauration collective s'est poursuivi en 2014. 47 restaurants collectifs ont été labellisés à l'occasion du dixième anniversaire de la marque. En fonction de l'importance de leur offre journalière, ces restaurants s'engagent à proposer au minimum deux à trois produits certifiés GRTA par jour. L'ensemble des cuisines labellisées servent désormais un total de 7,5 millions de repas par année.

Une plateforme Internet ([www.geneveterroir.ch](http://www.geneveterroir.ch)) permettant aux cuisiniers de visualiser l'offre de produits GRTA en temps réel et de lancer des appels d'offres a été mise en ligne. Ce projet, développé dans le cadre du PDR, est porté par l'Association pour la gestion de la plateforme de promotion et de distribution GRTA. Outre la disponibilité des produits, cet outil permettra également aux cuisiniers de faire connaître leurs besoins et de générer ainsi une diversification de la production agricole.

Près de 1'500 élèves de treize écoles primaires ont participé à des animations pédagogiques sur les thèmes de la saisonnalité des produits agricoles, de leur provenance ou encore de leur transformation. A cela s'ajoutent environ 1'400 enfants sensibilisés lors de foires, manifestations, salons, promotions, etc.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

### Gestion administrative et financière des paiements directs en faveur de l'agriculture

Les paiements directs rémunèrent les exploitants agricoles pour les prestations d'intérêt général qu'ils fournissent en matière de sécurité d'approvisionnement de la population, de conservation des ressources naturelles et d'entretien du paysage rural. L'année écoulée aura vu se concrétiser la première étape de la réforme de la politique agricole PA 2014-2017 au travers de la mise en œuvre de nouveaux programmes dans les domaines de la qualité du paysage et de l'efficacité des ressources notamment. Pour la première fois, le recensement des données agricoles s'est déroulé intégralement via Internet. Au total, 258 exploitations ont bénéficié de contributions pour un montant total de 20'615'956 francs.

Paielements directs	2012	2013	2014
Montants versés en CHF	21'038'401	20'760'316	20'615'956

### Gestion des crédits d'investissement fédéraux

Les crédits d'investissement accordés par la Confédération soutiennent l'installation des jeunes agriculteurs, l'innovation et la diversification en agriculture.

En 2014, la commission d'attribution du fonds de compensation agricole a alloué près de 2,6 millions de francs de prêts fédéraux en faveur de douze projets, témoignant ainsi du dynamisme des exploitants agricoles. Ces prêts fédéraux ont été complétés par l'octroi de

seize prêts cantonaux pour un montant total de 1,5 millions de francs.

Les montants versés en cours d'année s'élèvent à 3'242'410 francs.

Crédits d'investissement	2012	2013	2014
Montants versés en CHF	2'803'370	1'316'530	3'242'410

### Vulgarisation en viticulture et œnologie

La direction générale de l'agriculture (DGA) assure une vulgarisation et une surveillance de la santé des cultures sur l'ensemble du territoire cantonal. Une vigilance particulière est portée sur les organismes de quarantaine. Parmi ces derniers, on peut mentionner le feu bactérien, l'ambrosie ou encore la chrysome du maïs.

Nouvelle venue en viticulture, la drosophile du cerisier ou drosophile à ailes tachetées, (*Drosophila Suzukii*), présente en Suisse depuis 2011, a causé passablement de problèmes aux vigneronnes suisses et genevoises en automne. Sa piqûre rend en effet les raisins impropres à la vinification et empêche un suivi analytique serré des vins. A ce titre, la DGA a apporté son appui aux viticulteurs dont la production était menacée. Les pertes de raisins liées à la pourriture acétique dans le cadre de la vendange 2014 sont estimées à 5%.

Le laboratoire d'œnologie de la DGA, dont les services sont sollicités par près de 80% des encavages genevois, a analysé 7'600 échantillons de vins (7'150 en 2013). Les pratiques culturales influençant directement la qualité du raisin et donc du vin, les conseils œnologiques dispensés pendant la période de vinification (octobre à avril) complètent les avertissements phytosanitaires hebdomadaires donnés dès le printemps jusqu'aux vendanges (mai à septembre). Le domaine viticole de l'Etat est la plateforme d'essai de ce secteur. Actuellement, une dizaine de nouveaux cépages sont expérimentés sur le domaine de l'Etat. Il s'agit de nouvelles obtentions d'Agroscope, de cépages non encore homologués mais présentant des qualités culturales très intéressantes, notamment de résistance naturelle aux maladies.

La DGA contribue à la promotion des vins en organisant les Sélections des vins de Genève, dont la participation s'est élevée à 680 vins en 2014. Elle apporte également un soutien technique au développement de nouveaux produits du domaine de l'Etat de Genève, tels que l'Esprit de Genève.

## Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

### Protection de l'environnement

Conformément au budget, le plan d'actions environnementales de l'administration cantonale a été revu à la baisse. Autre action prioritaire annoncée, le programme d'assainissement des installations de chauffages s'est poursuivi comme planifié avec plus de 1'300 installations assainies en 2014.

Sur le front de la gestion des déchets, la poursuite annoncée de la campagne de recyclage s'est couplée avec la mise en révision du plan de gestion des déchets, dans le but d'optimiser la collecte des déchets de cuisine et atteindre ainsi la moyenne suisse de 50% de recyclage.

Enfin, le programme Géothermie 2030 s'est matérialisé par de premiers travaux de prospection.

### Gestion des eaux

De manière générale, la DGEau a atteint les objectifs fixés tant dans le domaine de l'amélioration de la qualité des cours d'eau que pour la mise en place des équipements d'assainissement pour l'ensemble des zones bâties ou la réduction de l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation. Dans le domaine de la renaturation, ce sont plus de 5'600 mètres de cours d'eau qui ont été renaturés, dépassant l'objectif initial. Enfin, afin d'améliorer le suivi de ses prestations, la mise à jour de certains indicateurs sera poursuivie.

### Nature et paysage

Si la stratégie cantonale de la biodiversité est toujours en phase de préparation, les trois cibles de la loi sur la biodiversité – favoriser la nature en ville, réaliser les corridors biologiques nécessaires et sensibiliser la population à la nature – sont de facto en voie de concrétisation. Inscrites au catalogue des actions prioritaires de cette législature, elles sont l'objet d'une mise en œuvre qui correspond aux objectifs fixés dans les planifications, en s'appuyant sur une coordination serrée entre les acteurs.

### Politique agricole

Après une forte hausse en 2011 et 2012, générée notamment par la demande de la restauration, le nombre d'entreprises agréées à commercialiser des produits labélisés Genève Région Terre Avenir (GRTA) s'est stabilisé à 340, niveau déjà élevé par rapport au potentiel. L'objectif de 360 a été légèrement surévalué

en 2013 et sera adapté pour 2015. La surface agricole utile poursuit en parallèle sa lente érosion de -0,2% par an (tendance décennale). L'objectif 2014, trop optimiste par rapport à cette tendance, n'a pas pu être atteint. La valeur de l'objectif 2015 a été revue en conséquence. Par ailleurs, les contrôles réalisés dans le cadre des paiements directs apparaissent pertinents et les processus suivis efficaces, considérant que les décisions rendues dans ce domaine n'ont fait l'objet d'aucune contestation. Enfin, le taux de couverture des surfaces de promotion de la biodiversité de qualité biologique ou mise en réseau dépasse de plus de 20% les attentes, témoignant des efforts consentis par les exploitants agricoles en matière de préservation de l'environnement.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# G Aménagement et logement

## G01 Accès au logement

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La loi 11141 modifiant la loi générale sur les zones de développement (LGZD) est entrée en vigueur le 14 mars 2014. Elle prévoit principalement que seule une personne physique qui n'est pas déjà propriétaire d'un logement dans le canton peut acquérir un logement PPE en zone de développement, les justes motifs étant réservés. Cette loi a nécessité la mise en place d'une nouvelle procédure, qui amené l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) à devoir rendre 44 décisions et 54 réponses à des demandes de renseignements. Cette activité a représenté environ 52 jours de travail-homme. Dans un arrêt du 15 janvier 2015, le Tribunal fédéral a annulé cette loi. Il a estimé que le principe du « mono-accédant » ne permettait pas d'atteindre l'objectif fondamental d'accession à la propriété à des fins d'habitation. Le Conseil d'Etat a salué cette décision et soutient l'initiative populaire 156 « Halte aux magouilles immobilières, OUI à la loi Longchamp ! », qui reprend pour l'essentiel le projet de loi 11141 déposé par le Conseil d'Etat le 14 mars 2013 en consacrant le principe selon lequel les appartements de type PPE en zone de développement doivent être mis en vente et en principe occupés par leurs propriétaires.

A la suite de la douzième journée du logement qui s'est déroulée le 2 octobre 2014, le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie a initié les Rencontres du logement, qui réunissent les principaux acteurs du domaine. L'objectif de ces rencontres est de parvenir à dégager des solutions permettant de concrétiser les ambitions figurant dans le plan directeur cantonal 2030 pour mieux répondre aux besoins de la population, tout en garantissant la qualité des projets.

La direction de la planification et des opérations foncières (DPOF) a poursuivi son travail d'organisation tout en soutenant les activités menées au titre des différentes politiques publiques de l'Etat de Genève. Elle a développé une réflexion sur les lignes de force d'une stratégie foncière de l'Etat de Genève. Ces orientations ont été validées par le Conseil

d'Etat et par le Grand Conseil, qui a accepté de doter la DPOF de ressources supplémentaires. Elles seront progressivement déployées en 2015.

Le transfert à l'OCLPF des activités liées au traitement des préavis et des infractions liées à la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR), ainsi qu'à celles liées aux ventes d'appartements, permet par ailleurs de regrouper au sein du même office tous les éléments liés à la politique du logement.

Enfin, le Tribunal fédéral, a rendu le 25 septembre 2014 – certes dans une affaire vaudoise, un important arrêt concernant la question du rendement des loyers contrôlés par le droit public cantonal, afin que ceux-ci ne puissent être considérés comme excessifs. L'OCLPF, en lien avec les différents partenaires concernés, a initié un examen approfondi des conséquences de cet arrêt, en particulier sur les loyers des immeubles contrôlés, neufs ou existants. Tout en confirmant la pratique en vigueur et dans un souci de transparence, le Conseil d'Etat a décidé de mettre sur pied une commission technique tripartite. Cette dernière sera chargée de proposer, à intervalle régulier, les rendements admissibles pour les nouvelles opérations en tenant compte des objectifs de stabilité poursuivis par la politique sociale du logement et la nécessité d'assurer une rémunération équitable des investisseurs publics et privés qui permettent la réalisation de logements contrôlés.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

#### Aide à la personne en matière de logement

Le nombre de nouvelles demandes de logements déposées auprès de l'OCLPF et du secrétariat des Fondations immobilières de droit public s'est stabilisé entre 2013 et 2014. Le nombre de demandeurs en attente de (re)logement s'est quant à lui accru, passant de 7'213 dossiers au 31 décembre 2013 à 7'971 au 31 décembre 2014.

Les allocations de logement continuent d'augmenter. Les subventions personnalisées ont également crû de manière constante, suite à l'accroissement du parc de « l'habitat mixte »

(HM). La facturation des surtaxes est quant à elle restée stable.

Le nombre de procédures judiciaires en cours ou terminées est resté relativement élevé (42), alors que le nombre de décisions sur réclamation et de décisions sur demandes de remises est revenu à des chiffres comparables à ceux de 2012. Les décisions de l'OCLPF relatives aux aides à la personne ont été très largement confirmées par les autorités judiciaires.

Mesures d'aide à la personne	2012	2013	2014
Demandes de logements	6'301	7'213	8'007
Foyers bénéficiant d'allocations de logement	6'483	6'752	7'016
Montants versés (en francs)	20'856'684	22'283'705	23'390'875
Foyers bénéficiant de subventions personnalisées HM	1'768	1'876	2'164
Montants alloués aux bénéficiaires de subventions personnalisées HM (en francs)	10'775'853	12'136'632	13'906'917
Foyers surtaxés	1'794	1'449	1'435
Montants perçus au titre de la surtaxe (en francs)	9'123'006	6'564'973	7'430'279
Procédures judiciaires ayant abouti	11	18	27
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OLO	11	18	24
Décisions sur réclamations notifiées aux locataires	456	615	511
Décisions sur demande de remise notifiées aux locataires	95	57	69
Décisions de reconsidération notifiées aux locataires <sup>1)</sup>		19	68
Décisions de baisses de loyers consécutives à des demandes de locataires	6	0	0

<sup>1)</sup> Ces données sont renseignées pour la première fois en 2013.

## Gestion et développement de l'offre de logements

Des projets de construction pour un total de 1'459 logements ont reçu un accord de principe en rapport avec les plans financiers et techniques. 45% des dossiers traités ont concerné des logements subventionnés en vertu de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) (166 logements HBM, six logements HLM, 483 logements HM) et 55% des logements non subventionnés (216 logements locatifs et 588 logements PPE). 18% des logements concernés sont des logements d'utilité publique au sens de la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP) du 24 mai 2007 (258 logements).

	2012	2013	2014
Logements ayant reçu un accord de principe	913	1'158	1'459
Evolution	-53%	+27%	+26%

Dans deux arrêts, les juridictions administratives ont exposé que le cadre financier définitivement réglé par l'autorisation de construire – délivrée à la suite de l'accord de principe de l'OCLPF et de

l'arrêté du Conseil d'Etat autorisant l'application des normes de construction de la zone de développement – ne peut pas, en vertu du principe de la force de chose décidée, être remis en question par le biais d'un recours contre une décision de mise en location.

## Mise en œuvre du programme de logements d'utilité publique (LUP)

En 2014, le parc de LUP a augmenté de 396 unités, dont 384 nouveaux logements construits. Le nombre de nouveaux LUP construits correspond à environ 25% de la production annuelle totale de logements sur le canton. Le parc de LUP contrôlés par l'Etat compte, au 31 décembre 2014, 15'357 logements (+2,65%). Il correspond à environ à 9,66% du parc locatif, contre 9,45% au 31 décembre 2013 (pour rappel, l'objectif de la loi est de tendre vers 20%).

Constitution du parc de logements d'utilité publique (objectif: 20% du parc locatif cantonal)	2012	2013*	2014
Stock LUP au 01.01	14'461	14'758	14'961
Construits	254	171	384
Acquis	43	22	0
Intégrés	0	10	12
Comptabilisés (recensement des logements communaux)	0	0	0
TOTAL au 31.12	14'758	14'961	15'357

\* chiffres consolidés 2013

Enfin, l'année 2014 a été caractérisée par une stabilisation de l'effort en matière d'acquisitions de terrains. Neuf parcelles ont été acquises, totalisant 24'405 m<sup>2</sup> de terrain pour un montant de 20,232 millions de francs, soit un potentiel, à terme, d'environ 250 logements. Pour mémoire, la projection d'acquisitions dans le cadre du plan décennal fixe un objectif à 15'000 m<sup>2</sup> par an.

## G02 Aménagement du territoire

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Les projets ayant une importance stratégique ont été nombreux en 2014 :

- le plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030), adopté par le Grand Conseil en septembre 2013, a fait l'objet d'un rapport de présentation intégrant les nouvelles dispositions exigées par la modification de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), son ordonnance et ses directives techniques adoptées le 1<sup>er</sup> mai 2014. Une rencontre entre M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement,



du logement et de l'énergie, et Mme Doris Leuthard, conseillère fédérale chargée du département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, a précédé l'envoi officiel du dossier complété en juillet ;

- parallèlement, des négociations ont été engagées avec la Confédération sur le quota de surfaces d'assolement (SDA), incompatible avec la réalisation complète du PDCn 2030. Une mise à jour de l'inventaire a été conduite et reste en attente de la validation des services de la Confédération ;
- le 27 février 2014, les partenaires du Grand Genève ont signé le contrat de corridors biologiques transfrontalier Vesancy-Versoix. Ce contrat prévoit 52 mesures concrètes pour mieux préserver les déplacements de la biodiversité locale. L'agriculture de proximité de la région a également été mise en valeur en 2014 grâce à la campagne de communication grand public « Chez mon fermier ». Sur le plan énergétique, le partenariat s'est structuré avec la mise en place de la communauté transfrontalière de l'énergie, chargée de promouvoir les intérêts du bassin franco-genevois en phase avec les politiques énergétiques développées de part et d'autre de la frontière. Dans le domaine de l'air, des outils communs de cartographie et de prévision de la qualité de l'air ont été développés au travers de projets INTERREG. Enfin, sur les questions de mobilité, les études relatives au stationnement P+R et au schéma cyclable d'agglomération ont été menées et achevées ;
- les dix grands projets prioritaires ont donné lieu à des avancées significatives détaillées ci-dessous ;
- les projets des interfaces CEVA ont également connu une étape significative avec la mise au point des dossiers d'autorisation de construire des espaces publics portés par le canton ;
- l'année 2014 a aussi été une année de définition des objectifs de législation en termes de planifications à conduire. Un programme précis, fondé sur une priorisation des dossiers en cours, a été établi, pour un total de 4 millions de m<sup>2</sup> de surfaces brutes de plancher (SBP), dont 2 millions pour les logements constructibles dans le cadre de plans localisés de quartier (PLQ) adoptés ou équivalents durant la législature 2014-2018 ;
- parallèlement, les travaux relatifs au financement de l'aménagement ont été développés par l'office de l'urbanisme, en lien avec le secrétariat général, permettant d'avancer

dans les discussions avec les communes ;

- soumis à la discussion de la commission d'aménagement du canton, le projet de loi de réforme du PLQ a fait l'objet d'une réécriture, permettant son acceptation à l'unanimité par le Grand Conseil le 23 janvier 2015.

## Grands projets

Parmi les dix grands projets prioritaires, notons les avancées suivantes :

- l'achèvement du plan directeur de quartier (PDQ) PAV et son adoption par les communes de Lancy, Carouge (décembre 2014) et Genève (janvier 2015), ainsi que la signature de la convention cadre de collaboration entre l'Etat et les communes intervenue en décembre 2014. Le projet PAV a également connu l'aboutissement de deux importantes démarches d'urbanisme : le concours pour la transformation du site des Vernets ainsi que les mandats d'étude parallèles pour le quartier de l'Etoile ;
- un concours de mandats d'étude parallèles a été réalisé pour la deuxième étape du grand projet des Communaux d'Ambilly et a permis de sélectionner une équipe de mandataires. Le concours sur les espaces publics a permis de disposer d'éléments complémentaires nécessaires à la dépose des autorisations de construire des bâtiments de la première étape du projet ;
- la mission de maîtrise d'œuvre urbaine pour la définition du grand projet des Cherpines a été finalisée et les études du premier PLQ (Rolliet, 870 logements) ont été engagées. La procédure relative au plan directeur de zone industrielle (PDZI) de l'Eco-parc a démarré ;
- l'image directrice des Grands Esserts ainsi que le cadrage financier ont été définis, de même que les périmètres des premiers PLQ ;
- le projet de PDQ de Bernex-est attend l'ouverture de la consultation publique courant 2015 ;
- la version T3 du plan-guide du grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport a été restituée, la modification de zones du quartier de l'Etang a été adoptée et le PLQ est en cours d'élaboration ;
- le plan-guide du grand projet Châtelaine a été finalisé et plusieurs lots du secteur de Concorde ont fait l'objet de concours, dont deux ont été adjugés durant l'année ;
- le plan-guide de Grand-Saconnex a été validé avec ses principes de mise en œuvre, une convention cadre pour le développement du secteur de Carantec a été établie ;
- la version T3 du plan-guide de ZIMEYSAVER (zones industrielles de Meyrin, Satigny,

Vernier) a été restituée, l'enquête technique pour le PDZI de la ZIBAT (zone industrielle des Batailles) a été lancée, celle du PDZI de la ZIMOGA (zone industrielle de Mouille-Galland) suivra début 2015 et le périmètre de la zone de développement d'activités mixtes a été arrêté.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

### Etablissement des plans d'affectation

En 2014, huit plans localisés de quartier et un plan localisé agricole (PLA) ont été adoptés, générant un potentiel de 1'420 logements et 37'938 m<sup>2</sup> de surfaces brutes de plancher d'activités\*. De même, dix modifications de zones (MZ) ont été votées par le Grand Conseil, soit un potentiel de 2'354 logements et 189'963 m<sup>2</sup> de SBP d'activités.

Fin 2014, 42 PLQ et cinq plans directeurs des zones de développement industriel étaient en cours de traitement, offrant un potentiel de 7'906 logements et 827'553 m<sup>2</sup> de SBP d'activités, ainsi que 59 MZ pour un potentiel identifié de 4'780 logements et de 644'990 m<sup>2</sup> de SBP d'activités.

Seuls huit dossiers (cinq MZ et trois PLQ) ont été préavisés par les Conseils municipaux en 2014. En revanche, ils ont tous été préavisés favorablement (deux ont fait l'objet de réserves).

Sur les neuf dossiers (six MZ et trois PLQ) mis en procédure d'opposition en 2014, quatre ont fait l'objet d'oppositions.

## G03 Conformité des constructions et des chantiers

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'année 2014 a été marquée par la mise en œuvre des réformes en matière de délivrance des autorisations de construire validées par le Conseil d'Etat en 2013. La nouvelle procédure accélérée (APA), dont l'objectif fixé est de garantir la délivrance de la prestation en trente jours, donne d'ores et déjà des résultats significatifs. En effet, le pourcentage de décisions rendues dans les trente jours est passé de 24% à 75% pour le mois de novembre 2014. S'agissant de la réforme de la procédure ordinaire, visant une amélioration de la qualité du traitement des objets importants et complexes, les mesures mises en œuvre cette

année produisent également des premiers effets positifs. On peut déjà constater une réduction du délai de traitement concernant les demandes complémentaires ainsi que les dossiers de villas, et une amélioration du suivi de certains dossiers très complexes, qui se mesure par la réduction des itérations entre l'administration et les mandataires.

On relèvera une forte augmentation des dossiers déposés, phénomène qui résulte vraisemblablement de la mise en œuvre des réformes susmentionnées. Il conviendra toutefois de revoir, dès 2015, les indicateurs opérationnels du tableau ci-dessous, ceux-ci devant être adaptés à l'évaluation des nouvelles procédures.

L'année 2014 a également été consacrée au démarrage du projet de dématérialisation de la procédure APA. En effet, sur la base de l'outil CAMAC (centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire) existant dans d'autres cantons, les travaux de prototypage en vue d'une solution adaptée au processus genevois ont pu démarrer à l'automne 2014. Ces travaux se poursuivront en 2015 afin de permettre une mise en production en 2016.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Autorisations de construire	2012	2013	2014
Demandes d'autorisations de construire déposées	3'254	3'395	4'053
Réponses positives	2'947	3'081	3'100
Requêtes en autorisation d'aliéner en application de la LDTR	320	246	250
Procédures de recours abouties contre des décisions LCI et LDTR <sup>1)</sup>	352	287	310
Infractions constatées à la LCI et la LDTR <sup>2)</sup>	243	135	133
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité et salubrité (police du feu) <sup>3)</sup>	179	170	192
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité chantiers <sup>4)</sup>	122	72	124
Visites de contrôle des chantiers <sup>4)</sup>	12'653	10'545	6'677
Ouvriers machinistes formés par le service	465	400	456

<sup>1)</sup> S'agissant des procédures de recours, sur les 310 procédures abouties en 2014, 273 jugements ont confirmé la décision du département et 37 l'ont annulée.

<sup>2)</sup> Le montant des amendes LCI et LDTR s'élève à un total de 340'000 francs.

<sup>3)</sup> S'agissant des infractions constatées par la Police du feu, cinq ont fait l'objet d'une sanction administrative pour un montant de 8'000 francs. Il y a eu en 2014 une importante diminution des sanctions administratives par rapport à l'année 2013. Cette baisse peut s'expliquer par un changement de comportement de la part des requérants, qui ont été sensibilisés à l'augmentation du tarif des amendes, ainsi que par la diminution de la gravité des infractions.

<sup>4)</sup> S'agissant des infractions constatées au service des chantiers, 124 procédures d'infractions ont abouti au prononcé d'une amende, pour un montant global de 237'000 francs. La diminution du nombre de visites des chantiers est due au non-remplacement de deux ETP en 2014.

<sup>2) 3) 4)</sup> Le total des amendes atteint 697'950 francs.

\* A noter que l'adoption du PLQ des Sciers à Plan-les-Ouates, initialement prévue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2014 et représentant un potentiel de 650 logements, a été repoussée à 2015 à la demande la commune.

## G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Auparavant répartis au sein de départements différents, la direction de la mensuration officielle (DMO) et le registre foncier (RF) ont été réunis en 2014 au sein de l'office du registre foncier et de la mensuration officielle (ORFMO).

Concernant la qualité des géodonnées de référence, et dans le cadre de la convention-programme 2012-2016 avec la Confédération pour la réalisation de la mensuration officielle, l'ORFMO a fait numériser plusieurs anciennes mensurations dites semi-numériques ; ces travaux permettent de fiabiliser les données cadastrales et de simplifier les travaux de géomètre, notamment lors d'opérations de mutations parcellaires.

En 2014, l'ORFMO a réceptionné et contrôlé le renouvellement de la couverture altimétrique par LiDAR (télémétrie par laser) ; un nouveau modèle numérique de terrain et de surface est disponible sur le système d'information du territoire à Genève (SITG) depuis l'automne 2014. Il a aussi fait l'acquisition d'une photo aérienne nocturne, outil permettant de mettre en évidence les forces et faiblesses du réseau d'éclairage public. Ce dispositif permet de travailler aussi sur les trames noires en lien avec les travaux de la direction de la biodiversité (direction générale de la nature et du paysage du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture).

En Suisse, les propriétaires fonciers doivent respecter un certain nombre de lois, d'ordonnances et de règlements engendrant des limitations de l'usage de leur bien appelées « restrictions de droit public à la propriété foncière », comme par exemple les plans d'affectation ou les distances par rapport à la forêt. La DMO, responsable du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, a planifié la mise en place définitive de ce cadastre pour juillet 2015, selon les dispositions fédérales en la matière. Il s'agira d'un instrument d'information précieux pour les propriétaires fonciers et les acteurs du marché de l'immobilier.

Compte tenu des nouvelles dispositions légales fédérales et cantonales en la matière, le règlement sur la mensuration officielle est en cours de révision. Le nouveau règlement sera adopté

dans le courant du premier semestre 2015.

Dans le domaine de la garantie des droits réels, le système d'information du registre foncier a été consolidé et optimisé en 2014, notamment par le déploiement d'une nouvelle version de l'application Capitastra. La mise en œuvre du projet fédéral eGRIS vise à introduire un portail de renseignements national pour les données du registre foncier et à instaurer les transactions électroniques. Il se poursuivra en 2015 par des tests et l'évaluation des besoins. La mise en place ne pourra toutefois intervenir qu'après l'adoption par le Parlement fédéral d'un nouvel article 949d du code civil, qui constituera la base légale pour pouvoir confier à un organisme responsable de droit privé la réalisation du projet au niveau suisse. Les études concernant le système de numérisation des pièces justificatives (réquisitions et documents annexés), ainsi que l'amélioration des modalités de publication des acquisitions immobilières sur le site Internet du registre foncier se sont également poursuivies. La mise en production s'effectuera en 2015.

Le retard accumulé pendant des années dans le traitement des réquisitions d'inscription au registre foncier a été largement résorbé. Les délais se sont nettement améliorés, tant sur le plan du traitement des réquisitions que sur celui de la délivrance des extraits et des plans.

Dans le cadre des procédures de mise au feuillet fédéral, l'enquête publique sur la commune de Collonge-Bellerive a été effectuée fin 2014. Les opérations de traitement des droits se sont poursuivies sur la commune de Vandœuvres (servitudes au feuillet terminées et droits immobiliers en cours), ainsi qu'à Anières, Hermance et Corsier (servitudes au feuillet achevées).

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Principaux chiffres des missions accomplies :

Géodonnées de références	2012	2013	2014
Nombre de mutations traitées	1'233	1'050	967
Pourcentage de dossiers de géomètres déposés sans défaut	62%	70%	79%
Nombre d'adresses projet attribuées	648	677	694
Nombre de bâtiments projetés saisis en base de données (2D / 3D)	1'481	1'495	1'365
Nombre de mutations traitées du cadastre technique du sous-sol	161	143	60
<b>Registre foncier</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Réquisitions enregistrées	12'750	11'053	12'047
Réquisitions traitées	14'406	13'639	10'858
Extraits délivrés	11'151	9'977	9'450
Plans délivrés	3'620	1'947	1'472
Renseignements fournis	2'518	4'986	4'092

En outre, la DMO a participé à des conférences et collaboré dans le cadre du master en ingénierie du territoire (MIT-HES-SO) ou pour la formation des apprentis en géomatique. Les activités et projets ont été décrits sous forme d'articles publiés dans des revues suisses et françaises.

## Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

En matière d'accès au logement, les objectifs figurant au projet de budget 2014 sont globalement atteints. Le pourcentage de demandeurs de logement social pour lesquels l'ancienneté de la demande est supérieure à douze mois demeure toutefois supérieur à l'objectif fixé. Il reflète la situation tendue sur le marché du logement locatif dans le canton. Il sied également de relever que le nombre de m<sup>2</sup> de terrain, en valeur cumulée, acquis pour la réalisation de LUP sur la période 2007-2014, dépasse les objectifs fixés et participera à terme à la constitution du parc LUP voulue par le législateur.

Avec un potentiel de 1'420 logements dans les PLQ adoptés et de 2'354 logements dans les MZ, les résultats s'inscrivent dans les objectifs de production retenus en 2014 (respectivement 1'250 et 2'500 logements).

Pour ce qui est des surfaces d'activités, le potentiel adopté dans les PLQ ou PDZI en 2014 (37'938 m<sup>2</sup> SBP) est inférieur à la cible prévue (100'000 m<sup>2</sup> SBP). Toutefois, celle-ci correspond à un chiffre moyen du total prévu sur les cinq ans de la législature. La production de potentiels de SBP d'activités n'est pas linéaire et varie fortement en fonction de l'adoption et de la dimension des PDZI. Le nombre total de m<sup>2</sup> SBP dans les PDZI en cours de traitement (827'553 m<sup>2</sup>) laisse penser que les objectifs de fin de législature seront atteints, voire dépassés.

Malgré une progression très significative des délais de traitement en matière d'APA, l'objectif de 80% de décisions rendues en trente jours n'est pas encore complètement atteint : celui-ci est toutefois dépendant de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures prévues dans la démarche de simplification et d'accélération des processus d'autorisation, en particulier la dématérialisation du traitement des requêtes (outil CAMAC).

Enfin, concernant le traitement des réquisitions d'inscription des actes par le registre foncier, les résultats obtenus sont inférieurs aux attentes : ceci s'explique notamment par une augmenta-

tion du nombre d'affaires déposées et divers éléments contraignants tels que des recours en augmentation, des opérations litigieuses ou de nouvelles exigences légales (LGZD, LPE).

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# H Sécurité et population

## H01 Population, droit de cité et migration

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La restructuration en cours du domaine de l'asile, la votation fédérale du 9 février 2014 sur l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse » et le rattachement du bureau de l'intégration des étrangers (BIE) à l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) ont clairement marqué la gestion des dynamiques migratoires dans le canton durant la période sous revue.

Le rattachement du BIE à l'OCPM a permis de lancer sur des bases solides le programme d'intégration cantonal (PIC), de concert avec l'Office fédéral des migrations, ainsi que la réforme des processus de traitement des demandes de naturalisation. Cette réforme, qui a nécessité une révision du règlement d'application de la loi sur la nationalité genevoise, vise notamment à réduire les délais de naturalisation et à inclure la question de l'intégration dans le cœur du processus.

La deuxième Conférence nationale sur l'asile, qui a eu lieu le 28 mars 2014, a permis au canton de jouer un rôle actif, aux niveaux romand et fédéral, notamment dans le domaine de la planification des centres fédéraux.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'OCPM a lancé une vaste opération en vue de rationaliser ses processus internes, de résorber les retards dans le traitement des dossiers et d'améliorer la qualité de ses prestations aux usagers. Un tableau de bord interne a été conçu afin de suivre quantitativement l'évolution des actions entreprises sur une base mensuelle, parfois hebdomadaire, concernant les secteurs stratégiques. Ces efforts, qui se poursuivront en 2015, ont notamment permis d'accélérer l'instruction des demandes et la production des livrets pour étrangers, de fluidifier la procédure d'obtention des documents d'identité suisses et de réduire le temps d'attente aux guichets. Pour faire face à une demande extraordinaire de nouveaux passeports biométriques avant les vacances scolaires d'été, le service concerné a exceptionnellement ouvert ses guichets pendant les quatre samedis matin du mois de juin.

Dans le domaine de l'intégration, outre le lancement du PIC, l'OCPM a mis en place des mesures pour renforcer l'insertion sur le marché du travail des personnes admises provisoirement en Suisse et élaboré un didacticiel portant sur l'histoire, la géographie et les institutions, qu'il a notamment mis à la disposition des candidats à la naturalisation. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, ceux-ci doivent réussir un test de validation des connaissances sur les matières évoquées, à l'exception des personnes ayant suivi leur scolarité obligatoire en Suisse. Ce nouveau prérequis à l'instruction d'une demande s'ajoute à celui de la connaissance orale d'une langue nationale.

En vue d'accélérer le renvoi des étrangers ayant commis des délits, l'OCPM a prononcé 523 décisions de renvois et a traité 1'818 interdictions d'entrée en Suisse. Par ailleurs, neuf décisions de révocation d'autorisations d'établissement ont été notifiées à des étrangers qui ont commis une ou plusieurs infractions graves (2012 : 1 ; 2013 : 21).

A la fin 2014, la population résidente genevoise comptait 480'445 personnes (2013 : plus de 476'000).

	2012	2013	2014
Personnes relevant du domaine de l'asile	3'385	3'601	3'754
Nouvelles autorisations frontalières	9'257	11'013	9'720
Demandes de naturalisation	3'091	3'527	3'016
Passeports	28'603	39'041	42'538

## H02 Sécurité publique

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'année 2014 – outre les événements liés au bicentenaire de la police – a été marquée par la poursuite des travaux préparatoires de Police 2015, projet visant à la réorganisation du corps de police dans son ensemble. Dans ce contexte, une opération pilote de poste de police de proximité a été réalisée à Carouge dès mars 2014, de nouveaux horaires de police-secours ont été testés sur deux postes avec pour objectif de renforcer la présence nocturne en fin de semaine, tout en améliorant l'ergonomie de ces horaires sous l'angle de la pénibilité et de la récupération. Une nouvelle conception de gestion des cadres a également été testée. Elle introduit des évaluations de compétences

afin de constituer des effectifs de relève à tous les niveaux hiérarchiques.

A mi-octobre, une expérience de vidéoprotection a démarré sur un périmètre délimité aux Pâquis, avec la mise en production d'une centrale dédiée. Ce projet doit permettre d'examiner la complémentarité de cet instrument avec les autres moyens d'action, qu'il s'agisse de la présence préventive ou dissuasive, ou encore de la répression et de l'enquête judiciaire. Cette expérience pilote fait l'objet d'une évaluation externe sur deux ans confiée au professeur Klauser de l'Université de Neuchâtel.

Afin d'élargir le bassin de recrutement de la police, une campagne de grande envergure a été déployée à la fin de l'année 2014. Développée conjointement avec l'office cantonal de la détention, cette campagne a également permis de réaffirmer les liens entre les différents acteurs de la chaîne sécuritaire.

Suite aux nouvelles compétences octroyées par la loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM), le dispositif de formation des agents de la police municipale est toujours en cours. Il comprend notamment des stages pratiques en police de proximité, à la brigade de sécurité routière et au groupe de suivi judiciaire. Il se poursuivra jusqu'en 2016.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Les prestations opérationnelles sont guidées par la volonté de marquer une présence sur le terrain à la fois préventive, dissuasive et répressive. Elles s'inscrivent dans un cadre partenarial, en association avec les communes, divers partenaires institutionnels, ainsi que la population.

La mise en œuvre du concept de sécurité de proximité adopté par le Conseil d'Etat le 10 janvier 2013 a donné lieu à la signature d'un cinquième contrat local de sécurité le 4 mars 2014 entre le département de la sécurité et de l'économie (DSE) et la commune de Plan-les-Ouates.

Les efforts déployés de manière générale et plus particulièrement dans le cadre du dispositif ALPHA visent à :

- augmenter l'efficacité de la lutte contre la criminalité, en s'appuyant sur la recherche et le partage du renseignement ;

- encore mieux identifier les phénomènes et offrir ainsi une réponse préventive de « durcissement de la cible » ;
- mener une lutte ciblée et affranchie des frontières, tant cantonales qu'internationales.

Les effectifs de police-secours sont regroupés la nuit par secteurs d'engagement. L'opération VIDAR apporte une réponse à la problématique sécuritaire des samedis et dimanches matin. Les forces sont regroupées en début de matinée afin de juguler les problématiques liées aux fins de nuits de week-end.

Parmi les événements qui ont marqué 2014 et mobilisé la police, on relève la conférence GENEVA 2 sur la situation en Syrie, qui s'est tenue en janvier à Montreux et à Genève, simultanément au WEF de Davos, le Mondial de football au Brésil et la sécurité autour de la fan zone en juin ainsi que le 60<sup>ème</sup> anniversaire du CERN en octobre avec la présence de nombreuses personnalités.

La statistique criminelle est publiée sur le plan suisse à fin mars. L'activité judiciaire qu'elle met en évidence n'est de ce fait pas mentionnée ici.

Indicateurs d'activité	2012	2013	2014
Réquisitions (117, postes et brigades; SAE - système d'aide à l'engagement)	84'483	85'595	82'086 (-4%)
Arrestations	5'385	6'733	6'153 (-9%)
Contrôles	27'458	39'970	42'107 (+5%)
Rapatriements	1'715	1'844	1'690 (-8%)

## H03 Sécurité civile

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Réorganisation des sapeurs-pompiers

Dans le cadre de la réorganisation des sapeurs-pompiers, un groupe de travail a rédigé les lignes directrices d'un nouveau concept opérationnel se fondant sur l'analyse des risques réalisée dans le domaine des missions des services de défense contre l'incendie. Tenant également compte du temps d'intervention de référence, ce document préfigure l'organisation future des services du feu dans le canton. L'Association des communes genevoises (ACG) a très largement approuvé les principes développés.

L'étape suivante, consistant à définir les modalités concrètes de mise en œuvre de ce nouveau

concept, a été initié et se poursuivra durant l'année 2015.

L'intercommunalité poursuit son essor au sein des compagnies par la mise en place de nouvelles collaborations.

### Réforme de la protection civile

L'organisation de la protection civile genevoise a fait l'objet d'une analyse de son adéquation aux besoins actuels. Un groupe de travail, intégrant des représentants des autorités communales et des structures d'intervention a rendu ses premières conclusions, qui mettent en évidence, à l'instar des réflexions menées dans le domaine des services du feu, la nécessité d'adapter le dispositif. Les propositions d'évolution qui en découleront seront soumises à l'appréciation de l'ACG en 2015.

A l'échelon national, l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) a participé activement aux réflexions et travaux menés par la Confédération sur la répartition des tâches au sein du concept de la protection de la population et sur l'avenir de la protection civile.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

### Protection de la population

Trois scénarios, identifiés dans le cadre de l'étude Kataplan, ont fait l'objet d'une analyse détaillée afin de déterminer l'adéquation des moyens d'intervention aux risques étudiés. Des lacunes ont été identifiées et des propositions formulées pour les pallier.

### Protection civile

Le centre de recrutement de Lausanne a incorporé, pour Genève, 352 nouveaux miliciens. Un contrôle organisationnel a été mené dans une organisation de protection civile. 7'479 jours de service ont été effectués, soit 1'508 jours d'intervention (20%) et 5'971 jours de cours de répétition (80%). 3'276 nouvelles places protégées pour la population ont été réalisées et 835 désaffectées.

Protection civile	2012	2013	2014
Personnes instruites et actives Evolution	4'068	3'881	3'690 -191
Nombre de cours de protection civile	61	72	78 (1'052 participants)
Places protégées du canton Evolution	362'508	364'886	367'327 +2'441

### Sécurité incendie et technique

L'effectif des sapeurs-pompiers volontaires s'élevait à 1'618 personnes, réparties dans les 44 compagnies communales, soit une augmentation de trente personnes par rapport à 2013. Seize inspections ont été réalisées dans les corps de sapeurs-pompiers volontaires.

Les effectifs du service d'incendie et de secours (SIS) et du service de sécurité de l'aéroport (SSA) étaient, respectivement, de 195 et 110 personnes en uniforme.

En 2014, 234 dossiers relatifs au réseau hydraulique ont été examinés, dont douze ont nécessité une extension ; 143 exercices d'évacuation ont été supervisés par les inspecteurs dans les bâtiments accueillant un grand nombre d'occupants. Sur 1'014 dossiers relatifs à des manifestations éphémères, 57 ont nécessité un suivi ; 566 autorisations d'installer des ascenseurs ou assimilés ont été délivrées et 576 déclarations de conformité ont été enregistrées et classées.

Cinquante-deux cours de prévention incendie ont été dispensés par les instructeurs professionnels et les inspecteurs de l'OCPPAM, pour un total de 1'088 participants.

Sécurité incendie et technique	2012	2013	2014
Sapeurs-pompiers volontaires (*) Evolution	1'641	1'588	1'618 +30
Nombre de cours et écoles sapeurs-pompiers	31	31	29 (548 participants)
Ascenseurs et assimilés répertoriés Evolution	17'297	17'570	17'744 +174

(\*) Chiffres rectifiés en 2015 pour extraire les services de défense interne aux entreprises.

## H04 Armée et obligation de servir

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Développement et nouveau concept de stationnement de l'armée

Dans le cadre du développement de l'armée (projet DEVA), la Confédération a confirmé son intention de maintenir une présence militaire dans le canton, notamment pour des tâches de sûreté au profit de la Genève internationale ainsi que pour des formations de sauvetage. Le projet est actuellement examiné par les Chambres fédérales.

Dans ce contexte, le canton est intervenu auprès des autorités fédérales pour les inviter à ne pas procéder à la dissolution du bataillon de carabiniers 14. Cette formation constitue un élément important du patrimoine militaire genevois, puisque le général Guillaume-Henri Dufour en est à l'origine. Suite à cette requête, le chef de l'armée a informé le canton que ce bataillon serait certainement maintenu.

### Place d'armes de Genève

La libération anticipée de la caserne des Vernets par l'armée est une priorité pour le canton qui souhaite disposer des parcelles concernées pour construire des logements dans le cadre du projet de renouvellement urbain Praille Acacias Vernets. Cet objectif nécessite l'adaptation des autres sites cantonaux à usage militaire existants, soit Epeisses, Aire-la-Ville et Meyrin-Mategnin.

A terme, l'actuelle place d'armes de Genève sera remplacée par le centre d'instruction des troupes de sauvetage d'Epeisses.

En décembre, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un train de trois projets de loi de financement y relatifs. Ils portent sur un crédit de construction pour Meyrin-Mategnin ainsi que deux crédits d'études pour les sites d'Epeisses et d'Aire-la-Ville.

### Evolution des corps de musique

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Landwehr devient le seul corps de musique officiel du canton. De son côté, l'Elite, sous la nouvelle appellation « Brass Band Archebuse », poursuit son activité musicale sous l'égide des Exercices de l'Archebuse et de la Navigation.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

### Affaires militaires

Dans le prolongement de ce qui avait été initié en 2012, un effort particulier a été consenti sur les journées d'information aux conscrits. Le nombre de celles-ci s'est élevé à 43, pour 1'997 conscrits dont 24 femmes.

Journées d'information aux conscrits	2012	2013	2014
Nombre de journées	42	46	43
Nombre de participants	1'846	1'840	1'997
Evolution			+157

Durant l'année, 1'704 demandes de dispense ou déplacement de service ont été traitées. Sur demande de l'état-major de conduite de l'armée et de la base logistique de l'armée, 21 demandes de retrait d'armes d'ordonnance ont été émises.

### Logistique civile et militaire

L'exploitation des sites à usage militaire du canton de Genève et du centre d'instruction de Bernex, l'entretien du matériel de l'armée, de la protection civile et des sapeurs-pompiers, l'appui aux corps de musique militaire cantonaux, l'appui aux sociétés militaires et patriotiques et l'appui logistique de l'administration cantonale sont autant de prestations assurées par le centre de logistique civile et militaire.

A la caserne des Vernets, 67'170 nuitées pour des militaires ainsi que 2'812 nuitées pour des civils ont été comptabilisées.

Le village d'exercice d'Epeisses est le principal lieu d'entraînement des troupes de sauvetage stationnées à Genève. Cette place est également utilisée par plusieurs partenaires civils. Pour ce site, les nuitées s'élèvent à 13'525 pour des militaires et 623 pour des civils.

Nuitées sur les sites militaires	2012	2013	2014
Caserne des Vernets	43'857	69'397	69'982
Evolution			+585
Epeisses	14'945	12'396	14'148
Evolution			+1'752

En juin, Genève a fêté le 200<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement des Suisses au Port Noir. Cet événement a donné lieu à plusieurs manifestations historiques, culturelles et festives nécessitant un important appui logistique de l'OCPPAM et de la protection civile au profit de l'organisation GE200.CH.

## H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Administration en ligne (AeL)

La progression des prestations offertes par Internet a été maintenue avec l'arrivée en 2014 de la mise aux enchères des numéros des plaques d'immatriculation, montant à neuf les prestations de la direction générale des véhicules (DGV) en ligne. La prestation de l'annonce de changement d'adresse concernant les permis de conduire et de circulation par Internet devrait voir le jour courant 2015.

#### Sécurité routière

La DGV, en collaboration avec la police, a procédé sur les routes à des contrôles inopinés de la conformité des poids lourds.



La DGV a participé, en collaboration avec le centre universitaire romand de médecine légale, à une étude sur les récidives de la conduite automobile sous l'influence de l'alcool, suite aux résultats positifs des cours de prévention « PRECASIA », pour optimiser l'information dispensée aux personnes ayant conduit une première fois en état d'ivresse.

### Modifications légales

Le service juridique de la DGV a adapté toutes les procédures en relation avec la modification de la base légale fédérale « Via Sicura », notamment, la prise en compte des nouvelles dispositions concernant la notion de chauffard et les nouveaux taux d'alcoolémie pour les différentes décisions administratives en relation avec l'ébriété, tant pour les jeunes conducteurs que les autres usagers de la voie publique.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

### Environnement

L'encouragement à l'acquisition de voitures non polluantes par le système bonus/malus est toujours d'actualité et ce point sensible fait maintenant partie de l'ensemble de l'éventail décisionnel de la population genevoise lors de l'achat d'un véhicule neuf. La progression du marché quantifiable va dans le sens du « conduire moins cher = conduire plus propre ».

	2012	2013	2014
Véhicules < 121 g. CO <sub>2</sub> / bonus	3'057	3'990	4'458
% Bonus total véhicules immatriculés	18,76%	26,18%	30,66%
Véhicules > 200 g. CO <sub>2</sub> / malus	1'155	1'076	1'019
% Malus total véhicules immatriculés	7,09%	7,06%	7,01%

Chiffres clefs (au 30 septembre)	2012	2013	2014	Variation 2013/2014
<b>Total des véhicules routiers</b>	<b>304'985</b>	<b>306'481</b>	<b>308'272</b>	<b>0,58%</b>
Voitures de tourisme	219'832	220'103	220'626	0,24%
Cars, autobus	500	507	526	3,75%
Voitures de livraison	16'149	16'562	16'965	2,43%
Camions	1'981	2'022	2'073	2,52%
Tracteurs agricoles	1'204	1'206	1'218	1%
Motocycles (y.c. légers)	51'790	52'366	53'088	1,38%
Remorques (y.c. spéciales)	8'765	8'803	8'790	-0,15%
<b>Total véhicules flottants immatriculés</b>	<b>6'515</b>	<b>6'445</b>	<b>6'286</b>	<b>-2,47%</b>

## H06 Exécution des poursuites et faillites

### Poursuites

#### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Les travaux visant à renouveler le système d'information de l'office des poursuites (OP) sont entrés dans une phase décisive en 2014, durant laquelle les partenaires au projet ont démarré l'élaboration concrète de l'application, qui se poursuivra jusqu'à la mi-2015, en vue d'une mise en œuvre au début du second semestre.

L'avènement de la nouvelle application nécessite une redéfinition de l'organisation des services et des mesures de contrôle interne qui lui sont liées, menée en parallèle avec l'élaboration du nouveau système d'information. Celui-ci permettra, entre autres, l'implémentation de contrôles préventifs et automatiques, augmentant ainsi la systématisation, l'effectivité et l'efficacité des contrôles.

Le développement en cours du nouveau système d'information durant l'année coïncide avec l'arrivée du nouveau directeur général, M. Philippe Dufey, désigné ad intérim dès le 18 août 2014 et entré en fonction le 1<sup>er</sup> décembre, ainsi qu'avec celui d'une nouvelle contrôleuse interne à 50%, entrée en fonction dès le 1<sup>er</sup> octobre.

Au plan organisationnel, la nouvelle direction a décidé de scinder, dès le 24 novembre, le service de l'exécution (activité des saisies et séquestres) en deux services distincts, de manière à réduire le risque en lien avec la gestion des dossiers et à accroître l'efficacité opérationnelle des deux processus distincts, dont la volumétrie est sans comparaison (609 séquestres, contre 170'921 réquisitions de continuer la poursuite en 2014).

Dans le cadre de la coopération intercantonale en matière de formation, deux candidats de l'OP ont obtenu le certificat de formation générale à l'exécution forcée, option « poursuites ».

#### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le nombre des réquisitions toutes catégories confondues et des séquestres traités par l'OP s'est stabilisé à un niveau élevé (460'360).

Les émoluments rapportés en 2014 s'élèvent à 35,8 millions de francs, soit une progression de 2% par rapport à 2013 (34,5 millions).

L'activité de l'OP en 2014 a permis une redistribution dans l'économie de 465 millions (485 millions de franc en 2013).

Durant l'exercice, ont été enregistrés 88 contrats de vente avec réserve de propriété<sup>1</sup> (78 en 2013), représentant une valeur de 6,3 millions de francs (7,4 millions en 2013). D'autre part, l'OP a enregistré 238 plaintes (210 en 2013), dont actuellement 27 sont admises ou partiellement admises (11,34%), contre également 27 en 2013 (12,86%)<sup>2</sup>.

#### Chiffres-clés des poursuites

Réquisitions	2012	2013	2014	Variation 2013-2014
Poursuites	277'530	281'668	285'125	+1,23%
Continuations	179'581	173'686	170'921	-1,59%
Inventaires	74	103	96	-6,79%
Ventes	4'456	4'135	3'609	-12,72%
Séquestres	598	752	609	-19,01%
Total	462'239	460'344	460'360	0%

#### Faillites

#### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

En 2014, l'office des faillites (OF) a continué à stabiliser son application informatique (ORFEE), lancée en 2013, en effectuant les adaptations indispensables afin de répondre aux modifications législatives et aux besoins des utilisateurs. Le projet de loi de bouclage 11476 a été déposé le 11 juin 2014, lequel laisse apparaître un non-dépensé de l'ordre d'un million de francs sur un crédit initial de 5,4 millions. Aujourd'hui, l'OF dispose d'un outil qui permet d'assurer la liquidation des faillites au moyen d'une gestion électronique globale intégrée, mettant fin à l'ère du « tout papier ». D'autres cantons ont manifesté leur intérêt et souhaitent pouvoir bénéficier de ce système d'information sur la base de démarches actuellement en cours.

En matière de contrôle interne, la révision des processus métier et administration a été effectuée, en particulier suite à l'introduction du système ORFEE. Sur la base de ces travaux, la plupart des contrôles clés ont été adaptés, en tenant compte des critères correspondant au niveau quatre de maturité du système de contrôle interne.

A la suite du déménagement, fin 2013, des bureaux administratifs de l'OF à la route de Chêne 54, et de son service des ventes à Pré-la-Fontaine 10 (Satigny), l'année 2014 a été consacrée à la finalisation de l'installation de l'OF et à l'adaptation de son organisation, notamment en raison de l'éloignement des sites et des déplacements nécessaires.

#### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'année 2014 a enregistré une nouvelle baisse du nombre de faillites prononcées, lesquelles se sont élevées à 1'421, soit un recul de 16,5% par rapport à 2013 (1'703). Le niveau demeure toutefois élevé, puisque l'année 2012 avait enregistré une hausse de 43% par rapport à 2011. La diminution de 2014 s'explique principalement par une baisse des liquidations de commerces et des raisons individuelles.

Les émoluments rapportés par l'OF en 2014 s'élèvent à 1,9 million de francs (2,3 millions en 2013). Le travail de l'OF a permis la redistribution dans l'économie de 29 millions de francs, contre 58 millions en 2013 (- 50,3 %).

En 2014, l'OF a enregistré 17 plaintes, contre 25 en 2013, dont actuellement trois admises (idem en 2013).

#### Chiffres-clés des faillites

	2012	2013	2014	Variation 2012/2013	Variation 2013/2014
<b>Faillites enregistrées</b>	<b>2'213</b>	<b>1'735</b>	<b>1'445</b>	<b>-478</b>	<b>-21,60%</b>
Faillites prononcées <sup>1</sup>	2'192	1'703	1'421	-489	-22,31%
Faillites ouvertes <sup>2</sup>	2'008	1'532	1'337	-476	-23,71%
<b>Faillites définitives<sup>3</sup></b>	<b>1'620</b>	<b>1'274</b>	<b>1'153</b>	<b>-346</b>	<b>-21,36%</b>
Industrie	87	76	76	-11	-12,64%
Commerce	575	133	82	-442	-76,87%
Services auxiliaires	276	164	133	-112	-40,58%
Autres entreprises et raisons individuelles	80	292	209	212	265%
Faillites personnelles	44	43	39	-1	-2,27%
Successions répudiées	558	566	614	8	1,43%
<b>Total</b>	<b>1'620</b>	<b>1'274</b>	<b>1'153</b>	<b>-346</b>	<b>-21,36%</b>
Refus d'exécuter	178	171	84	-7	-3,93%
Faillites annulées après recours	394	258	184	-136	-34,52%
Commissions rogatoires	3	32	24	29	966,67%
<i>Exequatur</i>	4	2	-	-2	-50%

1 Faillites enregistrées sans les commissions rogatoires et les exequatur

2 Faillites prononcées sans les refus d'exécuter

3 Faillites ouvertes sans les faillites annulées après recours

#### Procédures immobilières

	2012	2013	2014	Variation 2012/2013	Variation 2013-2014
Office des faillites	3	5	5	2,00	66,67 %

1 Contrat de vente stipulant que l'acheteur ne deviendra propriétaire d'un bien mobilier que lorsqu'il en aura payé le prix en totalité. Pour que le vendeur soit protégé dans ses droits, le pacte de réserve de propriété doit être inscrit dans un registre tenu par l'office des poursuites.

2 Le nombre de plaintes en 2014 peut encore évoluer durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2015, tout comme le nombre de plaintes admises.

## H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

2014 a été la deuxième année de mise en œuvre du programme de planification pénitentiaire.

Conformément à celle-ci, Curabilis a accueilli ses premiers détenus en juin. Afin d'assurer une prise en charge progressive, un pavillon de mesures et l'unité hospitalière de psychiatrie pénitentiaire (UHPP) ont été ouverts. Trois autres pavillons de mesures et une unité de sociothérapie seront progressivement ouverts d'ici 2016. En attendant cette date, un pavillon a provisoirement été affecté aux détenues femmes en exécution de peine, transférées des établissements de Champ-Dollon et de Riant-Parc. Ce dernier établissement a fermé ses portes pour être vendu à la Ville de Genève.

Le chantier d'agrandissement de La Brenaz a démarré en mars 2014. La construction sera achevée en septembre 2015 et permettra d'augmenter de cent places la capacité de l'actuel établissement, qui accueillera alors 168 détenus en exécution de peine. En 2018, suite à la construction de l'établissement des Dardelles, La Brenaz sera réaffectée en établissement de détention administrative.

Des discussions avec la commune de Puplinge ont permis de trouver un accord sur l'emplacement du futur établissement des Dardelles. L'implantation retenue permettra une bonne intégration en milieu urbain et des synergies avec les établissements pénitentiaires voisins. Le bâtiment des Dardelles pourra accueillir 450 détenus, dont 150 condamnés à de longues peines, apportant ainsi une réponse au problème de surpopulation de Champ-Dollon.

Le programme de construction s'est accompagné d'efforts importants visant à recruter et à former des agents de détention. Une campagne d'information publique a été organisée en septembre afin de mieux faire connaître les métiers de la sécurité et les besoins de l'Etat. Durant l'année, 57 agents de détention ont ainsi été recrutés et 83, engagés l'année précédente, ont prêté serment.

Les états généraux de la détention et de la probation ont réuni en septembre plus de 160 professionnels issus du monde pénitentiaire et des domaines connexes. Les peines

alternatives, les objectifs de réinsertion et les conditions de détention, l'évaluation de la dangerosité ont été au cœur des discussions qui donneront lieu à un rapport d'ici au printemps 2015.

En 2014 a été élaboré un projet de loi réglant l'organisation des établissements pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire. Ce projet propose notamment de créer un statut unique et spécifique pour tout le personnel pénitentiaire. Un tel statut facilitera la mobilité des collaborateurs entre les établissements et leur offrira une plus grande diversité d'activités. Il garantira en outre une égalité de traitement entre tous.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

#### Etablissements de détention

Champ-Dollon connaît toujours une situation de surpopulation et les émeutes de février ont démontré la précarité de la situation. La mise à disposition du nouveau bâtiment de La Brenaz permettra en 2015 de transférer cent détenus de Champ-Dollon, allégeant d'autant cette surpopulation.

#### Occupation de Champ-Dollon

	2012	2013	2014
Nombre moyen de détenus	641	809	847
Durée moyenne de séjour (jours)	92	100	111

Les autres établissements fermés ont connu une occupation proche des 100%, alors que les établissements affectés au régime ouvert (Montfleury, Le Vallon) ont vu leurs effectifs poursuivre leur baisse. Un groupe de travail a été mis sur pied afin de faire des propositions sur l'avenir de ces structures.

#### Service d'application des peines et mesures (SAPEM)

Le SAPEM a poursuivi son travail de sécurisation des processus d'exécution des peines et des mesures. Plusieurs plans de rattrapage ont, en outre, été mis en place afin de traiter les dossiers dans de meilleurs délais et de renforcer le suivi. La collaboration avec les établissements du Concordat latin a été intensifiée. Par ailleurs, le SAPEM a contribué au lancement de l'important travail visant à réaliser, pour chaque détenu, un plan d'exécution de la sanction pénale (PES) fixant des objectifs au sein du parcours carcéral.

#### Service de probation et d'insertion (SPI)

Le SPI a poursuivi la réorganisation de ses

différents secteurs d'activité. Le secteur évaluation s'est doté de nouvelles ressources avec l'engagement de psycho-criminologues qui interviennent dans le cadre de l'élaboration des PES. A Champ-Dollon, un nouveau dispositif de prise en charge a été mis en place pour permettre au plus grand nombre de détenus d'être rencontrés dans les premières semaines de leur incarcération. Le SPI a en outre participé aux travaux visant à équiper les cantons latins d'un dispositif de surveillance électronique géo-localisable ; ces travaux se poursuivront durant l'année 2015.

### Cas suivis par le SPI

	2012	2013	2014
Suivis établissements détention	735	799	1'094
Personnes en formation en établissement de détention	129	208	145
Suivis pénaux ambulatoires	421	446	429
Travaux d'intérêt général (heures accomplies)	9'150	12'742	13'396
Arrêts domiciliaires (jours accomplies)	2'741	1'975	1'532

## H08 Droits humains

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

S'agissant de la traite des êtres humains, les effets des mesures transversales mises en place par le mécanisme de coopération cantonal se sont fait sentir en 2014. La sensibilisation effectuée à travers la mise à disposition d'une brochure explicative en neuf langues, réalisée grâce au soutien financier de la Confédération à l'attention tant des victimes que des témoins, un portail Internet sur le site du DSE, ainsi qu'un numéro de téléphone spécifique (0800 20 80 20), dont la gestion a été confiée au Centre social protestant, commencent à porter leurs fruits. Plusieurs victimes ont pu ainsi être prises en charge par la fondation Au cœur des Grottes et le Centre LAVI. En parallèle, une dizaine de procédures est en cours d'instruction au Parquet. Deux d'entre elles ont déjà abouti à des condamnations, pour l'une à 180 jours amende en décembre 2013, et pour la seconde à 180 jours de privation de liberté en janvier 2014.

Le groupe d'experts du Conseil de l'Europe en matière de traite des êtres humains a auditionné notre canton le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Les experts ont relevé la qualité de la coordination au sein du mécanisme cantonal, notamment avec l'autorité de poursuite, les hôpitaux et le dispositif d'accueil des victimes ; le rapport d'évaluation est attendu pour l'automne 2015.

En matière de violences domestiques, le canton de Genève a réalisé et diffusé l'outil électronique [ge.ch/stopviolence](http://ge.ch/stopviolence), conçu spécifiquement pour les professionnels genevois afin de traiter adéquatement les situations de violences conjugales auxquelles ils sont confrontés. Une campagne d'information en a fait la promotion auprès des principaux intéressés.

En 2014, profitant de la consultation fédérale concernant la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes (BPE) a mené une large consultation auprès des milieux concernés pour recueillir leurs constats et propositions d'actions pour l'avenir. Dans le cadre d'un vaste partenariat, il a ensuite organisé une quinzaine culturelle intitulée « Elle était une fois » pour informer plus largement le grand public genevois, en particulier les élèves, sur les questions des stéréotypes et des violences sexistes.

Par ailleurs, le BPE a priorisé l'égalité professionnelle. La campagne de communication à l'intention des entreprises genevoises, « Gagnez avec l'égalité », a été étendue afin de les informer de l'intérêt de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes ainsi que des outils existant pour le faire.

Les contrôles du respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes auprès des soumissionnaires de marchés publics ont débuté dans le cadre d'un projet pilote mené avec l'OCIRT.

Le BPE a en outre organisé une série d'ateliers sur le thème de la représentation des femmes en politique destinés aux femmes candidates aux élections municipales de 2015, qui ont rencontré un très vif succès, avec plus de 200 inscriptions reçues.

Enfin, au chapitre de la prévention des violences faites aux femmes, deux campagnes cantonales se sont terminées, visant à lutter, l'une contre les mutilations génitales féminines, l'autre contre les mariages forcés.

L'aide aux missions des pays moins avancés (PMA) a permis de contribuer au loyer de 39 missions présentes à Genève, pour un montant de 1'368'779 francs. Aucune demande de la part de nouvelles missions pour leur installation à Genève n'a été formulée en 2014.

Un mandat a été donné à l'Université de Genève pour établir une cartographie des

différents acteurs de la solidarité internationale dans le canton. Les résultats de cette étude seront disponibles en 2015.

### **PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES**

Une campagne d'information à destination de la population a été lancée le 16 octobre 2014. Un bus et un tram relayeront durant une année un message de prévention de la traite des êtres humains à l'aide de visuels concrets représentant des situations d'exploitation sexuelle et de la force de travail. Le message véhiculé s'adresse avant tout aux témoins et il a également pour objectif de familiariser la population avec une problématique encore peu connue.

Les places d'hébergement d'urgence pour les victimes de violences domestiques ont été accrues, une ligne téléphonique permettant d'obtenir un hébergement d'urgence a vu le jour et une convention interinstitutionnelle visant à garantir un hébergement d'urgence pour les victimes a été signée. L'observatoire genevois des violences domestiques, qui a livré son rapport annuel pour l'année 2013, met en évidence une première augmentation des infractions relevées par la police depuis 2011 (+12,2%). Outre l'augmentation du nombre de victimes (+7%) et d'auteurs (+10%) qui ont sollicité une intervention de la police, plusieurs raisons peuvent être avancées pour comprendre cette évolution : une description plus précise des violences subies par les victimes, une augmentation de l'enregistrement des faits par les policiers, dont la formation dans ce domaine s'est accrue, etc. On constate également un accroissement des prises en charge institutionnelles (+16,7%).

Le tram « Stop violences à la maison » a continué de circuler sur l'ensemble du réseau des TPG jusqu'en septembre 2014.

La commission consultative de la solidarité internationale a été renouvelée pour la période de la nouvelle législature. Elle a tenu cinq séances et examiné 21 nouveaux projets qui ont été soumis au Conseil d'Etat. Le montant accordé en 2014 pour des subventions de solidarité internationale à l'étranger a été de 16'106'860 francs, dont 7'738'082 francs ont été directement gérés par le service pour l'aide aux pays en développement.

L'environnement a été reconduit comme domaine d'intervention prioritaire. Une douzaine de projets environnementaux ont été soutenus par un montant de 975'989 francs.

Les actions humanitaires du CICR ont été financées à hauteur de 4'500'000 francs.

Un projet de loi et un nouveau contrat de prestations avec la Fédération genevoise de coopération ont été approuvés par le Grand Conseil pour une subvention annuelle de 2'500'000 francs pour la période 2013-2016, traduisant une diminution de 500'000 francs annuels par rapport au contrat de prestations présenté par le Conseil d'Etat.

## **Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement**

### **Population, droit de cité et migration**

Les objectifs fixés sont, pour la plupart, globalement atteints, notamment ceux en lien avec la réduction du temps de traitement des dossiers, le nombre mensuel moyen de prestations délivrées par les collaborateurs, le taux des personnes quittant la Suisse dans les délais impartis et celui relatif aux renvois Dublin. Le taux de validation par l'Office fédéral de la statistique des informations enregistrées a été également atteint.

### **Sécurité publique**

Les principaux objectifs figurant au budget de fonctionnement sont atteints, à savoir le taux pour 1'000 habitants d'infractions contre l'intégrité corporelle (6‰), le taux d'infractions concernant les atteintes au patrimoine (40‰, objectif : 45‰), et la baisse des cambriolages résidentiels (-27%, objectif: -20%, année de référence 2011). Le taux d'élucidation des atteintes au patrimoine n'est en revanche pas atteint, en raison de la spécificité de certains vols (vols à la tire, effractions de véhicules et vols dans/sur véhicules).

### **Sécurité civile**

Globalement, les résultats de l'année 2014 atteignent ou sont très proches des objectifs de cette politique publique.

Un indicateur n'a toutefois pas pu être rempli. Il s'agit du nombre d'inspections des organisations de protection civile. La différence découle directement d'une absence de longue durée qui a nécessité de mettre l'accent sur d'autres priorités, en particulier le projet de réforme de la protection civile genevoise.

### **Armée et obligation de servir**

S'agissant de l'exécution des contrats logistiques avec la Confédération, l'objectif est atteint.

A ce stade, l'évaluation des autres objectifs n'est pas possible en raison de l'indisponibilité des données fédérales.

### **Admission à la circulation routière et à la navigation**

Tous les objectifs fixés ont été réalisés. Tant les indicateurs concernant les différents délais des contrôles techniques périodiques des véhicules que ceux relatifs aux contrôles médicaux concernant les permis de conduire sont au vert.

Le développement des prestations proposées à la population via Internet se poursuit. Ces facilités sont appréciées avec notamment un taux supérieur aux attentes concernant la prise de rendez-vous aux examens de conduite et leurs paiements en ligne.

### **Exécution des poursuites et faillites**

S'agissant du délai entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer, il était de vingt jours en 2014, ce qui correspond à l'objectif. Quant au nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur, l'objectif de 1'300 est largement dépassé, vu qu'il s'est élevé à 1'425 par collaborateur (200 ETP fixes et auxiliaires à fin 2014). Enfin, s'agissant du temps d'attente aux caisses, 84% des usagers ont été servis en moins de trente minutes et 69% en moins de vingt minutes, soit légèrement en dessous des objectifs. En revanche, pour ce qui est du délai de traitement des attestations qui doivent être traitées dans les deux jours, cet objectif est atteint.

Du côté des faillites, en 2014, aucune condamnation n'a été enregistrée à la suite d'action en responsabilité dirigée contre l'Etat (art. 5 LP), et l'autorité de surveillance comme le SAI n'ont relevé aucune irrégularité, démontrant la qualité des prestations fournies par l'OF aux administrés. Le nombre de dossiers en gestion par collaborateur (35), légèrement inférieur aux objectifs fixés (36), a permis d'assurer la liquidation des faillites en respectant les délais de traitement fixés par la LP et d'appliquer correctement la loi et les directives.

### **Privation de liberté et mesures d'encadrement**

L'objectif concernant les nouvelles places de détention a été atteint (650 places au total), mais seulement 604 sont à disposition en raison de l'ouverture progressive des pavillons de Curabilis. Concernant les taux d'occupation des établissements, la surpopulation de Champ-Dollon a été supérieure aux prévisions en raison

des pics atteints pendant la période d'avril à septembre. Pour les établissements d'exécution de peine, le taux global moyen de 79% d'occupation, par rapport aux 100% visés, s'explique par la relativement faible occupation des établissements ouverts (Montfleury et Le Vallon) compte tenu du profil des détenus et des procédures strictes en matière d'allègements de régime. Enfin, les résultats de recrutement de nouveaux agents de détention ont été inférieurs aux objectifs, mais le département de la sécurité et de l'emploi a initié une nouvelle formation et une campagne de recrutement avec la police, à l'automne 2014, afin de poursuivre la réalisation de cet objectif.

### **Droits humains**

Les objectifs de ce programme sont globalement atteints. A noter que le nombre d'infractions pour violences domestiques est en hausse tout comme le nombre de personnes faisant l'objet d'une prise en charge institutionnelle. Les moyens mis en place par l'Etat permettront de mettre en lumière de nombreux cas encore inconnus, on peut donc imaginer aisément une hausse à venir dans ces indicateurs.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# J Mobilité

## J01 Transports et mobilité

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Développement des réseaux ferroviaires national, régional (RER) et urbain (tramway)

Le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) a activement poursuivi sa collaboration avec les divers acteurs du futur RER franco-valdo-genevois. En particulier, les liens avec la région Rhône-Alpes ont été renforcés et un calendrier de travail établi pour assurer un avancement optimum des différents groupes de travail liés à la mise en service de cette nouvelle liaison en décembre 2019 : tarifs, horaires, exploitation, contrôles.

Pour ce réseau, les CFF ont passé commande auprès du constructeur Stadler de 23 rames de matériel roulant bicourant. Le DETA, soucieux d'une exploitation optimale du réseau, a toujours défendu l'idée d'une flotte composée d'un matériel unique et a obtenu l'assurance des CFF que le contrat passé permettra, le cas échéant, d'intégrer une commande postérieure française.

#### Exploitation multimodale des carrefours

Les travaux concernant une nouvelle conception d'exploitation multimodale des carrefours à feux se sont poursuivis. Concernant le fonctionnement de ces feux durant la nuit, une première sélection de quelque quarante carrefours a été modifiée pour fonctionner à l'orange clignotant durant la nuit. Les premiers résultats de cet essai s'étant avérés concluants, une deuxième série est actuellement à l'étude.

#### Transports collectifs

En matière de transports collectifs, l'étape de décembre 2014 n'a pas apporté de changements majeurs à l'exploitation du réseau des Transports publics genevois (TPG). Compte tenu des contingences budgétaires de l'Etat et des manques à gagner attendus en raison de la baisse des tarifs liée à l'acceptation de l'initiative 146 par le peuple, les seules modifications apportées touchent la desserte de nouveaux quartiers situés au nord du Bachet-de-Pesay. De même, l'horaire de pointe du soir sur les lignes

urbaines a été réduit à 19h30 sur les lignes de trolleybus et à 19h sur les lignes de bus.

#### Parking pour deux-roues motorisés

En conséquence de la forte augmentation du nombre de deux-roues en circulation dans le canton, 350 places de parc pour deux-roues motorisés ont été créées en collaboration avec la Ville de Genève. Dans le même esprit, la direction générale des transports (DGT) a publié un guide pour la création de places pour deux-roues non motorisés, afin d'appuyer les communes et les particuliers dans la réalisation de tels parkings.

#### Chantiers et mobilité

La « Plateforme stratégique chantiers et mobilité » a fonctionné à satisfaction en 2014, assurant une coordination efficace de la gestion des travaux et de l'organisation de la mobilité dans le cadre de chantiers importants tels que celui du boulevard du Pont-d'Arve. Depuis l'automne, une application pour *smartphones*, conçue sur la base du service Web Info-mobilité diffusé sur le système d'information du territoire genevois (SITG), rend facilement accessibles les éléments-clé de la mobilité : lieux et description des chantiers susceptibles d'affecter la mobilité, état de charge des parkings, observation du trafic en temps réel, notamment grâce à la visualisation du trafic au moyen des caméras situées le long de l'autoroute.

#### Etats généraux des transports

La première phase des états généraux des transports s'est déroulée en été. La brochure « Transports genevois en chiffres » a été largement diffusée pour permettre à chaque citoyen, au travers de statistiques illustrées, de prendre conscience de l'évolution des besoins en mobilité depuis une vingtaine d'années. La population a ensuite été interrogée sur ses habitudes de déplacement au moyen d'un questionnaire en ligne. Cette consultation inédite a connu une large audience, avec plus de 12'000 réponses.

#### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Les activités régaliennes et courantes de la DGT ont été assurées avec une volonté marquée d'un service de qualité. Tout comme l'année dernière, le nombre de directives de chantier émises a augmenté : il a pratiquement doublé depuis 2010.

	2012	2013	2014
Demandes d'adaptation du réseau routier (aménagement, circulation, marquages)	1'083	1'166	1'080
Préavis sur autorisations de construire (domaines public et privé)	953	984	922
Arrêtés de circulation (sans les arrêtés relatifs aux chantiers)	147	172	189
Directives de chantier	2'640	3'096	3'402

La DGT s'est par ailleurs employée, comme les années précédentes, à garantir une qualité d'information auprès de tous les acteurs de la mobilité, une bonne relation avec ses clients, ses partenaires et les organisations internationales en matière de mobilité.

## J02 Infrastructures routières et de transports publics

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Projet d'agglomération

Les mesures du projet d'agglomération première génération arrivent en phase d'exécution. Les premiers appels d'offres pour les travaux vont se réaliser au cours de l'année 2015. Les interfaces CEVA et le tunnel piétons de Champel-Hôpital seront menés en coordination avec le chantier ferroviaire du CEVA.

#### Assainissement du bruit routier

L'élaboration des projets d'assainissement se poursuit conformément au programme pluriannuel annexé à la loi 8644 ouvrant un crédit de 85 millions sur onze ans pour les études et les mesures d'assainissement. Sont réalisées notamment des mesures de modération de la circulation, de la pose d'enrobés phono-absorbants ainsi que de l'installation d'éléments et de murs antibruit.

#### Infrastructures de transports publics

Les procédures de bouclage financier en vue de la récolte du solde des subventions fédérales se sont terminées pour le tram Cornavin-Onex-Bernex. Une modification de la loi H 1 50 a été votée ; elle prévoit le financement des projets jusqu'en 2030.

Par ailleurs, conformément au contrat de prestation, le gros entretien du réseau ainsi que le renouvellement d'infrastructures se sont poursuivis, en coordination avec les TPG.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

#### Routes nationales

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Confédération –

pour elle l'office fédéral des routes (OFROU) – jouit de la compétence exclusive en matière d'entretien des routes nationales et a mis en place des unités territoriales pour l'exécution de ce mandat. Dans ce cadre, le canton de Genève, représenté par le service de l'exploitation des routes nationales, fait partie, avec Vaud et Fribourg, de l'unité territoriale II, dirigée par la filiale OFROU d'Estavayer-le-Lac.

Les études de l'adaptation de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex (anciennement de Ferney) et de la route des Nations ont été menées à terme. Les autorisations restent en cours d'instruction. Les études du complément de jonction de Lancy-Sud (anciennement de la Milice) se poursuivent en collaboration avec l'Office fédéral des routes. Les études préliminaires sur de nouvelles jonctions, en particulier Vernier-Canada, se poursuivent.

#### Routes cantonales

Les études d'avant-projet des liaisons 1 et 2 de Genève-Sud ont débuté. Elles se réalisent en coordination avec le complément de la jonction de Lancy-Sud.

Les travaux de renouvellement annuel des revêtements bitumineux des chaussées du réseau routier cantonal ont été effectués comme prévu. La nouvelle liaison route de Jussy, chemin de Mirany en liaison avec les Communaux d'Ambilly est en cours d'instruction. Les travaux d'aménagements de surfaces de la tranchée couverte de Vézenaz sont terminés ; la tranchée a été inaugurée en janvier. Les travaux de rénovation du pont de Chancy se sont poursuivis, ainsi que le renouvellement des installations électromécaniques de sécurité du tunnel de Carouge. La reconstruction de la route de Drize entre le chemin de Pinchat et la route de Troinex, l'aménagement en faveur des cyclistes sur la route de l'Etraz entre le chemin Bois-Fromager et la route de Saint-Loup, ainsi que la création d'un giratoire sur la route de Thonon sont au stade des finitions. De plus, toute une série de projets et de réalisations d'aménagement de pistes et de bandes cyclables, ainsi que de divers aménagements de sécurité, de modération du trafic et en faveur des transports publics se poursuivent.

## Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

### Transports et mobilité

A l'exception du déploiement du réseau de transports collectifs qui se trouve, compte tenu



des restrictions budgétaires et de l'initiative Avivo, nettement plus réduit que ce qui était projeté, ainsi que du système de signalisation lumineuse genevoise, qui souffre fortement de manque de financement en investissement et en fonctionnement pour un renouvellement progressif et un entretien efficace, les objectifs fixés à la DGT pour l'année 2014 ont globalement pu être suivis, tant en matière de planification de réseaux de transports collectifs à long terme (RER) que de gestion des chantiers à court terme.

### **Infrastructures routières et transports publics**

Les objectifs et projets stratégiques de ce programme s'appuient essentiellement sur des crédits d'investissements. Ceux-ci se sont matérialisés notamment dans la poursuite de la réalisation des travaux du CEVA (250 millions de travaux en 2014, dont 44% assumés par le canton) ainsi que celle d'autres projets prioritaires (poursuite de l'assainissement des nuisances sonores des routes cantonales et suivi des études de nouveaux tronçons ou jonctions routières). Pour ce qui est de l'entretien des routes cantonales, seule mission du programme émergeant au budget de fonctionnement, un sondage réalisé en fin d'année 2013 et en début d'année 2014 révèle un taux de satisfaction des usagers qui dépasse les 90% en matière d'entretien du domaine public cantonal, que ce soit pour les routes, les pistes cyclables ou pour les trottoirs.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

## K01 Réseau de soins

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Programme cantonal de soins palliatifs 2012-2014

Le programme cantonal de promotion des soins palliatifs s'est poursuivi en 2014. Quelque 300 collaborateurs des établissements médico-sociaux (EMS), 500 collaborateurs de l'institution genevoise de maintien à domicile (imad) et 2'000 collaborateurs des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont suivi une formation de sensibilisation aux soins palliatifs en 2014. Le déploiement de la formation se poursuivra en 2015. L'unité de soins palliatifs communautaire (USPc) a obtenu le label « Qualité dans les soins palliatifs », délivré par l'Association suisse pour la qualité dans les soins palliatifs.

#### Commission de coordination du réseau de soins

Sur la base de son analyse du processus de sortie d'hôpital et de retour à domicile (liaison hôpital-domicile), la commission de coordination du réseau de soins a formulé des mesures d'amélioration pour renforcer la continuité des soins et la circulation de l'information. La commission a par ailleurs créé un nouveau document de transfert unique pour les patients passant d'une institution du réseau à l'autre.

Le problème des patients aux HUG et en attente de placement a fait l'objet de mesures concrètes avec le lancement du projet « Gestplace ». Il a pour objectif prioritaire d'optimiser les flux d'informations des HUG vers les EMS lors d'une recherche de place pour un patient éligible pour un hébergement en long séjour. Une application informatique permettra de soumettre les dossiers des futurs résidents et d'annoncer en ligne les places disponibles en EMS.

La direction générale de la santé a tenu, en novembre 2014, son troisième colloque annuel du réseau de soins sur le thème des soins intégrés. Avec une fréquentation en constante augmentation (plus de 280 participants représentatifs du réseau genevois en 2014), cet événement constitue un moment de rencontre apprécié par les partenaires.

Enfin, quelque 32 institutions privées et publiques ont signé la « Charte de collaboration des partenaires du réseau de soins ».

#### Déploiement de MonDossierMedical.ch

Le déploiement de la plateforme de partage des informations médicales MonDossierMedical.ch (MDM) s'est accéléré en 2014 grâce au partenariat entre l'Etat et La Poste. L'outil, encore en phase de croissance, reste un projet phare de la stratégie nationale de cybersanté. En 2014, le nombre de patients inscrits à la plateforme MDM s'élève à plus de 2'000, contre environ 900 en 2013. Par ailleurs, les modifications de la loi sur le réseau communautaire d'informatique médicale (LRCIM) ont été acceptées à l'unanimité par la commission de la santé en novembre 2014. La modification majeure concerne l'emploi du numéro AVS pour attribuer des documents médicaux au patient. Afin de réaliser le déploiement de MDM à large échelle, un secteur *e-health* composé de trois personnes a été créé au sein de la direction générale de la santé. Enfin, l'accès à la plateforme MDM pour les médecins et les patients a été simplifié et un audit sécurité de cette plateforme a été lancé via la fondation IRIS-GENÈVE.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

#### Financement des locaux nécessaires pour l'aide sociale et la santé

En application des lois cantonales, les communes mettent à disposition des locaux pour l'aide sociale et les soins à domicile et reçoivent pour cela une subvention de l'Etat. Depuis quelques années, de nouvelles structures (centres de maintien à domicile et foyers de jour) ont vu le jour, dont le rayonnement dépasse le territoire communal. Ce constat mène à revoir les modalités de financement de ces locaux, réparti entre le canton et les communes, qui n'est plus adapté. Après avoir mis en place, en 2012, un nouveau modèle de financement pour les centres de maintien à domicile et les foyers de jour, l'Etat a lancé, en 2014, une réflexion sur la possibilité d'étendre ce système de financement à l'ensemble des locaux des institutions concernées : centres d'action sociale et antennes de maintien à domicile.

## Suivi des contrats de prestations

Le suivi des contrats de prestations 2012-2015 entre, d'une part, l'Etat de Genève et, d'autre part, l'institution genevoise de maintien à domicile, la Coopérative des soins infirmiers (CSI), Sitex, les neuf foyers de jour et de jour/nuit pour personnes âgées, l'Arcade sages-femmes et la Croix-Rouge genevoise pour sa prestation de garde d'enfants à domicile « Le Chaperon rouge », s'est déroulé à la satisfaction des partenaires. En fin d'année 2014, le processus de renouvellement des contrats de prestations pour la période 2016-2019 a été initié.

## Cliniques de Joli-Mont et Montana

### Clinique de Joli-Mont

La clinique de Joli-Mont offre des prestations de réadaptation pour des suites de traitement dans les domaines de la médecine interne, de la chirurgie (notamment orthopédique) et de la gériatrie. Elle assure également la prise en charge de patients en soins palliatifs. De plus, elle accueille des résidents en unités d'accueil temporaire de répit (UATR) avec la mise à disposition de cinq lits. Cette prestation de places UATR a pris fin le 31 décembre 2014 sur décision du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, qui préconise de recentrer le dispositif d'accueil temporaire autour de imad et des EMS.

Le niveau d'activité de la clinique a diminué en 2014, tant en nombre d'admissions qu'au niveau du taux d'occupation. Cela s'explique par la baisse des demandes de résidents en UATR et par des prises en charge de plus en plus lourdes et complexes, alors que les effectifs médicaux et soignants de Joli-Mont ne permettent pas d'assumer cette activité pour l'ensemble des lits planifiés.

Le profil des patients de la clinique de Joli-Mont a évolué ces dernières années pour plusieurs raisons. D'une part, suite au virage ambulatoire, les cas les plus simples ne sont plus hospitalisés en suite de traitement ; d'autre part, depuis l'introduction des *Diagnosis Related Groups (DRG)* en 2012, les transferts des soins aigus vers la réadaptation de Joli-Mont se font plus précocement, avec comme conséquence une augmentation de la lourdeur des cas des patients admis. De plus, l'âge moyen des patients est passé de 77 ans en 2010 à 78 ans en 2014.

A signaler aussi que le ratio « nombre de soignants par lit » de la clinique de Joli-Mont est

inférieur à celui d'autres institutions comparables, ou même à ce qui est recommandé en EMS. La clinique devra augmenter dans un futur très proche sa dotation en personnel, afin de garantir une sécurité et une qualité de prise en charge des patients adéquates.

Les résultats financiers 2014 seront déficitaires, l'activité effective ayant été moindre que celle prévue. Un certain nombre de lits est resté non exploité pour permettre d'affecter des ressources en personnel adéquates aux prestations nécessaires pour les cas admis plus complexes.

La perspective d'un rapprochement prévu avec les HUG devrait améliorer l'exercice 2015.

### Clinique de Montana

L'année 2014 a été marquée par le changement de direction médicale, avec l'arrivée, en mars, d'une nouvelle médecin-chef et, en novembre, d'un nouveau chef de clinique.

Le niveau d'activité a été soutenu, aussi bien en termes de lourdeur des pathologies traitées qu'en termes de statistiques d'occupation. Les patients présentent des diagnostics toujours plus complexes, avec des profils poly-morbides qui nécessitent des compétences complémentaires en médecine interne générale d'une part et en médecine psychosomatique d'autre part. Statistiquement, le nombre de journées d'hospitalisation a augmenté, de même que la durée moyenne de séjour et le taux d'occupation. Le nombre d'admissions est resté comparable à celui des années antérieures et correspond aux capacités d'accueil de la clinique en termes de dotation en personnel et d'infrastructures.

L'accroissement des tâches médico-administratives liées à l'introduction d'une comptabilité analytique, à l'application des mesures de l'ANQ (Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux) et à l'introduction d'un nouveau système tarifaire pour la réadaptation-gériatrie (projet ST-Reha) a révélé un manque de compétences internes et un besoin de postes supplémentaires pour répondre à ces exigences. Les perspectives d'un rapprochement ou d'une intégration de la clinique aux HUG devraient améliorer cette situation.

Sur le plan financier, les résultats 2014 s'annoncent positifs, grâce à une forte augmentation des produits de prestations aux patients ainsi qu'à une gestion rigoureuse des moyens mis à disposition.

Chiffres clés		Nombre d'admissions	Nombre de journées d'hospitalisation	Durée moyenne de séjours (en jours)	Taux d'occupation
Joli-Mont	2012	1'741	34'685	20,15	96,70%
	2013	1'542	33'251	21,41	92,96%
	2014	1'405	29'932	21,03	83,68%
Montana	2012	1'261	22'009	17,38	92,51%
	2013	1'246	21'525	17,23	90,72%
	2014	1'219	22'182	18,30	93,50%
Total	2012	3'002	56'694	18,98	95,03%
	2013	2'788	54'776	19,54	92,06%
	2014	2'624	52'114	19,78	87,59%

## Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

L'année a été marquée par la concrétisation d'engagements confirmant l'ambition d'être un hôpital public de pointe, pionnier et innovant, par la fin d'une période d'incertitude financière et par le renouvellement du conseil d'administration.

Début 2014, une cinquantaine d'engagements, correspondant à des actions concrètes, ont été définis pour relever le défi de la qualité autour de cinq objectifs clés :

- optimiser le parcours du patient et l'intégrer dans le réseau de soins cantonal ;
- diminuer de moitié le délai de prise en charge aux urgences ;
- optimiser la satisfaction et le sentiment d'appartenance des collaborateurs ;
- offrir des prestations performantes et pertinentes ;
- organiser les activités médicales phares des HUG autour de centres d'excellence.

S'agissant de la priorité marquée accordée à la diminution de moitié de l'attente aux urgences, plusieurs mesures ont contribué à améliorer la situation, en particulier l'admission des patients à l'hôpital des Trois-Chêne jusqu'à 22h, l'hospitalisation 24h/24 en médecine interne générale et l'installation d'un plateau de radiologie à l'hôpital des Trois-Chêne pour éviter le transfert aux urgences de certains patients.

D'autres initiatives ont été prises pour :

- intensifier la collaboration Vaud-Genève (centre de compétences en cardiologie et cardio-chirurgie pédiatrique, convention avec l'Hôpital de Nyon pour les urgences cardiologiques) ;
- faciliter la collaboration avec les médecins de ville (création d'un bureau d'admissions directes pour les patients n'ayant pas besoin de passer par les urgences) ;
- développer des partenariats public-privé (fondation privée des HUG, construction

d'un centre de pédiatrie du développement, renforcement de la recherche en oncologie).

Dans la perspective du futur contrat de prestations 2016-2019, une réflexion largement participative a été lancée en juin 2014. L'objectif pour les HUG est de maintenir le canton parmi les meilleurs sites hospitalo-universitaires de formation et de recherche en comparaison tant nationale qu'internationale.

En 2014, l'activité hospitalière a été soutenue dans les différentes zones de soins, entraînant une bonne tenue des recettes médicales. On note aussi une hausse des charges de médicaments, du matériel médical et des autres charges de fonctionnement. Les recettes non médicales ont progressé grâce à la hausse du nombre de repas fabriqués aux HUG et livrés extra-muros.

Dans la zone de soins aigus, les recettes hospitalières ont progressé grâce au rattrapage de facturation de greffes effectuées en 2012 et 2013. Hors zone de soins aigus, elles s'inscrivent en légère baisse. Au niveau de l'activité ambulatoire, la progression est nette, en lien avec le transfert de la médecine dentaire aux HUG. Les visites ambulatoires ont augmenté de 4,5 % et le taux du *same day surgery* est passé de 52 à 64 %.

L'incertitude financière, qui prévalait début 2014, en lien avec l'absence d'accord avec les assureurs, a été progressivement résorbée. En ce qui concerne la valeur de point DRG (prestations hospitalières), un accord a été trouvé en mars avec les deux principaux groupes d'assureurs, fixant une valeur de point pour les prestations relatives aux années 2012, 2013, 2014 et 2015. En ce qui concerne le tarif ambulatoire (TARMED), le Tribunal administratif fédéral a statué en novembre sur le recours déposé en 2012 par les assureurs. La valeur de point est restée inchangée.

Les HUG ont contribué à plusieurs travaux relatifs à la planification cantonale, à la nouvelle structure tarifaire pour la réhabilitation-gériatrie (projet ST-Reha) ou aux comparaisons de coûts entre hôpitaux. En novembre, ils ont mis sur pied et accueilli une conférence sur les *SwissDRG* intitulée « 1000 jours plus tard : les *DRG* redessinent le paysage hospitalier. »

Sur le plan des constructions, l'année 2014 a vu :

- se réaliser la mise hors d'eau et d'air

(isolation) et le début des travaux de second œuvre du bâtiment des lits 2 (BDL2) ;

- se terminer le gros œuvre de la Maternité (étape 3.3) ;
- s'engager la dernière étape de rénovation des locaux de l'aile est de l'Hôpital des enfants ;
- s'achever le bâtiment des laboratoires et de recherche (BATLab) ;
- s'entreprendre d'importantes transformations et réorganisation de locaux sur tous les sites afin d'améliorer le confort et la sécurité des patients.

Les HUG ont continué leurs actions en faveur du développement durable (Agenda 21), notamment en élargissant leur parc de panneaux photovoltaïques.

Au-delà de l'évolution des soins et des technologies, les HUG ont poursuivi la modernisation de leur parc d'équipements pour un montant total de 14'467'000 francs, comportant notamment le renouvellement d'une imagerie par résonance magnétique partagée avec la recherche, en particulier le Centre d'imagerie biomédicale (CIBM), d'un scanner moins irradiant en pédiatrie et d'un accélérateur de particules en radiothérapie.

Dans le domaine de la recherche, les HUG s'impliquent dans des projets majeurs tels que Neuropolis, qui bénéficie du soutien de la Confédération, et le Campus Biotech, avec la fondation Wyss, où les HUG ont organisé en août la première journée internationale de l'innovation en santé. Une autre première mondiale a été réalisée avec la mise au point d'une neuro-prothèse capable de restituer la fonction d'équilibre de l'oreille. L'expertise des HUG a été reconnue par l'obtention de plusieurs labels qualité, notamment pour les centres du sein et du cancer de la prostate.

Enfin, les HUG ont organisé la cinquième édition du Geneva Health Forum – Vers un accès global à la santé, en partenariat avec l'Université de Genève, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de nombreux organismes internationaux. Ils ont aussi participé au premier salon Planète santé.

### **Institution genevoise de maintien à domicile (imad)**

Concrétisant les priorités de l'Etat de Genève, imad a déterminé six axes de développement pour le maintien à domicile :

- attractivité et spécificité ;

- coordination du réseau ;
- qualité et organisation ;
- leviers d'efficience ;
- ressources et financement ;
- gouvernance adaptée.

Ces différents axes sont soutenus par un septième axe de recherche, d'innovation et de veille au service des missions de imad.

### **Attractivité et spécificité**

L'attractivité de imad a été particulièrement mise en évidence dans l'enquête de satisfaction de la clientèle, qui indique des résultats extrêmement positifs. On relèvera que :

- 90% de la clientèle pensent que la qualité des prestations est bonne à très bonne ;
- 90% des clients estiment que la qualité des services correspond à leurs attentes ou y est supérieure ;
- 92% des clients relèvent que les collaborateurs les respectent dans leur dignité.

Certains aspects liés au tournus des intervenants et au respect des horaires doivent toutefois également retenir l'attention de l'institution.

Par ailleurs, des analyses cliniques ont été réalisées sur la base des données clientèle issues de l'outil d'évaluation clinique, recommandé au niveau suisse pour les soins à domicile (RAI-HC) et systématisé à imad. Ces analyses permettent de :

- mesurer l'adéquation du portefeuille de prestations ;
- déterminer et prioriser les choix d'évolution clinique (nouvelles prestations) et organisationnelle (nouveaux modèles de prise en charge) permettant de faire face à l'évolution des besoins des différentes catégories de clients ;
- lancer les projets-pilotes pour vérifier l'adéquation des réponses avant leur déploiement à l'ensemble de l'institution (équipe d'intervention rapide, pôles d'expertise clinique, nouveaux métiers, etc.).

Finalement, sur mandat de la direction générale de la santé et conformément aux recommandations de la commission de la santé du Grand Conseil, une enquête sur les besoins des proches aidants a été lancée par imad en collaboration avec l'Université de Lausanne.

### **Coordination**

En lien avec le vieillissement démographique, l'augmentation des maladies chroniques et du

nombre des patients complexes rend cruciale une bonne gestion des interfaces entre les différents acteurs, afin d'éviter des déperditions d'informations, des répliquions d'actes ou encore des lacunes de prise en charge.

Dans ce cadre, imad poursuit son engagement sur plusieurs plans :

- la participation active dans « MonDossier Medical.ch » (réseau communautaire d'informatique médicale) par la mise à disposition de documentation utile aux partenaires ;
- la poursuite de partenariats avec les acteurs du réseau genevois ayant pour objectif une amélioration de la qualité de prise en charge globale, en particulier dans le cadre des problématiques financières et/ou administratives rencontrées par les personnes âgées (Pro-Senectute, Hospice général, services sociaux des communes) ;
- le développement de l'expérience pilote avec l'Association Prism, permettant de définir un nouveau modèle de collaboration médecins-infirmières dans le cadre du suivi des patients complexes.

#### **Qualité et organisation**

La principale ressource de imad est ses collaborateurs : 89% du budget est consacré aux ressources humaines, dont 92,2% directement affectés aux prestations pour la clientèle. Il est donc particulièrement important de pouvoir valoriser ce capital humain. On peut ainsi citer parmi d'autres les réalisations suivantes :

- la finalisation de la réorganisation de la direction des ressources humaines, par l'engagement d'une nouvelle directrice ;
- la réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des collaborateurs ;
- la création d'un référentiel institutionnel des compétences pour les cadres, fondé sur une démarche participative et itérative des cadres de terrain, des cadres de direction ainsi que du comité de direction ;
- la poursuite des passerelles de formation en cours d'emploi, permettant aux aides-familiales et aux aides-soignantes d'accéder au CFC d'assistant en soins et santé communautaire.

#### **Leviers d'efficience**

Le principal levier d'efficience pour imad consiste en la réduction/optimisation des temps de déplacement professionnel de ses collaborateurs. En effet, les temps de déplacement du personnel soignant pour effectuer les prestations à domicile ne sont actuellement toujours pas pris en charge par l'assurance de base

LAMal. Ils ne sont par ailleurs pas facturés au client. Ils sont estimés à environ 290'000 heures par an.

Pour faire face à cette contrainte forte en termes d'efficience, imad développe une stratégie sur trois axes : le plan directeur des locaux 2012-2020, le déploiement des outils nomades métiers et le plan de mobilité des collaborateurs.

#### **Ressources et financement**

L'optimisation de l'allocation des ressources passe par le renforcement du processus budgétaire et une décentralisation des responsabilités associées. En menant cette réforme de concert avec la détermination du coût complet par prestation, les informations nécessaires à la mise en adéquation des ressources allouées avec les objectifs fixés commencent à être disponibles.

#### **Gouvernance adaptée**

La loi 10500 sur l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile, qui figurait dans les prescriptions autonomes, est désormais inscrite dans le Recueil systématique des lois, sous la référence K1 07, rendant ainsi accessibles à tout citoyen les tâches et missions de imad.

Parallèlement, les plans stratégiques et de management sont en bonne voie de réalisation ; étant toutefois étroitement imbriqués dans les travaux sur le contrat de prestations 2016-2019 et la planification sanitaire, ils seront finalisés en 2015.

Enfin, dans un processus itératif d'amélioration continue, notamment de simplification des processus, l'institution développe les outils nécessaires au suivi de ses objectifs et au contrôle de ses risques.

#### **L'innovation au service des missions de imad**

La réalisation de projets novateurs en lien avec la mission de l'institution complète ces mesures en anticipant les besoins futurs et en engageant imad dans des domaines représentant des facteurs importants de progrès.

Les orientations principales ont été :

- le soutien aux proches aidants par le lancement d'une étude de leurs besoins ;
- les gérontechnologies, par le lancement, en collaboration avec l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), d'une enquête qualitative sur les besoins en gérontechnologies des personnes âgées.

Prestations fournies	2012	2013	2014
Nombre de bénéficiaires des prestations de base <sup>1)</sup>	16'488	16'502	16'621
Nombre de personnes en âge AVS	12'530	12'549	12'604
Nombre de prestations			
- soins réalisés <sup>2)</sup> par les CMD	535'168	549'928	587'755
- soins réalisés <sup>2)</sup> par les UATR	19'584	12'736	12'922
- aide pratique <sup>2)</sup>	385'073	389'998	388'694
- repas livrés à domicile	420'121	419'347	434'309
- abonnés à la sécurité à domicile (hors IEPA)	3'971	4'038	4'178
Provenances établissements publics médicaux (EPM) :			
- HUG	7'311	7'340	7'367
- Joli-Mont	1'029	903	902
- Montana	145	114	116

<sup>1)</sup> soins LAMal, aide pratique, repas livrés à domicile et appareils de sécurité à domicile.

<sup>2)</sup> volume des heures « prestées » n'incluant pas l'arrondi à la facturation.

## K02 Régulation sanitaire

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATEGIQUE

#### Suivi des prestations de santé et des coûts

Cet outil de veille a permis au département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé de continuer d'analyser l'évolution des coûts à charge de l'assurance obligatoire des soins. Sur les neuf premiers mois de l'année 2014, les coûts totaux ont augmenté de 1,4% dans le canton de Genève contre 1,1% en Suisse. La progression annuelle des coûts semble s'être considérablement ralentie par rapport aux deux années précédentes, qui avaient été marquées par la réforme du financement hospitalier et la levée de la clause du besoin concernant les médecins. Comme en 2013, l'augmentation de la facturation de la médecine ambulatoire est cependant restée la principale cause de la hausse.

#### Correction des primes d'assurance-maladie payées en trop ou en insuffisance

Après de nombreuses années de combat pour défendre, sur la scène fédérale, les assurés lésés du canton de Genève et dénoncer l'accumulation de réserves excédentaires par les assureurs, l'annonce, en automne 2014, du remboursement partiel, mais substantiel, des montants payés en trop par les Genevois a été accueilli avec satisfaction par le Conseil d'Etat. En mars 2014, la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) avait en effet été modifiée selon une solution de compromis, permettant la correction partielle des primes d'assurance-maladie payées en trop ou en insuffisance entre le 1<sup>er</sup> janvier 1996 et le 31 décembre 2013.

Au total, un montant de 800 millions de francs sera versé sur une période de trois ans aux assurés des cantons dans lesquels des primes trop élevées ont été perçues dans le passé. Chaque assuré genevois se verra rembourser, chaque année, sur une période de trois ans, une somme d'environ 250 francs, sous la forme de déductions de primes.

#### Poursuite de la collaboration entre l'Etat et les cliniques privées du canton

Les mandats de prestations confiés par le canton aux cliniques privées pour compléter l'offre des hôpitaux publics ont été renouvelés pour la troisième année consécutive. Dans le cadre de ces mandats, l'obligation faite aux cliniques privées d'admettre au minimum 50% de patients sans assurance complémentaire d'hospitalisation a été maintenue en 2014. Ainsi, plus de 1'100 patients ne bénéficiant que de l'assurance obligatoire ont pu recourir à cette possibilité, contribuant à réduire les délais d'attente dans les domaines concernés.

A l'exception de l'Hôpital de la Tour, qui a contesté la teneur du mandat qui lui était proposé, mais qui a quand même réalisé les cas prévus, toutes les autres cliniques ont accepté de poursuivre leur collaboration sur les mêmes bases qu'en 2013.

Globalement, les mandats de prestations conclus avec les établissements privés du canton, y compris la division privée des Hôpitaux universitaires de Genève, ont porté sur environ 2'000 cas de soins aigus et plus de 6'000 journées de psychiatrie. Comme en 2013, la participation de l'Etat s'est élevée à environ 15 millions de francs.

Les négociations relatives aux mandats 2015 se sont avérées difficiles, car les établissements privés de soins aigus ont, dans un premier temps, tous contesté les propositions de mandats qui leur étaient faites. En effet, dans le cadre de l'application stricte de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, qui fixe au 1<sup>er</sup> janvier 2015 la fin de la période transitoire de trois ans pour sélectionner les établissements selon des critères de qualité et d'économicité, le canton a réalisé une nouvelle estimation des besoins, modifiant la répartition des cas par établissement. A fin 2014, un accord avec trois des principales cliniques genevoises a cependant pu être conclu pour une période de trois ans. Les mandats 2015 bénéficieront plus que par le

passé aux assurés de base, puisque 75% des cas couverts par ces mandats leur seront réservés contre 50% aujourd'hui. Seule la Tour n'a pas souhaité rejoindre l'accord global précité mais les pourparlers restent encore ouverts.

### Fixation de plusieurs tarifs et traitements des recours dans les domaines de soins hospitaliers et ambulatoires

A l'inverse de 2013, année pour laquelle les négociations tarifaires entre hôpitaux et assureurs avaient été particulièrement difficiles, les parties ont réussi à s'entendre et à signer des conventions pour 2014. Le seul échec des négociations a été constaté dans le domaine de la psychiatrie aiguë en milieu universitaire, pour lequel le canton a été contraint de fixer le tarif par règlement.

En fin d'année, dans le domaine ambulatoire, le Tribunal administratif fédéral a tranché, en faveur de l'Etat, le recours des assureurs contre la décision du 22 février 2012 du canton de maintenir la valeur du point TARMED à 0,96 centimes.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

### Autorisations d'exploiter des institutions de santé et autorisations d'exercer des professions et des activités médicales

Avec 24% d'augmentation par rapport à 2013, le nombre de demandes d'autorisations de pratiquer est en hausse dans le canton de Genève en 2014. En ce qui concerne plus particulièrement la délivrance des autorisations de pratiquer pour les médecins, la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à charge de l'assurance-maladie (LAMal) est, quant à elle, appliquée par le canton jusqu'à la fin du mois de juin 2016. Depuis juillet 2013, près de 150 demandes de droit de pratique de médecins ont été concernées par cette ordonnance et plus de 90% de ces derniers se sont vu refuser l'autorisation de pratiquer à charge LAMal.

En 2014, la totalité des EMS a été contrôlée et quatorze plaintes en lien avec la surveillance des EMS ont été traitées en collaboration avec la direction générale de l'action sociale (DGAS). Plusieurs antennes de imad ont été inspectées en 2014. Enfin, 28 inspections ont été menées dans le cadre de la surveillance des principales manifestations sportives, cultu-

relles et festives afin d'assurer une couverture sanitaire adéquate.

### Surveillance des professionnels et institutions de santé

La direction générale de la santé a reçu 227 plaintes, dirigées contre des professionnels ou institutions de santé. Ces dernières ont été directement traitées par le médecin cantonal. Sur 227 plaintes, deux ont débouché sur un préavis de retrait final d'autorisation. Un médecin a été radié deux mois et un infirmier a été radié pour cinq ans.

De plus, quatre amendes ont été infligées : trois pour exercice sans inscription dans le registre officiel et une pour composition d'équipage non conforme dans un service d'ambulance.

### Régulation sanitaire

	2012	2013	2014
Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 7 jours	chiffre non disponible	60%	71,5%

Autorisations d'exercer une profession de la santé en 2014 (arrêtées au 18.12.2014)	Attestations d'inscription	
	Pratiques complémentaires	Techniciens-dentistes
2'726	174	4

	2012	2013	2014
Taux de visites d'EMS par an	75,4%	100%	100%
Taux de correction des anomalies dans l'année après la visite annoncée d'EMS	100%	100%	100%
Taux de visites d'autres institutions de santé	33 inspections	53 inspections	39 inspections

Autres données relatives à la période entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 novembre 2014 :

Contrôle de traitement des addictions : annonce électronique des prescriptions médicales de stupéfiants	1'409 traitements en cours 86 nouveaux traitements 228 fins de traitements
Ordonnance fédérale sur les dispositifs médicaux (ODim) : inspections de cabinets pour les dispositifs médicaux (stérilisation)	30 lieux de pratique ou cabinets, soit 35 professionnels
Surveillance des manifestations	22 inspections de concepts sanitaires de manifestations
EMS	14 réclamations/plaintes issues d'EMS
Organismes d'aide et de soins à domicile (OASD)	19 inspections

### Commission de surveillance de professions de la santé et des droits des patients

Pour la commission de surveillance, l'année 2014 a été marquée par le renouvellement, au 1<sup>er</sup> juin, de sa composition. Elle a ainsi accueilli



neuf nouveaux membres qui se sont ajoutés aux huit membres dont le mandat a été reconduit. La commission de surveillance a également connu un changement au niveau de son greffe, avec l'arrivée d'une nouvelle directrice au mois de juillet.

Les statistiques comparatives pour les années 2012, 2013 et 2014 sont les suivantes :

Commission de surveillance	2012	2013	2014
Nombre de plaintes et/ou de dénonciations reçues	78	76	39
Décisions de classement immédiat par le bureau ou renvoi à une autre autorité	33	26	12
Renvois en médiation	3	-	-
Décisions incidentes (p. ex. suspension de la procédure)	2	1	4
Décisions de classement après instruction	36	43	16
Décisions d'injonction	-	1	-
Décisions prononçant un avertissement	3	9	2
Décisions prononçant une amende	2	1	-
Décisions prononçant un blâme	3	-	1
Propositions de suspension ou de radiation	-	-	-

## K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Promouvoir une santé durable et prévenir les maladies

Le 18 juin 2014, le Conseil d'Etat a adopté son rapport intermédiaire sur la mise en œuvre du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention (RD1047). Il l'a, par la même occasion, prolongé jusqu'à fin 2016. Les trois axes d'intervention prioritaires « Marchez et mangez malin! », « Retarder l'âge de la première consommation d'alcool » et « Alliance genevoise contre la dépression » sont désormais complétés par un quatrième axe stratégique dédié à la promotion de la santé des personnes âgées.

Le Conseil d'Etat a également institué un comité de pilotage interdépartemental chargé de redéfinir la politique cantonale en matière de prévention des maladies et de promotion de la santé. Cette révision vise à répondre de manière cohérente et efficiente à l'évolution des besoins de la population et à contribuer à la maîtrise des coûts de la santé en réduisant les besoins en soins.

Les efforts de prévention du surpoids et de l'obésité se sont poursuivis avec la mise en œuvre du programme « Marchez et mangez malin! », soutenu par Promotion Santé Suisse.

En ce qui concerne la prévention des dépendances, l'année 2014 a vu la poursuite de la mise en œuvre du contrat de prestations de l'association faîtière Carrefour Addictions, afin de prévenir le tabagisme, l'abus d'alcool, le jeu excessif et la consommation de cannabis. Dans ce cadre, des achats-tests d'alcool ont été réalisés, afin de vérifier le respect des bases légales régissant la vente de boissons alcoolisées aux mineurs.

Dans le domaine de la promotion de la santé mentale, les activités de l'Alliance genevoise contre la dépression se sont poursuivies. Enfin, les efforts de lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et les infections sexuellement transmissibles ont été maintenus, de même que le programme cantonal de vaccination contre le virus du papillome humain (HPV).

Le volet maladies transmissibles a été fortement marqué par l'épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest. Le risque de contamination estimé pour le canton est à ce jour faible. Le canton a notamment fait face à deux situations : l'accueil d'un soignant exposé dans une zone à risque pour une surveillance et le transfert aux HUG, le 20 novembre 2014, d'un soignant atteint d'Ebola en Sierra Leone.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

#### Sécurité sanitaire

Le service du pharmacien cantonal (SPhC) a réalisé 174 inspections concernant des institutions de santé et la vente de produits thérapeutiques, ainsi que 199 inspections en application de la loi fédérale sur les produits chimiques (LChim). Le SPhC a organisé un séminaire destiné aux professionnels pour présenter les modifications légales touchant les autorisations pour les produits biocides.

Le SPhC abrite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 la commission cantonale d'éthique de la recherche. Cette dernière a examiné 267 protocoles de recherche. 37 protocoles ont été acceptés d'emblée, tandis que cinq ont reçu un avis de non-entrée en matière.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a, pour sa part, contrôlé le marché des denrées alimentaires et des objets usuels en réalisant près de 3'700 inspections dans 2'870 établissements publics différents. De plus, concernant les denrées alimentaires et les objets usuels, environ 7'000 échantillons ont été contrôlés lors de campagnes d'analyses organisées au niveau cantonal, romand ou

national, avec un taux de non-conformité de plus de 17%. A relever qu'en plus de la mise en œuvre, en 2013, d'un système pour une planification des inspections qui soit basée sur le risque, le laboratoire de microbiologie est en cours de développement pour permettre aux inspecteurs de prélever des échantillons en vue de contrôles d'hygiène toutes les deux inspections au minimum.

Concernant le contrôle des eaux de piscine, le SCAV a analysé 434 échantillons d'eaux de baignade et mené 175 visites de contrôle. Des non-conformités ont été relevées dans 135 cas.

A noter également qu'en raison du succès du label Genève Région – Terre Avenir (GRTA), le nombre de bovins abattus est en très nette augmentation (+10%), ce qui requiert une présence beaucoup importante des vétérinaires du SCAV.

Le SCAV veille également à lutter de manière optimale contre les épizooties en assurant les moyens logistiques et humains pour pouvoir faire face le cas échéant. Cette mise en œuvre a commencé en 2013 et devrait se terminer en 2015.

**Tableau du nombre d'inspections par année**

Domaine	2012	2013	2014
Produits thérapeutiques	235	179	174
Produits chimiques	184	144	199
Fabricants/distributeurs de DA*	2'783	2'753	3'214
Manifestations publiques (DA)	960	402	482
Animaux abattus inspectés	3'634	3'600	3'733
Piscines	220	204	175

\* DA : denrées alimentaires

## Renforcer la protection de la population contre les morsures de chiens

La sécurité publique relative aux chiens est maîtrisée, mais nécessite une vigilance de tous les instants. Les chiens mordeurs annoncés au service suivent une procédure bien établie et rodée qui permet de maîtriser au mieux le risque.

La faible réduction du nombre d'annonces d'agressions canines transmises au service en 2014 ne signifie pas nécessairement que le nombre de morsures réel est en diminution dans le canton de Genève, car tous les cas ne sont pas annoncés.

	2012	2013	2014
Agressions par des canidés	186 (dont 88 sur humains)	239 (dont 101 sur humains)	224 (dont 103 sur humains)
Mesures envers les propriétaires	93	107	102
Tests étatiques de maîtrise et de comportement (TMC)	186	210	207

## Promotion de la santé et prévention des maladies

### Maladies transmissibles

	2012	2013	2014
Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	95%	95%	94%
Taux de couverture vaccinale HPV des jeunes filles de 11 à 19 ans	73%	Plus disponible <sup>1)</sup>	Plus disponible <sup>1)</sup>
Taux de retour des annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins	95%	92%	90%
Nombre d'infections récentes et anciennes VIH diagnostiquées par an	79	74	51 <sup>2)</sup>

<sup>1)</sup> Depuis 2013, le canton poursuit la campagne de vaccination HPV mais il en a simplifié le suivi administratif devenu trop lourd suite à la réduction des ressources humaines allouées à cette tâche.

<sup>2)</sup> (au 30 novembre 2014)

### Annonces de maladies à déclaration obligatoire

	2012	2013	2014
Laboratoires	2'827	3'123	2'338
Médecins	631	641	803

### Alimentation saine et activité physique régulière

	2012	2013	2014
Taux de prévalence du surpoids chez les enfants de 5-6 ans scolarisés à Genève, selon courbes de référence internationales recommandées par l'OMS	Non disponible	Non disponible	9,6%
Taux de prévalence de l'obésité chez les enfants de 5-6 ans scolarisés à Genève, selon courbes de référence internationales recommandées par l'OMS	Non disponible	Non disponible	3,2%

### Alcoolisation aiguë chez les jeunes

	2012	2013	2014
Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour alcoolisation aiguë	66	39	Données jusqu'au 30 juin 2014 : 25

### Alliance genevoise contre la dépression

	2012	2013	2014
Nombre d'appels reçus sur la ligne téléphonique d'information, de conseil et d'orientation à propos de la dépression (financement de la ligne repris par les HUG en 2013)	279	166	Données plus disponibles*

\* Depuis février 2014, la ligne téléphonique est transférée automatiquement au service des urgences psychiatriques des HUG. Cette redirection ne permet plus de faire de distinction, ni de comptabiliser les appels à la ligne téléphonique de l'Alliance genevoise contre la dépression.

Commission de surveillance	2012	2013	2014
Nombre de plaintes et/ou de dénonciations reçues	78	76	39
Décisions de classement immédiat par le bureau ou renvoi à une autre autorité	33	26	12
Renvois en médiation	3	-	-
Décisions incidentes (p. ex. suspension de la procédure)	2	1	4
Décisions de classement après instruction	36	43	16

Commission de surveillance (suite)	2012	2013	2014
Décisions d'injonction	-	1	-
Décisions prononçant un avertissement	3	9	2
Décisions prononçant une amende	2	1	-
Décisions prononçant un blâme	3	-	1
Propositions de suspension ou de radiation	-	-	-

## Protection des animaux

		2012	2013	2014
Protection des animaux	Rapports d'expériences sur animaux	463	498	400
	Nouvelles demandes d'expériences sur animaux	200	174	193
	Contrôles d'expérience	85	58	84
Animalerie	Accréditation	6	1	1
	Contrôle annuel obligatoire	6	12	13

## Aide sanitaire d'urgence

Les faits saillants d'une prise en charge sanitaire pré-hospitalière sont d'une part le déploiement du système de géolocalisation des véhicules sanitaires d'urgence et d'autre part les travaux de préparation de la modernisation du système d'aide à l'engagement et de la téléphonie de la centrale 144, en parallèle de celle de la police (centrale 117). En 2014, les objectifs préétablis de conformité des délais d'intervention pour la prise en charge des patients ont été respectés uniformément dans le canton.

		2012	2013	2014
Taux de respect des délais d'intervention en zone	Urbaine (< 10 min)	92%	89%	91.6%
	Rurale (< 15 min)	97%	88%	95.7%
Taux de conformité des contrôles	Du matériel sanitaire des ambulances	98%	100%	100%
Taux de conformité des contrôles inopinés	Des équipages des ambulances selon les normes IAS	Urgences		
		96%	100%	100%
		Transferts		
		97%	100%	100%

Les temps d'intervention se sont légèrement améliorés, et ce malgré l'augmentation constante et permanente de la circulation et des travaux sur la chaussée.

## Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Concernant le retardement de l'entrée en EMS des personnes âgées (K01.04), l'âge d'entrée en EMS pour la période du 31 mai au 31 octobre 2013 était de 84,1 ans, soit un niveau légèrement supérieur à la cible de 83,3 ans, mais en légère diminution par rapport à la valeur correspondante de 2013 (-1,64 an).

La durée moyenne de résidence des 589 résidents d'EMS décédés entre le 31 octobre 2012 et le 31 mai 2013 était de 3,63 ans. Cette

durée, qui est très légèrement supérieure à la cible, est bonne.

Dans le cadre de la planification sanitaire, concernant l'amélioration du traitement administratif et financier des hospitalisations hors canton (K02.01), le taux de réponse dans les trois jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton a été, à fin septembre 2014, de 98,8%. C'est un très bon résultat compte tenu de l'augmentation du nombre de garanties traitées depuis la mise en place du nouveau financement hospitalier en 2012. En effet, le nombre de demandes de garantie traitées était de 300 par trimestre en 2011, de 430 en 2012, de 485 en 2013 et, provisoirement, de 417 en 2014.

Pour ce qui concerne la sécurité sanitaire, la promotion de la santé et la prévention (K03), les objectifs figurant au budget du programme ont été globalement atteints, tant en termes de prestations, de délais de traitement des dossiers que de cadences des inspections.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# L Economie

## L01 Développement et soutien à l'économie

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Restructuration organisationnelle

Afin de réduire les échelons hiérarchiques du volet économique du département de la sécurité et de l'économie (DSE) et d'optimiser son fonctionnement, la direction générale des affaires économiques a été supprimée et le service de la promotion économique du canton de Genève (SPEG) rattaché directement au secrétariat général du département. Cette réorganisation a entraîné une réduction du nombre de postes (3 ETP).

#### Stratégie économique cantonale

Afin d'offrir une lisibilité et un cadre aux actions soutenues ou menées par le canton en matière de politique de développement économique, de montrer la richesse et la diversité du tissu économique tout en révélant les enjeux auxquels Genève doit faire face et de préciser la vision et les objectifs du canton jusqu'en 2030, le DSE s'est doté d'une stratégie économique cantonale, feuille de route de l'action gouvernementale en matière économique.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

#### Soutien aux entreprises locales et internationales

Par le biais de son guichet pour entreprises, le SPEG a reçu plus de 1'000 entrepreneurs, porteurs de projets et prestataires sur des problématiques aussi diverses que la création, le développement et la transmission d'entreprises.

Les actions de prospection en vue de l'installation de nouvelles entreprises dans le canton de Genève se sont multipliées. Trente entreprises étrangères se sont implantées à Genève en 2014.

Parallèlement, les sociétés multinationales ont fait l'objet d'un suivi afin d'assurer la consolidation et l'intégration de leurs projets d'investissements dans le tissu économique local.

#### Missions économiques en Chine et au Japon

Elaborées par le SPEG, conjointement avec la Chambre de commerce, d'industrie et des

services de Genève et l'Office de promotion des industries et des technologies, deux missions économiques ont été menées en 2014, l'une en Chine, à Pékin et à Hong-Kong, en septembre, et l'autre au Japon, en novembre. L'objectif était de valoriser les atouts économiques genevois et de permettre à des sociétés genevoises désireuses de se développer à l'étranger de mieux appréhender ces marchés.

#### Commission consultative du commerce de vente au détail

Sous l'égide de la présidence du DSE, la commission consultative du commerce de vente au détail a initié les travaux de refonte de la loi sur les heures d'ouverture de magasins (LHOM). Afin de répondre aux enjeux du commerce de vente au détail et trouver des solutions innovantes respectant à la fois le partenariat social et les besoins de l'économie, un groupe de travail organisé de manière tripartite poursuit l'objectif de déposer un projet de loi pour le deuxième semestre 2015.

#### Fondation d'aide aux entreprises (FAE)

Conformément à sa mission, la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) a effectué 247 rencontres préliminaires en 2014, dont 75 ont abouti au dépôt d'une demande formelle de financement.

Un montant total de 19,8 millions de francs a été accordé en 2014 par la FAE, soit 11,4 millions de francs sous l'égide de la loi genevoise sur l'aide aux entreprises et 8,4 millions de francs au travers du cautionnement romand (loi fédérale sur les aides financières aux organismes de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises).

Globalement, 68 entreprises ont bénéficié du soutien de la FAE en 2014, représentant 939 postes de travail (pour un total, depuis la création de la FAE, de 463 entreprises et 5'673 postes de travail).

	2012	2013	2014
Rencontres préliminaires	276	288	247
Dossiers présentés au conseil de fondation	76	68	75
Dossiers acceptés par le conseil de fondation	60	57	68
Taux d'acceptation/dossiers présentés	78,95 %	84 %	90,6%
Nombre d'emplois concernés	1262,8	730	939,35

## Fondation Ecllosion

Ecllosion propose aux scientifiques l'infrastructure, les savoir-faire et les ressources nécessaires pour tester les applications de leurs découvertes dans le domaine des sciences de la vie. Sa mission de transformer l'excellence de la recherche en valeur économique et en emplois s'est vue concrétisée en 2014 par la création de 24 sociétés. En dix ans, la fondation Ecllosion a reçu 17,6 millions de francs de fonds publics cumulés et a pu contribuer à lever 142 millions de francs de capitaux privés par le biais de son partenariat public-privé.

En 2014, plus de soixante projets évaluables ont été reçus, la majorité en provenance d'instituts académiques de la région, mais aussi de France et d'Italie. De ces projets, quatre sont entrés en incubation, avec la condition de lancer à Genève la société qui en résulterait en cas de succès.

## L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

L'inauguration par les Ports Francs du nouveau bâtiment de 10'500 m<sup>2</sup> s'est traduit, par un succès, dans la mesure où l'ensemble des espaces mis sur le marché ont été loués avant l'ouverture officielle. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi de transfert des actifs, afin de régulariser une situation posant problème du point de vue financier. En effet, les Ports Francs sont locataires d'une partie des bâtiments dans lesquels ils investissent pour les rénover ou les mettre à niveau. L'objectif de ce transfert d'actifs est de remettre à plat les propriétés et les flux financiers afin qu'ils soient conformes aux normes IPSAS.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Du point de vue opérationnel, l'exercice 2014 a été pour les Ports Francs et Entrepôts de Genève SA tout à fait positif, avec une augmentation du chiffre d'affaires de 11,1% et un résultat net en progression de 47,4% à 9'589'000 francs. L'effet de la sortie de la caisse de pension ayant été intégralement absorbé sur l'exercice 2013, les résultats financiers de l'entreprise sont revenus dans les chiffres noirs, comme cela avait été prévu.

## L03 Régulation du commerce

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Adoption de la loi sur les taxis de service public

La nouvelle loi sur les taxis de service public a été votée par le Grand Conseil le 27 mars 2014. Le texte introduit, notamment, la notion de centrale unique, de taxe annuelle pour les chauffeurs bénéficiant d'un usage accru du domaine public, d'un forfait spécifique pour la prise en charge à Genève Aéroport, d'un système obligatoire de paiement par carte de crédit et de qualifications renforcées pour l'accession à la profession. Toutefois, la loi fait l'objet d'un référendum et d'un recours.

En outre, une récente technologie de réservation de véhicules servant au transport de personnes est apparue sur le marché : celle-ci nécessitera d'être encadrée en vue de garantir une concurrence loyale dans un secteur régulé, tout en protégeant les clients-consommateurs pour les aspects relevant de l'information et de la sécurité.

Dans l'intervalle, la loi actuelle sur les taxis et limousines continue de s'appliquer.

#### Refonte de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH)

La procédure de révision de la LRDBH lancée en 2012 avait notamment pour but de moderniser les catégories d'établissements, de réaménager les horaires, d'accroître la protection des mineurs, d'améliorer les sanctions, de renforcer l'interdiction de prête-noms et de clarifier les compétences respectives entre les services de l'Etat d'une part, et les communes d'autre part.

Le DSE a déposé, en mai 2014, un amendement général simplifiant et clarifiant le projet de loi initial. Après avoir apporté une substantielle modification sur les horaires d'exploitation, la commission de l'économie a adopté le projet de loi.

Les innovations suivantes caractérisent le projet de loi adopté par la commission : a) fusion de la LRDBH et de la loi sur les spectacles et les divertissements (LSD) actuelles, b) diminution

sensible du nombre de catégories d'établissements publics, c) deux types d'horaires d'exploitation élargis, d) ouverture élargie jusqu'à 8h00 pour les dancings, e) interdiction de vendre de l'alcool à l'emporter dans les établissements publics après 21h00, f) obligation pour l'exploitant d'être à jour avec le paiement des assurances sociales, g) sanctions aggravées en cas de prête-noms et alourdies pour les infractions précisément désignées dorénavant comme « graves ».

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Autorisations délivrées	2012	2013	2014
Etablissements publics (LRDBH)	2'698	2'717	2'770
- dont cafés-restaurants	1'870	1'894	1'924
Manifestations au sens de la LSD	1'705	2'105	2'043
Vente d'alcool à l'emporter (LVEBA)	312	338	350
Animations musicales (LRDBH)	1'474	695	564
- d'où plaintes pour nuisances sonores	231	214	103

La quasi-stagnation du nombre de cafés-restaurants (+ 2,9 % sur 3 ans) confirme la tendance observée depuis quelques années, selon laquelle ce marché est désormais mature dans le canton. La diminution drastique du nombre d'autorisations pour animations musicales, mise en œuvre conjointement avec la police de proximité, également compétente en la matière, a contribué à réduire les plaintes pour nuisances sonores.

L'augmentation régulière des commerces autorisés à vendre de l'alcool à l'emporter a conduit le service du commerce à mener plusieurs actions de contrôles conjoints visant ces magasins en coordination étroite avec la police de proximité et les APM de la Ville de Genève. En effet, cette dernière activité est soumise à autorisation au sens de la loi sur la vente de boissons alcooliques à l'emporter, laquelle interdit la vente aux mineurs ainsi qu'entre 21h00 et 7h00. Ces contrôles ont débouché, durant les douze mois sous revue, sur 28 fermetures temporaires de dépanneurs, pour un total de 387 jours. Treize de ces fermetures (pour un total de 198 jours) concernaient le seul quartier des Pâquis.

## Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

### Développement et soutien à l'économie

Le budget 2014 a été respecté. Les objectifs et indicateurs définis ont globalement été atteints

pour le SPEG. Il est à noter que la suppression de la direction générale des affaires économiques en mai 2014 doit être prise en compte.

### Régulation du commerce

L'objectif d'assurer la qualité des inscriptions au registre du commerce est atteint, considérant que l'un des indicateurs (enquête de satisfaction) ne peut être renseigné chaque année. S'agissant des autres objectifs touchant à la régulation du commerce, ils ne sont globalement pas atteints selon les indicateurs choisis. Les changements tant législatifs qu'organisationnels en cours permettront de remédier à terme à cette situation.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# M Finance et impôts

## M01 Impôts, taxes et droits

Ce programme présente la particularité d'être exclusivement constitué de flux financiers et de ne pas contenir de prestations publiques. Le détail de ces flux et les explications qui s'y rapportent figurent dans le Rapport sur les comptes de l'Etat.

Hormis la réforme de l'imposition des entreprises, déjà évoquée dans la première partie de ce rapport de gestion (*point 2 : Unifier la fiscalité des entreprises*), le programme M 01 est principalement concerné par la simplification de la fiscalité immobilière initiée par le Conseil d'Etat, et par la révision de l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative initiée par le Conseil fédéral.

S'agissant des travaux liés à la fiscalité immobilière, la loi visant à préparer la réestimation du parc immobilier non locatif selon les principes du droit fédéral harmonisé a été adoptée en mars 2014. Entrée en vigueur en juin 2014, elle confère à l'administration fiscale la compétence de collecter les données nécessaires relatives à l'estimation des immeubles concernés. La récolte a été initiée en octobre 2014. Les travaux se poursuivront en 2015.

Une fois ces données récoltées, l'administration fiscale procédera à la réestimation selon la méthode appliquée dans le canton de Zurich. Cette réestimation permettra également de préciser la portée des mesures de compensation qui devront être mises en place afin de viser l'objectif de neutralité des recettes fiscales, ce qui se traduira par une adaptation des taux d'imposition de la fortune, qui sont actuellement les plus élevés de Suisse. L'entrée en vigueur des nouvelles valeurs fiscales pourra intervenir après l'adoption d'une loi par le Grand Conseil. Un projet devrait être déposé par le Conseil d'Etat dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

### **Fortes réserves sur le projet de révision de l'imposition à la source**

S'agissant de la révision de l'imposition à la source, le Conseil d'Etat a fait valoir de fortes réserves, en rapport avec la situation du canton de Genève, sur l'avant-projet de loi fédérale mis en consultation en décembre 2013 par le Département fédéral des finances (DFF). En effet, pour les contribuables ne résidant pas en Suisse, le système envisagé pourrait induire de

graves inégalités de traitement touchant en particulier les couples dont les deux conjoints réalisent un revenu. Le problème se situe plus particulièrement au niveau du nouveau barème C de perception (couples mariés avec une activité des deux conjoints), applicable dès l'année 2014, qui fixe la règle de base selon laquelle, pour le calcul du taux d'imposition, le revenu du conjoint est considéré comme étant identique à celui du contribuable, jusqu'à un plafond de 65'100 francs correspondant au revenu annuel médian suisse.

A Genève, canton particulièrement concerné par la question, l'administration fiscale a mis en place un système de rectification ultérieure de l'imposition établie par l'employeur, permettant de corriger l'impôt sur la base des revenus réels des contribuables. Or, selon l'avant-projet de loi fédérale, cette rectification n'aurait plus été possible. En outre, l'avant-projet empêchait les non-résidents de faire valoir les déductions usuelles pour les frais d'acquisition du revenu, tels les rachats du deuxième pilier ou les cotisations au troisième pilier.

Le nombre de contribuables touchés par les mesures envisagées s'élève à 80'000 environ pour le canton de Genève. Pour ces diverses raisons, le Conseil d'Etat a indiqué au DFF qu'il conviendrait de prévoir, dans la loi, la possibilité pour les cantons de procéder à une rectification ultérieure d'office tenant compte des revenus réels. Un tel dispositif permettrait d'imposer de manière simple ces contribuables en tenant compte de leur capacité contributive effective.

### **Projet de loi insatisfaisant à ce stade**

Le projet de loi fédérale sur la révision de l'imposition à la source du revenu de l'activité lucrative que le Conseil fédéral a soumis aux Chambres fédérales en fin d'année 2014 ne tient compte que partiellement des réserves émises par le Conseil d'Etat. En effet, s'il était adopté dans sa teneur actuelle, il ne permettrait toujours plus aux non-résidents de demander des déductions précitées. En outre, bien qu'il introduise la possibilité d'une correction pour la prise en compte du revenu réel du conjoint travaillant à l'étranger pour déterminer le taux d'imposition, il occulte encore la possibilité de procéder à la rectification d'imposition pour les couples dont les deux conjoints travaillent dans le canton.

## M02 Gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif

Ce programme recouvre les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et des passifs financiers. Les données chiffrées détaillées figurent dans le rapport sur les comptes de l'Etat.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'année 2014 s'est déroulée dans la continuité de la stratégie en matière de gestion des risques liés à la dette, en place depuis plusieurs années.

Selon les données provisoires, la dette s'élève à 13,4 milliards de francs au 31 décembre 2014, en hausse de 0,6 milliard durant l'exercice. Le niveau de l'endettement moyen en 2014 s'élève à 12,7 milliards.

## M03 Péréquation financière intercantonale

Ce programme ne contient pas de prestations publiques. Il recouvre les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT). Il a été créé en vue d'isoler et de suivre ces flux de manière détaillée dans le compte d'Etat, dans la mesure où ils ont un impact majeur sur la performance financière du canton. Pour l'année 2014, la facture nette du canton de Genève s'est élevée à 270,3 millions de francs, en hausse de 12,7 millions par rapport à 2013.

Du côté des charges, alors que la participation globale des cantons à fort potentiel augmente légèrement (+0,5%) et que l'indice des ressources genevois diminue, la participation cantonale s'accroît de 3,2% et atteint 370,7 millions de francs, en augmentation de 11,4 millions. Genève participe également à la compensation des cas de rigueur, pour un montant de 6,8 millions de francs. S'agissant des revenus, la compensation des charges excessives pour Genève a totalisé 107,2 millions de francs, soit 1,3 million de moins qu'en 2013. Le canton a connu la plus forte diminution des paiements compensatoires, suite à une baisse de son indicateur « intégration des étrangers ».

Genève demeure le second contributeur au titre de la péréquation des ressources et le troisième

contributeur net au titre de la RPT. En 2014, Bâle-Campagne a rejoint le groupe des cantons à fort potentiel des ressources. Son indice restant proche de 100, ce changement n'a que de faibles répercussions sur les paiements compensatoires de la péréquation des ressources.

Ainsi, dix cantons contribuent au financement, alors que seize cantons sont bénéficiaires. Cette configuration rend la défense des intérêts des cantons contributeurs extrêmement difficile, tant dans le cadre des conférences intercantionales qu'au niveau du parlement fédéral.

### Rejet des propositions des cantons donateurs

Au cours du premier semestre 2014, le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation sur le rapport d'efficacité 2012-2015 de la RPT, dont le résultat sert de base au message du Conseil fédéral au parlement qui fixe les dotations pour la prochaine période quadriennale (2016-2019). Genève et les autres cantons donateurs se sont fortement mobilisés pour proposer des améliorations visant à rendre la redistribution des moyens financiers plus équitable et solidaire.

Le Conseil fédéral a rejeté ces propositions, estimant dans son rapport que la RPT a largement atteint ses objectifs et qu'il n'était dès lors pas nécessaire de modifier le système en vigueur. Cependant, comme l'objectif de dotation minimum visé de 85% a été dépassé, le Conseil fédéral a proposé une réduction de la dotation de la péréquation des ressources pour un total de 330 millions, dont 134 millions de diminution de la facture des cantons donateurs. Il défend toutefois le maintien de la compensation des charges dans un rapport équivalent entre les charges topo-géographiques et socio-démographiques, alors que les études scientifiques démontrent que ces dernières sont notablement plus lourdes à financer.

### Déséquilibre des rapports de force au niveau fédéral

Ces deux propositions du Conseil fédéral (réduction de la dotation de la péréquation et maintien de la compensation des charges) sont examinées par le parlement fédéral. En fin d'année 2014, le Conseil des Etats, dominé par une forte majorité de cantons bénéficiaires, a clairement exprimé sa volonté de maintenir le système en l'état, refusant même à une écrasante majorité une diminution de la dotation.



Le Conseil national traitera cet objet en mars 2015, offrant une nouvelle occasion pour les cantons contributeurs de se mobiliser fortement afin de soutenir la proposition du Conseil fédéral de réduire la dotation de la péréquation nationale et de viser une meilleure compensation des charges socio-démographiques. Le rapport de force y est moins défavorable qu'au Conseil des Etats, même si, en l'état des débats, les chances de faire passer ces propositions demeurent faibles.

### Système à revoir dans le cadre de la RIE III

Quoi qu'il en soit, les principaux défauts du système actuel perdureront pour la prochaine période quadriennale. Le rééquilibrage de la RPT constitue un travail de longue haleine et le débat va inévitablement resurgir dans le cadre de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), qui induira des effets non négligeables sur la péréquation des ressources.

## M04 Production et perception des impôts

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Les objectifs que s'était fixés l'administration fiscale cantonale (AFC) pour l'année 2014 recouvrent des aspects opérationnels et stratégiques.

Les objectifs opérationnels concernent essentiellement les efforts de taxation et de perception. Pour ce qui est de la taxation, l'AFC éprouve de plus en plus de difficultés à traiter toutes les déclarations, malgré les gains de productivité obtenus notamment grâce aux développements informatiques. Ainsi, l'on enregistre un retard de 25'000 taxations pour les personnes physiques et 1'500 pour les personnes morales. L'augmentation régulière du nombre de contribuables (environ 4'000 par année) ne peut plus être compensée par les gains de productivité. Les objectifs de perception, quant à eux, ont été atteints, voire dépassés. D'autre part, l'utilisation d'Internet dans les échanges avec les usagers est en constante augmentation.

Dans ses efforts stratégiques, l'AFC poursuit son action qui consiste à diminuer le nombre de réclamations et de recours, ainsi qu'à améliorer sa capacité à répondre aux nombreux appels téléphoniques. Deux projets traitant de ces problématiques ont été suivis en 2014 et se

termineront en 2015. Des actions ont également été menées pour assurer la sécurité et le suivi de tous les échanges avec les contribuables, de même que la mise en place d'outils de pilotage nécessaire à la prise de décision.

Le projet de réestimation du parc immobilier est entré dans sa phase concrète et un questionnaire a été envoyé à tous les propriétaires durant l'automne dernier. L'analyse des réponses permettra, au début de l'année 2015, de chiffrer les effets de cette action.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

### Taxation des personnes physiques

Production des services de taxation	Fin 2012	Fin 2013	Fin 2014	Variation 2014/2013
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 <sup>(1)</sup>	270'712	275'618	281'659	+ 6'041
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 <sup>(1)</sup>	221'740	232'623	214'016	- 18'607
Production en francs (impôt cantonal)	1'238'190'000	1'314'326'000	1'189'567'000	124'759'000
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	254'804	278'752	254'508	- 24'244

<sup>(1)</sup> Par exemple, période fiscale 2013 pour l'année civile 2014.

L'augmentation des dossiers à traiter (augmentation constante des contribuables), la stagnation des effectifs depuis 2008, le départ en pré-retraite (PLEND) de plusieurs collaborateurs-trices à la fin 2013 et le prêt de trois collaborateurs-trices pendant cinq mois à une autre division n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés, et cela malgré l'amélioration constante de l'application des taxations automatiques et semi-automatiques.

Réclamations	Fin 2012	Fin 2013	Fin 2014
Réclamations traitées	28'418	14'135	11'592
Solde des réclamations à traiter	3'858	4'223	4'186

La forte baisse du nombre de réclamations traitées entre 2012 et 2013 reflète la diminution des réclamations déposées. Celle-ci résulte principalement de la fin des effets d'un arrêt du Tribunal fédéral relatif à l'incompatibilité du rabais d'impôt pour les conjoints exerçant tous les deux une activité lucrative, avec les nombreuses demandes de révision des taxations 2001 à 2009 qui s'en étaient suivies.

### Imposition selon la dépense (« forfait fiscal »)

Les dossiers des contribuables imposés selon la dépense n'étant pas tous traités au moment de l'établissement de cette statistique, nous indiquons, par le passé, les recettes estimées

des trois dernières années fiscales. Ces recettes estimées étaient fondées uniquement sur les dépenses conventionnées, auxquelles était appliqué un taux moyen d'imposition de 20,5%.

Les statistiques présentées dans le présent rapport de gestion reflètent la situation réelle relative à l'imposition selon la dépense. Les chiffres mentionnés sont ceux des années fiscales 2009, 2010 et 2011, pour lesquelles les taxations sont toutes effectuées. Ils concernent les recettes effectives provenant de cet impôt, c'est-à-dire sur la base des dépenses conventionnées ou sur la base des revenus et fortune entrant dans le calcul de contrôle, ou encore de ceux retenus en application des conventions de double imposition.

Année fiscale	Nombre de contribuables	Assiette fiscale selon convention	Assiette moyenne par contribuable	Recettes cantonales
2009	705	335'892'000	476'400	93'256'300
2010	702	346'580'000	493'700	91'244'100
2011	712	364'126'000	511'400	90'325'000 <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> La différence constatée entre 2010 et 2011 provient d'impositions selon le calcul de contrôle moins élevées.

Pour rappel, l'impôt de ces contribuables est perçu d'après le barème de l'impôt ordinaire. Il est cependant calculé sur la base des dépenses de ces contribuables et de leur famille. L'impôt ne doit toutefois pas être inférieur aux impôts calculés d'après le barème ordinaire sur l'ensemble des éléments bruts suivants :

- la fortune immobilière sise en Suisse et les revenus qui en proviennent ;
- les objets mobiliers se trouvant en Suisse et les revenus qui en proviennent ;
- les capitaux mobiliers placés en Suisse, y compris les créances garanties par un gage immobilier, et les revenus qui en proviennent ;
- les droits d'auteur, brevets et autres droits analogues exploités en Suisse et les revenus qui en proviennent ;
- les retraites, rentes et pensions de source suisse ;
- les revenus pour lesquels le contribuable requiert un dégrèvement partiel ou total d'impôts étrangers en application d'une convention conclue par la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions.

### Taxation des personnes morales

Le nombre de personnes morales assujetties à Genève pour la période fiscale 2013 (taxations faites durant l'année 2014) a augmenté d'un peu plus de 3% par rapport à la période fiscale précédente (985 contribuables en plus). En

quatre ans, l'augmentation s'élève à environ 10% (2'773 contribuables supplémentaires).

Production des services de taxation	Fin 2012	Fin 2013	Fin 2014	Variation 2013/2014
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 <sup>(1)</sup>	28'401	29'320	30'305	+985
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 <sup>(1)</sup>	20'679	21'530	24'191	+2'661
Production en francs de la période fiscale N-1 (impôt cantonal)	585'000'000	483'000'000	497'000'000	+14'000'000
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	26'339	29'272	31'700	+2'428

<sup>(1)</sup> Par exemple, période fiscale 2013 pour l'année civile 2014.

### Impôt sur les chiens

L'AFC a produit en 2014 des bordereaux d'impôt pour une somme de 1,325 million de francs (part cantonale). En comparaison, l'impôt sur les chiens, en 2013, avait représenté 1,143 million.

### Allègements fiscaux

Les allègements fiscaux (prévus aux articles 15 LIPP et 10 LIPM) sont un des instruments de la politique économique dont dispose le Conseil d'Etat pour favoriser l'implantation et la création dans le canton de Genève d'entreprises nouvelles, susceptibles d'apports substantiels à l'économie du canton, par le biais des investissements qu'elles effectuent et des emplois qu'elles créent. Les allègements fiscaux peuvent également être utilisés pour favoriser la reprise ou la restructuration d'entreprises en difficulté et permettre ainsi le maintien d'emplois locaux qui seraient appelés à disparaître sans l'application d'une telle mesure. Ils peuvent être octroyés pour une durée maximale de dix ans.

Au-delà de l'impact économique, l'octroi d'allègements fiscaux ne peut être examiné que si l'absence de concurrence est avérée. Il s'agit en effet de ne pas induire de distorsions de concurrence. Chaque entreprise bénéficiant d'allègements doit ainsi développer une activité nouvelle ou, à tout le moins, se situant dans une niche d'activité qui n'est pas déjà présente à Genève. L'apport à l'économie locale lié aux allègements fiscaux se mesure également par les impôts sur le revenu perçus sur les salaires, souvent élevés, relatifs aux emplois créés.

### Bilan du traitement des dossiers d'allègements fiscaux en 2014

En 2014, seuls deux allègements fiscaux ont été octroyés.

L'un de ces allègements ne déploiera ses effets qu'à partir de la période fiscale 2015, aucune donnée concernant la période 2014 n'est dès lors disponible. L'autre allègement concerne une start-up active dans le domaine des biotechnologies. Sur la base du *business plan* remis, le montant d'impôts exonérés en 2014 s'élève à 357 francs (impôt sur le capital uniquement, la société prévoyant de faire une perte lors de son premier exercice).

Par ailleurs, durant l'année 2014, l'administration fiscale a reçu sept nouvelles demandes d'allègement. Huit dossiers étaient en cours de traitement à la fin de l'exercice. D'autre part, huit sociétés au bénéfice d'un allègement fiscal ont fait durant l'année l'objet d'un contrôle détaillé et une société a fait l'objet d'un *claw-back* (clause de retour sur allègement).

### Données effectives relatives aux sociétés au bénéfice d'un allègement fiscal au 31 décembre 2014

Le tableau suivant fait ressortir, pour les années 2010 à 2012, le nombre de sociétés au bénéfice d'un allègement fiscal, les collaborateurs qu'elles employaient à Genève ainsi que la masse salariale qui leur a été versée – ces données étant basées sur les informations communiquées par les sociétés concernées. S'agissant des sociétés elles-mêmes, le tableau indique les impôts cantonaux payés par lesdites sociétés (impôt sur le bénéfice et le capital y compris la part cantonale à l'impôt fédéral direct), respectivement le montant d'impôts cantonaux pour lequel une exonération leur a été accordée. Il convient de relever que les données qui y figurent concernent l'entreprise dans sa globalité, y compris en cas d'allègement partiel (allègement ne concernant qu'une partie des activités déployées par les sociétés concernées).

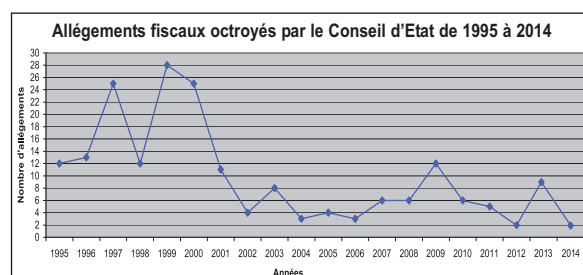
Année fiscale	2010	2011	2012
Nombre de sociétés	44	41	41
Nombre de collaborateurs	10'487	10'573	9'744
Masse salariale versée	1'649'870'321	1'485'027'010	1'633'946'312
Estimation du montant d'impôt sur le revenu lié à la masse salariale versée <sup>1</sup>	148'488'329	133'652'431	147'055'168
Impôts générés par les sociétés <sup>2</sup>	38'030'782	46'071'267	42'191'877
Impôts exonérés au niveau des sociétés <sup>3</sup>	194'458'205	202'163'803	102'894'433

Par ailleurs, on peut encore relever que les différentes sociétés concernées se répartissent dans les secteurs d'activités suivants:

Secteur d'activités	2010	2011	2012
Autres services	2	2	-
Production	9	10	10
Quartier général	24	20	21
Start-up	8	8	9
Transport	1	1	1
Total	44	41	41

## Historique

Le tableau retranscrit les allègements fiscaux octroyés par le Conseil d'Etat de 1995 à 2014.



## Suivi global des sociétés mises au bénéfice d'un allègement fiscal depuis 1995

Année	Sociétés mises au bénéfice d'un allègement fiscal	Sociétés toujours présentes à Genève au 31.12.14	Sociétés ayant quitté le canton		Sociétés radiées suite mises en faillite		Sociétés radiées suite cessation d'activité	
			A	B	A	B	A	B
1995	12	7 (58%)	1		4			
1996	13	7 (54%)	1		1	1	2	1
1997	24	12 (50%)	5		4		3	
1998	12	7 (58%)	1		2		2	
1999	28	13 (46%)	1	2	7	1	4	
2000	24	17 (71%)	2	2	1		2	
2001	11	5 (45%)			2		4	
2002	4	2 (50%)			1		1	
2003	8	6 (75%)	2					
2004	3	2 (67%)					1	
2005	4	4 (100%)						
2006	3	3 (100%)						
2007	6	6 (100%)						
2008	6	4 (67%)	1				1	
2009	11	11 (100%)						
2010	6	6 (100%)						
2011	5	5 (100%)						
2012	2	2 (100%)						
2013	9	9 (100%)						
2014	2	2 (100%)						
Total	193	130	14 <sup>*</sup>	4 <sup>**</sup>	22	2	20	1

A = avant la fin de la période de *claw-back*

B = après la fin de la période de *claw-back*

\* sur les 14 sociétés ayant quitté Genève avant la fin de la période de *claw-back*, 8 l'ont fait pour un autre canton suisse et 6 pour l'étranger.

\*\* sur les 4 sociétés ayant quitté Genève après la fin de la période de *claw-back*, 3 l'ont fait pour un autre canton suisse et 1 pour l'étranger.

NB : La classification des sociétés dans les différentes catégories du tableau a été effectuée selon une approche «économique». La priorité a été donnée à l'activité économique au bénéfice de l'allègement fiscal plutôt qu'aux éléments de nature strictement juridique tels que l'inscription d'une entité donnée au registre du commerce.

Ainsi, par exemple, une société ayant fusionné avec une autre société sise à Genève et dont l'activité se poursuit de la sorte dans notre canton a été classée dans la colonne «Sociétés toujours présentes à Genève au 31.12.14». A contrario, une société qui a transféré hors canton ses activités au bénéfice d'un allègement fiscal a été classée dans la colonne «Sociétés ayant quitté le canton», ceci même si cette dernière est toujours présente à Genève et continue à y déployer d'autres types d'activités.

La colonne «Sociétés mises au bénéfice d'un allègement fiscal» comprend les sociétés qui ont obtenu un allègement fiscal du Conseil d'Etat et qui se

<sup>1</sup> Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le revenu, part cantonale de l'IFD comprise. Ce montant d'impôt a été estimé à 9% de la masse salariale versée. Ce taux standard de 9% a été déterminé en prenant en compte le salaire moyen versé sous déduction des charges sociales part employé et d'une estimation des frais professionnels et des autres dépenses pouvant être déduites au niveau fiscal. Il a également été tenu compte, de manière forfaitaire, des salaires versés à des contribuables résidant dans un autre canton suisse (pendulaires) qui ne sont pas imposables à Genève, ainsi que de la rétrocession versée à la France en relation avec les contribuables frontaliers.

<sup>2</sup> Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital, part cantonale de l'IFD comprise. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau concerné.

<sup>3</sup> Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau concerné.

sont effectivement implantées à Genève. Par rapport aux allègements fiscaux accordés depuis 1995 par le Conseil d'Etat (196), trois l'ont été à des sociétés déjà au bénéfice d'une exonération. Des différences peuvent ainsi exister par rapport aux chiffres communiqués dans les rapports de gestion des années antérieures.

Par ailleurs, le présent tableau ne tient pas compte des arrêtés octroyés par le Conseil d'Etat qui accordaient une prolongation de la période d'allègement à des sociétés déjà au bénéfice d'une exonération. Des différences peuvent ainsi exister par rapport aux chiffres communiqués dans les rapports de gestion des années antérieures.

## Perception

L'encaissement total des recettes brutes pour les impôts, droits et taxes s'est élevé à 10,06 milliards de francs. Pour soutenir les rentrées fiscales, les services de la perception ont généré 235'999 courriers de relance et déposé 55'294 réquisitions de poursuites. En outre, 133 séquestres ont été déposés et ont conduit notamment à des saisies de salaire ou des arrangements de paiement.

Il convient également de souligner que le recouvrement de l'ensemble des impôts, droits et taxes du canton de Genève est maintenant géré sur une seule et même plateforme informatique. Le service au contribuable s'en trouve facilité et permet un traitement plus efficace du dossier ainsi qu'une visualisation complète des comptes.

Recouvrement des créances	2012	2013	2014
Rappels de paiement et d'acomptes	171'299	170'767	169'729
Sommations de payer	85'790	80'003	66'270
Réquisitions de poursuite	44'587	48'760	55'294
Réquisitions de continuer la poursuite	34'160	33'275	31'262
Réquisitions de vente	1'210	1'127	920
Requêtes en mainlevée d'opposition	2411	2'844	3'338
Procès-verbaux de saisie	32'800	28'060	26'292
Séquestres	192	196	133

### Commentaires

Les rentrées de déclarations fiscales ont été moins importantes en début d'année. Il en est résulté un décalage dans la production des taxations, qui se traduit par une baisse de l'envoi des sommations de payer. Le retard sera comblé dans les premiers mois de 2015.

## Escompte

Pour bénéficier de l'escompte, le contribuable doit s'acquitter de la somme totale avant le 11 février de l'année en cours. S'agissant de l'année 2014, l'escompte (taux 0,5%) a rencontré à nouveau un grand succès, puisque 28'797 contribuables (personnes physiques et morales) en ont bénéficié en versant un montant total de 633 millions de francs.

## Imposition à la source et traitement des demandes de rectification

	2012	2013	2014
Nombre d'inscrits au rôle IS	150'472	157'487	163'490
Nombre de rectifications	52'580	59'782	55'582

La croissance des assujettis à l'impôt à la source se poursuit, ainsi que le nombre des

rectifications d'imposition. A ce titre, il convient de relever l'introduction en 2014 du nouveau barème C, qui permet l'imposition des couples mariés avec une activité lucrative des deux conjoints. Cette nouveauté découle d'une modification de l'ordonnance fédérale sur l'imposition à la source, qui précise que le taux d'imposition est fixé compte tenu du revenu du conjoint qui travaille non seulement en Suisse, mais également à l'étranger.

En outre, les personnes frontalières ou résidentes avec un permis B peuvent solliciter la prise en compte de frais effectifs supplémentaires si elles réalisent l'essentiel de leur revenu en Suisse (plus de 90% des revenus mondiaux). Pour ce faire, ces contribuables doivent remplir une déclaration fiscale. S'agissant de l'année 2014, ils ont été 9'723 à opter pour ce mode d'imposition, en augmentation de 15,7% par rapport à 2013 (8'400 cas).

## Contrôle fiscal

Les améliorations de l'organisation de la direction du contrôle introduites ces dernières années continuent à avoir des effets positifs sur la production. Compte tenu de l'augmentation du nombre de dossiers à traiter et de la complexité toujours grandissante des problématiques fiscales, la direction du contrôle s'est réorganisée en 2014 pour mener ses activités au travers de deux services distincts, le service du contrôle et le service du contrôle externe.

L'augmentation du nombre de contrôles terminés en 2014 s'explique principalement par le traitement des dossiers de dénonciations spontanées, dossiers généralement moins complexes et traités en priorité sur demande de la direction générale. L'augmentation des dénonciations spontanées ces dernières années peut être liée aux nouvelles dispositions légales sur la dénonciation spontanée non punissable entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010, et aux craintes des contribuables suite aux nombreux articles de presse concernant l'échange automatique d'informations, le secret bancaire et le projet de révision du droit pénal fiscal.

	2012	2013	2014
Dossiers terminés durant la période	nd	1'058	1'240
Montant des reprises ICC + IFD y.c. intérêts et pénalités (en francs)	104'278'731	138'693'622	147'106'617

Dénonciations spontanées	2012	2013	2014
Nombre de dénonciations spontanées attribuées	265	498	955

## Taxation des droits d'enregistrement et des successions

Droits d'enregistrement	2012	2013	2014
Nombre d'actes déposés	24'148	25'128	25'669
Montant des droits d'enregistrement	195'396'074	170'607'848	172'715'961
Montant du droit de timbre cantonal	1'633'950	1'588'488	1'561'143

Droits de succession	2012	2013	2014
Dossiers de succession ouverts	3'565	3'593	3'431
Successions clôturées car considérées déficitaires	314	323	540
Montants notifiés*	99'473'572	89'970'896	120'922'308
Principe d'échéance*	- 12'169'968	32'426'900	129'695'086
Total production*	87'303'604	122'397'796	250'617'394

\* Le premier total (« montants notifiés ») correspond aux notifications effectives de l'année. Les montants figurant sous « principe d'échéance » correspondent à la variation du solde des acomptes reçus durant l'année, acomptes à valoir sur les notifications futures. Ces acomptes sont versés par les contribuables, pour éviter des intérêts sur les montants qui sont dus à partir du 5<sup>e</sup> mois après le décès. Les acomptes sont une manière fiable d'estimer la production.

## Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

### Gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif

Les objectifs pour 2014 consistaient en un taux moyen de la dette inférieur à 2% (soit un montant des intérêts passifs de 238 millions), tout en maintenant la part d'emprunts à taux variable inférieure à 30% et la part d'emprunts à court terme inférieure à 25%.

L'objectif principal – le taux moyen annuel de la dette – a été atteint avec un taux moyen annuel de 1,8%, essentiellement soutenu par le niveau largement plus favorable qu'anticipé des taux d'intérêts durant l'année 2014. La part d'emprunts à taux variable atteint 16% en moyenne en 2014, et la part d'emprunts à court terme se monte à 22% en moyenne.

### Production et perception des impôts

Le degré d'atteinte des objectifs est commenté au début de ce programme. Si l'atteinte des objectifs n'est pas satisfaisante en matière de taxation, elle l'est en revanche pour la perception. L'évolution est également très positive en ce qui concerne le développement des prestations en ligne. A noter aussi les actions positives en vue d'améliorer les relations avec les usagers.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# N Culture, sports et loisirs

## N01 Culture

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Cette année a permis d'entreprendre la mise en œuvre de la loi sur la culture et de poursuivre la réflexion quant au rôle du canton dans le domaine de la culture.

Un projet de règlement d'application de la loi sur la culture a été élaboré. Son adoption par le Conseil d'Etat a été reportée au début 2015, au vu de la complexité des mesures en lien avec la prévoyance sociale et pour mieux tenir compte des discussions menées dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches canton-communes.

Parmi les projets d'importance stratégique figurent deux projets de loi correspondant à la première étape de la mise en œuvre de la loi sur la culture : le premier porte sur l'entrée du canton dans le financement du Grand Théâtre de Genève et ratifie la convention de subventionnement négociée avec la fondation du Grand Théâtre et la Ville de Genève, pour les années 2015 à 2017 ; le second concerne la subvention d'investissement pour la construction de la Nouvelle Comédie.

Une attention particulière a été portée à l'accès à la culture pour tous et au rayonnement culturel de Genève, avec un soutien renforcé à trois institutions muséales : le Musée international de la Croix Rouge, la Fondation Bodmer et le Mamco.

Enfin, l'année 2014 a été marquée par l'inauguration de deux œuvres du projet d'art public Art&tram, respectivement celles d'Ugo Rondinone et d'Eric Hattan. Ce projet d'envergure comprenant la réalisation de six installations artistiques sur la ligne du tram 14 est financé conjointement avec les communes de Genève, Lancy, Onex, Bernex, Confignon et des privés. Lancé sous la précédente législature, il devrait s'achever en 2017.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le canton contribue à la diversité de l'offre culturelle en soutenant la création, la diffusion et le rayonnement de réalisations artistiques choisies. Le service cantonal de la culture

s'appuie pour cela sur le préavis de commissions d'experts.

Au niveau de la création et de la relève artistique, ce sont plus de cent projets soumis par de jeunes artistes et par des professionnels confirmés (art contemporain, design, vidéo, musique, arts de la scène, littérature, bande dessinée) qui ont été soutenus en 2014.

Le canton a poursuivi sa politique d'encouragement, notamment en collaboration avec la Confédération (Pro Helvetia), par le renouvellement de huit conventions de soutien conjoint en faveur de compagnies de danse et théâtre qui rayonnent au-delà de nos frontières.

Dans le domaine des échanges artistiques, plus d'une vingtaine de bourses ont été accordées pour des résidences à l'étranger pour les artistes genevois et de résidences à Genève. Le canton a aussi renouvelé son partenariat avec la Ville de Genève et le CERN pour la bourse Collide@CERN, rapprochant les arts et les sciences.

Il a aussi accordé des aides à la diffusion et aux tournées, et a collaboré pour la deuxième année consécutive avec les Villes de Zurich et Genève à l'organisation de la cérémonie des Prix du cinéma suisse.

Par ailleurs, quatre projets de loi ont été déposés au Grand Conseil pour le renouvellement des subventions de Cinéforum, de l'Association pour la danse contemporaine, de l'Orchestre de chambre de Genève et des cinémas du Grütli. Enfin, quatre conventions avec des organismes actifs dans le domaine du cinéma ont été évaluées et renouvelées.

En ce qui concerne les prestations culturelles offertes aux élèves du département de l'instruction publique de la culture et du sport, un accroissement des activités suivies a été enregistré grâce à la mise en place du nouveau dispositif transversal Ecole&Culture. Le bilan très positif établi en juin fait apparaître l'introduction de prestations spécifiques pour des élèves en formation professionnelle ou dans les classes d'accueil.

Enfin, dix contrats de prestations ont été renouvelés pour la période 2015-2018 avec les écoles

chargées des enseignements artistiques de base : le projet de loi y relatif a été adopté par le Conseil d'Etat en fin d'année.

## N02 Sports

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le Grand Conseil a adopté en mars 2014 la nouvelle loi cantonale sur le sport, présentée par le Conseil d'Etat, qui structure l'action du canton dans le domaine du sport. Celle-ci pose le principe d'une politique coordonnée entre le canton et les communes et fixe les domaines d'intervention du canton dans le sport.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

#### Sport-art-études

Plus de 600 jeunes sportifs ont bénéficié en 2014 du dispositif sport-art-études, de l'école primaire aux HES et à l'Université, dans plus de trente disciplines sportives. La qualité de ce dispositif est désormais reconnue au niveau national avec l'obtention du label décerné par Swiss Olympic.

#### Manifestations sportives

Le canton a contribué, en collaboration avec la Ville de Genève et les communes, au rayonnement de Genève à travers l'accueil de manifestations sportives d'envergure. L'équipe suisse de Coupe Davis a ainsi choisi Genève et Palexpo pour disputer son quart de finale et sa demi-finale, avant la victoire dans cette compétition. Au-delà du soutien apporté aux manifestations traditionnelles, Genève a également accueilli les championnats d'Europe de DiscGolf et la seconde édition des Jeux de Genève en 2014.

#### Formation des moniteurs Jeunesse + Sport (J+S)

54 cours de formation dans dix-huit disciplines sportives ont été suivis par 1'100 moniteurs Jeunesse + Sport. Six cours ont porté spécifiquement sur l'enseignement du sport pour des enfants de cinq à dix ans, et deux modules ont eu pour thème la prévention contre les abus sexuels. Cet effort de formation a permis que la Confédération octroie une subvention de plus de 2 millions de francs pour les clubs sportifs et écoles du canton de Genève.

### Projet Team Genève

Le canton a travaillé en 2014, en collaboration avec la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises, à la mise en place du programme « Team Genève » de soutien aux sportives et sportifs genevois pour les Jeux olympiques et paralympiques de Rio de Janeiro en 2016 et de Pyeongchang en 2018.

## N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Un des projets d'importance stratégique est la réalisation et la numérisation du recensement architectural cantonal. Celui-ci constitue la base documentaire nécessaire à l'adoption de mesures de protection. Sans portée contraignante, il forme un instrument de conseil et de contrôle indispensable dans le cadre des objectifs du plan directeur cantonal et lors de l'instruction des demandes en autorisation de construire. Il permet par ailleurs aux communes de bénéficier d'une vision d'ensemble de la valeur culturelle du patrimoine situé sur leur territoire. A l'heure de la communication informatique, le projet de numérisation des données du recensement, couvrant de manière homogène la totalité du canton, s'impose comme une priorité pour les acteurs de la construction et de la conservation.

Dans le domaine de l'archéologie, répondant à la mise en place d'une politique préventive, le classement par le Conseil d'Etat des sites palafittiques permet de garantir une protection adéquate de ce patrimoine lacustre particulièrement fragile.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

#### Conseils et préavis

Les architectes du service des monuments et des sites apportent leurs conseils aux propriétaires de bâtiments protégés et à leurs mandataires et instruisent les requêtes en autorisation de construire en soumettant les projets au préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites. Ils effectuent aussi les suivis des préavis et des chantiers en se prononçant sur les réserves d'exécution.

Préavis délivrés	2012	2013	2014
	1'325	1'353	1'709

## Mesures de protection

Arrêtés de classement	2012	2013	2014
Arrêtés adoptés	4	2	1
Arrêtés contestés	2	0	0
Arrêtés confirmés après recours	3	2	0
Arrêtés annulés après recours	0	0	0

Dans le cadre d'une politique préventive en matière d'archéologie, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté de classement relatif à la mise à jour de la protection des sites palafittiques du canton. Sont ainsi concernés douze sites sous-lacustres situés sur les territoires communaux de Genève, Versoix, Bellevue, Genthod, Cologny, Collonge-Bellerive, Corsier et Anières. Plusieurs d'entre eux sont d'ailleurs inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Arrêtés d'inscription à l'inventaire	2012	2013	2014
Arrêtés adoptés	13	10	16
Arrêtés contestés	0	1	1
Arrêtés confirmés après recours	0	0	0
Arrêtés annulés après recours	1	0	0

Seize arrêtés d'inscription à l'inventaire ont été pris par le département, dont quatre concernent des édifices représentatifs du patrimoine architectural du XX<sup>e</sup> siècle. Seul un arrêté relatif à une villa construite en 1912 sur le plateau de Chêne-Bougeries a fait l'objet d'une contestation. Le recours contre la mesure de protection prise en 2013 (villa Maier à Cologny) n'a toujours pas été jugé en 2014.

Après adoption par le Conseil d'Etat en 2013, deux plans de site sont entrés en force en 2014 après rejet de recours : Laconnex – village de Laconnex (initiative communale) et Veyrier – hameau de Vessy.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a adopté le plan de site du quartier Agasse/Clos Belmont (sans recours). A noter que le plan de site de Meyrin-Parc, adopté en 2013, se trouvait encore en procédure de recours en 2014.

### Subventions à la restauration de bâtiments

La commission d'attribution a statué sur 57 demandes de subvention pour des travaux de restauration sur des bâtiments protégés destinés à de l'habitation (SRB). Un montant de 1'500'322 francs a été engagé, alors qu'une somme de 1'102'578 francs a été payée aux propriétaires à l'issue des travaux de 32 chantiers. Le fonds cantonal des monuments, de la nature et des sites (FMNS) a permis d'octroyer des subventions pour un montant de 629'900 francs et de verser la somme de 512'195 francs pour des chantiers de restauration.

Montants engagés (en francs)	2012	2013	2014
SRB	1'578'821	1'313'880	1'500'322
FMNS pers. physiques	245'600	112'120	14'600
FMNS institutions privées	36'900	248'450	615'300
FMNS communes	19'500	20'000	0
Total	1'880'821	1'694'450	2'130'222

Montants versés (en francs)	2012	2013	2014
SRB	1'680'110	1'399'511	1'102'518
FMNS pers. physiques	228'900	257'420	164'600
FMNS institutions privées	180'000	400'000	347'395
FMNS communes	0	15'300	0
Total	2'089'010	2'072'231	1'614'513

### Découvertes archéologiques

En 2014, le service d'archéologie est intervenu sur de nombreux sites (esplanade Saint-Antoine, cour du Collège Calvin, Rouelbeau, Compesières, Versoix, Hermance, Collex-Bossy, Perly, etc.). Parmi ces chantiers, celui de l'esplanade Saint-Antoine a suscité un vif intérêt auprès de la population genevoise, qui est venue en grand nombre pour suivre l'avancement des découvertes lors des visites organisées par le service d'archéologie, ainsi qu'à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. Dans ce contexte, la Ville de Genève a engagé une étude de faisabilité pour la création d'un site archéologique accessible au public. Une décision interviendra dans le courant de l'année 2015 quant à la réalisation d'un tel aménagement. Concernant le site du château médiéval de Rouelbeau, le projet de restauration et de mise en valeur des ruines, entièrement financé par une fondation genevoise, a suivi son cours ; son inauguration est prévue pour le printemps 2016.

### Publications et manifestations

Au programme des Journées européennes du patrimoine des 13 et 14 septembre 2014, vingt sites ont décliné le thème « A table ! De la truelle à la fourchette » et accueilli près de 7'000 visiteurs. La dernière conférence du cycle « Habiter le patrimoine », organisée par l'office du patrimoine et des sites, a exploré une problématique passionnante, celle de la destinée des grands ensembles d'habitation européens des années 1950-1970 : « Le logement au XX<sup>e</sup> siècle, conservation ou démolition ? ». Le service d'archéologie a publié deux ouvrages importants financés par une fondation genevoise et coédités par les Cahiers d'archéologie romande et la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. L'un porte sur les céramiques gallo-romaines de la cathédrale Saint-Pierre et l'autre sur la fouille d'un important centre religieux médiéval découvert à Vuillonex, sur le territoire de la commune de Bernex.



## Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

### Culture

Le nombre de tournées extra-cantoniales soutenues par le DIP via le fonds d'aides à la diffusion est supérieur à la cible. 2014 a été particulièrement riche en tournées dans le domaine des musiques actuelles.

Le nombre de prêts d'œuvres mobiles en institutions muséales est supérieur à la cible. Il est dû notamment au partenariat établi avec l'espace d'exposition Halle Nord, pour la présentation de vidéos du fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) ainsi qu'à l'exposition au Pavillon Sicli résultant de la première bourse au commissariat d'exposition.

La mise en ligne des œuvres du FCAC n'a pu être réalisée. L'implémentation de l'application a été retardée, notamment pour des raisons de sécurité. Les 62 œuvres mentionnées pour 2014 correspondent aux présentations des œuvres de la collection affichées mensuellement sur le site Internet du canton.

Le nombre d'élèves inscrits dans les écoles d'enseignements artistiques de base accréditées n'a pas atteint la cible fixée dans le cadre de la réforme. Des mesures budgétaires (coupe de 1% en 2012 et 2013) ont probablement impacté les résultats. A noter qu'une école a dû fermer ses portes en juin, ce qui correspond à un baisse de près de 150 élèves.

Le nombre d'élèves issus de la section préprofessionnelle admis en hautes écoles de musique en Suisse ou à l'étranger est légèrement supérieur à la cible. Les mesures entreprises pour favoriser l'accès aux hautes écoles portent leurs fruits.

### Sport

Le nombre de participants de 5 à 10 ans à des cours « Sport des enfants J+S » augmente plus vite que prévu. Le nombre de moniteurs formés pour le groupe cible « Sport des Enfants » étant en constante augmentation, le nombre de cours pour les enfants suivent la même tendance.

Le taux de talents sportifs reconnus intégrés dans des structures cantonales de formation sportive soutenues par l'Etat de Genève est supérieur à la cible. Ce même constat est fait pour le taux de talents sportifs reconnus dans le dispositif sport-études. Cette amélioration

s'explique par le renforcement des critères de sélection à l'admission du dispositif. Les dossiers détenteurs de carte Swiss Olympic sont prioritaires.

### Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

Les objectifs en matière de connaissance et de protection du patrimoine ont été atteints (au travers de projets tels que les Journées européennes du patrimoine ou la protection des sites palafittiques).

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# O Autorité et gouvernance

## O01 Grand Conseil

*Pour ce programme, se reporter aux publications de l'entité concernée.*

## O03 Conseil d'Etat

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le Conseil d'Etat a défini, conformément aux exigences constitutionnelles, ses priorités pour la législature 2014-2018. Son programme de législature s'inscrit dans une exigence triple :

- préserver les dizaines de milliers d'emplois à forte valeur ajoutée liés à la présence d'entreprises multinationales en préparant la réforme de la fiscalité des entreprises III, qui prévoit la fixation d'un taux d'imposition unique de 13% sur les entreprises multinationales comme pour les entreprises locales ;
- parvenir à augmenter la marge d'autofinancement du canton afin d'éviter l'activation des mesures coercitives du frein à l'endettement ;
- financer les investissements importants dont nos habitants ont besoin en termes de mobilité, de santé, de formation et de sécurité.

Le programme de législature se concentre donc sur une vingtaine de mesures pour mettre en œuvre ces trois priorités, définies comme « consolider les bases de la prospérité du canton », « réformer le fonctionnement de l'Etat et maîtriser la dette » et « développer nos ambitions collectives et améliorer la qualité de vie ».

Ce programme de législature sobre constitue un cap pour une législature qui s'annonce difficile en raison de plusieurs facteurs extérieurs sur lesquels le canton a peu d'influence. Ainsi, les outils de planification économique et financière du canton se fondaient notamment sur les perspectives économiques appuyées sur la politique de taux-plancher entre l'euro et le franc suisse, décidé par la Banque nationale suisse en 2011. L'abandon de cette politique, annoncé le 15 janvier 2015, aura des répercussions qu'il conviendra d'analyser au cours des prochains mois et qui fragilisent particulièrement notre canton, dont l'économie dépend fortement de l'exportation et où les salaires de dizaines de milliers de collaborateurs d'organisations internationales ou de sociétés multinationales représentent, pour ces employeurs dont le budget est exprimé en devises étrangères, une charge importante.

Le Conseil d'Etat, qui a déjà dû s'engager fortement pour défendre les intérêts de notre canton en vue de la mise en œuvre du frein à l'immigration voté le 9 février 2014, devra là aussi montrer une forte capacité d'anticipation et d'adaptation.

Les autres projets d'importance stratégique du point de vue du Conseil d'Etat sont abordés dans la partie introductive du présent rapport de gestion.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

L'accomplissement des fonctions et engagements institutionnels du Conseil d'Etat est assuré grâce au soutien des services généraux du département présidentiel et de la chancellerie d'Etat, état-major du gouvernement cantonal.

### Service administratif du Conseil d'Etat

En 2014, la chancellerie d'Etat a assuré la préparation logistique et le suivi de quarante séances hebdomadaires du Conseil d'Etat, au cours desquelles plus de 5'500 dossiers ont été traités. Le Conseil d'Etat s'est en outre réuni en séance extraordinaire à huit reprises afin d'avancer ses travaux relatifs au programme de la législature 2014-2018 ainsi qu'au projet de budget 2015. Par ailleurs, la chancellerie d'Etat a fourni au Conseil d'Etat à échéance régulière différents documents lui permettant d'assurer le contrôle et le suivi administratif de ses décisions. Elle a effectué l'enregistrement de 1'400 courriers adressés au gouvernement et s'est chargée de la diffusion des textes officiels émanant du Conseil d'Etat à leurs destinataires.

### Appui juridique

La direction des affaires juridiques et le service de la législation de la chancellerie d'Etat ont développé et renforcé en 2014 leurs activités de conseil et de soutien juridique au Conseil d'Etat : avis de droit, analyses, arrêtés sur la validité des initiatives populaires, élaboration et contrôle d'actes normatifs ou de directives, conduite de procédures judiciaires, préparation des décisions du Conseil d'Etat statuant comme juridiction administrative et suivi de projets en commission parlementaire, notamment en commission législative et en commission des droits politiques.

L'activité d'assistance de technique législative, destinée aux différents acteurs du processus législatif, s'est concrétisée par la correction formelle de centaines de textes à caractère juridique soumis chaque année au Conseil d'Etat, qui doivent obtenir un visa avant leur adoption, mais aussi, dans une optique de collaboration décloisonnée, par des conseils personnalisés aux départements et des actions de formation pour l'ensemble du personnel de l'Etat (séminaire de maîtrise du site Internet [silgeneve.ch](http://silgeneve.ch) et cours sur le processus législatif et réglementaire).

Chiffres-clé	2012	2013	2014
Textes à caractère juridique	712	794	859
Arrêtés de publication	112	177	158
Arrêtés de promulgation	115	148	179
Règlements	102	111	129
Arrêtés divers	30	18	16

Dans une perspective d'amélioration de l'information au public, la direction des affaires juridiques et le service de la législation ont encore accru leurs prestations pour offrir l'accès le plus large et le plus complet à la législation genevoise, tant sous forme électronique qu'imprimée.

D'une part, le recueil systématique genevois (rs/GE) est toujours présenté sur Internet ([www.ge.ch/legislation](http://www.ge.ch/legislation)) en version « consolidée », actualisée en continu, offrant ainsi en libre accès l'état le plus récent du droit, enrichi de nombreuses informations supplémentaires, notamment sur les textes légaux en cours d'élaboration. D'autre part, la législation est également accessible au moyen du site Internet [silgeneve.ch](http://silgeneve.ch), publication électronique en constante évolution, dotée de milliers de références juridiques, qui permet une mise à jour en continu du recueil systématique genevois, les textes récents étant automatiquement accessibles dès leur entrée en vigueur. De nouvelles fonctionnalités (version PDF, version-1, textes abrogés) permettent en outre à l'utilisateur de visualiser d'anciennes versions de dispositions légales ou de transmettre des contenus de droit en vigueur par des supports tels que tablettes ou *smartphones*.

### Entretenir et renforcer les relations entre Genève et la Confédération

2014 a été ponctuée par plusieurs manifestations marquant le bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération. L'événement a été célébré à Genève, en présence du président de la Confédération M. Didier Burkhalter, les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin. Les Conseils d'Etat des 26 cantons ont été conviés à ces festivités.

Genève a célébré avec Neuchâtel et le Valais le bicentenaire du vote de la Diète fédérale, qui, le 12 septembre 1814, acceptait l'entrée des trois cantons dans la Confédération. Les gouvernements valaisan, neuchâtelois et genevois ont ainsi accueilli un représentant du Conseil fédéral, les parlementaires fédéraux, divers membres des exécutifs cantonaux et cadres de l'administration fédérale, ainsi que la population sur la Place fédérale lors d'une manifestation festive et patriotique. Le matin même, les trois gouvernements ont tenu leur séance hebdomadaire à Berne pour souligner leur attachement à la Confédération helvétique.

Par ailleurs, la commission de politique extérieure du Conseil national est venue siéger à Genève les 1<sup>er</sup> et 2 septembre. Elle s'est notamment rendue au Port Noir, pour une présentation des événements historiques du bicentenaire, et a ensuite été reçue par une délégation du Conseil d'Etat.

L'année 2014 a également été marquée par la participation du président du Conseil d'Etat au bureau de la Conférence des gouvernements cantonaux. Ce siège sera reconduit en 2015.

### Assurer la permanence et la qualité des relations du Conseil d'Etat

De nombreux événements sont organisés afin d'assurer la permanence et la qualité des relations du Conseil d'Etat. Quelque trente repas protocolaires et rencontres de travail ont été offerts en 2014 par le Conseil d'Etat lors de déjeuners ou de dîners. Dans ce même but, quinze visites de courtoisie ont ponctué l'arrivée à Genève de nouveaux ambassadeurs (13), de consuls (2) ou en l'honneur de personnalités de passage. Les cérémonies de prestation de serment (magistrats du pouvoir judiciaire, magistrats communaux, policiers, agents de détention) viennent s'ajouter à cette activité, ainsi que les fêtes patriotiques et des séminaires gouvernementaux extra muros.

Le gouvernement genevois a maintenu et renforcé ses relations avec ses interlocuteurs suisses et étrangers. Le Conseil d'Etat a ainsi reçu à Genève les membres de la délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe. Il a également organisé une soirée culturelle dans le cadre du séminaire « Gouverner aujourd'hui », qui rassemble chaque année tous les gouvernements cantonaux. Le Conseil d'Etat s'est rendu en visite confédérale dans le canton de Lucerne et a reçu ses homologues glaronnais lors des célébrations de l'Escalade. Enfin, à l'instar des années

précédentes, la communauté internationale a été conviée à des événements typiquement genevois. Pour la première fois, l'ONU a ouvert les portes de son parc pour un entraînement de la course de l'Escalade, avec le soutien du canton.

Fidèle à sa tradition d'accueil de chefs d'Etat et de gouvernement atterrissant sur le territoire genevois, le canton de Genève a notamment salué à leur arrivée sur le tarmac de l'aéroport M. Mohamed Moncef Marzouki, président de la République tunisienne, M. Ban Ki-Moon, secrétaire général des Nations Unies, M. Omer Beriziky, premier ministre de Madagascar, M. Karolos Papoulias, président de la République hellénique, Mme Catherine Ashton, haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne, ainsi que M. Rafael Correa Delgado, président de la République d'Equateur.

Enfin, 465 invitations adressées au Conseil d'Etat, dix-neuf demandes de participation à des comités d'honneur et cinq sollicitations de textes ont été traitées. A cela s'ajoutent l'examen et le traitement de 118 requêtes soumises au Conseil d'Etat pour financement de réceptions et de vins d'honneur organisés par des tiers ou initiés par le canton, ou encore de livraisons de vin de l'Etat à titre de soutien à des événements.

## O04 Services généraux

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Harmonisation des comptes et intercommunalité

La mise en place du Modèle de compte harmonisé 2 dans les communes, applicable pour les budgets 2017, s'est poursuivie en 2014. Un projet de modification de la loi sur l'administration des communes (LAC) ainsi que de son règlement d'application a été soumis pour consultation à l'Association des communes genevoises (ACG) lors du premier trimestre 2014. Dès réception du préavis de l'ACG, ce projet sera soumis pour adoption au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil.

Par ailleurs, la consultation relative au projet de modification de la loi sur l'administration des communes portant sur la création d'une nouvelle forme d'intercommunalité a été favorablement accueillie par l'ACG. Cette modification

de la LAC se veut une mise en œuvre de l'article 136 de la nouvelle constitution genevoise, traitant de la collaboration intercommunale. Ce projet de loi sera soumis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil au début 2015.

#### Mise en production de la solution développée pour l'archivage électronique Gal@tae

La mise en production s'est déroulée selon le programme prévu. La solution adoptée a permis de déposer des archives électroniques sur la plateforme de pérennisation. Cette activité tendra à se développer fortement ces prochaines années, puisque l'administration gère de plus en plus de données « nées-numériques » qu'il est impossible d'imprimer pour les conserver en version papier.

#### Poursuite du programme de restauration et de numérisation

Ce double programme vise d'abord à restaurer les documents anciens fragilisés par l'usure des siècles. 35 registres et 90 plans ont été traités durant l'année 2014. De même, une tonne de dossiers ont été désacidifiés. D'autre part, la numérisation permet de diffuser les images de séries d'archives qui sont très souvent consultées. Ces dernières sont ainsi retirées de la consultation dans les salles publiques, tout en devenant accessibles à distance via le site Internet ([www.ge.ch/archives](http://www.ge.ch/archives)). Quelque 53'000 images supplémentaires ont ainsi été mises en ligne.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

#### Mise à disposition d'informations statistiques publiques

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) a diffusé plus d'une trentaine de communiqués de presse et une quarantaine de publications de la collection Informations statistiques, éditées en format électronique uniquement et téléchargeables depuis le site Internet Statistique Genève ([www.ge.ch/statistique](http://www.ge.ch/statistique)). La plupart présentent des résultats de statistiques régulières, accompagnés de brefs commentaires. L'OCSTAT a aussi mis en valeur des résultats en publiant diverses analyses : *Les ménages dans le canton de Genève* (résultats du relevé structurel 2011), *Mobilité et transports des Genevois* (résultats 2010), *Hospitalisations, diagnostics et traitements en 2011*, *Revenu et la fortune à l'âge de la retraite* (données 2010) et, dans le cadre d'un partenariat avec le bureau du délégué aux violences domestiques, *La violence domestique en chiffres* (année 2013). Enfin,

l'Observatoire statistique transfrontalier a élaboré trois fiches en plus de la traditionnelle « Synthèse annuelle ».

### Contrôle de la conformité des décisions communales

Le secteur des actes communaux du service de surveillance des communes (SSCO) a examiné en 2014, comme le demandent ses missions ordinaires, la validité de toutes les délibérations des conseils municipaux et les a transmises aux différents services ou départements concernés, comme objet de leur compétence, pour information ou pour préavis (voir tableau ci-dessous). Il a préparé les décisions du département présidentiel et les arrêtés du Conseil d'Etat les approuvant, ainsi que, dans certains cas, des projets de loi devant être approuvés par le Grand Conseil ou des lettres du Conseil d'Etat en sa qualité d'autorité en matière de surveillance des communes.

Durant l'année, le secteur des finances communales du service de surveillance des communes a procédé à l'examen des budgets 2015 et des comptes 2013 des 45 communes du canton de Genève.

### Vérification de la validité des délibérations communales

Type	2012	2013	2014
Nb de résolutions	72	86	62
Nb de communications	117	105	113
Nb de délibérations	920	952	955
Total actes communaux traités	1'109	1'143	1'130
Nb de pris acte	186	176	169
Nb de transmis pour suite	100	70	40
Nb d'exécutoires	243	258	290
Nb de décisions	543	619	600
Nb d'ACE	37	20	31
Nb d'actes communaux annulés	7	16	9
Nb de remarques	175	182	217

Des administrateurs provisoires, nommés par le Conseil d'Etat en application de l'article 81 de la loi sur l'administration des communes, ont officié dans les communes de Gy, Hermance et Vandœuvres au cours de l'année 2014. Ces nominations faisaient suite au décès du maire d'Hermance ainsi qu'à la démission du maire de Gy et à l'absence d'un adjoint au maire de Vandœuvres pour raisons de santé. Des élections complémentaires ont eu lieu dans les communes de Gy et d'Hermance. Suite à l'élection d'adjointes de ces communes aux fonctions de maire, les administrateurs ont été reconduits dans leur mandat par le Conseil d'Etat jusqu'à l'entrée en fonction des nouveaux magistrats communaux le 1<sup>er</sup> juin 2015.

### Archives d'Etat

Les prestations suivantes ont été délivrées de manière régulière :

- réalisation des calendriers de conservation, des bordereaux de versements et de destructions pour les entités soumises à la loi sur les archives publiques B 2 15 ;
- traitement et communication des fonds conservés ;
- réponse aux recherches demandées par le public et par l'administration ;
- développement d'une stratégie pour la gouvernance de l'information ;
- poursuite du programme de surveillance des archives communales.

Enfin, la mise en ligne d'un guide généalogique pour les recherches menées aux Archives d'Etat a été préférée à une publication papier, permettant ainsi une mise à jour régulière.

### Audits et expertises du service d'audit interne (SAI)

Le service d'audit interne (ex-ICF) est l'organe de surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat. En cela, il a pour mission de contrôler le respect des principes de légalité, d'économicité, d'efficacité et d'efficience. Il a aussi pour tâche d'être un pôle de compétences en matière de systèmes de gestion, de systèmes informatiques, de normes comptables et de finance.

Le SAI effectue ses travaux dans le respect strict des normes de la profession d'auditeur, comme l'attestent sa récente certification aux normes d'audit interne (IIA) et son agrément à l'autorité de surveillance des réviseurs (ASR).

Le SAI organise souverainement son travail et possède tout pouvoir d'investigation. Il effectue ses contrôles de sa propre initiative, selon un programme qu'il remet au Conseil d'Etat, à la commission de contrôle de gestion et à la commission des finances, avec la possibilité d'inclure d'autres contrôles à caractère prioritaire :

- selon ses propres choix ponctuels ;
- sur mandat conféré par le Conseil d'Etat ;
- sur mandat conféré par la commission de contrôle de gestion ou la commission des finances.

Il transmet par ailleurs son programme à la Cour des comptes afin de permettre une bonne coordination de la surveillance de l'Etat.

Le SAI procède à des :

- audits financiers. L'audit annuel des comptes de l'Etat a pour objectif de fournir une opinion quant au respect de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF - D 1 05), et d'apprécier si les états financiers de l'Etat fournissent une image fidèle et complète sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie. Par ailleurs, le SAI effectue ponctuellement un audit complémentaire à l'Organe de révision des comptes des entités liées à l'Etat ;
- audits de gestion. Les audits de gestion ont pour objectif de fournir une opinion sur le système de gestion et son efficacité, notamment en regard des prescriptions de la LGAF. Ils ont également pour but d'aider les entités à atteindre leurs objectifs en évaluant leurs processus de gestion des risques, leurs processus de gestion et de contrôle, et en faisant des propositions d'amélioration ;
- audits informatiques. Les audits informatiques ont pour objectif de fournir une opinion sur le niveau de fiabilité des systèmes d'information de l'Etat de Genève. Ils peuvent être de trois types : audits de support, audits de projets relatifs aux systèmes d'information ou audits plus techniques ;
- audits de fraude. Les audits de fraude ont pour objectif de mettre en évidence tout acte illégal caractérisé par la tromperie, la dissimulation ou la violation de confiance. A ce titre, le SAI peut fournir des recommandations en vue d'améliorer le dispositif de prévention ou de détection des fraudes.

En 2014, le SAI a émis 38 rapports comprenant plus de 300 observations et recommandations, qui ont permis un plus grand respect des lois et une meilleure gestion administrative et financière de l'Etat.

A travers ses recommandations, le SAI propose chaque année de nombreuses mesures d'économie. Les rapports du SAI ont permis notamment des économies annuelles sur les loyers des EMS de plus de 3,8 millions de francs.

## O05 Développement durable

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Achats professionnels responsables

La promotion d'une politique durable d'achats et d'investissements s'est poursuivie. Le service cantonal du développement durable (SCDD) a

mis sur pied une formation de deux jours sur les « Achats professionnels responsables », en collaboration avec la Haute école de gestion de Genève et en partenariat avec la Fédération des entreprises romandes de Genève et la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève. Elle s'adresse aux entreprises et aux collectivités publiques.

Depuis septembre 2014, le SCDD pilote un groupe de travail pour les établissements publics autonomes afin d'harmoniser les pratiques en matière d'achats responsables.

Enfin, la mise à jour du « Guide des achats professionnels responsables » a débuté en fin d'année.

#### Loi sur l'action publique en vue d'un développement durable

Le Conseil d'Etat a adopté, le 15 octobre 2014, un projet de loi prévoyant la prorogation d'une année de la loi actuelle sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21). Un projet de révision complète de la loi sera déposé par le Conseil d'Etat dans le courant de 2015.

#### Concept cantonal du développement durable

L'élaboration du concept cantonal du développement durable a démarré en 2014. La réalisation d'un tel concept a pour but de déterminer les objectifs stratégiques du canton afin de favoriser une intégration cohérente du développement durable au sein des politiques publiques. Ce concept sera accompagné d'un plan d'action, qui remplacera à terme l'actuel calendrier de législature de l'Agenda 21.

#### Rapport d'évaluation de l'Agenda 21 cantonal (2011-2014)

La loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) prévoit la réalisation d'un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la stratégie en vue d'un développement durable en début de législature. De ce fait, un bilan des actions menées durant la précédente législature (2011-2014) a été effectué. Le bilan se révèle très positif, avec vingt-cinq actions réalisées sur les vingt-six initialement prévues. Elles résultent d'une collaboration étroite entre le SCDD et de nombreux partenaires internes et externes à l'administration (communes, entreprises, associations, organisations internationales, etc.). Le rapport d'évaluation sera transmis au Grand Conseil durant le premier trimestre 2015.

## Plan climat cantonal (PCC)

L'élaboration du plan climat s'est poursuivie en 2014. Les résultats du bilan carbone territorial ont été validés par le comité de pilotage du PCC.

Parallèlement, l'étude d'adaptation aux changements climatiques est en cours. Cette étude est financée par l'Office fédéral de l'environnement dans le cadre de la stratégie fédérale d'adaptation aux changements climatiques. Des ateliers réunissant une soixantaine d'experts issus du Grand Genève ont été organisés le 11 mars 2014 afin d'identifier les principales sources de données.

Les résultats de ces études permettront d'élaborer en 2015 le profil climat du territoire et le plan d'actions du PCC.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

### Soutien à la société civile

La bourse, le prix et la distinction cantonaux du développement durable ont été décernés pour la treizième année consécutive, le 13 juin 2014, lors d'une cérémonie officielle organisée sur le site de la société Biogaz Mandement à Satigny. Sur un total de 42 dossiers, le jury du concours a retenu un lauréat pour la bourse, quatre pour le prix et deux pour la distinction. Le jury a également attribué deux mentions pour le prix. Dotés respectivement de 30'000 francs et de 10'000 francs (valeur totale à répartir parmi les lauréats), la bourse et le prix permettront aux lauréats de concrétiser leurs projets ou de consolider leurs réalisations.

### Soutien aux communes

Dans le cadre du soutien aux communes, le canton a octroyé une aide financière à six d'entre elles pour des projets particulièrement pertinents en matière de développement durable. La brochure intitulée *Bilan intermédiaire du soutien financier pour la réalisation d'actions exemplaires* a été éditée en décembre 2014. Elle présente les 46 projets soutenus financièrement entre 2004 et 2011.

En collaboration avec l'Association des communes genevoises, deux « Rencontres communales pour un développement durable » ont été organisées, le 27 mai et le 11 novembre. Ces rencontres, ouvertes aux élus et membres des administrations communales, ont pour objectif de favoriser l'échange d'informations et de bonnes pratiques en matière de développement durable.

## Management durable

Les « Rencontres du management durable » ont pour objectifs de promouvoir le management durable et de favoriser l'échange d'expériences concrètes entre entreprises. Organisées conjointement par le SCDD, la CCIG et la HEG, trois rencontres se sont déroulées en 2014.

## O06 Droits politiques

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le canal vote électronique a été proposé à quatre reprises dans le cadre des votations populaires à tous les Suisses de l'étranger et à 30% des Suisses résidant dans le canton de Genève, ainsi qu'aux Suisses de l'étranger des cantons de Bâle-Ville, Lucerne et Berne, qui utilisent la plateforme genevoise de vote en ligne.

En date du 15 janvier 2014, l'ordonnance fédérale sur les droits politiques et l'ordonnance de la Chancellerie fédérale sur le vote électronique (OvoTE) sont entrées en vigueur. Ce cadre normatif définit les conditions auxquelles il sera possible pour un canton d'offrir le vote électronique, respectivement à 30%, 50% ou 100% de son corps électoral cantonal, selon le degré de conformité et d'accréditation de sa solution avec les nouvelles exigences fédérales.

2014 a été consacrée à faire évoluer la plateforme genevoise de vote électronique, notamment en lien avec la vérifiabilité, afin de répondre aux nouvelles exigences de la Confédération en la matière et permettre ainsi aux Suisses de l'étranger et à 30% des Suisses résidants d'utiliser ce canal de vote.

Chaque électeur aura désormais la possibilité de s'assurer que son vote a bien été transmis au système contenant l'urne officielle tel qu'il l'a exprimé, et que ses choix n'ont pas été modifiés.

Pour effectuer ce contrôle, l'électeur disposera d'une liste personnelle de codes de vérification distribuée avec son matériel de vote. Chaque code correspondra à un choix possible. De plus, l'évolution du système s'est traduite par l'abandon de l'applet Java, supprimant ainsi la nécessité de mettre à jour la plateforme. Elle permettra aussi aux électeurs de voter à l'aide de tablettes numériques, qui sont maintenant compatibles avec la plateforme de vote électronique genevoise.

Lors de sa séance du 17 décembre 2014, le Conseil fédéral a approuvé les demandes présentées par quatorze cantons, dont Genève, les autorisant ainsi à poursuivre les essais de vote électronique lors de votations populaires fédérales durant les années 2015 et 2016.

### Evolutions législatives

De nombreuses modifications de la loi sur l'exercice des droits politiques et de son règlement d'application sont intervenues durant l'année 2014. Ces modifications visaient à atteindre les objectifs suivants :

- diminuer le délai entre les deux tours des élections majoritaires de cinq semaines à trois semaines ;
- permettre l'utilisation du verso des bulletins pour les élections des magistrats du pouvoir judiciaire en raison de la quantité de fonctions à élire (539 postes) ;
- autoriser l'utilisation de lecteurs optiques pour procéder aux dépouillements des élections majoritaires.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

La chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors des quatre votations fédérales, cantonales et communales pour soumettre douze objets fédéraux, huit objets cantonaux et deux objets communaux (Ville de Genève et Versoix), ainsi que pour les élections complémentaires d'un conseiller administratif à

Bernex, d'une maire et d'un conseiller municipal à Gy, d'une maire à Hermance et d'un adjoint à Troinex.

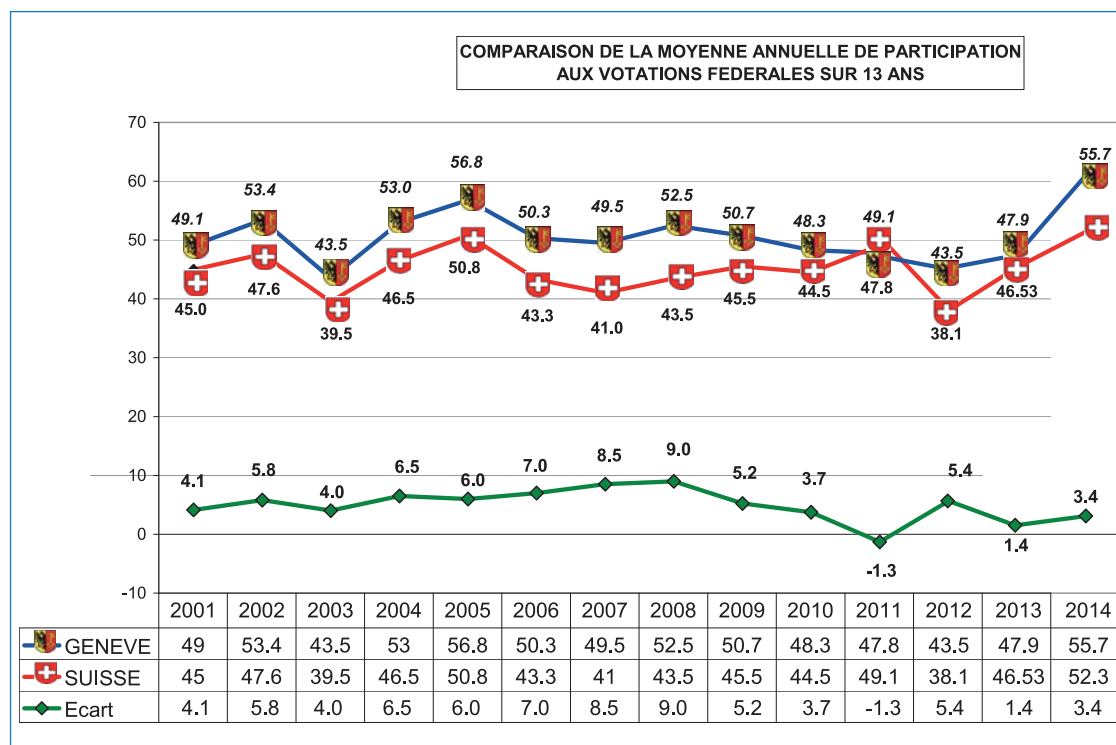
La moyenne de participation du canton de Genève pour les votations fédérales a été de 55,7%, alors que celle du reste de la Suisse s'est élevée à 52,3%. Il faut remonter à l'année 2005 (Espace Schengen/Dublin et libre circulation) pour trouver une participation supérieure, soit 56,8%. Le service des votations et élections a traité 602'727 votes par correspondance durant l'année 2014.

Par ailleurs, la chancellerie d'Etat a assuré les élections générales des magistrats du pouvoir judiciaire. Les résultats des élections ont été produits dans les délais prévus et aucun recours n'a été déposé.

S'agissant des initiatives et référendums cantonaux et communaux, la chancellerie d'Etat a procédé au contrôle de 24'795 signatures pour :

- 2 initiatives cantonales ;
- 3 référendums cantonaux ;
- 0 initiative communale ;
- 1 référendum communal.

S'agissant des initiatives et référendums fédéraux contrôlés pour le compte des communes genevoises, le service des votations et élections a vérifié la validité de 19'567 signatures.





Le service des votations et élections a également géré le remplacement de 65 démissions de conseillers municipaux dans l'ensemble du canton durant l'exercice 2014.

Pour finir, la Cour des comptes, dans son rapport annuel d'activité, a délivré un satisfecit au service des votations et élections qui a mis en place rapidement les recommandations de la Cour et amélioré ainsi le service rendu aux usagers. Il s'agit notamment du transport des urnes, des recommandations en vue d'utiliser au local de vote le matériel envoyé et la mise en place d'un système de contrôle interne.

### **CinéCivic**

En matière de droits politiques, la chancellerie d'Etat a poursuivi, avec le département de l'instruction publique, de la culture et du sport, son action en faveur de la promotion du vote des jeunes électeurs à l'aide notamment du concours CinéCivic. La deuxième édition s'est tenue en 2014, à laquelle 31 candidat-e-s ont participé avec 23 films en compétition. Lors de cette édition, trois prix ont été décernés, un pour la catégorie des 15-18 ans, un autre pour la catégorie des 19-25 ans et un dernier Prix Média & Cinéma. Deux centres de formations professionnelles, l'Espace Entreprise et le CFP Arts appliqués, ont été associés à l'organisation de ce concours.

En deux années d'existence, 46 films ont été réalisés dans le cadre de concours. Ils sont tous mis à disposition des établissements scolaires du canton de Genève et sont également en ligne sur le site Internet du concours.

Entre 2013 et 2014, on constate une augmentation de participation de plus six points en moyenne pour les électeurs âgés de 18 à 29 ans.

## **O07 Genève internationale**

### **PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE**

Le canton, aux côtés de la Confédération et de la FIPOI, continue à accompagner et faciliter la modernisation des organisations internationales à travers les comités dédiés à la coordination des projets immobiliers de l'OMS, du BIT, de l'UIT et de la FICR.

Au cours de la prochaine décennie, la rénovation des sièges des principales organisations internationales à Genève supposera près de 2 milliards d'investissements, financés par les

organisations elles-mêmes, par des dons et avec le soutien de la Confédération et du canton. Le Palais des Nations constitue évidemment l'élément central de ce programme.

En 2014, le BIT a obtenu l'autorisation de rénover le bâtiment de son siège – un projet budgété à plus de 200 millions de francs – et le premier tour du concours international d'architecture pour la construction d'un nouvel immeuble pour l'OMS a retenu treize candidats parmi les 350 concurrents, pour un projet devisé à 140 millions de francs, dont le lauréat sera désigné en mars 2015.

2014 a par ailleurs vu l'inauguration de plusieurs projets emblématiques pour la Genève internationale, auxquels le Conseil d'Etat a apporté son soutien : la Maison de la Paix de l'IHEID, la salle de conférence de l'OMPI et la rénovation énergétique du Palais des Nations, première étape de sa rénovation complète.

Le canton cherche à renforcer le rôle de la FIPOI, qui a fêté ses 50 ans, en lui confiant d'autres biens immobiliers à vocation internationale. Des discussions en ce sens ont été entamées à propos des immeubles de la Fondation du Centre international de Genève et du site de la Pastorale.

### **PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES**

Vingt nouvelles ONG se sont installées à Genève en 2014. La plupart d'entre elles ont bénéficié du soutien du service ONG du Centre d'accueil Genève internationale (CAGI-piloté par le service de la Genève internationale). Au 31 décembre 2014, huit ONG bénéficiaient d'un soutien cantonal au paiement du loyer de leurs bureaux. En outre, dix-sept ONG ou autres entités internationales ont reçu un financement cantonal pour faciliter la réalisation de projets au sein de la Genève internationale (dossiers instruits par le service de la Genève internationale et le service ONG du CAGI en coordination avec le service de la solidarité internationale).

A l'heure où le soutien à la Genève internationale est plus que jamais nécessaire, la communication revêt une importance particulière. Le site Internet du canton consacré à la Genève internationale a vu sa fréquentation plus que doubler en 2014 par rapport à 2013 (augmentation de 120% des visites et de 125% des utilisateurs). Le canton a soutenu d'autres projets de promotion comme le développement d'une série télévisée sur la Genève internationale, la commémoration des 150 ans de la première Convention de Genève ou la production de

l'événement TEDxPlaceDesNations en fin d'année.

Dans un contexte similaire, la commémoration des 60 ans du CERN a donné lieu à de nombreuses manifestations, à Genève et ailleurs, tout au long de l'année, manifestations qui ont rappelé la vitalité et l'importance majeure du laboratoire de physique installé sur la frontière franco-genevoise, au moment où cette organisation doit anticiper elle aussi d'importants travaux de rénovation de son site d'ici quelques années.

Par ailleurs, le canton a continué à soutenir les prestations du CAGI et celles du Club suisse de la presse.

## O08 Régional et transfrontalier

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

#### Projet d'agglomération

Dans le cadre des mesures d'agglomérations cofinancées par la Confédération, les dossiers suivants ont été déposés auprès des autorités fédérales :

- neuf dossiers d'avant-projet, en particulier les gares CEVA – à l'exception de Champel – et le réaménagement de l'axe routier de Frontenex ;
- deux dossiers de demande de subventions, notamment le réaménagement de la place des Particules devant le CERN ;
- trois conventions de financement signées, en particulier le bus à haut niveau de service (BHNS) d'Annemasse Agglo ;
- le décompte final de la passerelle de Sécheron, inaugurée le 22 septembre 2014.

#### GLCT pour l'exploitation du téléphérique du Salève

Suite aux élections cantonales genevoises de novembre 2013 et aux élections municipales françaises de mars 2014, le GLCT a renouvelé, le 1<sup>er</sup> septembre 2014, son assemblée composée, pour chaque délégation, de sept membres et de quatre suppléants.

L'année 2014 a été marquée par le changement des câbles de l'installation. Ces travaux de grande envergure ont duré quatre mois et le téléphérique a repris du service le 10 avril 2014, affichant une nouvelle identité visuelle pour ses cabines. Il a été officiellement inauguré le 1<sup>er</sup> juin en présence des élus franco-genevois de la région. L'exploitant a misé sur le multimédia (application *smartphone*, vente de billets en

ligne, *webcam* HD) et sur une stratégie marketing attrayante, avec notamment la création d'événements majeurs au sommet d'avril à septembre, attirant de nombreux visiteurs. Malgré les quatre mois de fermeture en début d'année et un été mitigé d'un point de vue météorologique, la fréquentation s'élève, à fin septembre, à 164'177 voyageurs (celle-ci était de 145'187 voyageurs en 2013 pour la même période). Pour la première fois de son histoire, le téléphérique sera ouvert pendant toute la saison d'hiver 2014-2015.

#### Programme INTERREG

L'année 2014 s'est caractérisée par la programmation des derniers projets du programme INTERREG IV et les travaux de préparation du nouveau programme INTERREG V. Des huit projets transfrontaliers concernant Genève, deux ont été cofinancés par le service des affaires extérieures et fédérales (SAEF), via son fonds cantonal. Depuis 2008, le programme INTERREG IV France-Suisse a soutenu 63 projets genevois dans différents domaines tels que l'innovation économique, l'environnement, la mobilité ou la culture. Le SAEF en a cofinancé 46 via son fonds cantonal, pour un montant de 1,5 million de francs. De son côté, la Confédération a mis à disposition 3,2 millions de francs, alors que les fonds européens octroyés aux partenaires français de ces projets se sont élevés à 22,7 millions d'euros. Ces chiffres rappellent que la participation au programme INTERREG agit comme levier pour le déclenchement des financements fédéraux et européens pour d'importants projets à dimension transfrontalière.

#### Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Les objectifs inscrits au budget de fonctionnement ont été globalement atteints pour la politique publique O.

L'objectif d'efficience portant sur le vote électronique n'a, quant à lui, pas été atteint. Selon cet objectif, deux nouveaux cantons devaient rejoindre la plateforme genevoise, ce qui n'a pas été le cas, et cela malgré l'intérêt exprimé par plusieurs cantons. Cela s'explique entre autres par le contexte particulier de l'année 2014, où les systèmes de vote électronique évoluent pour répondre aux nouvelles exigences de la Confédération.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# P Activités de support et prestations de moyen

## P01 Etats-majors et activités de support départementales

Ce programme regroupe l'ensemble des états-majors des départements (secrétariats généraux), qui ont pour tâche de prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par les conseillers d'Etat dans leur départements respectifs, ainsi que par le Conseil d'Etat dans son ensemble. Ces états-majors préparent les dossiers du Conseil d'Etat, assurent la bonne exécution des décisions prises et assistent les conseillers d'Etat dans les tâches et devoirs qu'implique le pilotage politique des différents départements. Les états-majors sont donc partie prenante à la réalisation des objectifs fixés pour les différentes politiques publiques, programmes et prestations présentés dans ce rapport de gestion.

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

La mise en œuvre du contrôle interne s'est poursuivie au cours de l'année. De plus en plus, l'accent est mis sur la pérennisation des procédures définies, mais également sur le fait de s'assurer que les efforts sont proportionnels à l'importance des prestations et à la gravité des risques qui les caractérisent. Dans ce domaine, des réflexions ont été plus particulièrement engagées sous l'impulsion de la mesure 46 du Conseil d'Etat, visant une simplification et une augmentation de l'efficacité du contrôle interne et de la gestion des risques. Un effort de formation a également été engagé pour s'assurer que les managers de l'Etat sont pleinement conscients de leur responsabilité dans ce domaine.

L'adoption d'un cadre normatif de gestion des risques fin 2013 a permis, en 2014, d'harmoniser les pratiques en ce domaine en s'inspirant des normes internationales COSO et ISO. Les entités du périmètre de consolidation ont adapté leur *reporting* en conséquence, afin d'en assurer une présentation suivant les critères d'évaluation de l'ensemble de l'Etat. S'appuyant sur les rapports départementaux et ceux des entités consolidées relatifs aux principaux risques de l'administration

cantonale, un document offrant une vision d'ensemble a été transmis au Conseil d'Etat par le responsable de la gestion globale des risques de l'Etat.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Le collège des secrétaires généraux, présidé par la chancelière d'Etat, s'est réuni à un rythme hebdomadaire pour préparer les dossiers présentés en séance du Conseil d'Etat. Il s'est également rencontré à neuf reprises en 2014 dans le cadre de ses missions de coordination et de gestion des fonctions transversales de l'administration. Le suivi des divers collèges spécialisés (ressources humaines, logistique, contrôle interne, systèmes d'information, communication et affaires juridiques) a permis au collège d'accompagner les projets transverses à l'administration et d'adopter diverses directives internes relatives à ces différents domaines d'activités. Parmi les dossiers abordés, le collège des secrétaires généraux a traité de la mise en œuvre de la nouvelle législature (plan de mesures du Conseil d'Etat, recomposition des départements, réforme de l'administration, renouvellement des 108 commissions officielles, adaptation législative à la nouvelle constitution genevoise).

Le collège a en particulier suivi l'avancement des travaux liés au système de rémunération SCORE, à la loi sur les indemnités et les aides financières, au projet de « maîtrise et d'optimisation du parc des Véhicules de l'Etat » (projet Move), ainsi qu'à l'harmonisation des modalités de gestion des fonds spéciaux publics ou parapublics. Le collège a par ailleurs traité à plusieurs reprises du rapport du service d'audit interne portant sur l'état d'avancement du système de contrôle interne dans les différents départements.

Un suivi régulier des dossiers fédéraux et intercantonaux importants pour le canton a été effectué tout au long de l'année. Enfin, le collège des secrétaires généraux a poursuivi sa réflexion sur l'introduction de processus de veille et de prospective au sein de l'administration cantonale.

## P02 Gestion transversale des ressources humaines

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Le deuxième rapport relatif à la gestion des absences, établi fin 2013, soulignait les difficultés de l'approche suivie : manque d'impact sur la durée de l'absence ; temps de traitement trop long ; dialogue insuffisant entre les RH et le service de santé ; traitement des situations trop médical, au détriment de l'approche RH. Une nouvelle approche a donc été élaborée. Elle est testée depuis l'été 2014 dans deux départements (DF et DALE). Articulée autour du concept central de « lien au travail », elle redonne une place prépondérante aux RH, permet d'agir de manière plus systémique et plus en amont. Elle évite également que les cas d'absences soient automatiquement coulés sur le service de santé. Afin de pouvoir pleinement évaluer cette nouvelle approche, le projet a été prolongé d'une année et les conclusions seront donc soumises au Conseil d'Etat au deuxième semestre 2015.

La cellule retour au travail (CRT) a, depuis sa création en 2012, permis de résoudre seize situations ; quatorze personnes sont en stage avec une recherche de stabilisation et cinq situations sont ouvertes. Grâce à un travail d'explication, le rôle de la CRT est de mieux en mieux compris, ce qui a réduit les craintes parfois ressenties quant au risque de perdre des postes en cours de processus.

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

#### Service de santé

Suite aux démissions de trois médecins et de deux secrétaires, le service de santé a été restructuré. Sa mission a été redéfinie en l'axant plus sur les aspects collectifs et préventifs. La nécessité du dialogue, en particulier avec les RH, mais aussi avec la CRT et le Conseil expertise lien au travail (CELT) a été réaffirmée. Un autre changement majeur consiste à ne plus viser à suivre au service de santé du personnel de l'Etat toutes les situations d'absence, mais à demander aux RH de traiter à leur niveau ce qui doit l'être. Pour faciliter cette nouvelle approche, un accompagnement des RH sera assuré par le projet CELT.

Dans ce contexte de mouvance et de changement, les anciens indicateurs (entretiens

médecine du travail et entretiens médecins conseil) n'ont pas été jugés pertinents. Un travail de fond est réalisé autour de la construction de nouveaux indicateurs, qui seront effectifs dès 2015.

#### Service des ressources humaines

Le service a été principalement occupé par le suivi du projet de nouvelle grille salariale SCORE (collocations, mise en cohérence, analyses). Si les évaluations collectives demeurent par principe gelées dans l'attente de cette mise en œuvre, quelques-unes ont tout de même été jugées nécessaires.

#### Service des ressources humaines

	2012	2013	2014
Nombre de cahiers des charges colloqués	7'418	N/A	677
Total des évaluations de fonctions	107	126	153
Evaluations en cours en fin d'année	10	34	31
Nouvelles demandes d'évaluation	92	116	119

#### Services de la formation et de l'apprentissage

La formation des managers demeure un axe important de l'action du service de la formation. Le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer plus de moyens à la formation des cadres et demandé un plan d'action pour 2015. Cette approche collective permettra de mieux intégrer les actions de certains départements, qui ont d'ores et déjà rendu obligatoires un certain nombre de formations managériales.

Le service développe sa pratique du *e-learning*. Trois formations ont été développées, l'une sur les bases du système de contrôle interne, une autre destinée aux utilisateurs-trices de la comptabilité financière intégrée, sur les mécanismes budgétaires, et une troisième en collaboration avec le Groupe de confiance et les RH, consacrée à la prévention des conflits. Le service développe également ses partenariats à travers un réseau de répondants formation dans les départements, de même qu'en intensifiant ses contacts avec les entités de formation de la police et de l'office de la détention. Soucieux de mettre en lien analyse des besoins et formation, il développe dans certaines entités des programmes de formation s'étalant sur plusieurs années.

S'agissant de l'apprentissage, la limite du nombre d'apprenti-e-s de commerce pouvant être intégré-e-s au sein de l'Etat a été atteinte (recrutement, placement, formation, suivi indivi-

duel, etc.). Dans ce contexte, la poursuite de l'augmentation du nombre de places d'apprentissage dual, telle qu'elle est souhaitée, devra à ce stade concerner prioritairement les métiers techniques (par exemple dans les domaines de la logistique, de l'informatique ou de la gestion documentaire). Une étude visant à accroître les possibilités d'accueil d'apprenti-e-s est en cours, en collaboration avec l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

### Service de formation de l'Etat

	2012	2013	2014
Nombre de personnes formées	3'221	3'130	3'071
Nombre d'apprenti-e-s	192	200	222
Nombre de stagiaires matu-pro (MP 3+1)	72	46	38
Nombre de stagiaires formation commerciale	7	12	8

### Administration et finances

Dans le cadre de la réforme du système de prévoyance professionnelle, la caisse de retraite des magistrats du pouvoir judiciaire a été transférée auprès de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) le 1<sup>er</sup> juin 2014. Pour ce qui est des caisses du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes (PL 11225 et 11227), de nouvelles projections se sont avérées nécessaires afin de déterminer les réserves mathématiques et de fixer les montants idoines.

En ce qui concerne la gestion financière des prestations de retraites des magistrats, les écritures comptables sont dorénavant sur les centres de responsabilité des programmes concernés, conformément aux demandes de l'audit interne.

A la suite de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la nouvelle loi sur la rente-pont AVS (B 5 20) et du nouveau plan de prévoyance de la CPEG, les fonctions présentant un caractère de pénibilité physique ont été identifiées pour l'ensemble de l'Etat de Genève, entités subventionnées comprises.

Le projet de gestion des temps et des absences a été mis en œuvre au sein du département des finances le 1<sup>er</sup> octobre, puis du petit Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2015. La solution mise en place assure une gestion optimale du temps de travail des collaborateurs-trices de l'administration cantonale. Il permet également de résoudre les manquements de l'ancien système liés à la gestion du temps du personnel à temps partiel. Dotés d'un système de *workflow*, via leur

espace RH, les membres du personnel peuvent consulter et mettre à jour leurs horaires et leurs congés. Les responsables hiérarchiques disposent d'un accès à ces données pour l'ensemble de leurs équipes.

L'OPE a élaboré à la demande du Conseil d'Etat un premier *Bilan social de l'Etat et des institutions autonomes*. Il réunit les principales données au 31 décembre 2013 concernant les ressources humaines de l'administration cantonale et des établissements autonomes et autres institutions à caractère public. 44'000 personnes travaillent pour l'ensemble du périmètre retenu, soit 15% de la population active du canton. Destinée au personnel, aux hiérarchies, aux syndicats, aux députés comme au grand public, cette publication complète le *Bilan social de l'Etat*, dont la première publication a porté sur l'année 2010. Ce bilan social est destiné à s'enrichir et à s'affiner au fil des éditions.

### Paies

	2012	2013	2014
Nombre de paiements effectués	323'963	328'169	331'184
Montant annuel du net versé (millions de francs)	1'877	1'898	1'908

### Assurances du personnel

	2012	2013	2014
Nombre déclarations accidents	3'557	3'499	3'491
Montant des indemnités journalières	9'268'205	9'055'438	9'984'362

### Protection de la personnalité des membres de la fonction publique

Répondant au président du Conseil d'Etat, le Groupe de confiance est chargé de la mise en œuvre du règlement relatif à la protection de la personnalité (RPPers – B 5 05.10). Sa mission consiste à traiter les demandes des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat qui vivent sur leur lieu de travail une situation de conflit pouvant constituer une atteinte à la personnalité ou relever d'un harcèlement psychologique ou sexuel. Il reçoit en toute confidentialité les personnes qui le sollicitent, peut proposer des médiations, orienter vers d'autres mesures de type individuel ou collectif ou, si nécessaire, mener des investigations.

L'année 2014 a été marquée par des actions d'information et de sensibilisation du personnel de l'Etat. A l'occasion de ses cinq ans d'existence, le Groupe de confiance a réalisé quatre courtes vidéos de présentation de ses

prestations dans le but de les rendre plus concrètes à son public. Une brochure de rétrospective présentant notamment des statistiques consolidées sur cinq ans a aussi été publiée. Ces documents, diffusés à l'ensemble des employé-e-s bénéficiant des prestations du Groupe de confiance, sont tous visibles sur le site Internet du Groupe de confiance. Par ailleurs, le Groupe de confiance a encore étendu ses prestations de sensibilisation, intervenant plus fréquemment dans des formations du catalogue Etat, grâce au soutien de l'office du personnel de l'Etat.

### Les prestations menées par le Groupe de confiance <sup>1)</sup>

Activités	2012	2013	2014
Nombre de nouvelles situations	187	247	212
Nombre de nouvelles situations initiées par les autorités d'engagement ou les ressources humaines	5	2	5
Nombre d'entretiens	359	471	365
Nombre de médiations effectuées	7	21	3
Nombre de propositions de mesures individuelles	74	84	105
Nombre de recommandations d'intervention collective	12	9	9
Nombre de demandes d'ouverture d'investigation	5	8	3
Nombre d'ouvertures d'investigation	1	4	1
Nombre d'investigations closes	1	2	3
Nombre de demandes d'investigations classées	1	2	2
Nombre d'auditions	20	47	26
Nombre de recommandations d'enquête administrative	-	-	-
Prestations diverses (entretiens téléphoniques jusqu'à 30 minutes, conseils aux hiérarchies et RH, mails, téléphones d'orientation, formations dispensées, commissions, partenariats, etc.)	1'222	1'672	1'534

Ces chiffres montrent l'importance du travail effectué par le Groupe de confiance en entretiens individuels, qui permettent d'apaiser des situations avant qu'elles ne dégèrent. Le nombre de demandes d'ouverture d'investigation est très bas, les situations ayant la plupart du temps pu être traitées en amont à travers les entretiens, les mesures individuelles ou recommandations, dans le cadre de démarches informelles. Le volume de nouvelles situations et entretiens est en baisse par rapport à 2013, mais en hausse par rapport à 2012. A noter que les prestations fournies par le Groupe de confiance en 2014 pour les établissements publics ayant adhéré à son dispositif ont augmenté de 20% pour les nouvelles situations et de 40% pour les entretiens. Ces chiffres ne figurent pas dans le présent tableau, qui ne concerne que les situations au sein de l'administration cantonale (petit Etat).

## P03 Gestion financière transversale et achats

### Gestion financière

#### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

S'agissant du processus d'élaboration budgétaire, le Conseil d'Etat a présenté au cours de l'exercice 2014 un plan de mesures permettant d'équilibrer le budget 2015. La recherche d'un budget équilibré en 2015 a été ardue suite à l'augmentation des dépenses obligatoires et à la disparition de revenus non pérennes.

Le plan comptable MCH2, mis en œuvre pour la première fois lors du budget 2014, a nécessité un important travail de formation et de vulgarisation auprès de l'ensemble des départements. La direction générale des finances de l'Etat (DGFE) préparera le manuel comptable découlant de cette réforme.

La mise en œuvre du système de contrôle interne transversal comptable et financier s'est poursuivie en 2014. Les principaux travaux visent désormais à pérenniser le système de contrôle interne.

#### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

Les éléments suivants sont à mentionner :

- les outils de planification financière et de contrôle de gestion, tant pour les charges de fonctionnement que pour les dépenses d'investissement, font l'objet d'un processus d'amélioration continue, notamment en raison du passage au plan comptable MCH2. Dans ce contexte, et en complément des formations pour les cadres et l'encadrement financier intermédiaire, les formations spécifiques se sont poursuivies ;
- l'arrivée d'un futur réviseur des comptes à partir de 2016 a été anticipée dès cette année par la DGFE, qui a instauré un pré-bouclage des comptes au 30 septembre et renforcé ses analyses transversales de certains comptes. La DGFE a également demandé aux départements d'étoffer les informations remontées lors de la clôture des comptes ;
- dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle LGAF, la DGFE a rédigé ou participé activement à la rédaction de plusieurs règlements. Il s'agit entre autres du règlement sur la planification financière et le contrôle budgétaire et du règlement sur la planification

<sup>1)</sup> En chiffres absolus, pour les situations de l'Etat, à l'exclusion des établissements publics autonomes.

- et la gestion financière des investissements ;
- le projet d'optimisation de la TVA, initié en 2012, a permis d'éliminer la TVA facturée sur certaines dépenses de fonctionnement en interne et au sein du grand Etat. La principale économie concerne la fin de la facturation de la TVA par les SIG. La DGFE a collaboré avec les services financiers des SIG afin de rendre cette mesure opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2015. D'autres économies importantes de TVA sur les infrastructures de tramways sont inscrites au plan de mesures complémentaires du Conseil d'Etat ;
- à la demande des départements, un groupe de travail a été constitué sur la problématique des engagements comptables. Des modes opératoires et des restitutions facilitant l'analyse ont été élaborés, ainsi que la purge de milliers de lignes d'engagements en souffrance ;
- les coupes linéaires imposées sur la politique P et les réallocations internes rendues nécessaires par les projets en cours ont conduit la DGFE à chercher des optimisations et des économies. Un travail particulier a notamment été mené afin de réduire le nombre de factures papier à saisir par la comptabilité et de favoriser des échanges de données par fichier.

## Gestion des achats

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Suite à l'adoption de la nouvelle LGAF par le Grand Conseil en octobre 2013 et à un audit de la Cour des comptes publié en juillet 2013, la DGFE a préparé et mis en consultation auprès des départements un projet de règlement d'application de la LGAF relatif aux achats. L'élaboration de ce règlement a nécessité un réexamen du processus achats-fournisseurs, l'établissement d'une politique d'achats au niveau de l'Etat et la définition d'une organisation cible. Ce règlement relatif aux achats est destiné à remplacer et étendre le champ d'application de l'actuel règlement de la centrale commune d'achats (CCA).

### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

En 2014, la centrale commune d'achats a permis à l'Etat de réaliser une économie globale de 24 millions de francs. Ce montant est établi sur la base de la consommation totale des entités recourant aux prestations de la CCA (grand Etat) et représente l'écart entre les prix publics et les prix obtenus à l'issue des négociations et appels d'offres de la centrale

d'achats. A titre de comparaison, le budget de fonctionnement de la CCA s'est élevé à 4,9 millions en 2014.

L'année 2014 est marquée par une augmentation de l'activité opérationnelle due à la fin du crédit de programme 2011-2014.

La CCA a finalisé en 2014 les projets principaux suivant :

- l'inventaire du patrimoine de l'Etat avec la définition de la couverture d'assurance en matière de risque incendie, dégât d'eau et forces de la nature. Cette démarche a permis de déterminer la valeur de patrimoine à couvrir et de réaliser un appel d'offres public ;
- la centralisation de la relation contractuelle avec la Poste Suisse dans le cadre des diverses prestations telles que l'affranchissement et toutes les prestations de solution de services ;
- l'interfaçage des systèmes d'information des achats de l'administration et de l'Université en vue de déployer le catalogue de la CCA auprès des demandeurs de l'Université. Cette démarche permet à l'Université de déléguer une partie des achats à la CCA.

D'autre part, de nouveaux projets visant à réduire les coûts internes de gestion du processus d'achat ont débuté en 2014 et devront se finaliser en 2015 :

- la révision des catégories d'achats départementales et CCA avec une automatisation de l'incrémentation de la clé-comptable ;
- la révision de la gestion administrative et comptable des photocopieurs ;
- la simplification de la gestion des catalogues internes par l'importation de catalogues, la personnalisation de certains articles et la saisie de commandes directement sur les sites des fournisseurs ;
- l'automatisation de l'envoi des commandes par e-mail.

Enfin, la CCA a participé très activement à la réduction conséquente des écarts de conformité dans le cadre de l'audit qu'a réalisé Microsoft auprès de l'Etat de Genève.

## P04 Gestion du patrimoine de l'Etat

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Les principales actions réalisées en 2014 ont été :

- la confirmation de la volonté du Conseil d'Etat d'appliquer les normes et règles d'utilisation des locaux, d'occuper en priorité les locaux propriété de l'Etat et d'éviter autant que possible toute demande de nouvelle location ;
- le transfert des charges d'entretien des bâtiments à l'Université, prévu lors de la préparation du projet de budget 2015 ;
- le dépôt d'un projet de loi visant à transférer aux Ports Francs et Entrepôts de Genève SA la propriété des bâtiments qu'ils louent à l'Etat ;
- la finalisation d'un train de trois projets de loi permettant le déplacement de l'armée sur les sites de Mategnin, d'Aire-la-Ville et d'Epeisses, afin de libérer le site des Vernets dans le but d'y construire 1'500 logements à partir de 2020 ;
- l'élaboration d'une stratégie de rénovation et de méthodologie de gestion des transformations des bâtiments permettant d'optimiser les investissements dans le cadre du prochain crédit de renouvellement (2015-2019) ;
- le dépôt d'un train de 38 projets de loi de bouclage au Grand Conseil portant sur 361,6 millions de francs d'investissement ;
- l'entrée en fonction du nouveau directeur général, M. René Duvillard, qui succède à M. Patrick Armaingaud ;
- la modification de l'organisation des directions des constructions et des rénovations-transformation afin d'améliorer l'efficacité et absorber l'important volume de projets ;
- le renforcement du secteur de la valorisation, permettant de mieux positionner l'Etat propriétaire dans les projets transversaux d'envergure en vue de mieux valoriser les propriétés de l'Etat ;
- l'atteinte du niveau 3 du système de contrôle interne ;
- l'intégration de quatre nouveaux outils informatiques (demandes d'interventions, gestion des contrats, maintenance préventive des bâtiments, gestion des procédures et des risques) ;
- la résolution de 63 observations d'audits et la réduction de 32 risques significatifs.

## PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

### Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat

#### Inventaire régulier des biens immobiliers

En 2014, le patrimoine immobilier concerne 1'987 bâtiments regroupés en 753 sites et 4'118 parcelles, dont 1'177 sur le domaine public

cantonal. Les parcelles d'acquisition anticipées, la majorité des bâtiments de l'Université de Genève, ainsi qu'une partie des bâtiments des HUG en font partie. La surface brute de plancher est d'environ 2,2 millions de m<sup>2</sup>.

### Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat

#### Etudes et constructions de bâtiments neufs

Constructions achevées en 2014 : établissement pénitencier de Curabilli pour un montant de 108,9 millions de francs, et jardins familiaux de Champ-Bossu à Vernier et des Sciers à Plan-Les-Ouates, respectivement pour des montants de 4,6 et 5 millions de francs.

Principales constructions en cours (investissements) : nouvel observatoire de Sauvigny (18 millions de francs), Hôpital des enfants (22 millions de francs).

Subventions à la construction : EMS Clair-Bois (8,4 millions de francs) ; EMS Prieuré (19,9 millions de francs) ; EMS La Tour (3,8 millions de francs). Subvention pour les transformations-entretiens-équipements des établissements publics pour l'intégration (EPI) : 34 sites, dont La Combe, La Pallanterie, Maisonneuve et Savoises (8,7 millions de francs).

#### Locations auprès de tiers

	2012	2013	2014
Locations de l'Etat auprès de tiers (francs)	53'975'469	53'405'681	50'523'067
Loyer moyen (en francs/m <sup>2</sup> )	331	331	323

Une nouvelle location a débuté en 2014 alors que quatre locations ont été résiliées.

#### Nouvelles acquisitions

La principale opération a été celle consistant à préparer l'acquisition des locaux destinés à accueillir un poste de police de proximité et de suivi judiciaire en remplacement de celui de la Servette, dont la vétusté et l'inadéquation sont avérées. Actuellement en cours de construction en bordure de la route de Meyrin, ces locaux seront livrés et acquis au printemps 2016.

### Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat

#### Approvisionnement en énergies (efficacité énergétique)

Ce programme a permis de réduire les consommations par rapport à 2005 à hauteur de 7,9% pour l'électricité, de 11,5% pour l'eau et de



14,8% au niveau thermique. Cinq centrales photovoltaïques sont en service sur les toits de bâtiments scolaires. La part d'électricité photovoltaïque des bâtiments de l'Etat représente 1,7% de la consommation du parc immobilier. Afin de poursuivre les efforts déjà entrepris, un plan d'action de stratégie énergétique 2015-2020-2035 a été élaboré.

### **Rénovations et transformations des bâtiments existants**

En raison des limites budgétaires, la priorité a été donnée aux études et réalisations déjà en cours et aux nouveaux objets dont l'importance et l'urgence justifiaient leur démarrage.

Pour élaborer la stratégie de rénovation du parc, environ 200 audits de bâtiments ont été menés (57% de la valeur au bilan du parc) et leur état de vétusté détaillé a été identifié.

Parmi les études réalisées pour des rénovations et/ou transformations : Centre horticole de Lullier (serres et audit global), Archives d'Etat (Ancien arsenal), prison de Champ-Dollon (rehaussement du mur d'enceinte, extension cafétéria, filins anti-hélicoptères), salles du Grand Conseil (préparation à l'exécution), centre de rapatriement SARA T2, soufflerie HES (pont Butin).

Parmi les rénovations et/ou transformations terminées : Uni Bastions-bâtiment Philosophes (25 millions de francs), Palais de justice-bâtiment F (6 millions), Hôtel des finances-1<sup>er</sup> étage (1 million).

Parmi les rénovations et/ou transformations en cours : DEAS et DIP rue Adrien- Lachenal (4 millions de francs), Collège Calvin (19 millions), Institut universitaire médico-légal (21 millions), rénovation des ascenseurs de l'Etat (14 millions).

### **Sécurité**

De nombreux travaux d'assainissement du bâti et des sous-sols ont été menés sur l'année (Ball Trap de Loex, Centre médical universitaire CMU 1 et 4, Hôtel-de-Ville 6, CO Marais, etc.).

Un incident amiante sur le chantier du CMU a également mobilisé la cellule opérationnelle amiante de l'Etat et accéléré la mise en œuvre d'une feuille de route pour tous les travaux de désamiantage.

La reprise du site industriel du Chalet du Bac à Avully suite à la faillite de son administrateur

principal a déclenché le dispositif réduit Osiris sur le canton et la mise en sécurité du site.

L'incendie des Tattes a rappelé la nécessité de poursuivre les actions de sécurité engagées au niveau des sites à risques. Des études de sûreté sont menées sur les sites en Vieille-ville, Pouvoir judiciaire, CMU, postes de police, Champ-Dollon.

### **Travaux et contrats d'entretien**

Les contraintes budgétaires 2014 n'ont pas permis de réaliser tous les travaux d'entretien souhaités. L'ensemble des réalisations représentent un traitement d'environ 25'000 demandes d'interventions effectuées au bénéfice des utilisateurs, ces demandes restant stables par rapport à l'année précédente. Une part importante du budget a été consacrée au DIP, soit 80%, pour un parc immobilier représentant 60% du patrimoine.

Le développement de l'outil de gestion des contrats iPorta se poursuit. La saisie et l'identification des 5'000 contrats papiers sont terminées. L'optimisation des documents contractuels et la planification des appels d'offres ont permis de réaliser des économies d'environ 700'000 francs. La mise en place de contrats cadres et le lancement de deux appels d'offres – approvisionnement en mazout et contrôles électriques périodiques – ont permis de mieux cerner les périmètres d'activités. Une analyse ABC a permis l'identification d'autres pistes d'économies, qui seront mises en œuvre progressivement.

### **Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat**

#### **Gestion des baux**

La poursuite de la stratégie de réduction des locations auprès de tiers a permis de réaliser une diminution des coûts de 5,4%. Les revenus ont subi une baisse de 8,3%, principalement due au transfert des actifs à la CPEG (ex-CIA). Les loyers des locaux loués à des tiers étant indexés au coût de la vie, ceux-ci sont restés globalement stables.

Le volume de contrats immobiliers traité par le service gérance représente 2'829 unités en 2014.

#### **Valorisation**

Concernant les droits distincts et permanents (DDP), les actions suivantes ont été menées :

- modification des DDP ZiBAY avec augmenta-

tions des rentes qui prendront effet en 2015 ;

- signature des promesses de constitution de DDP au profit d'Implénia pour le Fond Mondial (ONUSIDA), ainsi que pour le futur hôtel Nash Cointrin ;
- signatures des DDP en faveur des TPG, des Etablissements publics pour l'intégration, de l'association du Pavillon Cayla, ainsi que de la Fondation du Bout-du-Monde Val Fleuri (renouvellement et l'extension du DDP).

Parallèlement, les négociations et discussions relatives au DDP de la rue Calvin 11 (bâtiment libéré par le DIP en 2014) arrivent à bout touchant. L'acte aura une durée initiale de cinquante ans dès 2015. La rente foncière (adaptable à la variation de l'ISPC) et la redevance bâtiment se montent annuellement à 500'000 francs. Les revenus seront affectés à des buts de charité, de bienfaisance ou d'instruction publique.

## **P05 Systèmes d'information et de communication**

### **PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE**

L'année 2014 a permis d'éprouver la réforme engagée en 2013 par le Conseil d'Etat dans le domaine des systèmes d'information et de communication (SIC).

Le règlement du 26 juin 2013 sur l'organisation et la gouvernance des SIC met sur pied un organe interdépartemental, au plus haut niveau de l'Etat, chargé de la priorisation des demandes de projets en adéquation avec les objectifs des politiques publiques. Lors de ce premier exercice, 377 demandes motivées ont ainsi été adressées par l'administration cantonale pour la création ou la modification de services fournis par la direction générale des systèmes d'information (DGSi). En application du règlement, 139 ont ensuite été assignées à l'organe de gouvernance interdépartemental, qui en a priorisé 31, dans un contexte de forte diminution des investissements en matière de SIC et de recherche d'efficacité.

Dans le cadre de la réforme engagée par le Conseil d'Etat, l'année 2014 a également permis à la DGSi de poursuivre la révision de ses processus, conformément aux pratiques reconnues comme les meilleures dans son secteur d'activité. En effet, à l'horizon 2016, la DGSi doit passer d'un mode de fonctionnement encore largement informel et cloisonné à celui

sensiblement plus mature d'un véritable prestataire de services, y compris pour les usagers et usagers de l'administration en ligne. En complément, ce projet d'organisation – étroitement lié à la mise en œuvre du contrôle interne – a pour but d'améliorer la maîtrise des risques de l'Etat dans le domaine des SIC, dont certains services sont de première nécessité – à l'instar des centrales d'urgence 144 et 117 –, ou pour le moins stratégiques, tels que les systèmes d'information de l'administration fiscale, des finances, des ressources humaines, des affaires sociales et de l'instruction publique.

Toujours dans l'optique de la réforme en cours, le Conseil d'Etat a proposé en 2014 au Grand Conseil onze projets de loi de bouclage, portant sur des crédits dont le plus ancien date de l'an 2000. Cette mesure conclut le travail correctif initié en 2013, pour un total de 45 crédits ainsi bouclés. Dorénavant, le bouclage des crédits d'investissement sera soumis au Grand Conseil dans le strict respect de la législation cantonale, c'est-à-dire au plus tard 24 mois après la mise en service complète de l'objet du crédit d'investissement.

Enfin, le Conseil d'Etat a adopté, en décembre 2014, sa première politique de sécurité de l'information, qui vise en particulier à la préservation du capital informationnel de l'Etat ainsi qu'à la continuité des prestations qui dépendent des SIC.

### **PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES**

En 2014, le programme P05 concerne notamment :

- des actifs corporels et incorporels pour une valeur brute d'acquisition de 615 millions de francs ;
- 92 SIC ;
- 660 applications « métier » ;
- 139 projets (en cours à fin 2014) ;
- la coordination informatique et télécoms dans le cadre de plus de cinquante opérations menées par la police pour la sécurité d'événements (ex : conférences internationales) ou d'autres manifestations organisées par l'Etat ;
- un réseau métropolitain constitué de 350 km de fibre optique et de 65'000 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques ;
- 27'800 ordinateurs – dont 15'200 pour le secteur pédagogique ;
- 24'000 téléphones et 600 télécopieurs ;
- 2'900 serveurs informatiques ;

- 1,8 million de giga-octets de stockage bruts, soit l'équivalent de 380'000 DVD ;
- 39'400 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 86 millions de messages par an ;
- 130'000 comptes utilisateurs – 50'000 pour la seule administration en ligne avec 35'000 authentifications par jour ;
- 20 millions de pages d'imprimés, pour 7 millions d'envois.

## Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

### Etats-majors et activités de support départementales

En termes d'objectifs liés à ce programme, les départements ont répondu en cours d'année à 217 interpellations parlementaires sous forme de motions, résolutions, questions, voire, pour 156 d'entre elles, sous forme de questions urgentes écrites. Les réponses ont été livrées dans les délais dans plus de 86% des cas, ce qui est parfaitement dans la cible définie. Pour les questions urgentes écrites, le taux de réussite est de 100%. Et dans plus de 85% des cas, les recommandations principales du service d'audit interne ont été implémentées dans les délais annoncés.

### Gestion transversale des ressources humaines

Les objectifs sont globalement atteints. Des efforts supplémentaires devront toutefois encore être fournis afin que le taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement professionnel atteigne l'objectif visé de 80%. Quant au taux global d'absence de l'administration cantonale genevoise, il est inférieur à 5%, mais cette moyenne recouvre des situations très variables selon les entités.

### Gestion financière transversale et achats

A priori, l'atteinte générale des objectifs semble être bonne. Le nombre d'opérations comptables par ETP moyen s'élève à environ 23'000, en ligne avec l'indicateur retraité du budget 2014. Le taux d'engagement des factures de plus de 1'000 francs progresse de trois points et se situe en 2014 aux environs de 45% pour un objectif de 40%. L'augmentation du nombre de commandes est en lien avec les ETP alloués pour l'activité. Le nombre de réclamations connaît une légère baisse. Enfin, l'ensemble des appels d'offres concernant les marchés de fournitures et services intègrent des critères sociaux et

environnementaux concernant les entreprises soumissionnaires.

### Gestion du patrimoine de l'Etat

Les résultats annuels sont globalement positifs, avec un taux de réussite d'environ 70% dans les cibles fixées, particulièrement au niveau de la réduction de l'état locatif, du taux de vacance des parkings, du taux de réalisation des points d'audit et du taux de clôture des demandes d'interventions des travaux d'exploitation. L'office des bâtiments poursuit le déploiement d'indicateurs permettant de mieux contrôler ses activités et d'assurer l'amélioration continue de ses prestations.

### Systemes d'information et communication

Les objectifs visant à maîtriser la réalisation des services, étoffer l'offre en matière de cyber-administration, et pérenniser et sécuriser les systèmes d'information et de communication sont atteints.

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

# Q Energie

## Q01 Energie

### PROJETS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

#### Assainissement énergétique du parc bâti

En 2014, l'office cantonal de l'énergie (OCEN) a mis l'accent sur le suivi de la consommation énergétique des bâtiments du canton pour contraindre à assainir les bâtiments les moins performants. La mise en œuvre des obligations faites aux grands consommateurs et les mesures incitatives (ChèqueBâtimentEnergie) ont également été poursuivies.

Pour accélérer le remplacement des simples vitrages, le Conseil d'Etat a modifié le règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses : clarification du délai désormais fixé au 31 janvier 2016, simplification des procédures et coordination entre politique énergétique et protection du patrimoine.

Par ailleurs, les travaux ont avancé concernant la préparation de deux documents structurants de la politique, à savoir la conception générale de l'énergie, qui a largement été discutée en commission de l'énergie et des services industriels du Grand Conseil, et le plan directeur cantonal de l'énergie.

#### Réseaux d'énergie et énergies renouvelables

Le canton a poursuivi l'élaboration d'un plan directeur des énergies de réseau qui présentera une vision d'ensemble du développement des énergies renouvelables et des réseaux thermiques et précisera le rôle des énergies fossiles (secours, appoint et transition).

La construction d'un réseau de chauffage à distance alimenté par les rejets industriels de la zone industrielle de Plan-les-Ouates (CADZIPLO) a débuté fin novembre 2014. Réalisé par des industriels privés et par les SIG, ce projet a été initié par le canton, qui le soutient financièrement.

Le programme Géothermie 2020 s'est poursuivi, en collaboration avec les SIG, avec l'engagement d'une campagne de relevés sismiques dans plusieurs communes genevoises.

Ces données permettront d'améliorer la connaissance du sous-sol et d'identifier des sites préférentiels pour réaliser des forages exploratoires en vue de l'exploitation de l'énergie géothermique.

Le cadastre solaire publié sur le système d'information du territoire genevois a été complété. Il permet à tout propriétaire d'estimer la quantité d'électricité ou de chaleur pouvant être produite par la toiture de son bâtiment selon le type de capteurs solaires utilisés.

#### Services industriels de Genève (SIG)

2014 a été marqué par l'arrivée d'un nouveau président et d'un nouveau directeur général au sein des SIG après une année 2013 ponctuée par la mise en lumière de difficultés dans la gouvernance de l'entreprise, notamment concernant les investissements dans l'éolien. Les SIG finalisent aujourd'hui la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes et de l'audit interne. La volonté des SIG de se recentrer sur les activités premières de l'entreprise ne remet pas en cause leur rôle moteur en faveur de la transition énergétique. Des travaux sont en cours pour élaborer une convention fixant les objectifs stratégiques des SIG.

#### PRESTATIONS OPÉRATIONNELLES

En 2014, le secteur de la planification énergétique de l'office a validé les concepts énergétiques territoriaux de quinze périmètres dans le cadre des procédures d'aménagement du territoire et de périmètres présentant des potentiels de valorisation d'énergies renouvelables locales.

Le secteur assainissement a imparti un délai à 49 grands consommateurs d'énergie pour s'engager dans un programme d'efficacité énergétique. L'OCEN a fixé aux propriétaires de 21'000 bâtiments un délai au 30 avril 2014 pour la remise des données nécessaires au calcul de l'indice de dépense de chaleur. Des procédures de relance et/ou de sanction ont été conduites à l'égard de propriétaires n'ayant pas respecté le délai initial.

Le secteur des autorisations a produit 1'151 préavis dans le cadre de requêtes en autorisation de construire et a délivré des autorisations pour 124 installations (climatisation et chauffage de piscines extérieures à partir d'énergies

renouvelables). Le secteur a effectué 17 contrôles sur chantier et vérifié 77 dossiers de justificatifs énergétiques avant ouverture des travaux.

Le secteur des subventions a traité 388 requêtes en subvention destinées à des mesures d'amélioration de l'enveloppe du bâtiment, au développement des énergies renouvelables ainsi qu'aux audits énergétiques.

	2012	2013	2014
Concepts énergétiques territoriaux validés	14	11	15
Grands consommateurs soumis à l'obligation d'efficacité	100	73	49
Requêtes en subvention traitées	714	456	388
Préavis énergétiques produits	600	650	1'151
Autorisations délivrées pour des installations techniques	80	75	124

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

### Services industriels de Genève

Les Services industriels de Genève ont poursuivi en 2014 les programmes d'économies d'énergie avec un gain d'environ 17 GWh sur l'année, portant à 91 GWh le total des économies annuelles générées par les programmes depuis le lancement d'éco21. Grâce à ceux-ci notamment, la consommation électrique du canton est en baisse pour la deuxième année consécutive.

L'engagement des SIG en faveur des nouvelles énergies renouvelables se poursuit également. Le programme Géothermie 2020 et l'élargissement du parc solaire genevois sont à signaler.

L'entreprise SIG se définit encore et surtout par les travaux d'ouvrages et de réseaux réalisés sur le territoire du canton, qui représentent une somme d'environ 180 millions de francs en 2014. L'année a été marquée par l'inauguration d'une nouvelle conduite d'eau potable Prieuré-Arquebuse, chantier de grande envergure démontrant l'expertise technique des SIG.

### Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

L'ensemble des objectifs sont atteints à 90% au moins, à l'exception des objectifs en termes de production solaire thermique et de suivi énergétique. En effet, 12% des propriétaires de bâtiments astreints au suivi sont en retard dans la remise de leurs données de consommation. Les objectifs sont dépassés pour ce qui est des grands consommateurs, certains d'entre eux ayant anticipé l'obligation d'engager des programmes d'efficacité.